



[illegible]
[illegible]
[illegible],
[illegible],
habuit die 10. Junij 1671.
[illegible]

LA GLOIRE
DE
L'ABBAYE,
ET VALLE'E DE
LA NOVALESE,
SITVE'E AV BAS DV MONTCINIS,
du côté d'Italie.

Ensemble un Discours de la Savoye, & de la ville de Chambery sa Capitale; de son Ancienneté, & de plusieurs autres Regions : Enrichi de quantité de Remarques curieuses & loüables, tirées de divers Autheurs, tant Anciens que Modernes.

Par Rd. D. IEAN-LOVYS ROCHEX Religieux de la Congregation Reformée de S. Bernad, Ordre de Cisteaux.



A CHAMBERY,

Chez LOVYS DV-FOVR, Imprimeur Ordinaire de Son Altesse Royalle.

M. DC. LXX.



A MESSIEURS LES NOBLES SYNDICS ET CONSEIL DE LA VILLE DE CHAMBERY.



ESSIURS,

Comme c'est une loüable & ancienne coûtume aux Historiens de consacrer leurs Ouvrages à des personnes d'authorité pour les garentir des censures des envieux, lesquels pour satisfaire à leur passion, employent tous leurs soins à ruïner la reputation d'autruy: I'ay crû, MESSIEURS, *que je n'aurois rien à craindre, si sous vos auspices j'entreprenois d'écrire l'histoire de l'insigne Abbaye de la Novalese, & en même temps d'y joindre l'Ancieneté de vôtre Ville: quoy que cette entreprise soit au-delà de mes forces, j'espere que vous ne desapprouvrez pas mon zele, qui est un effet de la passion que j'ay toûjours euë de vous honorer comme Directeurs d'icelle: Cesar Auguste m'en a donné l'exemple, qui voulant parachever & mettre au plus haut faiste la gloire de Romains, qui n'avoyent point d'autre fin que de triompher de tout le monde, & principalement des peuples Alpins, ennemis jurez des Romains: les forces luy manquans, il se rendit ami du Roy Cottio penultiéme Roy des Allobroges, & des peuples de douze de ses principales Provinces en les prenant même sous sa protection, au nombre desquelles fut vôtre celebre Ville de Chambery: laquelle amitié ne luy fut pas inutile, car moyenant icelle, & l'assistance du Roy Cottio, & des peuples de ces*

douze Provinces, il triompha des peuples Alpins, dés la mer Adriatique jusques à la Tyrrhene, qui étoyent ennemis des Romains, & en partie rebelles à leur Roy Cottio: & par ce moyen il obtient l'accomplissement de la gloire qu'il pretendoit. J'en pourrois autant dire de moy, qui pour accomplir, ou pour mieux dire mettre au jour la gloire de cette Abbaye, & l'ancienetè de de vôtre Ville, & des liberalitez qui ont étez faites par les Seigneurs d'icelle aux Moynes de ladite Abbaye, & méme que quatre d'iceux pour la rendre plus florissante y auroient embrassé la vie Monachale, & fini saintement leurs jours dans icelle. Ce qui me fait naître cette heureuse occasion pour vous témoigner mes tres-humbles respects, & l'honneur que je dois à tous ceux de cette auguste ville, tant en general, qu'en particulier: Ayant fait la recherche à moy possible chez les plus excellents Geographes, & Interpretes des anciens noms des villes, peuples, & regions des Gaulles, & autres anciens & modernes Autheurs, & Ecrivains des antiquitez de vôtre déja dite ville que j'ay reduit ensemble en forme d'histoire, ayant dressé pour cet effet un Livre intitulé L'acomplissement de la Gloire de l'Abbaye de la Novalese, *aussi bien que de l'ancienetè de cette Ville, pour en donner connoissance à la posterité. Esperant, MESSIEVRS, que vous aurez à gré ce petit Travail que j'ay fait, sans prendre garde aux defauts qui s'y pourront rencontrer: ayant couché cette histoire, avec toute sorte de verité: que j'ay tirée des plus fideles Ecrivains, tant anciens que modernes. Et comme, MESSIEVRS, vous veillez continuellement au bien du Public, j'ose bien attendre de vôtre bonté, que vous y donnerez vôtre approbation, lequel étant sous vôtre protection, il sera, sans doute exempt de toutes sortes de censures: Vous suppliant donc, MESSIEVRS, de le vouloir defendre, & recevoir en témoignage du respect que je vous dois, puis que je n'ay autre intention ni passion que de publier que je suis,*

MESSEIVRS,

Vôtre tres-humble, tres-affectioné, obeissant, & obligé Serviteur,

Don IEAN LOVIS ROCHEX
Religieux au Prieuré de S. Pierre de Lemencs.

AV LECTEVR.

TRes-cher LECTEVR, voici un petit Traitté, que j'ay fait de la Gloire de l'Abbaye de la Novalese, ensemble de l'Ancieneté de la Ville de Chambery, Capitale de la Savoye, qui prenant le jour se va mettre entre vos mains, où il s'y rencontrera quantité de pieces choisies, dont les esprits curieux feront état, comme d'un tresor precieux, caché par l'espace de quantité d'annees. Ma plume s'est contentée d'exprimer mes pensées dans la simplicité religieuse sans s'étre amusée de rechercher la pureté du langage dont à present quantité se servent, plus propre pour la Cour que non pas à une personne de ma condition qui ne recherche que la pureté des choses, sans les embellir par un discours fardé : Vous aurez la bonté de le lire attentivement, faisant plus d'estime du sens que non pas des paroles : comme aussi de ne prendre pas garde aux fautes qui se sont glissées dans l'Impression, vous priant de recevoir l'excuse qui vous en est faite avec le Poëte sententieux,

Atque opere in longo fas est obrepere somnum.

Les Avants-propos vous instruiront assez de ce qui est dans chaque Livre, & si bien dans l'histoire de l'Abbaye de la Novalese, j'ay commencé par le Second Livre, çà été à la solicitation de mes amis qui m'en ont prié, tres-instamment, esperant au plûtôt de mettre en lumiere Le premier Livre, qui ne sera pas moins curieux que cettuicy : que si quelques Critiques treuvent à redire à ce que parlant de Chambery j'ay dit que ce peuple s'appelloit les Voconces, ce que j'ay preuvé par quantité de Docteurs, je les prieray de feüilleter le Code de Monsieur le President Favre en la *Def. unique de Quadriennal. prescrip. in allegatis,* lequel parlant de Chambery dit, *quod forum Vocontiorum olim dicebatur.* Pour fortifier les preuves du President Favre, & d'autres autheurs authentiques, qui ont soûtenu que les Voconces étoient aussi logez dans les vallées d'Aiguebelle, & de Chambery, & que Chambery en étoit la ville capitale, *Forum Vocontiorum*, j'ay dit au commencement de la page 19. du Troisiéme Livre qu'il falloit lire & bien considerer le Commentaire de Cesar *De bello Gallico,* en la page 7. du premier livre de l'edition de l'an 1622. où il est fait mention du passage qu'il fit dés Italie en Bourgogne, & des lieux par où il passa, & parce que tous n'en sont pas fournis, je le rapporteray icy de suite pour vôtre intelligence, *Ipse* (scilicet Iulius Cesar) *in Italiam magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit, & tres quæ circum aquileiam hiemabant, ex hibernis educit, & qua proximum erat iter, per Alpes in ulteriorem Galliam cum his quinque le-*

gionibus ire contendit. Ibi Centrones (Tarins,)*Garoceli* (les hauts Maurienois,) *& Caturiges*,les peuples des Vallées de Lans,Novalese, d'Isere, de Tygni, Bonne-val, Beslans, Lansvillar, & Lanslebourg:) *locis Superioribus occupatis itinere exercitum prohibere conantur.* Ab Ocelo, *quod est Citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ,die septima pervenit: inde, in Allobrogum fines,ab Allobrogibus, in Sebusianos,* (Breise) *exercitum ducit.*

Marliam parlant du mot Ocelum dit, que Cesar conduit cette armée (de trente mille soldats) par Cremone, par Plaisance, & delà qu'il parvint dans le pays des Taurinois où le chemin n'étoit pas éloigné des Alpes pour passer en Gaulle Transalpine.

Il nous faut sçavoir où en ce temps (qui étoit l'année 45. ou 47. avant la naissance du Sauveur)le chemin étoit propre,& ouvert dans les Alpes pour passer d'Italie soit dés les Gaulles Cisalpines aux Transalpines, & par où dans ces Alpes Cesar conduit dés Ocelum ces cinq legions dans le pays des Voconces dont il fait mention, &c.

Les uns disent que cet Ocelum étoit Ecilles, les autres Oulx, ou Ours, les autres la Novalese, & les autres Ochoix : Item les uns disent qu'il conduit cette Armée par Ivrée, la Val-d'Aouste, & par la Tarentaise, les autres par la Val delans, & puis par la Maurienne, d'autres disent qu'il passa par le Monteinis, & les autres par le Mont-genevre, &c.

Surquoy je dis que cet Ocelum dont Cesar & Strabon font mention n'est ni Ecilles,ni Ours,& queCesar n'y passa pas,ni par le Mót-genevre, parce que au temps de ce Iulle Cesar le passage n'estoit aucunement ouvert par le Mont-genevre, & qu'il y fut seulement ouvert au temps d'Octavian Auguste, au dire d'Ammian Marcelin, d'Ambroise Calepin, de Chorier & de plusieurs autres, & par consequent il n'arriva pas dés cet Ocelum dont il parle, dans le pays des Voconces Dauphinois le septiéme jour, ni autrement, & par consequent il ne faut pas croire que Cesar en ce passage aye eu intention de parler des Voconces Dauphinois ni des Provençaux.

Et quant aux Villes d'Ecilles & d'Ours, elles ne porterent jamais le nom d'Ocelum ni avant ni apres l'incarnation du Verbe Eternel, & quand elles l'auroient possedé, ce qui n'est pas, ce n'est pas de ces Villes que Cesar & Strabon ont fait mention sous le nom d'Ocelum, & en voicy les preuves.

Cesar dit que cet Ocelum étoit la toute derniere ville de la Province plus proche du lieu d'où il venoit *Extremum Citerioris Provinciæ*, ni Ecilles ni Ours n'étoyent pas les dernieres villes de cette Province plus proche dont Cesar parle (qui n'est autre que le Piémont)c'étoit Sesane(*Scingomagus*) qui est au bas, & tout proche du Mont Genevre, au dire de Strabon qui dit, *Nam à Scingomago jam Italia dicitur, & distat ab Ocelo*

qui

qui est terra Cottiæ finis, miliara vigenti septem.

Pour sçavoir l'étenduë & fin du Royaume Cottien, il faut lire ce que j'en ay dit dans le Troisiéme Livre en la page 74. & suivantes, où j'ay dit que ni Eciles, ni Ours n'étoyent pas ni les premieres, ni les dernieres villes du Royaume Cottien.

Et ceux qui ont passé le Mont-Genevre, & ceux qui le passeront à l'avenir me serviront de preuve qu'Ours n'est pas plus distant de Sesane de trois lieux, Ecilles de quatre, Chaumont de cinq, & Suse de six: ainsi que l'a remarqué le Pere Monet en sa Geographie page 257. donc ces villes Ecilles & Oours ne sont ni l'une ni l'autre cet Ocelum dont Cesar & Strabon ont fait mention, & que le méme Strabon dit qu'il étoit distant de 13. lieuës & demie de Sesane, & la derniere ville du Royaume Cottien soit de la Gaulle Lygustique, à present le Piémont.

Et au temps des Cesars Iulle & Ottavian, Ours s'appelloit Oratellus, & les peuples Oratelli, & sous ce nom ils furent ascripts és Arcs de Suse, & de la Vallee d'Aouste, selon le rapport qu'en ont fait Tornæsius, Dallecampius sur Pline. Et apres la mort & passion du Sauveur iusques au temps où nous sommes Ours a été nommé *Olexium* selon le Pere Monet, & selon les écritures de la Novalese anciennes de mille années, d'Oleric Manfrey Marquis de Suse, de l'an 1029., & de Monsieur Louys Chiesa il s'appelloit *Vlcium* & *Vlces*: & Eciles selon les mémes écritures s'appelloit *Villa Alciatis*, & selon le méme Marquis, *Olexus*.

Cet Ocelum dont Cesar a dit qu'il demeura dés là sept jours pour parvenir au pays des Voconces, & qui étoit la derniere ville, *Citerioris Provinciæ*, & que Strabon a de méme dit qu'il étoit la fin & l'extremité du Royaume de Cottio, & distant de Sesane de 13. lieuës & demie, *miliaria* 27. C'est Ochoix que le Pingon appelle (& meritoirement) *Ocelum*, qui en ce temps là étoit la derniere ville de la Gaule Lygurienne, qui composoit le Royaume de Cottius, & s'étendoit dans les Montagnes de la Savoye, soit Maurienne, dit Bergomas feüillet 67. sur les mots de Lyguria Gallia, où est situé cet Ochoix & voisin de la Valleé de Lans, & de la Tarentaise, où de tout temps a été le chemin propre pour aller dés l'Italie en Gaulle Transalpine, & en toutes les regions circonvoisines; & c'est par cet Ochoix que Cesar passa, & descendit au pays des Voconces Savoisiens: soit qu'en venant d'Italie il aye passé par la Vald'Aouste, & traversé la Tarentaise dés le Septentrion au Midy où est Ochoix, ou par la Novalese, & de-là par le Montcinis jusques au méme Ochoix; & l'on n'en doit aucunement douter, ni que les Voconces dont le méme Cesar parle (qu'il y arriva dés Ocelum le 7. jour) ne fussent les Vallées d'Aiguebelle, & Chambery: car il ne faut pas croire, que Cesar voulant aller en Bourgogne qui est du Septentrion, il aye prins le chemin du Midy à sçavoir de Grenoble, & de Gap, qu'on dit qu'ils

Le vray Ocelum de Cesar & de Strabon

étoyent aussi des Voconces; & quand on le voudroit mettre en difficulté je seray toûjours prompt de le maintenir par autres raisons non moins considerables que celle que j'ay icy rapportée.

Ie vous donne ce particulier avis, cher Lecteur, afin que vous ne doutiez pas que Chambery ne fut le vray *Forum Vocontiorum* avant la naissance de Iesus Christ.

L'IMPRIMEVR AVX CATONS DE CE TEMPS.

MESSIEVRS,

qui comme des autres Momus, *Deus quidam, huic mos erat, nihil operis edere, sed aliorum Deorum opera curiosis oculis contemplàri, & si quid esset omissum, aut perperam factum, id cum summa libertate carpere,* n'avez autre employ, que de critiquer sur toutes choses, & treuver à redire jusques à la moindre parole, qu'on met en avant: I'ay crû que vous ne manqueriez pas de contrôler cette piece que je mets au jour, & ne treuvant à redire au sujet, pour vôtre satisfaction vous luy donnerez du blâme, en disant que le langage n'est pas à la mode, & que c'est un vieux Gaulois, qui ne merite l'attention du Lecteur: A cela j'oseray dire que la Langue Gauloise, comme étant la plus noble, & la premiere, doit étre en veneration & haute estime, ayant pris son origine de Dieu, qui la donna à Adam nôtre premier Pere, dans le Paradis Terrestre: & pour preuve de mon sentiment, je me serviray de l'authorité de Goropius Beccanus, grand Theologien, & versé dans l'histoire des Patriarches, qui raconte que Iapher fils bien-aymé de Noë conserva dans sa pureté la Langue Gauloise & emporta cette Langue dans les Gaules, qu'il avoit apprise de ces ancestres, & qu'Adam avoit donnée à ses successeurs, qui ne parloient que d'une méme Langue, ainsi que nous apprend l'Escriture Sainte, en la Genese Chap. 11. *Erat autem terra labij unius, & sermonum eorumdem.* & Iaphet ne s'étant pas rencontré avec ses autres freres dans le champs de Sannar au temps de la confusion des langues [qui arriva l'an 146. aprés le Deluge, que fut 40. années aprés que le Patriarche Noë nommé *Ianus* avoit peuplé la Savoye & 32. années que Iapher fut venu dans ces quartiers, que fut l'an 114 du Deluge, avec quatorze Ducs de sa generation] ni perdit pas la sienne, qui étoit l'ancienne Gauloise. Voila qui vous suffira pour vous persuader la grandeur de ce langage, qui ne peut étre méprisé par son antiquité, & qui est demeuré pur pendant que tous les autres ont prins leur naissance d'une confusion criminelle pour marque de la punition de l'orgueil des peuples qui étoyent sous la conduite de Nembroth, fils de Cus, petit fils de Cam, second fils de Noë voulant bâtir la Tour de Babel.

Avis au Lecteur touchant les Errata.

LEs Errata sont partagez en trois endroits, celles de l'Argument au second Livre. & du méme Livre, jusques en la page 90. exclus sont inserées tout proche, & avant cet Argument la seconde partie dés la page 90. jusques à la fin du Second Livre, est inserée immediatement avant la page 125. de ce Second Livre, & ce qui manque pour avoir été omit, sont inserées à la fin des errata du Troisiéme Livre. Les Errata du troisiéme Livre sont à la fin d'iceluy, renvoyant le Lecteur en icelles quand il rencontrera quelque parole mal imprimée ou qu'il treuvera quelque doute.

PERMISSION

Al Rdo. D. GIOANNI di San Luigi Monacho Sacerdote nel Monastero di San Pietro de Lemens in Chambery.

He Letta lá Lettera di V R in risposta le Rimando qui gionta n'ell' incluso foglio lá licenza in forma di Stampare lá vita di Sant' Eldrado, & che fara stampare insiemme con essa: Torino li 4. di Magio 1669.

D. Henrico di S. Ioseppe Provinciale.

Dominus Henricus à S. Ioseph, Monachorum Reformatorum Cõgregationis S. Bernardi Ordinis Cisterciensis in Sabaudia & Pedemontio Provincialis.

Cum opus, cui titulus est, Lá Gloire de l'Abbaye & Vallée de la Novalese, vie & miracles de Saint Eldra, *&c A Rdo. D. Ioanne à Sancto Ludovico, Congregationis nostræ Sacerdote conscriptum: Duo eiusdem Congregationis Theologi de mandato nostro recognoverint, ac in lucem edi posse probaverint. Facultatem concedimus ut typis mandetur, si ijs ad quos pertinet ita videbitur: in quorum fidem, datum in Monasterio nostro beata Mariæ Consolatricis Taurinensis Die 3. May. anni 1669.*

D. HENRICVS à S. Ioseph Provincialis Præfatus.

Locus Sigilli.

D. Marcus Antonius à Sancta Maria Secretarius.

Al Rdo. D. GIOANNI di S. Luiggi Monacho Sacerdote della Congregatione Riformata di San Bernardo nel Monastero di Chambery à Lemens.

Godo assai che lá Stãpa del libro di V.R. sia arrivata al 16. foglio: mi piacciono poi le notitie che à di novo ritrovato di cotesta citadi Chambery, delle Abbadie, & beneficij altre volte dependenti della Novalesa, & altre che mi scrive, le quali saranno di sodisfatione à molti che è quanto Devo in risposta della sua. Torino le 19. Ottobre 1669.

D. HENRICO di San Gioseppe, Provinciale.

PERMISSION DV SOVVERAIN SENAT DE SAVOYE.

A NOS SEIGNEVRS.

S*Vpplie humblement* D. IEAN LOVYS ROCHEX Religieux de la Congregation Reformée de Saint Bernard, Ordre de Cisteaux, *DISANT avoir mis un œuvre soubs la Presse d'honorable* LOVYS DV-FOVR *dans la Ville de Chambery, qui porte le titre,* LA GLOIRE DE L'ABBAYE, ET VALLEE DE LA NOVALESE: située au bas du Montcinis ducosté d'Italie: ensemble un discours de la Savoye, & de la Ville de Chambery sa Capitalle, de son Ancienneté, & de plusieurs autres regions, enrichy de quantité de remarques curieuses, & loüables, tirées de divers autheurs, tant anciens que modernes: *Desirant de le mettre en lumiere sous le bon plaisir du Senat: Il l'auroit communiqué au Seigneur Procureur General qu'il a portée sur le Bureau, & a esté remis au Seigneur Conseiller d'Estat & President Fichet pour l'examiner, & en faire son rapport au Senat, qui est prest de ce faire, & partant le Rd. suppliant recourt aux fins que ce consideré il plaise au Senat ayant égard à la bonne intention du Rd. suppliant, qui ne tend à autre fin, qu'à l'honneur, & Gloire de Dieu, & de ses Saints Martyrs & Confesseurs nommees en cet œuvre, & au bien publiq: & que d'ailleurs il n'y a rien en iceluy, qui ne soit utile, & qui puisse choquer les bonnes mœurs: luy permettre de donner au publicq lesusdis livre, & autrement pourvoir, &c,*

Signé D. IEAN-LOVYS ROCHEX Suppliant.

†††

Soit monstré au Procureur General Fait à Chambery au Senat,le 12. Février 1670.
Signé GEORGE.

PERMISSION DV SEIGNEVR PROCVREVR GENERAL.

Nous disons apres avoir oüi le rapport du Seigneur President FICHET que nous consentons aux fins de la Requeste,Chambery, lesdits jour & an. *Signé* DVCREST.

PERMSSION DV SENAT.

Est accordé la permission requise suivant les conclusions du Procureur General. Fait à Chambery au Senat,le 12.Février 1670. *Signé* DE-BERTRAND *de la Perouse.*
Et plus bas, RONION.

Errata de l'Argument du Second Livre, Chapitre premier. p. *signifie* page, l. *signifie* ligne, lis. *signifie* lisez.

P 1.l.11.Sanctote *lis. Sancterale.*

Du Chapitre Second.

l.18. N.alum, *lis. Naulum.* l.21.encorr, *lis.encore.* cnnoissance, *lis. connoissance* l. 22. 1.& 3. *lis.* 2.& 3. l.28.autrement Addua,*lis autrement Abdua.* l. 29. sur la fin appellé Adda, *lis. Ade.* l. 30.dit Olterius, *lis. Ortelius.*l. 33. du Calepin des autres, *lis. dit Calepin & des autres.*

P.3. du second chap,l.8.Monteenis, *lis.Monteinis.* l.10.Montvise,*lis. Montviso.* l.17. Nevalese,*lis. Novalese.*l.23.Strubon, *lis.Strabon.* l.36. & derniere 974. *lis.*971.*années ou environ.*

P.4.du second chap.l.1.eternel,*lis.eternel.*l.4.Marc Iuille,*lis Marie Iuille.* l. 23.& 24. parlant de la gloire de cette Abbaye, *lis.parlant de l'Accomplissement de la Gloire de cette Abbaye.*

Errata du Chapitre troisiéme du méme Argument.

P.1. l.6. 122.*lis.*1622.l.8.ces tiois peuples,*lis.ces trois.*l.10.daimes,*lis darmes.*l.12.Mautinne,*lis.Maurienne.* l 14.av-eque,*lis.auecque.* l-gions, *lis legions.* l.19.quc j'ay. *lis. que i'ay.*l.20.maurinnois,*lis.mauriennois.* l.27. Ce-ar,*lis.Cesar.* l. 30.au commencement nu, *lis un.* l.31. Ieu des anciennes. *lis. eu des anciennes.* en la page seconde du troisiéme chapitre l.1,oiterioris,*lis.citerioris.*l.3.sur la fin l-quel,*lis lequel.* dit oc-lum, *lis.dit ocelum*, l. 4.Briançournois,*lis. Brianconnois.* l.9.Cesar paile,*lis.Cesar parle.* il passi, *lis.il passa.*l.1.au commencement 41. *lis.*42.l.12.les nons,*lis.les noms.* l.16.successur,*lis.successeur.*

P 2.du chap. troisiéme l.28.olx,*lis.eulx.*l.34.di méme,*lis.du méme.* l.36 olx.*lis.eulx.*

Page 3. du chap.3. l. 3.au commencement l'année 41.*lis.*42.l. 8.mentui, *lis. montui.* l.16.etoit R. *lis. étoit le Roy.* l.23.refusurent. *lis. refuserent.*

P.4.du c. 3.29.sur la fin,guerriers les plus,*lis.guerriers & les plus.*l.33.volant,*lis.voulant.* Chap.4.p.5.l.2.MarcIulle,*lis.Marie Iulle.*l.4.apres AlpesCottiennes,*mettez une virgule.*

P.5.sur le chap.4,l.1.pour servit,*lis pour servir.* l.24.cousteau,*lis coustau.*

P.7.sur la fin du chap.5.ajoûtez y *selon le rapport de mondit Seigneur Paul Britio,&c.*

P.7.l.5.du chapitre 6. sonds de ces, *lis.fonds de ces.* l.11. du chap.7.& page.7.par ses dits, *lis.par ces dits.*

P.8.sur le chapitre 6. l.3. sur la fin des mort.*lis.de mort.*l.13.præcipium,*lis.præcipuum.* l.14.Novalicium,&,*lis.Novalicium,eo quod.*l.18.embrassé,*lis.embrassée.*l.19.Garrocelles *lis.Garoceles.*l.20.à cux,*lis.à eux.* l.22.saint voisins.*lis.saints voisins.*l.30.le *lis.le.*l.36.& los, *lis. & les.*

P.9.sur le chap.6. l.10.l'Eglisο,*lis.l'Eglise.* l.27.habitans ont,*lis.habitans en ont.*

Sur le chap. 7. p.9. l.4.du méme chap. de cos deux,*lis. de ces deux.*
P. 10.sur le chap.7.l.3.en co mōde,*lis en ce monde*,l.9.saints adversaires, *lis.advenaires.*
Sur la seconde remarque en la page 10. l.1.cos. *lis ces fortunées*
Item sur la remarque 3.du chap.7.P.10.l.2.de la mesme remarque, precodentes.*lis. precedentes*.antentive,ment,*lis. antentevement, levées la virgule apres antentive.* l. 3. sur la fin efficaco, *lis. efficace.*
P. 11.l.6. los ont, *lis. les ont* l. 12. de tout temps, *lis. de tous temps.*

fin des Errata de l'argument au Second livre.

Errata du II.livre commençans en la p. 13. & continuant jusques en la p.90. exclus.
Page 13. en la derniere ligne, ou 08. *lis. 68.*
P.14. l.10.chapitro, *lis chapitre,* l.18. publioe, *lis. publiée.*
P.15.l.1.capabler,*lis.capables.* l.19.deputoit, *lis deputoyent.* l.33.& 34.de le Messe,*lis. de la Messe.* les ours, *lis. les iours.* l.36.sans etter, *lis. sans ietter.*
P.16.l.6.fisoyent.*lis.faisoient*.l.10.legers,*lis.legerès*.apres la p.17.*lis.page 18.& non 15.*
P.18.l.32.que nous en avons eu.) l.33.de l'an, *lis.dés l'an.*
P.19.l.3.van-ale, *lis vandale*.l.5.exetccorent,*lis.exercerent*. l.15. étoit, *lis. étoyent.* l. 18.au commencement, artie,*lis partie*.l.26. de cos,*lis.de ces.* l. 29.y continuorent, *lis.y continuerent,* l.36. usques,*lis. susques.*
P.20.l.2.à la fin farcuche, *lis. farouche.* l.12.cos Gaules, *lis ces Gaules.* l.15.d.*lis de* l.23.co sacrée,*lis.ce sacree.* l.24.se termia,*lis. se termina.* l.26.au milieu,éteit,*lis.étoyent.* l.30 do, ce *lis. de ce.*
P.21. l.3.au commencement, do la, *lis. de la.* l.6.richeff-s,*lis.richesses.* l.7. au milieu apres le mot merites mettées y deux points. l. 8.on habit, *lis. en habit.* l.9. à la fin l'amoui, *lis.l'amour.* l.13.à la fin, l'our,*lis. leur.* l.14.au commencement d:manda,*lis. demanda.*l.16 ardins,*lis.iardins.* laqnolle, *lis. laquelle.*l.19.femme,*lis. femme.* l.21.sur les discours, *lis le discours.* l.23. ou Roy, *lis. du Roy.*
P.22.l.6.au commencement elon, *lis.selon.* l.12.au commencement, on *lis en.*
P.23.l.5.continureent, *lis continuerent.* l.17.au commencement oens, *lis. cents.* l.24. pont, *lis. pour.* en la méme ligne S.Iuste,*lis.Saint Iuste.*
P.24. l.7.venir d., *lis.venir de.*l.9.parfaits,*lis.parfaiss.*à la marge du commencement des lignes 17. & 18.Begomas,*lis.Bergomas.*l.28. à la fin, par la ville, *lis par la vallee.*
P.25.l.7.Oux,*lis.eux.*l.8.h retiques,*lis.heretiques.* l 9.Reigieux,*lis.Religieux.*& en la mesme ligne martyr,*lis.martyrisee*.mettant une postille apres.l.29.au commencement chomin, *lis.chemin.* & à la fin de la méme ligne 29. celle. *lis.cella.*l.30.au commencement la asseurement, *rayez la, & lis asseurement.* l.32. Novalcso,*lis. Novalese.* l.34. crua-ité,*lis.cruautèe.*l.35.à la fin valae, *lis. vallee.*
P.26.l.9.au milieu, avoit,*lis. avoyent.*l. 11.iarmée, *lis.armee.*l.16.au milieu u.cio,*lis. ulcio.* l.18.ch-estiens, *lis.chrétiens.* l.25. unirerselle,*lis. universelle.* l.35.ba-bares, *lisez barbares.*
P. 27. l.5. m-sme, *lis. mesme.* l. 33. n'apprehendans, *lis. n'aprehendans.*
P.28.l.26.à corps perdus, *lis. à coups perdus.*
P.29.l.25.en vouloieut,*lis. en vouloient.*.l 29.par l. feu,*lis.par le feu.*l. 32.à la fin, & de, *lis. & avec.*
P.30.l.2. ia melée ayant duiée,*la mêlée ayant durèe.*l.7.Il se sauva per dans les bois des chemins, *lis. il se sauva dans les bois par des chemins.*l.11.à la fin,c'est il, *lis. c'étoit.* l.13. à la fin pareillem-nt, *lis.pareillement passé.*l.16. capitains, *lis. capitaines.* l.27. au commencement, par la fuit, *lis. par la fuite.* l. 32. sur la fin mèm:, *lis.même.*
P.31.l.1.d:diée,*lis.dediee.* l.2.Iean Baptiste, *lis.Ieambaptiste.* l.8.&9.manttey,*lis.manfrey.*l.10.f:mme,*lis.femme.*l.11.& 12.Adelaile,*lis.Adelaide.*l.23.libsemur,*lis.liberemur.*
P.32. l.6.Septentional, *lis.Septentrienal.*l.20.signific,*lis.signifie.*
P.33.l.9.900.*lis.906.* l.26. au commencement ces que, *lis.des que.*l.28.& 29.au commencement vôtre, *lis. nôtre.*
P.34.l.5.cette change,*lis.cette charge.* l.13.à la fin, c: fut,*lis. ce fut.*l.21.paile,*lis.parle.*

l.25.Dam:, lis *Dame.* l.30.mem:lis.*même.*& en suite plac: lis.*place.*

. P 35.l 2. inspiée, lis. *inspiree.* l.3. excez.lis.*excez.*l.9.ieux, lis.*pieux.* l.10. doü-z, lis. *doüez.* l.36. neimbre,lis.*nombre.*

P.36.l.6.& 7.ennocens,lis.*innocens.*l.21.à la fin. de la main, lis.*des mains.* l.22. impetu-usement, lis.*impetueusement.*l 23.obeyssans, lis.*obeyssans.*

P. 37. dans les rochs, lis. *dans le roch.* l.7. Iuste, lis.*Saint Iuste.* l.27.premiere, lisez *premier.*

P.38.l.10.&.11.Archevesque d'Ambrum.lis.*Archevesques d'Ambrun.* l. 18. nô:re,lis. *nôtre* l.22.d Æ herius, lis *d'Ætherius* l.31.à la fin, conser-ée, lis.*conservée.*

P.39. l.5. Seints, lis. *Saints.*

P.40. l.33. co:tenu, lis. *contenu.*

P.41.l.2.sept ceis, lis. *sept cents 26.*

P.44.l.3.Dominis,lis. *Dominus.* l.11.exaltare,lis.*exultare.* l.12.secta:tes,lis.*sectantes.* l.17. pæminito, lis. *præmonito.* l. 19 Minachos, lis. *Monachos.*

P.45.l.1:à la fin,& optime, lis *si optime.* l.30.oonsensi,lis. *consensi.*

P.46. l.1. Bauruicus, lis. *Baurineus.* l.4. Fthelonus, lis. *Ethelonus.* l. 14. legales, lisez *Laïques.*l.20.Saint Arnulphe,lis.*Saint Amblulphe.*l.21.Vulcharius,lis *Vulcharius.*

P.47.l.5.l'Evesché,lis.*Evesché* l.23.evesbue,lis.*Evesque.*l.25.la moit,lis.*la mort.*l.29. Pau, lis.*Pavie.*l.32.Witganus,lis.*Vuitgarius* l.36.un vaisseau,lis.*un certain.*

P.48.l.1.quel l'autheur,lis.*que l'autheur.*& à la fin de cette ligne l'an 1010. lis. l'an 1040.l.30.pour lecur, lis. *pour lever,* & à la marge de la ligne 34. & suivantes,Camerleat prieur ancien, lis. *Camerlat prieuré ancien.*

P. 50. l. 27. divinius, lis.*divinitus.*

P.51 l.1.indulræ, lis.*induta.* l.10.olagentes, lis.*plagentes.* l.14.offensum est, lis. *ostensum est.*l.27.la teneur la,lis. *la teneur de la.*

P.55.l.2.rocatum, lis. *vocatum.*

P.56.Th-udalde, lis. *Theudalde.* l.23.constrixgere, lis. *constringere.*

P.58. l.27.lequel il combla de cortoisie, *lequel se voyant comblée de cortoisie.*

P.59.sur la fin, templi, *lis. remplis.* l.23. auquel , lis. *ausquels.* l. 24. dequoy étant ravi, lis. *dequoy le Roy étant ravi.*

P.61.l.8.& en fut le septiéme Abbé, lis.*& il en fut le 7. Abbé apres l'an 726. de nôtre salut.*

P.62.l.31.du 7.May.lis.*du 5.May.*

P.63.l.5.Ebredunenso, lis.*Ebredunense.*

P.69.l.7.Dominus Pætitius, lis.*Dominus Abbo Patritius.*

P.70.l.19.animæ stra, lis.*anima nostra.*l.31:& hæc, lis. *& hac.*

P.74.l.23.licer, lis. *scilicet.*

P.76.l.15.& 16.Hugonisr & Dogonis parens, lis.*Hugonis & Drogonis parens.*

P.78.l.10.782.lis.783.

P.82.l.1.per omni,lis.*per omnia.* l.20.& 770.lis.*&* 776.

P.84.l.1.virtutts, lis.*virtutis.* l.6.26.corps.lis.*36.corps.* l.10.anno565.lis.*anno 1565.*

P. 88. l.1. Arthevesque, lis *Archevesques.* l.3.ou curron, *lisez ou environ.*

ARGVMENT.

ARGVMENT.

CHAPITRE I.

SVr le dessein que j'ay de faire sçavoir le temps de la fondation d'une ancienne Abbaye appellée l'Abbaye des Saints Apôtres Pierre, & André de la Novalese: Et la vie de ses Saints Moynes Martyrs, & Confesseurs, & encore, en particulier, la vie de plusieurs Saints Princes aussi là Moynes, & Abbez: & de même le Martyre, pieté, generosité & vie des anciens habitans de de la region où est située cette Abbaye, appellée la Vallée de la Novalese; J'ay crû qu'il seroit à propos de faire par un prealable indication au Lecteur du lieu, de la region, & des pays de sa situation, afin qu'il n'entende pas un pays, soit region, pour un autre: attendu que l'ancien Sanctoie *de la même Abbaye nous asseure qu'elle est située dans la* Lygurie, *soit à l'entrée d'icelle:* In ingressu soli Lyguriæ, intra colles stabat præcipuum Cœnobium, ex antiquo vocabulo vocatum Novalicium, *dit il, (il parle de l'année sept cens septante cinq de Iesus Christ)*

Il nous faut doncques sçavoir où en ce temps-là, étoit ce pays Lygurien, dont, ce Sanctorale fait mention, & nous asseure que c'est le pays où cette Abbaye est fondée: Et pour parvenir à cela, il faut faire sçavoir qu'anciennement les Gaules, Galliæ, *étoyent partagees en deux, à sçavoir en* Gaule Transalpine *&* Cisalpine, *, de laquelle je pretens de parler sans faire pour le present mention de la* Transalpine.

CHAPITRE II.

La Gaule Cisalpine *s'étendoit dés les Alpes, soit montagnes du* Montcenis, *petit & grand* saint Bernard, *jusques au fleuve*

Rubicon, *appellé par les Italiens* Pisatello, *qui servoit de borne, & de limite entre l'Italie, & la Gaule Cisalpine: dequoy nous asseurent* Ambroise Calepin, Frere Iacques Philippes Bergomas, *dans son* Supplementum Chroniquorum *livre* 3. *page* 67. Suetonius *&* Pline *l'appellent* Rubico, *au dire d'*Ortelius, *qui dit aussi que c'est un fleuve de la* Romagne *autrement* Flaminiæ, *servant de limite comme il est dit cy-dessus: &* Georgo Fabrice *asseure qu'au temps present il s'apelle* Runcone, *d'autres disent* Rucone, *& d'autres* Rugum *ou* Rugolum, *dit le même Ortellius, & le même Bergomas au lieu que dessus partage cette Gaule Cisalpine, en six autres Gaules: me contentant de faire tant seulement mention de deux, à sçavoir de la* Gaule Lygurienne, *& de la* Gaule de Gennes: *& voicy ce qu'il dit de ces deux Gaules:* Lyguria Gallia continet Taurinum, *Turin*, Secusiam, *Suse*, Eporediam, *Ivrée*, Angustam, *la Valdouste*, atque alias Pedemontium Civitates, & Sabaudiæ montes.

Genua Gallia continet: Genuam, Berdonam, Alexandriam, Astensem, Saonam, Naulum & Albingam. *(De cette description, nous venons en connoissance que le nom de Lygurie n'est pas ancien dans l'Etat de Gennes:) &* Charles Sigonius *nous en donne encorr plus grande cnnoissance dans son* Traitté du Royaume d'Italie *aux pages* 1. *&* 3. *où il décrit l'étendue de l'Etat de Venise, de la Lygurie, & des Alpes Cottiennes aux termes suivans:* Venetia à finibus Pannoniæ, usque ad Adduam amnem porrigebatur: Liguria inde ad Alpes, ipsorumque Gallorum fines. Alpes Cottiæ ab Occidente Alpibus, à meridie Tyrrhemo Pellago, usque ad oppidum Lunæ terminabantur. *Cet* Addua, *autrement* Adua *est un fleuve de la Lombardie Transpadanne, vulguairement appellé* Adda, *dit Olterius, il sort des montaignes des Grisons, & se jette dans le Lac de Como, & il en sort sans mêlanger son eau avec celle du Lac, & se vient rendre dans le Pau, pas beaucoup éloigné de Cremone dit Calepin des autres, &c.* Tyrrhenus Pallagus, *c'est la mer de Gennes*, Lunæ, *en vulguaire* Luni, *c'est une Cité, & un Port de mer de l'Etat de Florence, qui le partage d'avec celuy de Gennes, de quoy nous asseure le même Calepin, sur le nom de* Lunensis Caseus

sens, & Ortelius, sur l'appuy des autheurs qu'il cite, Et les Alpes, qui enferment cette Lygurie dés le fleuve Adda, ne sont autres, que partie des montaignes des Grisons, qu'on appelle Alpes Rethicas *& les montaignes de Saint Gothard, Saint Nicolas, Saint Plomb, qu'on appelle* Alpes Lepontiæ, *& en suite sont les montaignes, qui partagent le pays de Valley dés le Saint Plomb jusques au grand Saint Bernard, appellées* Alpes Peninæ *& de là jusques au Montcenis sont les montagnes entre la Valdousle & le Piedmont, & la Tarentaise en Latin* Alpes Graiæ *& dés le le Montcenis inclus jusques au Montviso aussi inclus sont les montagnes appellées* Alpes Cottiæ, *lesquelles montagnes limittent la Lygurie, dont le Sigonius parle, dés ce fleuve Adda. I'ay voulu faire icy la description de la Lygurie pour faire connoître son étenduë & sa situation, & par consequant le pays de la situation de l'Abbaye de la Novalese, afin qu'on sçache, qu'elle n'est pas située dans l'Etat de Gennes, qu'au temps que nous sommes elle s'appelle Lygurie toute seule: & que la Novalese, où est située cette Abbaye, est autre, que la Novalese proche d'Aiguebellette, & audelà du Mont-d'Epine en Savoye: Et quant a la cause pourquoy j'ay fait la description des Alpes Cottiennes, elle n'est autre que pour faire sçavoir, que la Ligurie, & le Royaume Cottien Cisalpin, n'etoyent qu'un même pays en identité, & étenduë: & Strabon livre 4. nous en a laissé un fidele témoignage; Ie ne me dilatte pas plus avant dans cette description pour le present promettant d'en faire un plus ample discours sur la fin de cet œuvre: seulement en passant je remarque, que la Lygurie, soit Royaume Cisalpin Cottien, (dont la Cité de Suse en étoit la Cité Capitale, & le sejour des Roys du même Royaume:) étoit divisé par diverses regions, de diverses denominations, & ainsi en étoit des peuples qui les habitoyent: ce qui se voit encore à present: & laissant les autres regions, & peuples à part, quant à present je m'arréteray sur la region & le peuple, dés le Pau, jusques aux montaignes de Savoye, soit Montcenis, qui est l'unzieme region d'Italie, & appellée* Gallia Cisalpina Transpadanna, *& le peuple Caturiges (du nom de* Catutigus *XIII. Roy des Allobroges, qui possedoit cette region 974. ans avant l'Incarnation du Verbe Eter-*

Chorier & Guichenon.

Le Pere Foderé sur ces autheurs qu'il cite.

§ 2 nel,

nel, duquoy nous asseure Pline au rapport d'Ambroise Calepin sur le nom de Caturiges. *Iean Tornæsius, & Iacques Dallecampius, qui disent que Cauours en porte encore le nom: & dés l'an 67. de Iesus Christ, (qu'arriva dans Rome la mort de Marc-Iuille Cottio, dernier Roy des Allobroges, & fils de Cottio, mort, & enterré dans Suse) ce pays des Caturiges Cisalpins changea son nom & prit le nom d'Italie transpadanne au dire du méme Pline, parce que Neron la reduit en province, & l'unit à l'Italie; & ces Caturiges & leur region étoyent de mesmes partagez par contrees de divers noms & ainsi en estoit des peuples qui les habitoyent: dont la region proche, & au bas du Montcenis s'appelloit* Nemalon *& le peuple* Nemaloni *: de quoy nous asseurent les mesmes Tornæsius, & Dallecampius: & leur ville principalle s'appelloit* Ocelum, *selon Marliam, & par succession de temps, il prit le nom de Bourg du Montcenis* Pagus Seuxinus, *& de Novalese* Novalicium, *dit la constitution enregestrée cy-apres aux pages 42. & 43. ie n'ay fait icy mention que des Caturiges Cisalpins*: Me reservant de faire mention des Transalpins parlant de la Fondation de Chambery, *de la Maurienne, & des autres regions appartenans au Royaume Cottien, (& par succession de temps à l'Abbaye de la Novalese dont i'espere de parler) & du temps que la Savoye & le Piedmont furent habitez, apres le deluge & par qui: & de leurs Roys, ce que ie feray à la fin du discours parlant de la Gloire de cette Abbaye, &c.*

Pingon. Chorier. Item Pingon & Chorier.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Touchant les NEMALONI ou MEMALONI qui sont à present appellez Novaliciens.

ENviron l'année 45. avant la naissance de Iesus Christ. Iule Cesar se lamente de ces Nemaloni, sous le nom de *Caturiges*, & des Hauts Mauriennois, sous le nom de *Garoceli*; & des Tarins sous le nom de *Centrones*, au premier livre de ses Commentaires page 7. de l'edition nouvelle de l'an 1622. lequel voulant conduire en Bougogne cinq Legions, & passer par le pays des *Nemaloni*, puis par la Maurienne; ces trois peuples s'unirent ensemble, & occuperent le dessus des passages, & combatirent genereusement 7. jours contre Cesar, lequel ne put obtenir le passage qu'à force d'armes & de combats, ni arriver dés la Novalese (que Marliam appelle *Ocelum*, jusques dans la Vallée de la basse Maurienne, qu'il appelle *Vocontij*) que le septiéme jour (l'interpretation du passage de Cesar, avecque ces cinq legions par la Novalese, par l'Haute Maurienne, puis par la basse Maurienne, (qui s'appelle pays des Voconces) ne s'accordera pas avec le rapport qu'en ont fait quelques autheurs modernes, mais nonobstant leur dire, je prouveray que mon rapport est tres-veritable, sur le discours que j'ay promis ci-devant de faire des Mauriennois, & autres regions & peuples qui y sont specifiez.

Ie sçay qu'il y a grande difficulté de sçavoir pour certain le lieu de la situation du lieu d'Ocelum, dont Cesar fait mention, mais quand son passage sera bien examiné l'on n'y treuvera aucune difficulté: & pour le sçavoir je rapporteray icy l'opinion des autheurs qui ont parlé du lieu de la situation de cet Ocelum de Cesar.

Le Pingon a logé un Ocelum dans la haute Maurienne, en un lieu à present appellé Auxois. Il est vray qu'Auxois s'appello Ocelon: car je l'ay ainsi leu des anciennes écritures, mais il n'est pas cet Ocelum duquel Cesar parle qui dit, *ab Ocelo, quod est*

A *site*

citerioris provinciæ extremum tout le dernier, &c. puis qu'il est situé *in ulteriore provincia.* Musæus a crû que cet Ocelum de Cesar fut Ecilles qui est au dessus de Suse, lequel dit, *Ocelum in summis Allobrogibus supra Brannovices.* Briançonnois selon son dire, *quâ transitus est facilis in Italiam ad Susam oppidum, &c.* Ie ne veux pas dire que Eciles ne s'appellasse peut être Ocelum, car il y a plusieurs villes qui en ont porté le nom desquelles Ortelius fait mention,) mais je dis, que cet Ocelum, dont Cesar parle & par lequel il passa, que ne peut pas être Eciles, parce que en ce temps là, & en son vivant (il mourut l'an 41. avant la naissance du Sauveur) le passage n'y étoit aucunement ouvert : ainsi qu'a tres bien remarqué Chorier, & A. Calepin sur les noms *Cottiæ* Alpes, lesquels nous asseurent (ils ne sont pas eux seuls) que le Roy Cottio Ile fit ouvrir dés Suse jusques au delà du mont Genevre dans le Dauphiné, au temps d'Octavian Cesar Auguste successeur de Iules Cesar.

Et quant au Briançonnois ils n'ont pas été considerez pour Brannovices, car leur ville capitale s'appelloit Brigantius vicus, & le peuple Brigantii, au dire de Iean Tornæsius, & de Iacques Dallecampius; & Ortellius appelle Briançon, Brigantium, & à quand les Briançonnois fussent considerez pour des Brannovices, pour tout cela n'est pas à dire que Cesar aye passé par le lieu d'Eciles, puis que le passage n'y étoit pas ouvert, & outre de ce, Eciles n'étoit pas la derniere ville de la province citerieure de ce côté là, s'étoit Oulx, puis Sesane, ainsi qu'à écrit Monet.

Et Abraham Ortelius parlant d'*Ocelum* de Iule Cesar dit *Ocelum Cæsari, & Straboni in Alpibus oppidum, quod Villanovanus & Varrerius* Oulx *appellari aiunt.* & Ours *Itali dicunt.* Isilles *vocat Sim'erus.* Il ne faut pas croire qu'Ooulx au temps de Cesar s'appellasse Ocelum, car les Romains le firent engraver à l'arc de Suse sur le nom d'Ocatelli, au dire des mémes Thornier & Dallecampius, & le Pere Monet nous asseure qu'Oulx s'appele en Latin Olexium, & quand ces raisons cesseroient, il nous suffit de sçavoir qu'au temps du méme Iule Cesar le passage n'y étoit pas ouvert, & partant le même Cesar ni son armée n'y ont pas pû passer, quand méme Oulx s'appellasse Ocelum.

retour

Retournons aux Nemaloni.

QVoy que la force des Romains fut grande, avant l'Empire d'Ottavian Cesar Auguste (qui commença l'année 41. avant la naissance de nôtre Redempteur) en vertu de laquelle, ils se rendirent maîtres, & Seigneurs de toutes les Gaules, Transalpines, & en partie des Cisalpines: & d'autres pays; neantmoins, elle ne fut pas suffisante pour surmonter les peuples Alpins, dés les Alpes Iulles, jusques au Montui (en Italien *Montviso*) qui regardoient l'Italie, les Allemagnes, Suisses, & les Gaules Transalpines jusques au Montui inclus; tous unis contre ces Romains, & pas moins leurs ennemis, que les Romains n'étoient les leurs. Ottavian Cesar voyant, que sa force ne les pouvoit pas surmonter, ni renger sous l'obeïssance des Romains, il tâcha de se les rendre amis, & de se confederer avec eux: ce qu'ils ne voulurent pas accepter; Mais Cottio pere qui en étoit Roy de la plus grande partie, fut plus prudent qu'eux, il accepta le party, & contracta amitié avec Cesar, qui le prit en sa protection, & douze des principales des Citez, soit provinces de son Royaume, qui suivirent son conseil.

Chorier & Calepin.

Item Chorier

Les autres peuples des Alpes à qui le nom des Romains faisoit horreur, n'étans pas assez forts, pour vaincre leur haine naturelle, refusurent tous d'imiter son exemple, mais ils le regarderent comme leur ennemi, parce qu'il avoit cessé de l'être des Romains, & des lors, il ne receut d'eux que des actes continuels d'une hostilité aussi irreconciliable que cruelle, au nombre desquels & les principaux étoient les Nemaloni, apresent les Novaliciens, disent les mémes Tornæsius & Dallecampius, qui serrerent le passage, & à Cottio leur Roy, & aux Romains, &

l'ouvroient aux autres peuples Alpins, de sorte qu'ils reduirent, leur Roy Cottio à ouvrir, & à élargir le passage depuis Suse, jusques au delà du mont Genevre, qui alors étoit si peu accessible, qu'il ne pouvoit étre surmonté par des hommes, puis qu'à peine l'étoit-il par des animaux que produit ce pays, quelques uites & legers qu'ils soient, dit le méme Chorier, & Ambroise Galepin (donc Iule Cesar n'y passa pas, ainsi que quelques autheurs modernes ont voulu dire) & pendant que Cottio étoit occupé à l'ouverture de ce passage, les insultes de ses sujets Alpins étoient continuelles contre luy, & méme contre les Romains jusques là, qu'ils taillerent en pieces l'escorte qui accompagnoit le bagage d'Auguste, qui venoit de Rome : & cela l'enflamma d'avantage contre eux, de sorte qu'il donna ordre à Varron, & à Pison de les attaquer, & Cottius joignit ses forces au leurs, lesquelles furent si grandes qu'il fallut que la liberté de ces nations, cedât au bon-heur d'Auguste, qui avoit mis tous ses soins pour mettre à la raison les peuples des Alpes de l'état de Cottius, à la fin, il les surmonta, & tous les autres peuples Alpins, neantmoins, cette conquéte leur coûta beaucoup de sang, & la ioye qu'en receut Auguste, est une preuve, que cette victoire ne luy fut pas une liberalité grattuitte de la fortune ; cette guerre ayant eu la fin qu'il desiroit : On erigea, pour en eternifer la memoire ; un trophée à la porte de Suse, & une inscription y fut gravée, de tous les peuples Alpins, à l'honneur de Cesar, & de Cottius, qui en avoyent triomphé, où elle paroît encore ; là où ils ont consideré les Nemaloni, ou *Novaliciens*, pour les peuples grands guerriers les plus genereux, d'entre tous les peuples Alpins, puis que tous les autres, ils les ont nommez province, par province : mais apres avoir fait mention des Caturiges, dont ces Nemaloni étoient du nombre, ils ont ajoûté : & *Nemaloni* voulant signifier par cette speciale mention d'eux que toute la gloire de Cesar, & que toute la gloire de Cottio, dependoit de les avoir surmonté, & triomphé d'eux, car s'ils n'eussent pas

triomphé

tiromphé desdits Nemaloni à leur dire, c'étoit rien avoir fait, jaçoit qu'ils avoient triõphé de tous les autres peuples Alpins: Ie finis sur ce quant àpresent parce que i'en ay assez parlé dans le premier livre de ses œuvres.

Venons maintenant à la fondation & situation de l'Abbaye de la Novalese ainsi que i'ay dit de faire, cy-devant au chapitre premier.

CHAPITRE IV.

L'an de Iesus-Christ soixante sept, étant mort dans Rome le pieux & bon Roy Marc Iulle Cottio, fils de Cottio mort & enterré dans Suse, la cité capitale de tout le Royaume Cottien de çà & de là les Alpes Cottiennes, le cruel Neron reduit le Royaume en deux Provinces, à l'une desquelles, (à sçavoir à la province de Suse) il envoya pour Gouverneur un sien confiant, parent & secretement chrétien, appellé Burro, grand amateur & protecteur des chrétiens, qui apporta un particulier bonheur aux habitans des Vallees & citez de la Province de Suse, & Novalese; sur quoy mondit Seigneur Don Paul Brittio Evesque d'Albe en Piedmont dit avoir leu dans l'Archive de l'ancienne Abbaye de la Novalese, qu'entr'autre de ceux de la famille de Neron qu'avoyent embrassé la Foy Chrétienne & Loy Evangelique, étoit une noble & riche matrone Romaine sa parente, soit niece appellée Priscille, laquelle connoissant l'intention de Cæsar, qui étoit d'exterminer les Chrétiens, & effacer de dessus la terre la gloire des Chrétiens, & le Saint Nom de IESVS CHRIST: avec honorable pretexte, se retira en Piedmont, en la cité de Suse vers ledit Burro son parent, & le Gouverneur de tout le Piedmont (& comme l'on croit son frere) grand protecteur des Chrétiens l'étant luy aussi, & en partant de Rome elle conduit avec soy un grand nombre de peuple secretement chrétien & entr'autre il y avoit deux hommes Apostoliques appellez Elie & Miler, lesquels dés la Palestine avoyent suivy Saint Pierre Apôtre à Rome, lesquels s'accompa-

Pingon. Monseigneur Don Paul Brittio Eusebe Cæsar Chorier.

Memoires de l'Abbaye de la Novalese.

compagnerent avec ladite Priscille pour servir de guide spirituelle & de maître à ses nouveaux Chrétiens, & genereuse compagnie, ainsi qu'ils firent étant ladite Priscille arrivée à Suse avec sa Ste.compagnie, où ils furent les bien venus & receus courtoisement par ledit Burro, & par les Citadins de Suse à consideration d'iceluy & des merites de ladite Priscile & desdits Saints Elie & Millet, & de toute leur sainte compagnie, & ayant là sejourné quelque temps, jusques à ce qu'ils eussent connoissance du pays: ils trouverent la Vallée de la Novalese, tout proche fort agréable & les habitans d'icele courtois & benins, & d'un bon naturel & agreable aspect, & propre pour s'y retirer, afin de vacquer au service de Dieu, ils s'élirent dont ladite Vallée pour faire leur habitation, où ils furent receus par les habitans d'icelle, non moins courtoisement qu'ils avoyent étez receus dans Suse, & les receurent au nombre des habitans, bourgeois & citadins de leur pays, & les firent participans de leurs fonds & biens en les alimentant honorablement, leur fournissant tout ce qui leur étoit necessaire pour leur entretien: & comme ils avoyent étés là conduits par le saint Esprit pour le salut de ce pays, comme gens Apostoliques qu'ils étoyent, lesquels ne vivoyent sur terre qu'en corps, & en esprit dans le ciel: ils s'éleurent un canton dans cette region du côté du midy, au pied d'une grande forest & sur un cousteau éloigné du passage des étrangers, là où il y avoit une haute & puissante tour, & sans doute des habitations es environs, ce qui leur fut octroyé courtoisement par les prénommez Nemaloni qui volontiers leur cederent entierement le lieu, & continuerent de leur fournir tout ce qui leur étoit necessaire pour leur entretien.

Soit Citd.

CHAPITRE V.

ARrivée & courtoisie qui ne furent pas infructueuses: car incontinent que ces saints étrangers furent là établis, prescherent à ces fortunez Nemaloni la Foy Chrétienne, &

Loy Evangelique, lesquels aprés qu'ils en furent deûement instruits, receurent le Bapteme & l'embrasserent tous universellemens, & mirent leur pays & biens en la puissance & domination de ces saints Romains, & les constituerent leurs Seigneurs & maîtres tant spirituels que temporels sans rien se reserver, se contentans d'être leurs Metayers: & lesdits Romains ne se contenterent pas d'avoir evangelisé la Foy Chrétienne & Loy Evangelique auxdits Nemaloni, mais ils en firent autant aux lieux circonvoisins de çà & de là des Alpes, les habitans desquels accepterent unanimement, & universellement la Foy Chrétienne & Loy Evangelique, & receurent le saint Baptéme.

CHAPITRE VI.

CE sont ces saints personnages Romains qui reduirent ce lieu en forme d'Abbaye, & bâtirent là un lieu pour y faire leurs prieres à Dieu, & pour y chanter ses loüanges, vivans tous en commun, & d'une grande union, sustentez par le travail & fruits des fonds de ces pieux & courtois Nemaloni. *Premiere fondation de l'Abbaye de la Novalese.*

Et c'est chose facile à croire, & à connoître qu'ils furent là divinement conduits & conseillez de ce faire par le Prince des Apôtres saint Pierre, lequel ayant sçeu que ladite Priscille, & sa sainte compagnie avoyent étez courtoisement receus par sesdits Nemaloni, & qu'ils avoyent receu le saint Baptéme & embrassé tous unanimement la Foy Chrétienne, & la Loy Evangelique, partit de Rome & s'en vint audit lieu, tant pour visiter & consoler ladite Priscille & sa glorieuse compagnie, que les habitans dudit lieu nouvellement Chrétiens: & pour les encourager tous à perseverer à la confession du tres saint Nom de Iesus Christ, de sa sainte Loy Evangelique, & de croire fermement qu'il étoit le fils unique de Dieu tout puissant, Createur du ciel & de la terre, & du genre humain descendu du ciel en terre pour nous sauver, & acquerir la vie eternelle, pris chair humai-

Saint Pierre Apôtre vient à la Novalese.

ne dans les sacrees entrailles de la glorieuse Vierge Marie, souffert mort & passion pour le salut de nos ames, descendu és enfers pour en tirer les saints Peres, puis ressuscité des mort en vie, & monté glorieux au ciel, & leur enseigna tous les mysteres de nôtre sainte Foy, & confirma en icelle, leur consacra leur oratoire à l'honneur du Sauveur, & au devant d'iceluy y planta une croix en memoire de sa mort & passion: & voicy donc comme cette Abbaye eut son commencement, & par qui, & l'on voit encore de present ledit oratoire, & c'est en ce temps, & en ce saint lieu que la vie Monastique, solitaire & reguliere a eu son commencement, & la sainteté méme, ce que nous enseigne le 3. tome du sanctoral de cette Abbaye, disant, *Vbi fuit præcipium Cœnobium, ex antiquo vocabulo, vocatum Novalicium, & quod nova lucis primordia, & sanctitatis exordia ibi exorta noscuntur esse, & fundata.*

Fondation de l'Abbaye de la Novalese.

Et commé les habitans des lieux circonvoisins avoyent receu le saint Battéme, & embrassé la Foy Evangelique & notamment les Garrocelles, à present l'haute Maurienne à eux enseignée par lesdits deux hommes Apostoliques Elie & Millet, avec l'assistance de leurs saints compagnons, & bâti des oratoires à l'imitation de leurs saint voisins; ledit saint Pierre avoit fait dessein de passer les Montcenis pour les aller visiter, & leur donner les mémes documens qu'il avoit donné aux susnommez, & pour leur consacrer aussi leurs oratoires.

Mais ayant eu notice que les Chrétiens de Rome étoyent grandement affligez & troublez, tant par la cruelle persecution de Neron, que par les tromperies & enchantemens de Symon Magus, qui se disoit le dominateur des Anges & la totale vertu & puissance de Dieu tout-puissant, il fut inspiré de Dieu de retourner à Rome tant pour manifester la vertu & totale puissance de Iesus Christ, que pour animer les Chrétiens de là, afin qu'ils ne succombassent attirez par les tromperies de ce Symon Magicien, lesquelles par la vertu de Dieu il surmonta & les fit connoître aux peuples Chré-

tiens,

tiens de Rome & à tout le peuple Romain, & par la méme vertu de Dieu fit perir ledit Magicien : à cause de quoy Neron fit mourir ledit saint Pierre le 29. Iuin année de IesusChrist 69.

Mais ledit saint Apôtre avant que de partir du lieu de la Novalese donna sa sainte benediction à Priscille & à toute sa sainte compagnie & à ces Nemaloni nouvellement Chrétiens & se recommanda à leurs prieres en prenant congé d'eux eux ayant entendu sa mort bâtirent une Eglise à son honneur & l'appellerent l'Eglise de saint Pierre Apôtre, & à present elle en porte encore le nom. Apres donc que ces saints Romains furent là établis, menerent la vie dont nous parlerons ci-apres: ils changerent le nom à ce païs-là qui s'appelloit au dire de plusieurs, Ocelum, & selon les anciennes écritures de cette Abbaye s'appelloit *Vicus sive Pagus Seuxinus*, c'est à dire païs situé au pied de la montaigne des Cendres, Montcenis, & de méme changerent le nom aux habitans dudit lieu, appellant le païs *Novalicium*, les habitans *Novaliciens*, à sçavoir le lieu & les hommes de la nouvelle loy & de la nouvelle lumiere que Monseigneur Don Paul Brittio Evesque d'Albe appelle *locus & homines novæ lucis novæ legis*, voulans signifier que la Loi Evangelique & Foi Chétienne avoit eu en ce lieu son commencement universel avant aucun autre païs & region occidentale, & de méme la sainteté: & dudepuis ladite Abbaye, & le païs d'alentour, & les habitans ont toûjours retenu le nom.

CHAPITRE VII.

IE remarque ici trois choses, la premiere fut la grande charité & bonté de ces Nemaloni dont ils userent envers ces peuples Romains là refugiez, & l'admirable reconciliation de ces deux peuples Romains & Nemaloni, n'y ayant pas encore un siécle passé qu'ils étoient animez

les uns contre les autres comme des lyons: & ce nonobstant ces Romains se vinrent rendre à eux comme à leurs plus grands amis, & confians qu'ils eussent en ce monde: & les Nemaloni les receurent à bras ouverts comme leurs propres freres & intimes amis, & userent en leur endroit de la charité & de la courtoisie dont nous avons ci-devant parlé. qui ne fut pas de peu de consideration, & n'est pas moins considerable la grande Providence de Dieu en cette affaire qui inspiroit lesdits Nemaloni à combler ces saints adversaires de courtoisie, bienveillance, & des dons mondains & transitoires, pour acquerir d'eux le chemin de la vie celeste & gloire eternelle.

SECONDE REMARQVE.

La seconde remarque que je fais, est que dés que ces fortunez Nemaloni eurent receu la Foy Chrétienne & Loy Evangelique, on n'a jamais entendu qu'ils soient tombez en aucune heresie, mais ont toûjours perseveré de pere en fils jusques au temps present, à la Confession de la Loy Evangelique & Foy Chrétienne, Catholique, Apostolique, Romaine & Orthodoxe: il est vrai que Dieu à toûjours permis qu'ils ayent eu de bons, saints & vigilans Pasteurs, nonobstant les grandes persecutions qu'ils ont souffert des cruels barbares ennemis de Dieu & de sa sainte Loy Evangelique, Catholique, Apostolique & Romaine, & notamment les annés de nôtre salut 402. par les Vandales. 452. par les Ongres, soit par leur Roi Attilla. 575. par les Longobards; & l'an 906. & 916. par les Sarazins, ainsi qu'il sera remontré quand nous serons arrivez en ces temps-là.

TROISIEME REMARQVE.

La troisiéme remarque, n'est pas moins admirable & considerable que les precedentes, & si on la considere attentivement, l'on ne sçauroit apporter une raison plus efficace, que de

de juger que ce peuple a été particulierement choiſi de Dieu pour la confeſſion de ſon ſaint Nom, & comblé de ſes benedictions ſur tous les peuples Catholiques, & les effets enſuivis nous en donnent un parfait témoignage, car les Papes, Eveſques de Maurienne, les Empereurs, Roys, Princes & Marquis de Suſe,& la Royale Maiſon de Savoye les ont toûjours conſideré comme premiers & particuliers enfans de nôtre Mere ſainte Egliſe Apoſtolique & Romaine, & méme comme perſonnes Eccleſiaſtiques, & ont voulu juſques au temps que nous ſommes qu'ils ayent joüi des mémes privileges & prerogatives que les Religieux de cette Abbaye ont joüi de tout temps à eux concedées par divers Papes, par un Abbonpatrice Romain au temps du regne du Roy Theoderic Roy des Gots reignant en Italie, par autre Abbonpatrice, ou ſoit Pair de France, & premier Marquis de Suſe de l'an 726. indiction 9 (de la fille duquel appellée Theodora ſont deſcendus les Marquis de Suſe, puis la Royalle famille de Savoye du côté maternel) par le Roy Pepin pere de Charlemagne, par ledit Charlemagne, par ſon fils Louys auſſi Empereur, par l'Empereur Lothaire fils de ce Louys, par ſaint Henry Empereur, par un autre Henry Empereur de l'an 1048. par cette grande & ſainte Princeſſe Adelayde, ayeule de la royale Maiſon de Savoye, par Humbert ſecond & en ſuite par tous ſes deſcendans, juſques au temps preſent, & non ſeulement leurs ont concedez des privileges,mais ils les leur ont maintenu & fait maintenir par leurs magiſtrats: pour ceci je n'aurai pas beſoin d'en rapporter des preuves, car l'Archive de cette Abbaye, & là leur ſont fournies deſdits privileges, qui ſont de grande importance & tres-amples.

Nous devons croire que ſont étez des particuliers dons de Dieu, qui a voulu recompenſer & en ce monde & en l'autre les habitans de ce lieu, & les faire connoître de pere en fils d'avec tous les autres peuples enfans de nôtre Mere ſainte Egliſe à cauſe de cette ſi grande courtoiſie & ſi conſi-

 derable

derable charité dont il userent envers ces pieux Romains serviteurs de Dieu envers eux refugiez. En effet ce n'est pas une gloire de peu de consideration pour ces Novaliciens tant anciens que modernes : c'est ce qui en partie m'a obligé d'intituler cet œuvre, *La gloire de l'Abbaye & Vallée de la Novalese*, & l'autre sujet est, de ce que ce lieu là a été un sacré seminaire des saints Martyrs & Confesseurs, & qu'il a été consacré par le Prince des Apôtres saint Pierre: & à cause aussi parce que la vie Monastique & reguliere a eu son commencement, & la Foy Chrétienne & Loy Evangelique, l'a publiée & acceptée universellement avant toute autre region occidentale, tirée du prénommé Sanctorale.



LA

LA GLOIRE DE L'ABBAYE ET VALLE'E DE LA NOVALESE.

LIVRE SECOND.

Vie des anciens Moynes de l'Abbaye de Saint PIERRE de la Novalese.



Ovs ces saints personnages étant venus de Rome à la Novalese, aprés qu'ils furent receus & établis par les habitans de là, dont nous avons parlé au premier livre, & aux chapitres ci-devant deduits au commencement de ce second livre, vivoient Apostoliquement, chastement & religieusement, & ce sont eux qui donnerent commencement à la sainte vie Religieuse & Monastique, de quoi nous asseure le Sanctorale ancien de cette Abbaye, disant, *Vbi præcipuum Cænobium ex antiquo vocabulo vocatum Novalicium, eo quod nova lucis primordia & Sanctitatis exordia, ibi exorta noscuntur esse & fundata*, de quoi j'ay aussi fait mention aux susdits chapitres, ce fut l'an de Iesus Christ 67. ou 68. qui quand ils eurent nouvelles que saint Pierre avoit

Nombre 1.

été fait mourir l'an de Ieſus Chriſt 69. le 29. de Iuin, ils y bâtirent au méme lieu une magnifique Egliſe à ſon honneur, & à l'entour quantité de cellules pour leur habitation en forme d'Abbaye, il s'éliſoient un Superieur, & commandant qu'ils appelloient Abbé, à qui ils obeiſſoient tous tres-volontiers ſans aucune repugnance, & obſervoient exactement la Loy Evangelique, & vivoient ſelon icelle & ſelon ſa forme & teneur ſans en rien obmettre, avec grande ferveur, devotion & humilité, dont ils prirent le nom des Moynes de qui ſaint Benoiſt parle dans le premier chapitre de ſa Reigle, où il les appelle Cœnobites, vivans ſous un Abbé tant ſeulement, & ſelon la Reigle Evangelique, ſans autre Reigle ſpeciale : en menant une vie plus celeſte qu'humaine.

2. La ſaincteté, bonté de vie & bonne renommée de ces premiers Chrétiens, vivans dans ce lieu ſolitaire religieuſement & regulierement ſelon la maniere déja dite, fut bien tôt divulguée & publiée par toutes les contrées de l'Europe occidentale & aillieurs. Ce qui les rendit ſi recommandables & ſi parfaits obſervateurs de la Loy Evangelique, furent deux hommes Apoſtoliques nommez Elie & Milet, de qui nous avons déja fait mention ci-devant, qui dés la Paleſtine avoient ſuivi ſaint Pierre Apôtre à Rome, & de-là ſe rendirent conducteurs de cette ſainte troupe de perſonnes, qui ſe vinrent rendre au lieu de la Novaleſe, dont nous avons parlé au premier livre & au commencement de ce ſecond.

Elie & Milet premiers Abbés de la Novaleſe.

De ſorte que de toutes parts pluſieurs perſonnes ſignalées & de toutes qualitez abbandonnoient leurs patries, leurs honneurs & leurs richeſſes mondaines pour acquerir les celeſtes & eternelles, peres, meres, parents & amis & ſe venoient renger là avec cette ſainte compagnie Apoſtolique, afin d'apprendre d'eux la façon de bien & ſaintement vivre, la Loy Evangelique, Doctrine Chrétienne, & la voye du Paradis.

3. Ils multiplierent tellement dans peu d'années, que ni l'Abbaye ni ce lieu & fortuné village, ſoit cité de la Novaleſe, n'étoient

toient plus ſuffiſans ni capables pour les loger tous, dont les Abbés de ce temps-là les diviſoient en trois troupes, qu'ils appelloient eſquadres & centuries ; C'étoient les vrais ſoldats de Ieſus Chriſt, l'un des Novices, qui habitoient dans l'Abbaye ſous la conduite de l'Abbé, & quelques uns des plus anciens & des plus parfaits Religieux & des plus habiles à la conduite & regence des Novices, & des mieux verſez en la vie ſpirituelle, reguliere & Monaſtique, pour conduire ces nouvelles plantes & ces nouveaux ſoldats de Ieſus Chriſt au port de ſalut, & les inſtruire à la parfaite obſervation de la Loy Evangelique, Doctrine Chrétienne & vie reguliere.

Le ſecond troupeau étoit composé de nouveaux Proffés, ſoit qu'ils fuſſent déja inſtruits à la vie dont nous venons de parler, lequel l'Abbé qui étoit alors, partageoit par centuries, & à chaque centurie deputoit un ancien & ſage Religieux Superieur pour ſa conduite, qu'on appelloit Centurion leſquels centurions diviſoient leurs centuries en dix eſquadres, & à chaque eſquadre deputoit un Cuſtode qu'on appelloit Decane, pour en avoir particulierement du ſoin à les bien conduire, & leſquels Cuſtodes étoient obligez (& l'obſervoient exactement) d'en rendre compte au Centurion & du proffit & avancement, qu'ils faiſoient à la vie ſpirituelle, Monaſtique, & le Centurion en rendoit compte à l'Abbé & ces Centurions campoient leurs centuries aux environs de l'Abbaye un peu éloignées d'icelle, y bâtiſſans autant de cellules qu'il y avoit de Religieux, & au milieu deſquelles ils y bâtiſſoient un Oratoire, pour y chanter le Divin Office & faire l'Oraiſon Vocale & Mentale & autres exercices ſpirituels, & étant de retour dans leurs cellules s'occupoient à la lecture du Saint Evangile & Ecritures ſaintes & aux œuvres manuelles pour ne demeurer oiſifs, juſques à ce qu'ils entendiſſent de l'Abbaye le ſigne de le Meſſe, qu'ils entendoient tous les jours, ou du chapitre où ils s'acheminoient avec une grande & religieuſe modeſtie ſans jetter les yeux ni çà ni là, pour aſſiſter à

Cuſtode ſignifie Gardien.

ces

cet auguste Sacrifice & au Chapitre.

Etant donc assemblez au Chapitre un chacun s'accusoit de ses manquemens exterieurs avec grande humilité les larmes aux yeux & avec componction de cœur de les avoir commis, combien qu'ils fussent legers & de peu de consequence ou plûtôt imaginaires, en s'accusant non seulement les f. i-soient apparoir grands, mais tres-enormes tant étoit grande leur humilité, ils acceptoient volontiers la penitence qui leur étoit enjointe par l'Abbé, & méme luy en rendoient graces avec les larmes aux yeux, les reputans legers, en imputant cela à la bonté de l'Abbé & non pas à la legereté de leurs fautes: les coulpes tenues s'exerçoient en d'autres pieuses œuvres tendans à la perfection religieuse, conservation & augmentation d'icelle; le tout fini & parachevé, se retiroient modestement en leurs solitudes & les residans dans l'Abbaye dans leurs cellules.

5. Le troisiéme troupeau étoit composé des Religieux les plus anciens & les plus parfaits des autres & entierement versez à l'observation & intelligence de la Sainte Loy Evangelique & Chrétienne, & en la vie Monastique, reguliere & contemplative, à laquelle ils s'exerçoient continuellement, & à la recitation de l'office divin dans leurs cellules erigées dans les deserts & forets de cette region qui en étoit comblée des trois côtez, les vestiges desqueles l'on voit encore à present où ils étoient retirez assez loin de l'Abbaye & separez de toute conversation humaine, ne conversans qu'avec les Anges en esprit, lequel étoit toûjours fixé au ciel: ne venans dans l'Abbaye que pour y recevoir les Saints Sacremens, ou pour conferer avec l'Abbé de quelque affaire tres-important & de grande consequence, touchant la vie spirituelle & contemplative.

Remarque. Ie remarque icy que plusieurs des habitans de la region de la Novalese, Venaux & Ferriere nous ont asseuré qu'ils ont vû dãs ces deserts en divers endroits, qu'il y a encore des murailles un peu élevées sur terre: & mémes de simples & innocens bergers m'en ont informé, à qui j'ay ajoûté beaucoup de

de croyance, attendu qu'ils racontoient cela de bonne foy.

Les jours des Dimanches ces Anachoretes du second troupeau, qui habitoient aux environs & proche de l'Abbaye, venoient assister avec ceux qui habitoient dans l'Abbaye, à l'Office divin & à la grand' Messe les jours des Dimanches, lesquels parachevez & l'Oraison Mentale, suivoit la leçon de l'Ecriture Sainte & en telle occupation passoient la journée; l'exortation à bien vivre parmi eux étoit tous les jours exercée, affin que la convoitise & la proprieté, fût bannie d'entr'eux comme chose pestilentiele aux Religieux, origine de tous vices & contraire à la pureté de l'esprit: la conversation des femmes, étoit de méme bannie de leur compagnie, & ils ne permettoient point qu'elles abordassent aux lieux de leurs habitations ni du Monastere. *Occupations des Religieux les iours de Dimanches.*

La charité parmi eux étoit un pain quotidien exactement pratiquée, notamment à l'endroit des infirmes & des malades, & si quelqu'un en étoit visité, tous se mettoient en devoir de l'assister, & l'assistoient promptement avec grande charité & gayeté de cœur en luy compatissant, luy apportoient tous les remedes convenables & necessaires tant pour la santé du corps que pour la santé de l'ame, accompagnez de bienveillance & douces consolations. *Charité desdits Moynes.*

Dieu regardant les bonnes œuvres de ces glorieux Cœnobiarches & Anachoretes, il voulut faire connoître combien il les aimoit & combien elles luy étoient agreables & par consequent les operateurs d'icelles qu'il remplit du Don du S. Esprit & de plusieurs graces surnaturelles tant en general qu'en particulier: car il doüa les uns du Don & Grace de rendre la santé aux malades, les autres de faire des miracles, les autres du Don de Prophetie, d'autres de penetrer les cœurs & pensées d'autruy, d'autres de sçavoir les choses occultes & de les pouvoir retreuver, notamment les larrecins, afin de les pouvoir rendre à leurs maîtres, & de connoître les larrons (mémes à leur grand regret.) Enfin ces saints Patriarches furent doüez de plusieurs Dons Divins & surnaturels en ce mõde, & en l'autre du repos & de la gloire eternelle. *Dons de Dieu envers les Moynes.*

G Vian-

Viandes & Recreations de ces Saints PATRIARCHES *soit* COENOBIARCHES.

LEs viandes de ces Saints d'ordinaire étoient racines, herbes & legumes détrempées dans l'eau, & rarement cuites, car étant cuites ils les tenoient & estimoient pour viandes trop delicates & indignes à tous ceux qui font profession de la vie Monastique & spirituelle, & qui veulent assujettir à soy leur corps & le dompter. Le vin étoit banni de leur estomach, comme un infame stimulateur de luxure ; La Parole de Dieu & l'abstinence les engressoient, & les faisoient vivre fort long temps, contents & joyeux, en bonne & parfaite santé : le continuel silence les rendoit hommes celestes, & quand ils donnoient tant soit peu de nourriture à leurs corps, ils l'assaisonnoient d'une leçon spirituelle, afin d'assouïr leurs ames d'une viande celeste ; & en telles leçons consistoient leurs recreations, en les augmentant d'un agreable entretien de la bonté & toute-puissance de Dieu, du paradis, de la vie, de la gloire eternelle, des Bienheureux, de la charité, de l'amour envers Dieu & envers le Prochain: & tenoient plusieurs semblables discours spirituels, convenables à la conservation & augmentation de la vie spirituelle, reguliere & Monastique : en tels & semblables exercices, recreations & discours repaissoient & le corps & l'ame tout ensemble, leurs servans de mets delicieux pour les faire vivre eternellement, sçachant tres-bien, que *non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit ex ore Dei.* il leur en arrivoit ainsi, d'autant que les viandes dont ils usoient n'étoient pas suffisantes pour leurs alimens & entretien de leurs corps, si la parole de Dieu n'eût suppleé au defaut.

En S. Matth. chap. 4.

Ces Cœnobiarches & Anachoretes continuerent cette loüable & sainte vie, plus angelique qu'humaine paisiblement & sans trouble (du moins selon la connoissance que nous en avons) l'espace de 335. à sçavoir de l'an de Iesus Christ 67. jusques à l'an 402. d'autres disent 403. auquel temps Alaric

Roy

Roy des cruels & farouches Vandales, *Gentes immanes*, passa en Italie avec une puissante armée, incité à ce faire par le traître Stilicon aussi de nation Vandale, Patrice Romain & General de l'armée occidentale pour l'Empereur Honorio: & entr'autre cruautez dont ces barbares exercerent aux frontieres d'Italie fut de faire mourir trois cens Religieux soit Cœnobiarches de cette Abbaye, en haine de la Foy Chrétienne: Le reste s'échappa dans les deserts avecque les habitans de cette region, qui ne furent pas mieux traittez qu'eux ainsi qu'on le peut croire. Tout ce que nous vous venons de raconter de ces Saints Cœnobiarches, & Anachoretes a été tiré de l'Archive de cette Abbaye raporté par Monseigneur Don Paul Britio Evesque d'Albe en Piedmont dans son livre intitulé *Progressi della Chiesa occidentale*.

Premier martyre des Religieux & habitan de la Novalese. Preuve.

10 Il faut faire sçavoir quelle sorte de nation étoit ces Vandales, & la situation de leur pays: la Vandalie au rapport d'Ambroise Calepin, de Iean Tarcagnota dans sa seconde partie des Histoires du Monde, de Metanchthone de Crantzius & d'Abraham Ortelius, est la partie septentrionale du Royaume de Pologne, appellée Vandalia) à cause du fleuve Vandalo qui la confine de tous côtez, dont le peuple a pris le nom & s'appelloient Vandali, gens cruels & farouches dit Calepin, *Populi immanes*.

Vandalia.

11 La méme histoire de la Novalese, rapportée par Monseigneur Don Paul Britio, nous asseure que ces saints Patriarches étant échappez des mains de ces cruels tyrans Vandales ne perdirent point courage ni n'abandonnerent point leurs cellules ni leurs solitudes lesquels favoris du ciel les recouvrerent en peu de temps, & y continuerent semblable vie qu'auparavant avec la méme constance, ferveur, sainteté & dons celestes. Et que dans peu de temps ce sacré College fut autant peuplé de saints personnages qu'auparavant & méme d'avantage, continuants d'y venir de tous côtez pour étre participans des merites de ces saints Religieux & des pieuses personnes pour étre associez avec leur Ste. Compagnie: ils continuerent ainsi paisiblement, l'espace de 50. ans, à sçavoir jusques à l'an de I. Christ 451. ou 452.

Archive de la Novalese.

Ce fut la méme année 452. que le Roy Attila, Roy d'Ongrie, fleau du peuple de Dieu, non moins cruel & farouche que les Vandales, sortit de son pays avec une puissante armée, entra en Gaule, la depeuplant & mettant toute en degât par où il passoit, d'où par permission divine, il en fut chassé par un S. Loup, & de là passa en Italie par les Alpes Iuilles à dessein d'aller à Rome & de là depeupler, & mettre toute en degât, mais il fut empesché de le faire, par un Saint Leon qui le fit retourner en arriere : mais les Gaules Cisalpines sentirent les effets de sa cruauté & de ses soldats, qui étoient au nombre de cinq cens mille, qui se dilaterent dans ces Gaules, jusques au lieu de la Novalese, mettant le tout en degât ; & ce fut là qu'ils firent sentir les plus grands effets de leur cruauté aux Religieux de cette Abbaye, desquels ils en firent mourir cinq cens, en haine de la Foy Chrétienne & Catholique, sans y comprendre les habitans du lieu de la Novalese, une grande partie desquels receurent aussi la couronne du martyre en compagnie de ses saints Cœnobiarches, & il n'en seroit échappé aucun des mains de ces tyrans si par la Providence de Dieu ils ne se fussent refugiez dans les forets pour y étre conservez, afin de servir de Maîtres & de Pasteurs à ceux que Dieu avoit destiné pour venir cultiver ce sacré lieu en la place de ces saints martyrs ; & la furie de ses bourreaux ne se termina pas là, mais ils reduirent en cendres ce sacré lieu, & sans doute la cité & bourg de cette Region, qui pour lors étoit grandement peuplez pour étre un pays où les barbares ne pouvoient aborder qu'avec grande difficulté.

Attila.

Second martyre de la Novalese

Ie feray icy quelque remarque avant de passer plus outre dans le recit de la vie des saints Patriarches de ce sacré lieu.

Premiere remarque

Ie remarque icy qu'entrautres signalez personnages qui se vinrent ranger dans ce sacré college peu de temps avant l'année de Iesus Christ 452. fut un grand Seigneur Ongre de nation nommé Walcharius, un des principaux Seigneurs de la Cour du Roy Attilla, qui avoit épousé la premiere Dame d'hon-

d'honneur de la Reine, femme dudit Roy : lesquels ayant eu connoissance de la vie sainte des Religieux de ce sacré college de la Novalese & du nombre des saints Martyrs & confesseurs du méme Monastere secretement, abandonnerent la Cour & tout ce qu'ils possedoient, honneurs, charges, & richesses, dont ce grand Prince Attila les avoit enrichis & comblez à cause de leurs merites & inconnus, la femme vétue aussi inconnue, qui étoit en habit d'homme, se vinrent presenter à l'Abbé qui etoit à lors, luy demandans pour l'amour de Iesus-Christ, avec grande instance, ferme resolution, & humilité, d'étre receus au nombre des Religieux de ce sacré lieu, & de leur donner l'habit Monachal, ce que l'Abbé leur accorda par diuine inspiration : apres quoy l'Abbé leur demanda quelle étoit leur profession & art, ils répondirent que c'étoit celle de jardinier: aussi tôt l'Abbé leur commit la charge des jardins, laquelle charge ils exercerent plusieurs annés & plus d'un siecle en toute diligence & perfection, au grand contentement & satisfaction de tous ; vivans saintement & en continence sans que la femme fût aucunement reconnue pour femme jusques apres son decez : dequoy il sera plus emplement parlé sur les discours des Abbez de la méme Abbaye: ils furent neantmoins du nombre de ceux qui échapperent des mains des soldats du Roy Attila leur Seigneur.

14. *Seconde remarque. Bonté & charité des habitãs de la Novalese.* Nous avons parlé dans le premier livre de la gloire de cette Abbaye & Vallée de la Novalese, & au commencement de ce second livre avec quelle maniere ces Nemaloni à present Novaliciens, receurent sainte Priscille avec sa sainte compagnie dans leur cité & pais, Nous y ajoûtons icy que ces fortunez Nemaloni, non seulement donnerent terroir, & habitation à ces saints Romains, mais les entretenoient des revenus de leurs biens & travaux & continuerent jusques en l'année de Iesus Christ 575. de quoy saint Iuste Moyne de cette Abbaye, & martyr dudit an 575. en rend un fidele témoignage, dequoy sera fait mention quand nous arriverons audit an 575. car encore que j'aye dit que leurs viandes

étoient herbes, racines & legumes, neanmoins ce n'est pas à dire qu'il n'y entra quelque peu de pain & quelque peu de pitence, tant pour les infirmes que pour ceux qui étoient de foible complexion, ce que les Novaliciens leur fournissoient, ainsi que dit S. Iuste, & de méme leur fournissoient d'habits selon leur possibilité, & ce qui étoit necessaire pour le S. Sacrifice de la Messe.

15. L'on peut connoître par ces effets qu'aprés que ces genereux Nemaloni eurent receu le saint Baptéme des mains de saint Elie & de saint Milet & aprés qu'ils eurent receu la Foy Chrétienne & la Loy Evangelique ils mirent leurs biens en commun avec ces saints Romains qui étoient venus là, (à l'imitation des premiers Chrétiens d'Orient qui jettoient tous leurs biens au pied des Apôtres pour les distribuer à un chacun & leur donner ce qu'il leur étoit necessaire) & eux s'en rendirent tant seulement les cultivateurs, & la proprieté restoit en commun sous la distribution du Superieur qu'on appelloit Abbé, & il ne faut pas douter que les habitans de ce lieu ne menassent la méme vie que ces saints Romains qui donnerent commencement à cette Abbaye) en se rendant de leur compagnie & sous l'obeïssance de l'Abbé.

Retournons aux Religieux de cette Abbaye, qui sont échappez des mains du Roy Attila.

APrés que ces barbares & cruels tyrans se furent retirez des Gaules Cisalpines, ces pauvres Religieux & habitans de la Novalese fugitifs dans les forets & montaignes, commencerent à se retirer pour visiter les lieux de leurs habitations, où ils ne retreuverent que des cendres, & les corps de leurs saints cõpagnons & martyrs étẽdus par terre, auquels ils donnerent la sepulture, chantans hymnes & psalmes & loüerent Dieu de cette sainte visite, & d'avoir couronné leurs chers freres de la couronne du martyre: & sans perdre courage, ils se fortifierent de plus en plus en la confiance

qu'ils

qu'ils avoient en Iesus Christ, le prians tous d'un zele tres-ardent de ne les abandonner point: & sur cette sainte confiance, ils commencerent peu à peu à remettre des cellules pour leur habitation: (les habitans du lieu en firent de mesme de leur cité, & continureent sans rien diminuer de leur precedente vie, telle que nous vous l'avons cy-devant representée, officians dans l'Eglise du Sauveur, de laquelle nous vous avons parlé dans le premier livre: & qui n'a jamais été ruinée par une particuliere providence du Sauveur, pour avoir été erigé à son nom & honneur, & consacrée par le Prince des Apôtres, son Vicaire en terre) jusques à ce que l'Eglise abbatiale fust rebatie, & remise à son estre.

Pour cet effet Dieu suscita vn pieux & riche Prince & Patrice Romain qui s'appelloit Abbon, qui rebâtit & l'Abbaye & l'Eglise Abbatiale, plus magnifique & plus illustre qu'auparavant & donna des revenus suffisans pour l'entretien de cinq cens Religieux, au dire de l'autheur de la Chronique de la Novalese de l'année 1040. & Guillaume Baldessano, au rapport de Monseigneur *Don François Augustin de la Chiesa* dans son Histoire Chronologique, nous n'avons peu sçavoir d'où ces bons Religieux recevoyent tant de revenus, sauf que ce grand Prince les eut imposés sur des fonds qui nous sont inconus, & enchargé ses heritiers de les delivrer aux Religieux annuellemẽt pour aumône, puis que S. Iuste Moyne & Martyr de cette Abbaye asseure qu'en l'année 575. ils n'avoiẽt aucuns revenus que les aumônes qui leur étoient delivrées par de pieuses & liberales personnes: de cet Abbon il en a été suffisamment parlé au premier livre où je renvoye le Lecteur en luy faisant voir que ce retablissement fut fait entre les années de Iesus Christ 493. & 525. ou 526. sous le regne de Theodorique Roy des Gots qui regnoit en Italie.

rétablissement de l'Abbaye & Vallée de la Novalese.

Ie remarque icy que les Religieux de cette Abbaye professoient la reigle de saint Basile (qui mourut le premier de Ianvier de l'an de Iesus Christ 378) qu'ils appellent decrets, & ordonnances, & mon fondement est qu'alors il n'y avoit encore aucune reigle que celle dudit saint Basile, & laquelle les

16. Remarque 3.

Religieux

Religieux de la Novalese professoient encore l'an 775 & 776. de Iesus Christ avec celle de saint Benoist qu'ils receurent seulement environ l'an de Iesus Christ 726. ce qui se prouvera dans le discours de la vie de saint Eldra.

17\. Aprés la persecution que ces Religieux souffrirent du Roy Attila, ils se multiplierent plus qu'auparavant, continuans de venir de toutes parts des personnes devotes & desireuses de servir & suivre Iesus Christ, & d'acquerir la vie & gloire eternelle, & se rendre parfaits imitateurs de leurs predecesseurs: ce qu'ils faisoient sans rien diminuer ni changer, & continuerent paisiblement cette vie iusques en l'année de Iesus Christ 575.

3. martyre des Religieux de la Novalese. Begonnas & Ambroise Calepin, Tarcagnoto, Marliam, & d'autres Gregoire de Tours, lautheur de la Novalese, Pingon, Monseigneur Don Paul Britio.

Année qui fut heureuse pour le ciel, & malheureuse pour la terre, à sçavoir pour les regions de la Novalese, Ours, Maurienne, & Savoye iusqu'à Grenoble, parce que l'an 575. à sçavoir la cinquiéme ou sixiéme année aprés que les Longobards eurent occupé la plus grande partie de l'Italie occidentale & Septentrionale jusques à Turin, gens farouches & cruels, une partie encore infectée de l'idolatrie & l'autre partie de l'heresie arriene, dit Monseigneur *Don Paul Britio*, expedierent trois de leurs Capitaines, soit Ducs de leur armée avec une innumerable multitude de soldats (ces trois Capitaines étoient, Amo, Zaban & Rhodan) pour de nouveau entrer dans la Gaule Transalpine pour la troisiéme fois, d'où ils avoient été chassez honteusement, & avec perte notable de leurs gens, affin de s'en vanger, donc pour cet effet Amon prenant la route d'Ambrun, arriva jusques à Macar ville qui est au terroir d'Avignon, & il se campa là: Zaban descendant par la ville de Die parvint jusqu'à Vallance, où il tendit ses tentes: Rhodan passa par la Vallée de Suse, & sans attaquer la cité parvint à l'Abbaye de la Novalese, où la plus grande partie de ces Moynes étoient Transmontains, & des pays des Gaules, où l'année precedente ils avoient experimenté la valeur, puissance & generosité des habitans de ces Gaules: il commença à se vanger sur les Religieux de cette Abbaye & sur l'Abbaye méme laquelle il reduit en cendres, & il n'y laissa pierre sus pierre jusques

ſques aux fondements (reſervé l'Egliſe du Sauveur qui fut conſervée par la providence divine, qui eſt encore à preſent en étre) ſe ruans ſur eux avec une rage infernale comme des loups carnaciers du ſang humain : ils en firent paſſer au fil de l'épée plus de cinq cens, tant à cauſe de la haine qu'ils portoiẽt aux Tranſmontains que pour la hayne qu'ils avoient contre la Foy Catholique (eux étant, comme nous avons dit, partie heretiques, & partie idolatres) & entr'autre de ces ſaints Religieux, Arnulphe fut martyr déja Abbé de ladite Abbaye, où ſa teſte y eſt conſervée dans un étuy d'argent, & tenue en grande veneration, & on celebre là, ſa feſte la veille de Touſſaints ſoit le dernier d'Octobre. Peu de Religieux échapperent de leurs mains avec Boniſo leur cinquiéme Abbé de cette Abbaye, aprés que l'ordre de ſaint Benoiſt fut inſtitué, leſquels ſe jetterent dans les bois, puis ſe retirerent dans Turin: Voicy ce qu'en dit Pingon en ſa *Auguſta Taurinorum* ſur l'an 575. diſant *ex notis Abbatiæ Novaliciæ tunc Novalicienſe Monaſterium everſum, Arnulphus vir ſanctus mactatus, Monachi, qui evadere potuerunt in Taurinam civitatem confugerunt Abbate Boniſo, qui quintus fuit à Divo Benedicto Ordinis autore*, voyez cy-aprés au nombre 21. & 22.

Martyre des Religieux de la Novaleſe.

18\. Le maſſacre de ces ſaints Religieux martyrs étant parachevé, & l'Abbaye reduite en cendres, ce tyran Rhodan n'ayant pû faire rencontre d'aucun habitant de la Vallée de la Novaleſe, & ayant eu notice qu'ils s'étoient refugiez vers l'Abbaye d'Ours (*Vlcio*) ſituée proche le mont Genevre, membre de l'Abbaye de la Novaleſe : & que les Moynes d'Ours étoient des mémes Religieux de cette Abbaye de la Novaleſe, il prit ſon chemin avec ſes ſoldats du côté de l'Abbaye d'Ours (& celle-là aſſeurement fut par divine providence, qui voulut faire participans de la couronne du martyre, les confreres de ces ſaints martyrs de la Novaleſe, & les habitans de cette Vallée, leurs bienfaiteurs, & peres nourriciers) où étans parvenus ils n'uſerent pas moins de cruauté contre les Religieux de ce lieu & contre les Novaliciens & autre peuple de la Vallée de Suſe qu'ils avoient uſé envers les Religieux de la Novaleſe, & en

Novalifiens martyriſez.

D voicy

pag. 181. voicy l'histoire rapportée par Monseigneur Don Paul Britio dans son livre intitulé *Progressi della Chiesa occidentale*, tirée de l'Archive de la même Abbaye de la Novalese.

Ayant entendu, & eu connoissance de la cruauté dont les Longobards usoyent à l'encontre des Catholiques, & des personnes consacrées à Dieu, dans l'Abbaye de la Novalese, les Chrétiens qui habitoient aux lieux voisins de l'Abbaye ne croyans pas que ces tyrans eussent intétion de passer les môts, ou l'année precedente ils avoit fait une grande perte de leurs gens massacrez par les soldats d'Ennius Mommol General de l'armée du Roy Gontran autrement Goudran: ils se retirerent dans un lieu peu distant de la Novalese & situé plus avant dans les Alpes vers le mont Geneure, ou mont de Ianus (*Noe*) sur un côtau, où il y avoit un ancien château avec une Abbaye de Religieux, membre de l'Abbaye de la Novalese: en ce lieu donc qui depuis fut appellé Vicio, & par langage corrompu Ours (lieu de vengeance des Longobards) là se refugierent les pauvres & desolez Chrétiens des Vallées circonvoisines, ainsi que nous avons dit, pour se garantir & preserver de la cruauté de ces cruels tyrans Longobards, & pour prendre conseil & advis d'un saint personnage appellé Iuste Moyne de la Novalese, qui vivoit là solitairement & saintement, la sainteté duquel étoit notoire à tous les habitans des contrées voisines & éloignées de ce saint lieu: lequel loüa la retraite universelle de ces habitans dont nous venons de parler, & lequel les suivit avec un sien compagnon nommé Flavian dans le Monastere d'Vlcio, ou Vltio, mais il n'y fut pas si tôt entré qu'il receut les Nouvelles que les Longobards étoient partis de la Novalese, & marchoient à grande haste & avec furie desesperée vers le monastere d'Vlcio, ou Ours; il perdit courage, & se resolut d'entrer bien avant dans le Dauphiné, ce qu'il fit avec son Compagnon Flavian, & s'alla cacher dans une secrete caverne éloignée du chemin & inconnue pour asseurer sa vie: si bien ce grand Iuste de nom & d'effet, étoit caché, & separé de la veüe de ces barbares, & de toute autre personne en ce lieu secret & écarté, dont il ne pouvoit

Gregoire de Tours.

Vie de S. Iuste Moyne & martyr de la Novalese.

Flavian compagnon de S. Iuste.

 étre

être apperceu de personne humaine;il ne l'étoit pas de la vüe & presence de Dieu: lequel ayant égard aux merites de ce grand Iuste son fidele serviteur, caché dans cette profonde caverne sans pain & sans eau,pour se sustenter luy & son compagnon, il fit sortir dans la mesme caverne une grosse & claire fontaine d'eau, laquelle encore au temps present sort fort abondamment, là produite & continuée par la divine misericorde, pour donner la santé aux malades, qui en boivent & qui s'en lavent: Or afin d'ôter toute crainte audit Iuste qui l'avoit conduit là, & emprisonné dans cette caverne, il luy fit entendre la nuit en l'air un chant melodieux & angelique, qui surpassoit en douceur toute harmonie & tout chant humain, ce qui l'invita à sortir de la caverne, & regardant du côté d'Orient d'où il entendoit ce melodieux & angelique chant, il vit les Ames de ces Chrétiens retirez dans le Monastere d'Vlcio,avec celles des Religieux de là, qui avoient étez mis à mort par ces méchans Longobards, avec des couronnes en teste plus resplendissantes que le soleil,qui étoient conduites triomphantes par les anges à la gloire eternelle, quoy vû & consideré,il s'en retourne vers son compagnon Flavian, & s'écrie à haute voix, *Helas! cher Frere, que faisons-nous icy, miserables & craintifs que nous sommes de nous retirer en ce lieu, de peur de perdre les miseres de la vie presente: alons nous en à l'encontre des ennemis de la foy de Iesus Christ, & avec toute assurance & confiance en Dieu, sacrifions nos vies pour l'amour de celuy qui nous les a données; ne voyez-vous pas les ames de nos Freres: regardez, ie vous en prie, aves quel grand honneur elles s'envolent à la patrie celeste: applicons-nous donc tous deux à l'Oraison, afin que la divine misericorde nous pardonne, & qu'ayans compassion de nous, elle nous renforce nostre foiblesse, & que nous soyons un exemple de patience & de constance au peril de nos propres vies,pour son honneur & pour son amour.* Ainsi étans remplis de courage, & n'apprehendans rien, ils s'en allerent au Monastere d'Vlcio, où ces tyrans & cruels bourreaux faisoient un solennel, public & universel massacre des Chrétiens & Religieux, & ayant fait rencontre d'une quantité de ces

cruels tyrans, qui maltraitroient un venerable vieillard, & ancien Religieux par toutes sortes de tourmens, afin de sçavoir de luy où étoient les tresors, vituailles & provisions du Menastere, ausquels répondant que les tresors des Moynes étoyent les jeûnes, abstinences, veilles, l'Oraison & recitation de l'Office divin, le mépris de soy-même, & des richesses, & biens mondains, la prompte obeïssance & l'exacte observation de leur reigle, & qu'ils n'avoient aucuns alimens, vivres, ni provisions que les aumônes, & offrandes journalieres des fideles Chrêtiens; Ces cruels bourreaux prenant cette réponce à mépris, & pour une moquerie, l'un d'eux luy perça lestomach d'un coup de lance, avec un incroyable contentement des autres tyrans qui l'accompagnoient, Ce que voyant le glorieux Iuste, avec larmes & soûpirs, il se mit à lamenter & à crier contre ces cruels Longobards, du regret qu'il eut du mauvais traitement dont on avoit usé envers ce venerable & saint vieillard: & rempli de paroles celestes, il dit à celuy qui avoit donné les coups, *O miserable impie, infâme & cruel bourreau, que tu es ennemy des Catholiques, quelle occasion avois-tu de t'enyvrer d'une diabolique rage & fureur contre l'image & semblance de Dieu, qui t'a créé, cettuicy & tous vous autres à son image & semblance? Ne crains tu point que son indignation tombe sur toy & te precipite dans les enfers pour y être tourmenté perpetuellement dans le feu eternel.*

Tresor du Monastere d'Ours & de la Novalese.

Martire de saint Iuste & de saint Flaviã.

Ces méchans & chiens enragez ne pouvans supporter cette sainte remontrance & reprimende, se ruerent à corps perdus contre Iuste, & un d'entr'eux luy fendit la teste en deux pieces du tranchant de son épée, un autre luy perça de part en part le petit ventre, & un autre luy trancha la teste, comme si les deux autres coups n'eussent pas été assez suffisans de luy ôter la vie: & par cette glorieuse fin Iuste obtint la palme & la couronne du martyre: & autant en firent-ils à Flavian, qui de même obtint la couronne & gloire du martyre.

La teste de saint Iuste fut jettée par les Longobards dans un puy avec plusieurs corps des autres martyrs, qu'ils remplirent de pierres, afin qu'ils ne fussent point retrouvez par les Catholiques.

L'histoire

L'histoire remarque une chose admirable, & un don particulier de Dieu touchant le Martyre universel d'un nombre innombrable composé de toutes sortes de persõnes tant vieux que jeunes, tant Ecclesiastiques Laïcs que Reguliers, tant nobles que roturiers, tant riches que pauvres & de diverses contrées assemblez, & refugiez dans ce saint lieu d'Ours, qu'il ne se trouva pas un d'entr'eux, ni par flaterie, ni par belles paroles, ni par promesses, ni par menaces, ni par tourmens, ni pour sauver la vie méme qui voulussent renoncer la Foy Chrétienne & Catholique, qui leur avoit été enseignée par les saints Moynes de ces Abbayes de la Novalese & d'Vlcio, & qu'ils auoient proffessée avec une immuable constance; C'est pourquoy cette sainte & genereuse multitude de peuple Cisalpine & Transpadanne fut appellée & surnommée troupeau ou commun peuple des martyrs *Plebs Martyrum*, titre qui leur a été confirmè par le saint siege Apostolique, par des privileges concedez à ce sacrè lieu, où il est dit nombre sans nombre, & la gloire de ce nombre des Martyrs. Constance des Martyrs d'Ours.

Apres que ces tyrans Longobards eurent donnè fin à la vie mortelle de tout le peuple que nous avons nommè, Rhodan leur Capitaine prit sa route par le Montcenis pour mettre en un entier degât les païs voisins qui sont les Alpes, la Maurienne, où ils entrerent comme des foudres, & comme des loups ravissans (qui appartenoient alors au Roy Gontran à qui ils en vouloieut en particulier) la mirent entierement à feu & à sang & firent une boucherie de ces pauvres Maurienois juqu'à Grenoble: on a pas peu sçavoir le nombre de ceux qui y ont perdu la vie & mirent en une entiere desolation toutes les villes, villages, & même toute la campagne tant par le feu que par l'épée. Martyre des Maurienois.

Si-tôt que ce tyran Rhodan fut arrivè à Grenoble il y mit le siege, & y campa une partie de son armée, & de l'autre partie il commença à butiner & à ravager toute la campagne: de quoy Ennius Mommol General de l'armée du Roy de Bourgogne: (S. Gontran) ayant receu nouvelles partit avec son armée, il prit la route de Grenoble & passa l'Isere miraculeuse- Grenoble assiegé.

S. Gregoire de Tours livre 4. des hist. de Frãce.

ment : Ce qu'ayant apperceu les Longobards ils mirent la main à l'épée & en vinrent aux mains: la mélée avant duré un long espace de temps, Dieu favorisa les armes de Mommol, car il tailla en pieces la plus grand' part de ces Longobards & mit tout le reste en deroute : méme Rhodan étant blessé d'un coup de lance, se sauva sur la cime d'une montaigne, & puis aprés il se sauva par dans les bois des chemins écartez accompagné de cinq cents hommes qui luy étoient demeurez de reste: il s'en vint à Valance en Dauphiné où étoit Zaban, qui la tenoit assiegée: il luy raconta tout ce qui s'étoit passé entre luy & Mommol: eux mettant tout le butin ensemble, ils s'en retournerent à Ambrum, & là pareillement Monmol à la teste d'une puissante armée s'en vint contr'eux, ils se livrerent bataille, où les Longobards furent mis en telle deroute que les capitaines suivis de peu de gens qui leur restoient furent contraints de reprendre le chemin d'Italie & étans arrivez prés de la Ville de Suze ils furent tres mal receus des habitans du lieu & de Sisinnius, Mestre de Camp pour l'Empereur, qui faisoit alors sa residence dans la ville de Suse.

Generosité des Citadins de Suse.

Retournons à reprendre le discours du glorieux Martyre de la Novalese & d'Ours.

Lieu de la sepulture des Martyrs de la Novalese.

FInalement la persecution des Longobards étant achevée en ces quartiers de la Novalese & d'Ours, les Religieux & habitans Chretiens qui s'étoient échappez de leurs mains par la fuite; retournerẽt vers leurs habitatiõs, reduites en deplorable état: ils enterrerent avec grand honneur dãs Ours & dans la Novalese les corps de ces bien heureux saints Martyrs avec un grand concours de peuple de toutes les contrées voisines : ceux de la Novalese furent enterrez au dessus de l'Abbaye dans le verger, ainsi que la méme histoire nous le rapporte.

Chronyque de la Novalese.

En ce temps-là il y avoit dans le Monastere d'Ulcio trois

Chappelles, l'une dédiée à l'honneur de saint Pierre Apôtre, l'autre à l'honneur de saint Iean Baptiste, à present ruinée, & la troisiéme à l'honneur de saint Laurent Martyr, où furent enterrez ces saints Martyrs, excepté le corps de saint Iuste qui fut enterré proche de l'Autel de saint Pierre, où il reposa jusqu'en l'année de Iesus Christ 1021. auquel temps il fut honorablement transporté en la ville de Suse (par la dil gence de ces grands & pieux Princes Alcrich Mantrey Evesque d'Ast, & Olerich Manfrey son frere Marquis de Suse, & Duc de Taurinois, & Berthe sa femme, fillle d'Augbert Marquis d'Ivrée, pere & mere de cette grande & sainte Princesse Adelaïde, ayeule de la Royale Maison de Savoy) & placez honorablement dans l'Eglise qui étoit là située & rétablie à son honneur par les susdits Princes l'an 1029. de nôtre salut: & y reposent à present & sont tenues en grande veneration par les citoyens du lieu, où l'on celebre sa feste dans la méme Eglise le 18 Octobre tous les ans, & en la Messe & en son office on dit cette Oraison: *Immensam Maiestatem tuam, Omnipotens Deus, humiliter imploramus, ut qui fragilitate carnis præpediti innumerabiliter, peccavimus beatissimorum tuorum Martyrum Iusti sociorumque eius precibus adiuvemur quatenus quorum sacratissimam agimus passionem, eorum suffragantibus meritis ab omni adversitate libesemur. Per Dominum nostrum Iesum Christum, &c.*

Lieu de la sepulture des Martyrs d'Oulx.

Sepulture de S. Iuste Martyr.

Le Reverendissime Pere Phillippe Ferrier Alexandrin déja General de l'Ordre qu'on appelle des *Serviti*, le met danr son martyrologe pour premier Abbé de la Novalese, en ces termes:

Novalitiæ Sancti Iusti Abbatis primi: & Martyris, &c. Lisez ainsi,

Novalitiæ Sancti Iusti Abbatis primi huius nominis & Martyris, car ainsi l'a entendu Ferrier, comme nous devons croire; & quand bien il ne l'auroit pas entendu ainsi, il se seroit méconté: de quoy il sera plus amplement fait mention ci-apres & de son martyre, sur les discours des Abbez de cette Abbaye.

Il nous faut sçavoir quels peuples furent ces Longobards, & où est assise leur region, & en quelle année ils sont venus usurper la partie de l'Italie Occidentale & Septentrionale : Marliam dans sa description des Gaules sur Tacite, dit qu'ils étoient des peuples de l'inferieure Allemagne : d'autres disent, (dit le méme Marliam) que c'étoit un peuple Septentrional de la Pannonie, à present Ongrie : & le grave autheur Musæus dans sa description des Gaules dit, qu'il est plus asseuré qu'ils étoient de l'Evesché de Magdembourg, & que les anciennes histoires les appellent *Bardos*, & qu'on les appelloit *Longos bardos*, à sçavoir *Barbes longues* : & Ambroise Calepin en a tenu ce discours : *Longobardi populi Cisalpinæ Galliæ à Germanis oriundi, & à Barbaris in prolixitate cognominati, hi relicto Occeano ultimisque Germaniæ oris, Albino Duce Italiam ingressi, brevi omnes pene citerioris urbes cepere : alii arbitrantur Longobardorum gentem ex Lingonibus, & Bardis, ideòque Lingobardos potius appellandos putant.* Lingones païs de Langres, ont appellé barbares les peuples qui ne sont point de nôtre langue : & sont étrangers, incivils, stupides, & *bardi* signifie gens mornes, lourdauts & étourdis.

20. *Pays des Longobards.*

Ils étoient proche de la mer.

D'autres nous asseurent que ces Longobards sortirent d'un païs appellé Scandinavia, reputée autres-fois pour une Isle, mais l'on a découvert le contraire, c'est le païs plus Septentrional de Suede, dit le méme Calepin, Bergomas livre dix, folio 189. rapporte que l'an de Iesus Christ 569. qu'Alboin XI Roy des Longobards, sortit de la Pannonie, (qui est au delà du fleuve du Danube à present Ongrie) avec tous les peuples Longobards, tant hommes que femmes, que filles, qu'enfans : il s'associa vint mille Saxons, avec leurs femmes & leur bêtail, & vint entrer en Italie par les Alpes Iuilles voisines des Grisons. & se rendit maître de toute l'Italie Cisalpine jusques à Turin inclus, ils ont possedé cette partie d'Italie environ l'espace de 204 ans, du depuis ils en ont été chassez l'an de nôtre Seigneur Iesus Christ 774. par Charlemagne.

Marliam.

Bingen.

21. Aprés que l'Abbé Boniso, Abbé de la Novalese & ses Religieux,

gieux échappez des mains de ces cruels Longobards, & qu'ils eurent donné ſepulture aux corps glorieux de ces cinq cens martyrs, Moynes de cette Abbaye, ſe retirerent à Turin, ainſi qu'il a été dit ci-devant à la fin du nombre 17. Ce fut en ce temps-là qu'ils fonderent un Monaſtere dans la Cité de Turin: (s'il n'étoit déja fondée) au lieu où eſt à preſent fondé la citadele de cette Cité, & ils l'ont poſſedée juſques au temps de la fondation d'icelle; voyez ici bas l'année de Ieſus Chriſt 905. & 910. pag. 127. *Abbaye de la Novaleſe deſerte.*

L'hiſtoire porte au dire de Baldeſſano, rapporté par Monſeigneur Don Auguſtin de la Chieſa, en ſon hiſtoire Chronologique, page 198 chapitre 16 que cette Abbaye demeura renverſée & ſans habitans depuis l'an 575. juſques en l'année 756. mais nous prouverons le contraire, à la ſuite de ce diſcours au nombre 26. 27. 28. & 34.

Auparavant d'entrer ſur ce diſcours, il nous faut faire ici recit tout de ſuite des Abbés qui ont regi cette Abbaye depuis l'année de Ieſus Chriſt 452. juſques en la ſuivante année 575. 22.

Ie n'ay peu trouver aucun Abbé de cette Abbaye de la Novaleſe, qui ſoit certain, qui aye regi cette Abbaye, en un temps determiné (dés ſa premiere fondation juſques en la ſudite annee 575. de nôtre ſalut) que Boniſo, qui en étoit Abbé la même annee de Ieſus Chriſt 575. ainſi que nous avons cidevant repreſenté au nombre 17) & cinquieme Abbé d'icelle, dès que l'Ordre & la Reigle de ſaint Benoiſt furent inſtituez, qui fut environ l'an de nôtre ſalut 529. au dire de nôtre tres revernnd Pere Don Hilaire de Saint Iean Baptiſte nôtre Prieur. Et au dire de Bergomas folio 189. fut l'annee de Ieſus Chriſt 520. *Boniſo V. Abbé de la Novaleſe aprés la Reigle & inſtitution de l'Ordre de S. Benoiſt.*

L'Autheur de la Chronique de la Novaleſe nous en marque deûx autres, à ſçavoir un Arnulphe, duquel nous n'avons pas trouvé d'autre memoire: Monſeigneur Don François Auguſtin de la Chieſa dans ſon hiſtoire Chronologique chapitre 16., veut que ſoit ce ſaint Arnulphe qui fut martyriſé le même an de Ieſus Chriſt 575. duquel nous avons parlé *Arnulphe Abbé de la Novaleſe.*

cy-dessus au nombre 17. peut être a-t-il été Abbé, mais il ne l'étoit pas dans le temps qu'il fut martyrisé, puis qu'en ce temps là il y avoit un Abbé qui s'appelloit Boniso, duquel nous avons parlé aux nombres 17. 21. & 22. il se pourroit bien faire qu'il se fût démis de cette charge à cause de son âge qui étoit déja decrepit.

L'autre c'est Vvalcharius, Ongre de Nation, de qui nous avons parlé ci-devant au nombre 13. à quoy j'ajoûte les choses suivantes tirées de l'ancienne Chronique de cette Abbaye de l'an 1040. dont l'autheur nous asseure de l'avoir tiré sur une autre Chronique de la méme Abbaye, qui fut écrite par commandement de saint Frodoin, par un Moyne Prestre de cette Abbaye, appelló Attepertus, personnage fort docte : ce fut sous le regne de l'Empereur Charlemagne son parent: & aussi qu'au temps qu'il écrivoit sa Chronique, que la vie de ce glorieux Vvalcharius se retrouvoyt écrite dans Cremone, & il le met au rôle des saints Abbez de cette Abbaye.

24. *Vvalcharius Abbé de la Novalese.* Ce Vvalcharius étoit Ongre de nation ainsi que nous avons raconté ci devant au nombre 13. un tres-puissant & tres-riche Seigneur, Grand Maître, soit Connétable d'Ongrie, duquel le méme autheur parle en ces termes : *Vvalcharius primus Attilæ Regis aulicus, qui multos honores, dignitates, & multa consequutus erat in Aula &c.* Il eut àcause de ses merites une sainte Dame pour femme (dont le nom nous est inconnu) premiere dame de la Reine d'Ongrie femme du Roy Attila : lesquels ayant apperceu la sainteté des Religieux de la Novalese, & que cette Abbaye étoit un sacré college de saints Confesseurs de Religieux & Martyrs, ils se resolurent d'abbandanner la Cour, les richesses & les honneurs mondains, & le monde méme pour acquerir une place dans la Cour celeste & la vie eternelle : ils en sortirent donc secretement & inconnus (la femme habillée en habit d'homme, & de méme inconnue, & se vinrent rendre à l'Abbé qui étoit alors à la Novalese, sans deceler ce qu'ils étoient: moins l'Abbé eut connoissance, qu'il y eut une femme : & comme ils avoient tout abbandonné pour l'amour de Iesus Christ & par

sa

sa divine Providence, conduits en ce sacré college, l'Abbé aussi divinement inspirée, ainsi que nous devons croire, il les receut à brats ouverts, & avec un excez plein de joye, & il leur demanda qu'elle étoit leur profession, ils répondirent avec respect, qu'ils ne sçavoyent point d'autre profession que celle de jardinier, l'Abbé leur commit tres volontiers la charge de jardinier de l'Abbaye, laquelle, ils exercerent plusieurs années, avec grande humilité & soin non pareil; Ils étoient pieux, benins, humbles, devots, modestes, parfaits & prompts, obeïssans, & doüez de toutes les qualitez requises, & necessaires à un parfait Religieux: & bon Catholique.

Cette femme toûjours tenue pour un homme, passa plus de cêt années de vie dans cette Abbaye en grande opinion de sainteté, là où elle finit ses jours & passa de la vie temporelle à la vie glorieuse & eternelle, sans avoir sceu le temps de son decez: i'estime neantmoins qu'elle mourut environ l'an 550. de Iesus Christ puis qu'elle a vécu environ 100. années dans ladite Abbaye, & venue là l'an 450. de nôtre salut: & il est de croire qu'elle fut reconnuë étant morte: & que son mary raconta à l'Abbé & Religieux qui étoiẽt pour lors, ce qu'ils étoyent & pourquoy ils s'étoient venus rendre à ce saint lieu: & dés lors fut tenu en plus grande veneration, & estime de l'Abbé & Religieux qu'auparavant, tant pour cette action si genereuse, que pour les bonnes qualitez qui reluisoient en luy: & duquel ledit autheur raconte vne action surnaturelle, & qui surpasse toute force humaine, il dit donc qu'en ce temps-là étant les bœufs & bestail de l'Abbaye, & des habitans de la Novalese aux champs (il faut remarquer ainsi que nous avons déja remarqué ci devant au nombre 14.) qu'en ce temps tout étoit en commum entre l'Abbé, Religieux & habitans de cette region de la Novalese (grande pieté & bonté de ces genereux habitans qui alimentoient de leur travail ces saints Religieux, & les laissoient maîtres & administrateurs de leurs personnes & biens) survindrent des soldats en grand nombre (asseurement quétoient des soldats imperiaux qui

Femme de Vualcharius.

Pieté & bôté des habitãs de la Novalese.

residoient pour lors dans Suse) lesquels pillerent tout ce bétail, & butinerent tout ce qu'ils peurent rencontrer dans cette region, dequoy l'Abbé étant averti commanda au venerable Vvalcharius de promptement suivre ces pilleurs & de leur lever tout le pillage, & proye qu'ils avoient fait, & le tout conduire au Monastere, lequel apres quelques simples, & innocens discours tenuz avec l'Abbé comme il se comporteroit avec ces larrons, & l'Abbé luy ayant dit alez Dieu vous conduise : ce parfait obeïssant sans autre replique, ni autre consideration, prit la benediction de l'abbé, puis suivit prmptement & avec grande dilligence ces larrons, & les ayant abbordé, les pria amiablement de luy rendre le butin qu'ils avoient faits, à quoy ils firent la sourde oreille, & en se mocquant de luy. ils le saisirent & maltraitterent, luy levant le chappeau, souliers, & bas de chausses, & son habit iusqu'à la chemise & haut de chosses, il supporta le tout en patience, sans aucune defence conformement à l'Ordre qu'il en avoit de son abbé(Dieu le permettant ainsi pour la punition de leurs crimes)ils se mirent en devoir de luy enlever encore la chemise & brayes; à lors cet homme de Dieu revint en soy même, & rempli de l'esprit Diuin se détache de la main de ses soldats, & se jette impetueusement sur une jenisse, luy détâche une jambe avec l'épaule, puis avec impetuosité, se rua sur eux & les renversa tous morts par terre, sans qu'aucun pût échapper: quoy fini rendit l'épaule, & jambe à la genisse, qui s'attacha au corps comme auparavant sans que l'on connût aucune marque d'avoir été detachée & la conduit au Monastere saine, avec l'autre bêtail & avec tout le butin de ces infortunez soldats: (l'on connoît par cette action que ce Vvalcharius étoit homme de Dieu , & combien Dieu ayme les Religieux parfaits & prompts obeïssans) & par succession de temps à cause de ces merites & vertus. (il fut élevé à la dignité Abbatiale de la même Abbaye) qui reluisoient en luy: le même autheur nous asseure qu'il a vécu long temps dans cette Abbaye saintement, *Deus replevit eum longitudine dierum*, & qu'il prepara luy-même sa sepulture dans la forest

au dessus de l'abbaye entaillé dans les rochs, & qu'une sainte Dame de Bozzelin sous Suse, nommée Petronille, le luy montra : nous n'avons pû sçavoir le nombre des années de sa vie ni l'année de son decez.

Le Pere Philippe Ferrier Alexandrin met au nombre des 25.
Abbés de la Novalese dés l'an de I. Christ 452. jusques en l'année 575. Iuste & le premier ainsi qu'a été marqué ci-devant sur la fin du nombre 19. pourroit étre que cella eût été : mais si cela a été ou non, je n'ay pû le sçavoir nous sçavons neantmoins que l'an 575. qu'il fut martyrisé, qu'il ne l'étoit pas : pourroit étre qu'en ce temps là, les Abbez de la Novalese fussent amouibles, & pour un temps prefix, ce que je croy étre veritable, puis que saint Arnulphe qui fut martyrisé au méme temps, en portoit aussi le nom encore qu'il ne le fût pas pour lors effectifs (ainsi qu'a été representé ci-devant aux nombres 22. & 23.) & nonobstant tout cela, j'ay veu ledit saint Iuste en peinture aux formes du cœur de la Novalese en qualité de simple Moyne, avec cet écriteau, *Sanctus Iustus Novaliciensis Monachus & Martyr.* Voicy donc tout ce que nous avons pû sçavoir des Moynes & Abbez de la Novalese des l'an de Iesus Christ 68 jusques à l'an 575.

Saint Iuste Abbé soit Moyne & Martyr de la Novalese.

Il nous faut maintenant sçavoir si cette Abbaye a tout à fait 26.
été deshabitée dés l'an 575 iusqu'à l'an 756. ainsi que l'avons montré ci devant au nombre 21. sur la fin, & quand & par qui elle fut remise, pour en sçavoir la verité ie feray recit de l'histoire suivante tirée chez les sieurs freres Sammarthanis autheurs de la *Gallia Christiana* tome premiere sur le discours de l'Archevesche d'Ambrum.

Sanctus Albinus in fatis Ecclesiæ titulo sanctitatis decoratur anno Christi 630.

Sanctus Aetherius primus, dicitur beatus, Sancti Albini Successor, ac piissimé vixisse memoratur à successore Aetherio secundo, Sanctorum Vincentii, Orontij, & Victoris miraculorum scriptore : nam ex eorum reliquiis partem digitorum Contulit Beroaldo Novalicensi Abbati ; Cum quo frequentius in Monasterio iucundissima diversabatur. Aetherius secundus cognomento pec-

Beroaldus Novalicensis Abbas de anno 630. in circa.

cator, hoc enim nomine se vocat & successorem Aetherii, præfatione sua ad vitam sanctorum Martyrum Vincentii, & Sociorum, quorum ipse acta cum miraculis, quæ ab Hispano quodam Abbate didicit, & gloriosa pro fide certamina Latino Sermone complexus est: Sacra Novaliciensis Cœnobii pignora furto surrepta feliciter recuperavit: in Concilio Cabilonensi æde Vincentii Martyris celebrato subscribit anno 650. post eum seculo & amplius Pontifice caruit Bredunensis Ecclesia Sarracenis, Archiepiscopatum evadentibus.

Reliques de la Novalese retrouvées.

27. De la Narration de l'histoire de ces deux Saints Archevesque d'Ambrum du nom d'Ætherius premier & second, & de Saint Albin antecesseur immediat de Saint Ætherius premier, nous venons en connoissance que l'Abbaye de la Novalese n'a pas été deshabitée sans Religieux, des l'an susdit de Iesus Christ 575. jusques en l'année 756. (qui étoit le Laps de 181. an) jusques au temps de la Regence de l'Eglise d'Ambrun de ces deux saints (qui fut dés environ l'an 630 jusques environ l'an 660. de nôtre salut) Beroaldus grand familier & confidant du premier Ætherius, étoit Abbé de ladite Abbaye de la Novalese, où Ætherius premier le venoit souventesfois visiter, pour se divertir & conferer avec luy des choses celestes, & importantes & qu'au temps d'Ætherius second les Reliques, argenterie, & ornemens sacrez de cette Abbaye, furent derobez & par luy entierement recouvrez: donc elle ne fut jamais entierement deshabitée, ni sans Abbé & Religieux jusques à l'an 756. (ce que je prouveray plus amplement ci-apres au nombre 28.

Beroaldus Novaliciensis Abbas.

I'accorde bien qu'audit an 575. que l'Abbaye & Eglise abbattiale furent ruinez, & mises en un entier degât, mais l'Eglise du Sauveur la édifiée dés le temps de Saint Pierre Apôtre (qui à present est encore en bon état, conservé avec le Clocher au devant encore en nôtre temps; & que l'Abbé Boniso se retira à Turin avec partie des Religieux échappez des mains des cruels Longobards; & encore, qu'ils en martyrisassent plus de cinq cens, il en resta encore grand nombre, partie desquels se retirerent à Turin & l'autre partie

tie

tie demoura là pour servir ladite Eglise du Sauveur & les habitans du lieu qui échapperent aussi des mains desdits tyrans Longobards; Aussi l'Histoire porte que les Religieux & habitans de cette region enterrerent honorablement les glorieux corps de leurs saints Martyrs. Aprés que le tyran Rhodan eut passé le Montcinis : & en aprés ils se bâtirent peu à peu quelques Cellules pour y habiter ; & ainsi pauvrement continuerent iusques au temps dont il sera fait mention au nombre 28. suivant.

Comme les Religieux de la Novalese n'avoient aucuns 28.
Rétablissement de l'Abbaye de la Novalese de l'an 726.
revenus pour leur entretien jusques en l'année sus mentionée 575. sans l'assistance des habitans de la Vallée de la Novalese, & de quelques revenus qu'ils leurs étoient distribuez par un certain Abbon patrice Romain, par maniere d'aumône, comme de méme avons remontré aussi ci devant au nombre 15. Ils n'eurent le moyen de rebâtir leur Abbaye & Eglise Abbatiale jusques en l'année 726 Indiction 9. que Dieu suscita un grand & pieux Prince nommé Abbonpatrice, Marquis ou Duc de Suse, dés Taurinois, & de tout le Piedmont, & de plusieurs pays dont il sera fait mention ci-bas, & que nous vous avons amplement desduit dans le narré du premier livre.

Vvalchinus Oncle paternel dudit Abbonpatrice & Evesque de Maurienne & de Suse (& au dire de Pingon en sa *Augusta Taurinorum*, aussi Archevesque d'Ambrun) & son venerable Clergé des Citez de Maurienne, & Suse, voyans que les Religieux de l'Abbaye de la Novalese, n'avoient le moyen de rétablir cette Abbaye, ni l'Eglise Abbatiale, & closture d'icelle, ni des revenus pour y entretenir le nombre des Religieux comme auparavant, & que les aumônes cessoient (à cause du peu de peuple qu'habitoient ces contrées là) pour cultiver les biens : attendu, comme nous avous dit qu'ils avoient presque tous été exterminez par lesdits soldats Longobards, & autres barbares, au moins dans le Dauphiné : ainsi qu'ont remarqué lesdits freres Sammarthanis, dans leur *Gallia Christiana*, Tome premier, page 274.

Tous

Tous d'un commun & mutuel accord, prierent avec grande instance le prenommé Abbonpatrice, soit Pair de France & de ce faire, le conseillerent de remettre & rétablir cette Abbaye en son premier état & lustre, d'y introduire l Ordre de Saint Benoist pour la peupler comme auparavant, & de leur donner des fonds & revenus, suffisans pour leur entretien: à quoy il ne fit la sourde oreille, mais incontinent fit mettre la main à l'œuvre, & remit cette Aabaye en son premier état, avec l'Eglise Abbatiale & y fit bâtir des habitations suffisantes pour l'habitation de plus de cinq cens Religieux, la meubla de tous les meubles necessaires pour leur usage, & de paremens & ornemens d'Eglise aussi suffisans pour le divin Service, & enferma le tout d'une vaste & spatieuse clôture: & au dehors d'icelle y fit bâtir une Eglise à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, & aupres des habitations pour y loger & recevoir les femmes, afin qu'elles n'entrassent point ni dans la clôture en question, ni dans l'Eglise Abbatiale: ce qui a été amplement deduit dans le premier livre, & en sera de nouveau fait mention en l'article 31. suivant. Y introduit l'Ordre de Saint Benoict, & leur donna d'amples & suffisans revenus pour leur entretien, & pour la production, desdits revenus, leur donna plusieurs pays, regions, villes, villages, & citez: il leur fit aussi une constitution de l'an de Iesus Christ 756. Indiction 9. de quoy a été suffisamment parlé dans le premier livre où ladite constitution est thenorisée au long, & sera tenorisée ici-apres à la fin de l'article 29. & du consentement & conseil de qui dessus. Il y institua pour Abbé le venerable Godon, ainsi que ladite constitution en fait foy (il y en a qu'ont interpreté ce nom de Patrice pour Patrice Romain, mais il n'y a aucune apparence de verité: il n'étoit que Patrice soit Pair de France, ainsi qu'avons remarqué dans le méme premier livre parlant de cet Abbonpatrice, de quoy l'on vint en connoissance du contenu de cette constitution.

Chronyque de la Novalese.

Godon premier Abbé.

Abbez

ABBEZ de la Novalese dés l'an de Iesus Christ sept cens vint-six.

GODON ci-devant nommé, premier Abbé: ie n'ay rien trouvé de luy, sauf qu'il est nommé dans la susdite constitution ci-apres tenorisée : l'on ne sçait pas le temps de son decez, ni le nombre des années qu'il a regi cette Abbaye. L'autheur de la Chronique de la Novalese de l'an 1040. le met au nombre des Saints de la méme Abbaye, & dit que sa vie fut décrite par Attebertus Moyne d'icelle du temps de l'Empereur Charlemagne : & qu'en ladite année elle se retrouvoit dans Cremone.



LA TENEVR
DE LA
CONSTITVTION D'ABBON-PATRICE
SOIT PAIR DE FRANCE.

PRIVILEGIVM Abbonis-Patricij de Ordinatione Monachorum & Abbatum, & de consuetudine Novaliciencis Cœnobii, tempore Theodorici Regis, anno quinto Imperii eius: id est anno 7[illegible]6. Christi, Indictione 9.

SANCTIS in Christo Patribus, Dominis Episcopis, Abbatibus, seu, & Illustribus Viris Principibus, & omnibus Iudicibus, quorum nomina subtus tenentur inserta.

EGO in Dei nomine Abbo filius felicis quondam illustris Christiani: Vigilanti debemus, & intento corde, ac iugi retractatione perscrutari ut amicis domesticis, quietem conferamus; utilitatem, ut cœlestem patriam tripudiando introeantur: & ut semper fulcifer antiquus lugeat, inimicus; & hactenus Dominus de nostra operatione benignus appareat.

Ego, una cum consensu Pontificum (tunc temporis erat Summus Pontifex Gregorius Secundus*) vel Clericorum nostrorum Mauriennatæ, & Seuxinæ Civitatum, in quibus nos dicimus Rectorem esse: Instituimus Monasteriolum virorum, in loco nuncupato Novaliciensis: in ipso Pago Seuxino, in rem & proprietatis nostræ & opere nostro; Unà cum consilio Domini, & in Christo Patris nostri,*

stri, Vvalchini Episcopi: In amore Apostolorum Germanorum Petri, & Andreæ, seu cæterorum Sanctorum visi sumus ædificâsse: Et quos Dominus corda spirituali tactu tetigerit, ibidem adunare volumus. Vbi venerabilem Godonem pro voluntate Domini, & in Christo Patris nostri Vvalchini Abbatem, una cum Congregatione Monachorum ponere decrevimus: & secundùm Evangelicam Normam & Regulam Domini benedicti, seu Priscorum Patrum Orthodoxorum instituta in ipso loco debeant pausari quietos. Et pro nobis, vel stabilitate Regni Francorum, seu pro cuncto populo Christi baptismate profuso, Domini misericordiam iugiter exorare. Immoque, & placuit iuxta instituta Dominorum, Episcoporum, vel Principum consensu, seu & consilio Abbatum, & cum Clero Maurianatæ, & Seuxinæ, memorato, Abbati, ipsique Monasterio, vel Monachis ibidem consistentibus conferre deberemus, quod ita, & fecisse cum maxima devotione, ac plenissima mentis nostra voluntate, hactenus vel quicquid de rebus nostris Monasterio contribuente Domino, à nobis, vel à quibuscunque Christianis Dominum timentibus datum, vel colatum est, aut in Dei nomine in antea fuerit colatum modis omnibus. IPSSI SANCTO LOCO, vel Congregationi ipsius Monasterij, cum integra libertate, suffragante Domino, proficiat in augmentis: Vt neque à nobis, neque à successoribus nostris, neque ab Archidiacono vel Pramicerio, nec à quolibet Clero, vel ordinatore antedictarum Ecclesiarum Maurianatæ & Seuxinæ, aut à quocunque nulla requisitio, vel consuetudo requiratur, nequalibet species, ex inde auferatur; nisi tantummodo, si eis necessarium fuerint, benedictiones, Presbyterorum, Diaconorum, aut Altarium consecrationes, & si voluerint sacrum crisma postulare; vel quaslibet, benedictiones ab Episcopis loci illius, absque ullo præmio, vel munere intercedente requirant & consequantur: Eorum autem Clericis vel Altaria, ad eorum petitionem consacrentur: & si à petentibus illuc Pontifex pro lucranda oratione ad eorum utilitatem accesserit: celebrato ac peracto divino Ministerio simplici: ac sobria benedictione percepta, absque vllo requisitu, Dominium studeat habere regreßum. IN RELIQVO autem nullam penitus aliam potestatem in ipso Monasterio, neque in rebus ordinandis, neque

 in

in villas, habeant potestatem: hoc tamen si placuerit Abbati & congregationi. Si autem evenerit aliquo interveniente casu, quod Dominus Episcopus in territorio ipsius Civitatis minime repertus fuerit: Tunc licentiam habeat ipse Abbas, cum Monachis suis: Si eis necessitas fuerit, pro sacris ordinibus alium Episcopum ex comprovincialibus, in Dei honore ad ipsum convocare Cœnobium ad celebrandas consecrationes. Transacto autem Ministerio ex dilectione charitatis fraternæ adimpleta, absque ullo commodo, & inlicita consuetudine valeat habere regressum, ut quatenus Monachi ibidem consistentes de perfecta quiete valeant in Domino nostro per tempora exultare & sub sancta Regula viventes & Beatorum Patrum vitam sectantes, pro statu Ecclesiæ & salute Regis, vel valeant plenius Dominum exorare. Et ut adsolet si humana fragilitate quandoquidem ipsum Abbatem de hac luce Dominus migrare iusserit, quem de ipsa congregatione maximè Regula compertum, & vitæ meritis congruentem elegerint. Sine præmmito memoratæ urbis Episcopo ipsum promoveant Abbatem. Illud intimare curavi, quod inter nos & Dominum HEOALDUM Episcopum, & Monachos de Vigeria, Monasterio in honore
718. Eoldus Archevesque de Vienne de l'an beatæ semperque Virginis Mariæ in Pago Gracinopolitano constructo communis charitatis affectus semper observetur. Et dilectio utriusque Monasterii Monachis Navaliciis scilicet & Vigeriæ, pro insistatione gentium adiplementum fraternitatis invicem compuletur.

Clarum est enim verbum Divinum, quod dicitur, si vos invicem dilectionem habueritis in hoc scient homines quod mei discipuli estis. Etenim alter alterius onera vestra portate: & sic adimplebitis Legem Christi. Et illud conventum est quod quandoquidem unus ex his Monasteriis Abbas de hac luce migraverit, sicut Superius intimavimus instituantur Abbates. Et si pro tempore fragilitate talis condignus in uno ex ipsis Monasteriis ad subrogandum Abbas (quod minimè credimus) inventus non fuerit: tunc de alio illo Monasterio sub idem dignus repertus fuerit per communem consensum, Abbas ille qui super est, in loco instituat Abbatem. Et si frater in uno ex ipsis Monasteriis scandalum perpessus fuerit, & ibidem minimè degere potuerit. Tunc ad aliud

ad

ad correctionem transferatur Monasterium: & optimè panituerit, & Abbati suo placuerit pro consensu fratrum ad suum revertatur Cœnobium. Ita in privilegio iam dicti Monasterii similiter est insertum. Si autem prædictus Episcopus ad aliqua movenda, vel corrigenda advocatus fuerit: Tunc non quasi ulterem culparum, sed ut Medicus verbis mollitis existat vulneri: ut oues quæ omnibus rebus dere lictis, infra Claustra Cœnobii, Evangelicam normam sequi maluerint, & terrena commercia plus vitare sæculique divitias contemnere, quàm amare, erga easdem dignitas Ecclesiastica per succedentia tempora modis omnibus conservetur, quam iustum ac salubre esse censemus: ut suffragio Ecclesiæ, nostri potius iuuentur, quam aliquod dispendium, fatigationesque, vel inquietudines, à nobis, vel Suuccessorbus nostris debeant sustinere. SI AVTEM evenerit quod minimè fierit credimus, ut aliquis caliditate præventus: hanc sanctionem nostram tentaverit irrumpere exors à Congregatione Orthodoxorum, vel ab Ecclesia Catholica resiliat: Et si penitens emendaverit reus non teneatur, ac noxius.

ET HOC privilegium maneat per sæculorum tempora stipulationis pro omni firmitate adnixum: signatura. Ego in Dei nomine Saxo Diaconus iussus à Domino Abbone-Patricio huic priuilegio inscripsi sub die tertio Chalendarum Februariarum (id est die trigesimo Ianuarii) anno quinto regnante Domino nostro Theodorico Rege, indictione nona (hoc fuit de anno Christi septengentesimo vigesimo sexto regnante Theodorico [quarto huius nominis Francorum Rege.)

In Christi nomine Acorbaldus Archiepiscopus huic privilegio consensi: Abbo patricius huic priuilegio consensi & hoc scribere feci.

In Dei nomine Theonius Episcopus rogatus ab Abbone huic privilegio consensi.

Eruso in Christi nomine Episcopus rogatus à viro nomine Abbone huic privilegio consensi.

In Dei nomine Frustrarius Episcopus rogatus à Domino & consobrino meo Abbone huic privilegio consensi.

In Dei nomine Eirongus Abbas rogatus subscripsi.

In Dei nomine Biuruicus *Archididiaconus rogatus subscripsi*
Linterius *in Dei nomine rogatus subscripsi.*
Laurentius *Præsbyter in Dei nomine rogatus subscripsi.*
Fchelonus *in Dei nomine rogatus subscripsi.*
Stephanus *in Dei nomine rogatus subscripsi.*
In Dei nomine Bettori *Abbas subscripsi.*

Vltima Subscriptio.

Privilegium Domini Abbonis *de Ordinatione Monachorum, & Abbatum.*

La ci-devant constitution tenorisée est extraite de son propre original, & merite d'étre bien considerée & examinée, & sa teneur imitee de toutes personnes de quelle qualité qu'elles soient : notamment par les constituées en dignité tant Ecclesiastiques, que Legales, pour y apprendre la pieté, la clemence, & la façon de bien gouverner & corriger leurs suiets : & l'honneur & respect qu'on doit aux Ecclesiastiques, & specialement aux Reguliers.

Second Abbé des l'an 726.

30. VVitgarius, soit Vvilicarius, second Abbè & Successeur de saint Godon qui receut saint Arnulphe (duquel sera parlé au nombre 38.] L'autheur de la Chronyque de la Novalese a aussi dit qu'il fut Abbè de cette Abbaye, l'ayant mis au nombre des saints Abbez d'icelle ; & Monseigneur Don François Augustin de l'Eglise, Evesque de Saluce en fait mention disant, *Vulcharius Episcopus & Abbas, &c.* ie n'ay pû sçavoir l'an qu'il a étè élevè en cette dignitè Abbatiale, ni le nombre des annèes qu'il à regi la même Abbaye : mais le venerable Adon Archevesque de Vienne nous asseure qu'il fut èleu Archevesque de Vienne, & successeur d'Austrebert. (qui mourut le 5. de Ianvier de l'an 742. de Iesus Christ) & qu'il regit cette Eglise saintement iusques environ l'an de Iesus

Iesus Ch ist 752. auquel temps les François s'étans emparez des choses sacrées de son Eglise, & converties à leurs usages propres, & voyant que son Eglise de Vienne étoit reduite en pauvre état, sans y pouvoir apporter aucun remede, il renonça à l'Evesché, puis s'en alla à Rome vers le Pape Etienne second du nom, duquel il fut receu benignement, & avec grande ioye, qui le reconnut pour homme de grands merites: & par son advis, ainsi que nous croyons, se retira en Gaune, à present saint Mauris de Valley, dans l'Abbaye du même saint Mauris: de quoy nous en asseurent les freres Sammarthanis au premier tome de leur *Gallia Christiana* page 797 où ils ont rapporté cette histoire: & au quatriéme tome de leurdite *Gallia Christiana* page 15, ils aioûtent que ce Vvilicharius fut chassée de son siege de Vienne, par les Sarrazins: ce qui fut cause de son voyage de Rome, puis se retira en Gaune, où il en fut le 13. Abbé; & qu'il y mena une Ste. vie puis l'an 754. il fut eleu Evesque de Syon en Valley ainsi qu'ils ont rapporté dans le 3 tome de leur *Gallia Christiana* page 1004. & Mondit Seigneur Don François Augustin de la Chiesa en son histoire Chronologyque page 331. le met aussi pour le 13. Evesque de Syon & de plus, il asseure, qu'il avoit été Arche-Evesque de Vienne, puis Moyne & Abbé en Gaune, & de là Evesbue de Syon, & que l'an 771. (au rapport d'Aimonius, il fut le premiers, qui salüa (Charlemagne, pour Roy de toute la France apres la mort de Carolomano son frere; qui en étoit Roy pour la moitié, lesquels Monseigneur & les Sammarthanis, luy assignent pour Successeur en l'Evesché de Syon un Alborgus, ou Alubergus de l'an 774. (neantmoins l'an 783. il fut present dans Pavie, quand ledit Charlemagne, fit une ample donnation à l'Abbaye de la Novalese, de laquelle sera fait mention ci-apres (parlant de Saint Frodoin Abbé de la Novalese) où il est signé Vvitgarius ou Vvilcharius Episcop: ils disent de méme qu'il finit sa vie saintement dans ladite Abbaye de Gaune, & des circonstances de son histoiro l'on connoît qu'il mourut fort âgé.

31 Le troisiéme Abbé doit avoir été un vaisseau Abbon, duquel

quel l'Autheur de la Chronyque de la Novalese de l'an 1040. Pingon en sa Augusta Taurinorum sur l'an 756. & Monseigneur de la Chiesa, font mention d'un Abbon Abbé de cette Abbaye de la Novalese & lesquels nous le donnent pour successeur de Godon, mais cela n'a pû étre, attendu les circonstances de l'histoire du prénommé Vvilicarius: *Nous rapporterons icy l'histoire de c'et Abbé, rapporté par ledit autheur de la Chronyque de la Novalese:* (*si bien il semble en quelque façon qu'elle doive étre attribuée à Abbon Marquis de Suse, restaurateur de c'ette Abbaye, de quoy l'on ne peut venir en une parfaite connoissance attendu l'obscurité du discours dudit authenr*) ie dis donc, que c'et Abbon Abbé ou soit ledit Abbon Marquis de Suse, fit bâtir la clôture aux environs de ladicte Abbaye: (laquelle lesdits Religieux observerent, exactement jusques en l'année 916. ainsi qu'il sera remontré par ci-apres) & tout proche de ladite clôture (du côté du Septentrion au dessus du chemin qu'on vint de la ville de la Novalese à l'Abbaye, en un lieu à present appellé le Goytrouzet, éloigné de ladite Abbaye d'un trait de fléche:) il y bâtit une Eglise à l'honneur de Nôtre Dame, & audevant de l'entrée d'icelle, il y bâtit aussi une maison, soit Hôpital d'autres disent un Monastere propre pour y loger, & recevoir toute sorte de femmes, venans en ce saint lieu en devotion; & au dessous du chemin un peu au dessus desdites Eglise, & maison, y fit planter une Croix de pierre simentée de chaux & de sable, & y mit au dedans quantité de precieuses Reliques, laquelle servoit de limites aux femmes, afin qu'elles ne passassent pas plus avant vers le Monastere, & Eglise Abbatiale, qu'il appelle *Monasterium Seniorem*: Ce pieux & saint Abbé fit bâtir ces clôture, Eglise, Maison, & Croix, pour leeur l'occasion aux Religieux de ne voir ni frequenter aucune femme, de peur qu'ils ne tombassent en quelque tentation & concupicence charnelle ainsi qu'il étoit arrivé pendant son temps au Prieur de Saint George de Camerlat, auprés d'Avilliane, lequel avant envisagé une femme, dans l'Eglise de ce lieu, il fut affligé plusieurs années de convoitise charnelle: c'est pourquoy des Abbez

Camerlat Pri au ancien.

de

de l'Ordre s'assemblerent & firent un Edit qu'à l'advenir, aucunes femmes n'abborderoient leurs Monasteres, ni entreroient dans leurs Eglises ; & voicy ce qu'en dit le méme Autheur: *Per statutum Abbatum prohibitum fuit ne fœmina accederent ad Cœnobium, & ante ipsum Cœnobium ad iacium sagita, erat quædam Ecclesia in honorem Virginis Mariæ ædificata, sub qua carpitur via, qua pervenitur ad prædictum Cœnobium: & iuxta ostium ipsius Ecclesiæ erat quædam domus, in qua hospitabantur omnes fœminæ, quæ ad adorandum Dominum veniebant, & limina illorum Apostolorum Petri & Andreæ, nobiles, vel innobiles. Et iuxta ipsam viam erat Crux Domino sacrata muro, & calce composita, in qua erant pretiosa Reliquiæ collocata. Quam Crucem nulla fœminarum ultra eandem videbat, ubi quispiam progredi poterat, ut ad vetus Monasterium aliquando pervenirent, quia interficiebantur, & ideo ibi ipsa Crux posita fuit in signum ne fœminæ ultra accederent ad vetus Monasterium virorum: nam si contigisset, ut aliquando ob qualemcunque temeritatem vellent statutum terminum irritare, continuò, aut cum ignominia, aut cum infirmitate nimia revertebantur, aut mortem corporalem illicò patiebantur. Tradunt autem nonnulli (ait ipse author) quod eius antiquitas, & hæc acta legerentur, & quod olim reperta sit ista constitutio: nam ipsi Monachi, hoc decretum ab ipsomet fundationis die usque ad destructionem ipsius loci ultimam (quam fecerunt Sarraceni) inviolabiliter, & inconcusse tenuerunt ; hæc ipse Author.*

Il semble qu'il veuille entendre par ces paroles ad vetus Monasterium, qu'il y eut là deux Monasteres un d'hômes & un de femmes.

Ce dégât arriva en l'année de nostre Seigneur Iesus Christ 906. ou 916. cy infra lib. 2. pag. 126.

REMARQVE
Sur la verité de cette Histoire.

CEtte histoire est tres veritable: car l'an 1665. de Iesus Christ, moy-méme ay vû les fondemens desdites Egli-

se, maison & Croix, méme le fondement de la Croix éle-vé sur terre d'environ trois à quatre pieds, appellé par les habitans de la Novalese le Pillon de la Croix: & sont environ quatorze années passées, que le Prieur de cette Abbaye appellé Don Pierre Marie, de la noble famille des Barbians de Quiers, divinement inspiré de ce faire : ainsi que nous devons pieusement croire : il voulut sçavoir ce qu'il y avoit dans ce fondement appelle le Pillon de la Croix, où il retrouva quantité d'os dans un étuy de bois, qu'il fit renfermer dans la Sacristie du Monastere, j'ay aussi diverses fois discouru avec le venerable Don George Gropel dernier Moyne des noirs de cette Abbaye,) âgé d'environ quatre-vint années) de ce Pillon, il me dit qu'il y avoit plus de soixante ans qu'il avoit entendu dire à des personnes âgées, & dignes de foy, qu'ils avoyent oüi dire de leurs ayeuls qu'autrefois il étoit defendu aux femmes de n'aller point vers l'Abbaye, ni dans l'Eglise Abbatiale, ni de passer ce Pillon: Et plusieurs des anciens de ce pays-là m'en ont tenu semblables discours.

33. *Berthe femme de Charlemagne.* Ie feray icy recit d'un accident étrange qui arriva à Berthe femme de Cherlemagne, environ l'an de Iesus-Christ 771. pour avoir voulu outrepasser ladite Croix, afin d'aller vers l'Abbaye: & je rapporteray les mémes paroles de l'autheur de la Chronyque de cette Abbaye:

Quodam tempore quadragesima in Ebdomada sancta, Carolus-magnus Princeps Francorum Pipini Ducis filius, dum Regnum Italicum divinitus à Deo obtinuisset, in Novalicio Monasterio, quodam tempore resedisset, scilicet in diebus sancta Quadragesima; Nam ista erat ei consuetudo, quando in Italiam veniebat, ut in supradictis diebus, in ante dicto Monasterio manebat. Nam diligebat ipse valdè hoc Monasterium, eò quod multi Nobiles ex Regno Francia in eum sapius voluerint sumere habitum religionis. Cumq; quadam die ad matutinum ipse Imperator surrexisset Monachorum, videlicet in feria quinta, qua celebratur Cœna Domini, erat uxor ei Regina nomine Bertha multo tempore, cupiens videre hoc Monasterium, qua latenter surgense adem mœte neminem

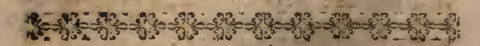
Charlemagne cherissoit les Moynes de la Novalese.

mine ſcienſe præter unam ſuam fideliſſimam, ambæ indultæ Seberto, ut à nemine agnoſceretur, tendit ad Monaſteriũ ubi ante fores Oratorij beati Petri advenit: ſubitò quod ceciderit ac illico expiraverit: Cum autem finito matutino Rex ad cubiculum regrederetur invenit eam iacentem ubi prius corruerat; pueri vero Regis, qui antecedebant, adhibitis prope cereis contemplabantur eam mirantes: quænam eſſet: ac ubi Rex eam agnovit, ita, inquit ad eam, cum illis vero pedibus, cum quibus huc veniſti, eis nequibus mi cara iam remeare: amoventeſque igitur penitus eam, multumque eius funus plagentes in diem tertium uſque, ei protendentes ſepulturam ad ultimum, cum maximo honore, cum turba copioſa ei ducentes obſequium, ad Eccleſiam beatæ Mariæ, quæ ad Crucem dicitur humantes ſepelierunt cuius ſepulchrum (ait ipſe author) ab incolis illius loci ſæpius mihi oſtenſum eſt: Rex autem Monaſterium ſuis Regijs decorans muneribus, abijt. Mort de Berthe femme de Charlemagne. 34

Saint Girard quatriéme Abbé, duquel l'autheur de la méme Chronyque de la Novaleſe fait mention & le met au nombre des Saints de cette Abbaye, l'ayant tiré ſur la precedente Chronyque du temps de l'Empereur Charlemagne, & de laquelle avons fait mention ci devant. Reſtauration.

I'ay aſſeuré le Lecteur ci-devant au nombre 21. que ie ferois conſter plus amplement que l'Abbaye de la Novaleſe n'avoit pas été deshabitée (au moins tout à fait) dés l'an 575. juſques en l'année 756. (ainſi qu'ont voulu aſſeurer les autheurs dont j'ay fait mention audit nombre 21.) ni pas méme juſques en l'année 726. comme j'ay fait conſter ci-devant aux nombres 26. & 27. & qu'en reſulte de la teneur la conſtitution d'Abbon patrice Marquis de Suſe faite en faveur de cette Abbaye de l'an 726. de Ieſus Chriſt; Indiction 9. dont i'ay fait mention auſſi ci-devant au nombre 28. là où il eſt dit: *Immo, & placuit ut quicquid de rebus noſtris Monaſterio contribuente Domino à nobis, vel à quibuſcunque Chriſtianis Dominum timentibus datum vel colatum eſt: aut in Dei nomine in antea fuerit collatum; modis omnibus ipſi ſancto loco, vel congregationi ipſius Monaſterij: Cum integra libertate ſuffragante Domino proficiat*; Et de ce texte l'on vient en connoiſſan-

ce, qu'il y avoit déja des personnes Chrétiennes qui avoient fait des donations aux Moynes de cette Abbaye, avant cette constitution, & en laquelle est aussi dit qu'il avoit seulement dessein d'introduire là, la congregation de Saint Benoist (il est donc à croire qu'il y avoit eu d'autres Religieux en cette Abbaye, qui avoient eu des bien-faicteurs, avant cet Abbon: puis que luy-meme confirme leurs donations: & par consequent l'on connoît qu'elle a toûjours été habitée de quelque nombre de Religieux & Abbez, dés l'an 575. jusques audit an 726.: & telles donations n'ont été faites qu'apres l'an 575. puisque, comme nous avons dit ci devant en la vie de Saint Iuste Martyr avant ce temps, les Moynes de cette Abbaye n'avoient ni fonds, ni revenus.



REFLEXION

SUR CES PAROLES

Ipsi Sancto Loco, &c.

35. Ces paroles, *Ipsi Sancto Loco, &c.* nous font connoître que le Martyre & la Sainteté des Moynes de cette Abbaye, dont nous avons fait mention par ci-devant, tant en general qu'en particulier, est tres-veritable; car qui fut l'autheur de la sanctification de ce lieu avant ladite constitution de l'an 726. que le Martyre & la sainte vie des precedens Religieux, dont nous avons fait ample mention par ci-devant: car ce lieu ne pouvoit pas encore avoir obtenu le nom de Saint de la vie sainte des Religieux qu'y devoient seulement étre introduits, combien que quand ils y furent introduits qu'ils menassent une vie non moins loüable, sainte, & exemplaire que leurs predecesseurs.

Reconn.

Retournons aux Abbez de cette Abbaye.

SAnctus Asenarius cinquiéme Abbé dés l'an 726. duquel fait mention l'autheur des Antiquitez de cette Abbaye de l'an déja dit 1040. lequel il met aussi au rôlle de Saints Abbez de la méme Abbaye : & Monseigneur Don François Augustin de la Chiesa, Evesque de Saluce, au chapitre 16. de son histoire Chronologique, dit qu'il étoit des principaux Princes, & Gouverneurs de la France ; & les memoires de cette Abbaye au rapport de Pingon en sa Augusta Taurinorum page 22. sur l'an 774. de Iesus Christ, disent qu'audit an 774. il étoit Abbé de l'Abbaye de la Novalese, & que ce fut luy qui receut Charlemagne lors qu'il passa de France en Italie de la méme année 774. & séjourna quelque temps dans ladite Abbaye ; dequoy sera plus amplement parci-apres au nombre 39. 36. *Chronique de la Novalese.*

I'ay omis un Ioseph & un Guillaume, que les prenomez Monseigneur de la Chiesa & le Pingon, au lieu que dessus, mettent Antecesseurs dudit Asenarius, & méme de Saint Girard, ci-devant nommé au nombre 34. parce que la circonstance du temps ne leur donne aucun temps qu'ils ayent regi cette Abbaye, entre Godon & Girard, il faut donc qu'ils ayent regi la mémé Abbaye entre les années 575. & 726. sauf que ce Ioseph, fut le mesme Ioseph qui fut Successeur de Saint Eldra duquel sera fait mention apres le discours de sa vie. 37. *Remarque.*

Il y a aussi un Guillaume qui a regi cette Abbaye apres l'an 1090. de Iesus Christ, mais ce ne peut pas étre ce Guillaume sus mentionné par l'autheur de la Novalese, puis qu'il a fini d'écrite l'an 1040. il les met aussi au nombre des saints Abbez de la méme Abbaye & dit qu'au temps qu'il écrivoit sa Chronique, leurs vies se retrouvoient de méme écrites dans Cremone.

Saint Amblulphe sixiéme Abbé, apres l'an 726. duquel le méme autheur de la Novalese fait mention, & il le met aussi au nombre des saints Abbez de la méme Abbaye : lequel 38.

succeda en la dignité Abbatiale à saint Asenarius entre les annees 774. & 775. ainsi que ce verifie par la teneur de la sentence suivante conservée dans l'Archive de cette Abbaye laquelle commence ainsi : *In Dei nomine anno primo regni Caroli magni in Italia, in Civitate Papia in Sacro Palatio ubi Dominus Carolus Rex praerat in judicio, &c. ibique eorum veniens praesentia venerabilis Amblulphus Abbas Monasterij Sanctorum Apostolorum Petri & Andreae sito Novalicio, una cum Roderico Scavino Taurinensis advocato, ipsius Monasterij: & Maurinus filius quondam Petri de valle Seusia, de villa quae dicitur Vlces* (Ours & Eciles) *una cum Anseverto filio suo, &c.* Par laquelle sentence ces deux furent condannées de servir à perpetuïté le Monastere de la Novalese & les leurs: contre lesquels il y eut deux sentences consecutives, l'une du Mois d'Avril de l'année 775. indiction 13. l'autre du Mois de Novembre de l'année 776. Indiction 14. signées par ledit Charlemagne, & par ses Iuges, assistans à ce jugement, & pendant sa regence, il y avoit cinq cens Religieux residans dans cette Abbaye, car apres que cet Abbon-Patrice eut retabli cette Abbaye & introduit les Moynes de Saint Benoist, ils se rendirent si exacts, & parfaits imitateurs de leurs predecesseurs, qu'en peu de temps ce saint lieu, fut un nouveau & sacré College de Saints Evesques, Cardinaux, Abbez & Religieux, & Seminaire des enfans des Rois, Princes, & entr'autres Princes qui se vinrent rendre en ce saint lieu, fut Saint Eldra (la vie duquel sera écrite ci-apres) un des Principaux Seigneurs de Provence, lequel se vint rendre au temps de la regence de ce venerable Amblulphe au dire du Sanctorale de la méme Abbaye, lequel en parle comme s'en suit, à sçavoir se retrouvant ledit Saint Eldra en Italie il fut informé qu'il y avoit un ancien Monastere, appellé d'un ancien vocable *Novalicium*, & qu'un Saint vieillard du nom d'Amblulphe en étoit Abbé, sous la regence, & discipline duquel militoient cinq cens Religieux en reputation de Sainteté: & voicy les paroles du méme Sanctorale:

Sanctorale de de l'Abbaye de la Novalese.

Vbi

Ubi multorum relatione (parlant d'Italie) *didicit præcipuum Cænobium, ex antiquo vocabulo vocatum Novalicium, eo quod novæ lucis primordia, & sanctitatis exordia, ibi exorta noscuntur esse, & fundata, quod Ambulphus pervigili, & solerti disciplina regebat: Sub cuius venerando moderamine quingentorum Monachorum Domino dignissima militabant agmina.*

L'on ne sçait pas le nombre des années qu'il a regi cette Abbaye: mais l'on sçait qu'en l'annéz 783. il n'étoit plus Abbé, c'étoit Saint Frodoin duquel nous parlerons au nombre suivant 39.

HISTOIRE DE LA VIE ET NAISSANCE DE SAINT FRODOIN,

Moyne & Abbé de la Novalese de la lignée de l'Empereur Charles le Grand.

LEs annés 753. & 755. Pepin Roy de France, & pere de Charlemagne, vint en Italie, au secours du Pape Estienne Second ou Troisiéme du nom, contre Astulphe Roi des Longobards, usurpateur des biens de l'Eglise Romaine, lequel avoit en sa suite un grand, genereux, pieux, riche, & puissant 39. Pingon. Chroniq. de la Novalese.

puissant Prince son parent du côté paternel, nommé Magafredus (d'autres disent Manfredus) d'une stature g'ante, ayant les pieds longs d'une coudée, de la lignée des Princes de Castille, dit le Pingon (dequoy il sera plus amplement parlé à la suite de ce discours, (lequel conduit avec soy deux de ces fils, l'un nommé Frodoin encore jeune, & l'autre s'appelloit Theudalde qui épousa Honoria troisiéme fille d'Abbon-Patrice de France, Marquis de Suse (& desquels sont descendus les Marquis de Suse, puis la Royale Famille de Savoye du côté maternel) Et Frodoin il le mit sous la charge & conduite du venerable Asenarius, duquel avons parlé ci devant au nombre 36. Abbé pour lors de la Novalese, afin qu'il fût élevé & instruit és bonnes mœurs, sciences, & en toutes les vertus deuës & convenables à un Prince & à un bon Chrétien & en la vie Monachale ; laquelle il embrassa & professa, & y persevera, & s'en rendit digne, parfait & exact observateur de sa Reigle & des commandemens de ses Superieurs ; Il étoit humble, doux ; benin, affable, courtois, devot, d'un maintien grave & modeste, & d'une parfaite stature, & doüé de toutes vertus deües & convenables à un bon & parfait Religieux, duquel l'autheur de la Chronique de cette Abbaye raporte ces paroles : *Cæpit Sanctissimus in nonnullis bonorum operum exercicijs se constringere ; atque Sapientioribus, Sanctioribus, ità obedientia & subiectione se humiliabat ut nullus putaretur in Monasterio secundus, sicque crescens de virtute in virtutibus, quotidie pollebat nonnullis bonis operibus.* à consideration dequoy sondit pere fit donation à ladite Abbaye de plusieurs fonds, & possessions. *Dedit ergo pater multa terrarum prædia:* dit le méme autheur, & à cause de ses merites, bonté, & sainteté de vie, rares vertus, pieté & misericorde, dont il usoit envers tous les Religieux, & seculiers, il fut éleu pere du Monastere (*Pater Monasterij* dit *la Reigle de nostre Pere Saint Benoist*) au temps de la regence desdits Saints Asenarius & Amblulphe : & laquelle charge il exerçoit en toute perfection & à la satisfaction d'un chacun, & avec une si grande prudence, qu'il merita

Pingon.

rita d'étre divinement élevé à la dignité Abbatiale de la méme Abbaye: mais avant que de parler de cette election, je feray icy recit, d'un signalé Miracle & singuliere providence, que Dieu opera dans cette Abbaye, l'an 774. de nôtre salut, à cause des merites, & de la sainte vie de ce Frodoin, & pour manifester sa bonne foy & sa parfaite confiance qu'il avoit en luy, dont je rapporterai icy les mémes paroles de la Chronique de cette Abbaye:

Eo igitur tempore quo fama istius viri sanctissimi, per mundi partes micans refulgebat: Dominus omnipotens per visionem Carolo Regi Francorum ostendere dignatus est, ut ad Italiam quantotius properaret sua ditioni subiugandam, qui protinus convocans vicinas gentes fecit exercitum copiosum cum manu valida Francorum, ad Italiam disposuit illicò cum suis propere venire.

Ie remarque ici l'impertinence & la temerité d'un méchant heretique nommé *David Blondellus*, qui dit qu'il n'est pas veritable que Dieu ait inspiré à Charlemagne de venir en Italie pour s'en approprier le Royaume, ou pour mieux dire la Lombardie: mais qu'il y alla seulement à la priere du Pape Adrian, premier du nom, pour reprimer l'audace du Roy Didier dernier Roy des Longobards, & Beau-pere de Charles le grand; il est vray qu'il fut prié par le Pape Andrian d'aller en Italie à son secours contre le Roy Didier, qui ne cessoit d'opprimer l'Eglise Romaine, & d'usurper ce qu'il luy appartenoit; Mais pourquoy Dieu ne l'aurat-il pas inspiré d'aller au secours de son Vicaire en terre en étant prié de ce faire, y a-t-il quelque contradiction en cela: car n'a t-il pas pû étre prié par le Pape d'aller à son secours en Italie & d'étre inspiré de Dieu de ce faire pour en chasser les Longobards qui l'avoient usurpé & occupé l'espace de 204. ou 206. ans, lesquels pendant ce temps n'avoient cessé de travailler les Papes, l'Italie & les Pays circonvoisins, & qu'il lira l'histoire de ce voyage de Charlemagne en Italie, il cônoîtra qu'il obtint ce Royaume divinement & non pas en vertu de ces forces) car celles du Roy Didier les surpassoient Reflexiō

H de

de beaucoup, mais par la force & par la providēce deDieu. Ce David Blondel n'a tenu ce diſcours contre l'Autheur de la Novaleſe (c'eſt la coûtume des heretiques d'impugner la verité) qu'à deſſein de le faire paſſer pour un menteur, attendu qu'il a ſoûtenu que Charlemagne avoit eu un fils du nom d'Hugues, Moyne & Abbé de la Novaleſe: la vie du quel ſera écrite ci apres au nombre 50.

Reprenons l'Hiſtoire de Saint FRODOIN.

CHARLEMAGNE étant arrivé au Monaſtere de la Novaleſe, & ayant campé ſon armée dans la Vallée de Suſe, il demeura ſi long-temps dans ce Monaſtere avec ſa Cour, qu'il y mit la famine ſi grande qu'il n'y reſta ni pain ni vin ni bled, ni autres vivres que ce fuſſent pour l'entretien des Religieux, de quoy ledit Roy s'étant apperceu, & que le Roy Didier avoit occuppé les paſſages proche de Saint Ambroíſe d'une montaigne à l'autre: incontinant il commanda à ſon armée de ſe tenir preſte pour attaquer le Roy Lombard, le venerable Frodoin ayant apperceu cela, il envoya deux Religieux à Charlemagne pour le prier de ne partir pas le iour ſuivant ni luy ni ſa ſuite ſans diſner, auquels ils fit réponſe comment cela ſe pourroit-il faire, attendu qu'il y a ſi long temps que nous avons ſéjourné dans ce Monaſtere, où nous avons conſommé toute la proviſion des Religieux: ſurquoy ces bons Religieux continuans avec grande inſtance de luy perſuader à faire ce que ce venerable Pere Frodoin l'avoit ſi inſtamment prié, lequel il combla de courtoiſie, il leur répondit ie feray ce que commande Monſeigneur: & apres que ces Religieux eurent pris congé de luy ſçachant qu'il n'y avoit aucune proviſion dans le Monaſtere propre à manger: & que Frodoin ſon parent (qu'il appelloit ſon Seigneur à cauſe de ſes grands merites & rares vertus, *Faciam quod iubet Dominus meus*) étoit un ſaint perſonnage: il commanda à ſes

Gardes

Gardes de veiller toute la nuit au devant des portes du Monastere & Eglise : & alentour de la clôture de l'Abbaye, afin de se prendre garde qu'il n'y entrât ni pain, ni vin, ni bled, ni autre chose qui fût propre pour manger : ce qu'ils firent tres-exactement : *sed nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat, qui custodit eam.* Ces gardes veillerent toute la nuit, mais ils ne pûrent pas empécher la providence de Dieu : car ce grand saint Frodoin eut recours à Dieu & veilla aussi toute la nuit en le priant d'une ferme foy en larmoyant luy disoit, *O Dieu tout puissant, vous qui avez toûjours abondamment couvert les tables de viandes & de mets de vos Serviteurs, qui habitent dans ces deserts & dans ces montagnes, ayez pitié, & misericorde maintenant d'eux & leur envoyez ce qui leur est necessaire pour leur entretien ainsi que vous avez rassasié avec cinq pains cinq mille hommes dans les deserts: usez de semblable misericorde envers ces Religieux vos Serviteurs, & envers ces hostes étrangers, qui n'ont aucune viande pour se substanter* : Et en semblables prieres il continua toute la nuit, & le jour étant venu, il retrouva la cave remplie de bon & excellent vin, les greniers rempli de bled & de tout ce qui étoit necessaire pour manger & bien disner dont le Roy & les siens y furent invitez, & en mangeant ils s'informoyent d'où étoient venuës ces viandes, auquel les Religieux firent recit de tout le succez : de quoy étant ravi & rempli d'admiration & de joye, il s'écria à haute voix, *Grande est la Sainteté de cet homme!* dequoy il rendit graces & infinies loüanges à Dieu, en luy promettant de combler de grands Dons & de grandes richesses ce saint lieu, ainsi qu'il fit comme il se verra ci-aprés au nombre 49. & il fit aussi la méme promesse au venerable Abbé Frodoin & à ces Religieux, dont la plus grande partie desquels étoit du sang Royal, & non seulement de naissance, mais encore plus noble en bonté de vie, (laquelle fut tellement divulguée par tout, qu'aussi-tôt qu'on avoit affaire en quelqu'Evesché de quelque Evesque ou en quelque Abbaye de quelque Abbé, on saisissoit des Religieux de cette Abbaye;

baye: & entr'autres furent Virgatius, ou Vilicatius, qui fut Abbé en ce lieu, puis Archevesque de Vienne, puis Abbé de Saint Mauris en Gaune, & de là Evesque de Syon: Saint Hugues fils de Charlemagne qui fut Abbé de Saint Medard de Soissons, puis à la Novalese: un autre Saint Hugues aussi fils de cet Empereur, qui fut Abbé de Saint Oven dans Rhoans & aillieurs. puis Archevesque de Rohans; Ioseph, qui d'Abbé de la Novalese fut éleu Evesque d'Ivrée: & plusieurs autres.

Ce grand Prince Charles le grand, apres avoir humblement remercié l'Abbé & les Religieux, print congé d'eux, en les salüant les larmes aux yeux, se recommanda à leurs prieres, puis partit avec son armée contre les Lombards: & apres avoir triomphé d'eux, & rendu maître, & Seigneur de tous leurs états: il séjourna long temps dans Pavie, & là en execution de sa promesse faite à Dieu, & à l'Abbé, & Religieux de la Novalese, de les gratifier & recompenser des biensfaits & bons services dont il avoit receus d'eux, il écrivit au venerable Frodoin, de le venir trouver dans Pavie, où il vint du quel il receut, de si grands Dons, & entr'autre une ville appellée Gabiam, située à la rive du Pau ne sçachant si c'est sur le Montferra, où sur le Milanois avec mille mets que je crois étre meteries & villages avec leurs dependances.

40. Il luy remit aussi un sien fils nommé Hugues, je raporteray les mémes paroles de cette remission: *Hugonem filium suum parvulum beato viro Frodino commendans, rogavit ut in sancta. & Monastica professione illum nutriret, qui benignè eum suscipiens, aluit, & nutrivit, ut filio tanti Imperatoris decuit, ob cuius amorem, illo in loco Novalicio multa prædia terrarum, & thesaurum multum ibi largitus est:* (duquel il sera plus amplement parlé au discours de sa vie.) Et à la consideration desquels, il fit aussi Don à ce Saint lieu des precieux corps des Saints Martyrs Cosme & Damien, & Valeric Confesseur, qui à present repose en grande veneration dans l'Eglise de S. André de Turin surnommée *La Consollata* & de plusieurs autres Saintes Reliques.

Chronyque de la Novalese.

Pro

Promotion de Saint Frodoin en la dignité Abbatiale de l'Abbaye de la Novalese.

APrés le decez de Saint Amblulphe qui étoit déja Abbé de cette Abbaye (duquel nous avons déja parlé ci-devant au nombre 38) qui arriva apres l'an de de I. Christ 776. n'ayant pû sçavoir en quelle année, ce fut entre l'an 776. & 783. parce que nous n'avons pas memoire asseurée que Saint Frodoin ait été Abbé avant l'an 783.) Saint Frodoin fut divinement élevé en la dignité Abbatiale, de la méme Abbaye, & en fut le VII. Abbé, & voicy ce qu'en dit l'autheur des Antiquitez de cette Abbaye. *qui cum obyffet, (videlicet Amblulphus succeßit post eum gloriosißimus pastor Frodoinus; IN HVIVS quoque Abbatis electione, postulatum est à Domino quis ex ipsis omnibus, scilicet Monachis huius Cœnobij) dignus esset tanti oneris (onus) excipere, quibus mox divinitus ostensum est Frodoinum ad hoc esse dignum;* Il s'acquita deuëment de sa charge, & regit si saintement son saint troupeau qu'en peu de temps il augmenta plus que jamais, tellement que ce fut un autre sacré College & Seminaire d'Evesque, d'Abbez & d'autres saints personnages, qui de toutes parts comme au paravant se venoient ranger là, pour entendre & apprendre la Sainte Doctrine de ce grand Saint, qui étoit divulguée par tout l'Vnivers. 41.

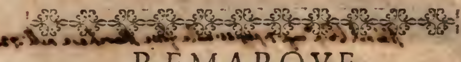
Et comme le nombre des Religieux augmentoit, aussi le revenus & les richesses du Monastere augmentoient: de plus en plus, d'autant que les plus grands Princes & Seigneurs n'estimoient pas de recevoir plus grand honneur qu'alors qu'ils se rendoient bienfaiteurs de ce grand Saint Frodoin & de son saint troupeau: & entr'autre furent les prénommez Empereurs Charlemagnes & Abbon-patrice Marquis de Suse, auquel plusieurs écritures de cette Abbaye luy donnent le titre d'Empereur, & Teutcarius qui étoit un Prince Allemand, Louys Empereur fils de Charles le grand, & plusieurs autres.

Charlemagne fut le premier lequel se retrouvant dans Pavie le 26. de May de l'an de Iesus Christ 783. Indiction 6. par patentes emanées, là donnés desdits an & iour, ratifia à la Requeste du méme Frodoin Abbé & d'Hugues premier, son fils, qui étoit là Religieux & Profés, les donations faites à cette Abbaye par Pepin son Pere & par Abbon-patrice, soit Pair de France & Marquis de Suse, dont il fait mention dans les patentes, & des biens & fonds qu'il avoit donné à cette Abbaye: & par sa speciale liberalité royalle, & à la demande de Louys premier son fils, & d'un autre Hugues aussi son fils, enrichit cette Abbaye de grands & amples revenus, de biens, de fonds & de païs, & entr'autre païs qu'il donna fut la Vallée & Chasteau de Bardonnence dans le Dauphiné, la troisiéme partie de la Maurienne & Valoire, les Arves, les Albiés, la Vallée & Prioré d'Eton, le tout situé rierre la Province de Maurienne, les revenus qu'il recevoit dans Belley, & plusieurs Abbayes & autres regions deçà & de là les monts, avec de tres-amples privileges, ainsi que le tout se void écrit dans les patentes que i'ay voulu tenoriser au long au nombre 49. pour donner à connoître aux modernes & à la posterité la liberalité & pietó de Cesar dont il usa envers ce saint lieu, & en quel honneur & consideration il tenoit ce grand Saint Frodoin son parent ces trois fils, & tous les Moynes de ce saint Consistoire.

Donation d'Abbô-patrice. Ce grand Prince Abbon-patrice voyant que de iour en iour s'augmentoit le nombre des Religieux dans ce Saint lieu au temps de la Regence de ce Frodoin, il ne se contenta pas d'avoir donné les biens & les fonds dont est fait mention dans les susdites patentes de Charlemagne; mais par son testament receu & signé par Lidybert Clerc, du 7. May de l'an de Iesus Christ 789. fit les donations suivantes rapportées par le Pingon en sa Augusta Taurinorum, tirées du meme testament, laquelle clause ie rapporteray icy:

Anno Christi septengentesimo octogesimo nono, idem Abbo-patricius Capulo proximus, quod, & filium riculsum amisisset absolutò

soluto Noveleciano Templo, & ædificijs accrescente piorum virorum Cœtu testamentum condidit, quo maiore patrimonij portione, Monasterium hæredem instituit: videlicet eorum quæ in Valle Maurigenia (Maurienne) *Gratianopolitana* (Grenoble) *Matacense* (n'ayant pû sçavoir quelle region c'est) *Ebrodunense* (Ambrum) *Arelatense* (Arles) *Tolonense* (Tollon) *& alijs aliquot regionibus Gallicis, quas ibi possidebat, & quorondam etiam in Italia*, desquels je n'ay pas pû avoir aucune connoissance.



REMARQVE SVR CET ABBON-PATRICE, SOIT PAIR DE FRANCE.

IL y a deux Autheurs qui ont crû que cet Abbon fût Patrice Romain, mais il n'y a aucune apparence de verité: car en premier lieu dans la susdite constitution tenorizée cidevant ensuite de la vie de Saint Gondon Abbé au nombre 29. il dit qu'il vouloit introduire dans le Monastere de la Novalese, les Religieux de Saint Benoist, afin qu'ils priassent incessament la misericorde de Dieu pour la stabilité & maintien du Royaume de France: Cela denote qu'il étoit du Sang Royal de France, & qu'il ne tenoit pas le parti des Romains. Secondement, il étoit Seigneur des païs de Suse, Maurienne, d'Auphiné, Provence, & d'ailleurs dans les Gaules Transalpines: il n'est pas à croire qu'un Romain, fût Seigneur de ces Etats-là, & qu'il fût en méme temps Patrice Romain. En troisiéme lieu, quand les Rois Lombards

Astulphe & Didier travailloient l'Etat Romain, & l'Eglise Romaine, les Papes de lors Etienne & Adrian n'eurent pas recours à luy, mais à Pepin & à Charlemagne pere & fils Rois de France, s'il eût été Patrice Romain, ils auroient sans doute imploré son assistance & son ayde, pour la deffence de la Patrie Romaine, puis que Patritius ne signifie autre chose que pere & defenseur de la patrie: & finalement il étoit grand Confident de Charlemagne, puis qu'il le constitua Duc des Taurinois, & un des Patrice de l'Etat Lombard, qu'il avoit nouvellement acquis, ainsi que la bien remarqué le Pingon en sa Augusta Taurinorum tirée des Archives de la Novalese, sur l'an de Iesus Christ 774. en ces termes; *Carolus Magnus de Longobarditis oris triumphans, illis prospicere vellet, eorum administrationem, & curam proceribus aliquot Franci generis (quibus imprimis confidebat) detulit, Abboni iam illic authoritatem nacto, Secusiæ tractus ad Taurinos usque datus, à cuius sobole Secusini tandem Marchiones;* Il faut donc croire qu'il étoit Pair de France: car, comme dit Budæus, au rapport d'Ambroise Calepin, *Patritij Franciæ sunt quos vocant Pares Franciæ; suntque quasi duodecim viri Reipublicæ constituendæ, sex quidem Pontifices, & sex Duces militares,* dont cet Abbon en étoit un des six derniers.

Ambroise Calepin.

Pingon.

C'est une chose certaine qu'en France les Generaux d'Armées s'appelloient Patrices, ainsi que la remarqué Saint Gregoire de Tours: car en l'année 575. de nôtre salut Saint Gontrant Roy de Bourgogne, & d'autres païs circonvoisins créa general de son Armée le Prince Ennius Mommol auquel il donna le titre de Patrice.

42. Premiere confirmatiō de Charlemagne en faveur de Saint Fredoin Abbé de la Novalese.

Au temps de Theodoric regnant en Italie Roy des Gots, là envoyé par l'Empereur Zenon (qui fut entre les années de Iesus Christ 488. & 512. dit Bergomas; & Don Pierre de Saint Romuald Feuillien: & d'autres disent que ce fut entre les année 489. & 518. & d'autres disent 525.) Dieu qui n'abbandonne jamais ses serviteurs, qui se confient en luy: quelque temps aprés que le cruel Attilla Roy des Ongres & fleau de

de Dieu (ainsi qu'il se nommoit) eut mis en dégât l'Abbaye de la Novalese & qu'il en eut martyrisé cinq cens Religieux, il suscita un riche, puissant, & pieux Prince Patrice Romain nommé Abbon, qui remit en son premier état l'Abbaye, & l'enrichit de revenus suffisans, pout l'entretien de cinq cens Religieux, dit Baldessano, au rapport de Monseigneur de la Chiesa, Evesque de Sâluce, par un testament fait en faveur des Religieux de cette Abbaye qui s'y retrouveroient à l'avenir: & parce que les Religieux militans sous la Reigle de nôtre Pere Saint Benoist y étoient nouvellement introduits (à sçavoir l'an de Iesus Christ 725. Indiction neufvieme) & afin que la disposition du testamment leur pût aussi bien étre favorable qu'à leurs predecesseurs, ce grand Saint Frodoin eut recours à l'authorité Imperiale de Charlemagne: le suppliant de vouloir changer le testamment en faveur de son ordre, par son authorité Imperiale, ce qu'il fit tres volontiers, & luy octroya tout ce qu'il luy demandoit: & voiçy ce qu'en dit le second autheur de la Chronique de cette Abbaye; de l'an 1040. *Eo tempore beatus Frodoinus volens testamentum ipsius Ecclesiæ renovari, quod quondam Abbo Patritius, de ipsa Ecclesia fecerat, tempore Theodorici Gothorum Regis (*Espagnol*) misit duos Monachos Agabertum scilicet, & Gislarnum ad Carolum magnum Imperatorem, ut sibi suo Imperiali præcepto testamentum ipsum renovari concederet, qui benigne illi annuens, cuncta, quæ ab illo petijt impetrare valuit.*

Ce saint Frodoin & sa sainte compagnie furent en une si grande opinion de saintetè, comme nous avons déja dit 45. que de toutes parts ils leur venoient des aumônes & des biensfaits, de sorte que le Monastere, au temps de la Regence de ce Saint, il se trouva fourni d'un grand tresor d'or & d'argent, lequel il employa tout en ornemens de son Eglise, & en statuës & en chasses d'or & d'argent, remplies de pretieuses Reliques, & en si grande quantité qu'il y en avoit pour charger huit chariots: Dequoy il sera plus amplement parlé ci-apres sur l'an de I. Christ 906.

Pingon en sa Augusta Taurinorũ.

Chronyque de la Novalese. Et entr'autres reparations qu'il fit, fut une grande & magnifique Croix (qui se voit encore à present, laquelle on porte aux processions generales) d'une admirable composition & entassement, ornée de plusieurs pierres precieuses, & dans laquelle il y mit des Cheveux & du Lait de la glorieuse Vierge Marie Mere de nôtre Seigneur Iesus Christ, & de la Circoncision d'iceluy, & plusieurs autres saintes & precieuses Reliques à cause dequoy Dieu l'enrichit de plusieurs dons, graces & vertu surnaturelles: car elle guarissoit de toutes sortes d'infirmitez, & notamment de la paralysie, chassoit les demons, rendoit la veuë aux aveugles, éteignoit les embrasemens de feu, découvroit les larrons, & faisoit plusieurs autres Miracles, de quoy nous asseure aussi le prenommé autheur des antiquitez de cette Abbaye de la Novalese.

44. *Ecritures de l'Abbaye de la Novalese.* *Donations d'Ours, & d'Ecilles à l'Abbaye de la Novalese.* En un temps, (& je crois que fut avant l'an 575. de Iesus Christ) un noble & puissant Seigneur nommé Denis, avec Vnon, ou Vgon son fils, donnerent à cette Abbaye de la Novalese, Ecilles (*Villam Alciatis*) & Outs (*Vlces*) avec les mandemens & hommes d'icelles villes, pour étre sujets & serfs à perpetuité des Religieux d'icelle: leurs successeurs se rebellerent environ l'an 774. & l'an 775. contre Amblulphe qui étoit pour lors Abbé (duquel nous avons parlé cidevant au nombre 38.) il eut recours à l'Empereur Charlemagne, qui se retrouvoit dans Pavie, lequel apres avoir entendu les parties, il les condemna à étre eux & leurs successeurs à perpetuité serfs & sujets de ladite Abbaye, & des Abbés & Religieux d'icelle: & étant ledit Amblulphe mort, (auquel succeda ce glorieux Frodoin) ils se rebellerent de rechef, dont Frodoin eut recours de nouveau à Charlemagne, qui se retrouvoit en France, lequel envoya des Iuges à Pavie pour rendre droit aux parties: & apres plusieurs contestes, les hommes d'Ecilles & d'Vlces furent pour la seconde fois condamnez à continuer comme leurs predecesseurs: & autant leur en advint l'an 827. de Iesus Christ: S. Eldra étant Abbé, contre lequel ils se rebellerent encore, mais

mais Louys Empereur, & Lothaire son fils, & Roy d'Italie par leur Conseil, les condamnerent pour la troisiéme fois à étre eux & les leurs serfs & sujets à perpetüité de la méme Abbaye.

L'an 810 de I.C. du Mois d'Avril, Indict. 3. à sçavoir la 37. an- 45.
née du reigne de Charlemagne en Italie, & aussi l'année 30. du reigne en Italie de Pepin son fils (qui en fut couronné Roy dans Rome par le Pape Adrian premier du nom, l'an de nôtre salut 781. en la presence & à la priere de Charlemagne son pere, & de Hildegarde sa mere, qui se retrouverent tous pour lors dans Rome: Voyez Don Pierre de Saint Romuald Feüillen sur ledit an 781.) un puissant & riche Seigneur, qui se nomma *Ego Teutcaro Alemano*, habitant rierre le finage de Turin dans une ville appellée *Comouiana* (elle doit étre située du côté de Pinerol) pour le remede de son ame, & de Richarde sa femme & à la consideration de Saint Frodoin déja diversesfois nommé, il donna à l'Abbaye de la Novalese un grand & ample terroir, qui luy appartenoit, situé au finage de la ville *Commiana*, des un lieu appellé *Monte grosso*, jusques en un autre lieu appellé *Petra bictatis*, & cela par un titre authentique, bien & deuëment signé, & d'un stile barbare conservé dans l'Archivo de cette Abbaye.

L'an de Iesus Christ 814. qui fut le premier an de l'Em- 46.
pire de Louys, fils de Charlemagne, indiction 7. le méme Louys confirma, à la Requeste & consideration de ce Frodoin son parent, tous les dons, graces & privileges données & concedées à ce saint lieu par le passé, tant par le prénommé Abbon patrice Marquis de Suse, Pepin son pere grand, par Charlemagne son pere, que par tous autres Seigneurs, & devotes personnes: & concedant le tout de nouveau, sans neantmoins y ajoûter aucune chose. 47.

Privileges pour les habitans de la Vallée de la Novalese.

L'authorité de ce saint Frodoin envers les precedens Princes & sa charité envers les prochains furent si grands, que non seulement il obtint d'eux de grands privileges pour son Monastere & pour ses Religieux, tant pour le temps de lors que pour le temps à venir, mais il en obtint de tres am-

ples & tres confiderables pour les habitans de la Vallée de la Novaleſe, & pour tous autres dependans de la méme Abbaye, qui étoient preſens; & qui ſont à venir, leſquels on pourra voir ci-apres au nombre 49.

48. Le méme autheur des antiquitez de cette Abbaye nous marque que ce Saint fut élevé à la dignité Abbatiale le 4. des Ides du mois de Février, à ſçavoir le 10. du méme Mois, & qu'il a regi cette Abbaye 43. ans & qu'il mourut chargé d'années le ſix des Ides du Mois de May, à ſçavoir le dix du méme Mois (& il faut remarquer icy qu'il n'a pû étre en tout evenement élevé en cette dignité plus avant que de l'année 777. de Ieſus Chriſt: car l'an 776. du Mois de Novembre le venerable Amblulphe en étoit encore Abbé (ainſi qu'il a été marqué ci-devant au nombre 38.) & puis qu'il a regi 43. ans ladite Abbaye, d'où l'on peut connoître qu'il eſt mort l'an 820. du 10 du Mois de May, & le méme autheur marque que cet Attebertus Moyne de la Novaleſe, qui a écrit la premiere Chronique de la méme Abbaye, au vivant de ce glorieux Frodoin, & ſa vie méme aprés ſon decez.

Attebertus qui a écrit la premiere Chronique de la Novaleſe.

LETTRES PATENTES
DE
L'EMPEREVR
CHARLEMAGNE,
DONNEES A L'ABBE' ET AVX RELIGIEVX DE LA NOVALESE.

783. 49. *IN nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis. EGO Carolus Magnus divina illuſtrante clementia, honore Regni, & Romanorum*

manorum Patriciato pradignus: Concilio Domini Apostolici: Pro Dei amore, & remedio animæ illustrissimi Patris, & Matris nostræ; Ac propter petitionem Domini consanguinei nostri Frodoini Novaliciensis Abbatis, & Hugonis filij nostri eiusdem Cænobij Monachi. Ipsi Monasterio in honorem Beatissimorum Apostolorum Petri, Pauli, & Andreæ constructo: Omnes terras & proprietates unde Dominus Patritius eam Ecclesiam ditaverat: cum omni integritate, & pertinentijs: sicut per præcepta ipsius Abbonis patritij, & patris nostri Pippini pertinere videntur corroboramus, & penitus confirmamus. Tertiam videlicet partem Secusiæ Vallis, cum tertia parte districti, tam in montibus, quàm in planicijs, & aquis & totum Lestadium à Petra stricta, & à cursu aquæ usque ad summitatem montium: Et totam Vallem Novaliciensem, cum montibus, & aquis, & piscationibus, & venationibus, & pratis, utriusque partis ipsius Vallis, & stratam cum omni districto à descensu collis, qui est citra Secusiam, usque ad planiciem montis cinicij, & ipsum etiam montem cum ripatico fluminis, usque ad fontem Varciniscam; Et ne ab hominibus ad ipsum Cænobium pertinentibus apud Secusiam, neque in alijs locis eiusdem patriæ in celloneo, peagium, vel quislibet alius census in emendo, vedendo, seu in quibuslibet alijs negotiationibus exigatur. Pontaticum vero, navium solummodo ad hoc Monasterium spectantium, & quicquid Dominus Abbo patritius, sibi in Italia, seu in cunctis Gallijs dedit sibi concedimus & confirmamus.

Donation Abbonis Patritij.

Ce pieux Empereur non seulement a confirmé les sus designées donations faites à l'Abbaye de la Novalese par Abbon-patrice, premier Marquis de Suse, mais il y a ajoûté les suivantes à la persuasion d'Hugues second, & de Louys premier ses autres fils.

ET ex Regalibus vero, beneficijs nostris HVIC TANTO COENOBIO, pro mercede animæ nostræ attribuimus, & absque omni retentu conferimus, in partibus Franciæ Monasterium Sancti Medardi, cum omnibus suis apenditijs & Ecclesiam Beatæ Ma-

Dotation de Charlemagne.

ria de monte Martyrum cum suis pertinentibus: Atque Abbatiam Sancti Nicasii in Remis. Et quartam partem nostrorum redituum, quos Imbellicensi Civitate accipimus, cum his omnibus, quæ Genitor noster Pipinus ipsi Monasterio dedit; & duas curtes in Mauriana; scilicet Arvam; & Lianam, & Valoriam; atque Hetonem; & tertiam partem eiusdem vallis Maurianæ, quæ tantum ad nos spectat; Et in Italia curtem Cabianum cum mille mansis ad ipsum pertinentibus: & curtem Soponici cum 507. mansis: & vallem Bardoniscam, cum castro Bardino: Filiis nostris Ludovico & Hugone rogantibus. Concessiones autem Ducum, Marchionum, Comitum, Archiepiscoporum, Episcoporum, vel quorumlibet Christi fidelium ant comparationes, quictationes, vel quaslibet, pactiones de rebus mobilibus, vel immobilibus, terris, vineis, scilicet & campis, sylvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus molendinis, piscationibus, ripis, habitationibus, ædificiis & Ecclesiis, castellis, villis, servis, ancillis, Albionibus, Alditionibus, auctoritate Domini Papæ cuius Iussione hæc fecimus prorsus corroboramus, & confirmamus. Insuper etiam pro anima nostra salute eiusdem Cœnobii perpetua tranquillitate volumus, atque nostra Imperiali auctoritate præcipimus hac quoque præceptali pagina corroboramus, quatenus prælibatum Cœnobium, nulli de cetero, nisi nostræ ditioni subiaceat. Solummodo, & successorum nostrorum, & ab omni Archiepiscoporum, Episcoporum, Ducum, Comitum, Marchionum, cæterorumque hominum, Dominio liberum, ac absolutum maneat, nec ullo tempore cuiquam successorum nostrorum prænominatum Cœnobium, vel, quæ ad ipsum pertinere videntur hac præceptali pagina, seu quolibet scripto, alicui personæ tradere, vel in beneficium concedere liceat. Sed omni tempore Imperatoriæ sit tantummodo potestati subiectum: percipientes itaque iubemus, & hac nostra corroboratione firmamus, ut nullus Dux, Archiepiscopus, Episcopus, Marchio, Comes, Vicecomes, Gastaldio nullusque regni nostri, magna parvaque de omnibus, quæ ad iam dictum Monasterium per hæc præcepta, vel alia scripta: seu alio modo pertinere videntur, vel destricto ipsius Monasterii sicut in aliis præceptis inquietare, vel molestare, vel devestire.

SÆ

SACRATISSIMUM iam dictum locum, aliquo ingenio præsumat. Si quis huius nostræ confirmationis, & largitatis præceptum rumpere præsumpserit, sciat se compositurum auri optimi libras mille, medietatem Cameræ nostræ, & medietatem iam dicto Cœnobio, suisque Rectoribus; Quod ut luce clarius credatur, & omni tempore inviolatum conservetur manu propria roborantes Sigillo nostro signari iussimus.

Ego Mardanarius Caroli Magni Notarius cognovi, & scripsi.
Evasinus Episcopus Astensis.
Ego Girardus Magni Caroli Cancellarius cognovi, & scripsi.
Henricus Archiepiscopus.
Vvitgarius Episcopus.
Claudius Episcopus Taurinensis cognovi, & scripsi.
Ego Remoardus Comes cognovi, & scripsi.
Glarmeus, sive Glarnitus Archiepiscopus.
Ego Risparcus Comes cognovi, & subscripsi.
Ego Archimerius Comes cognovi.
Roso Comes cognovi.

Data Ticinensi Palatio, Anno Domini septengentesimo octogesimo tertio, Indictione sexta, Mensis Iunij Calendas sextas (id est die vigesimo septimo Maij.



HISTOIRE DE SAINT HVGVES FILS DE CHARLEMAGNE,

Moyne, & VIII. Abbé de la Novalese, aprés l'an sept cens vint-six, & Successeur immediat de S. Frodoin, & Predecesseur de Saint Eldra.

50. IE commenceray par le dire de l'autheur de la derniere Chonique de la Novalese, qui est en ces termes: *In cuius loco* (à sçavoir de Saint Frodoin) *protinus ad regendam Novalicienſem Ecclesiam Dominum, & per sanctum promoverunt fratres Hugonem Caroli Magni filium, ob ipsius quippe Hugonis amorem, multa & carissima Sanctorum corpora, cum variis vasculis aureis, argenteisve, ibi pater eius Carolus largitus est, Ibi quoque Curtes* (Cortes ou Curtes signifie Paroisses, Villes, & Villages, selon le dire de Pingon en sa Augusta Taurinorum, de l'an 1038.) *in Italia, seu in Regno Francorum, atq; Burgondiorum tradidit, tam pro filio, quàm pro amore almi sui Magistri, videlicet Frodoini, cuius certè vitam & exempla imitatus est; Dominavit namque Abbatiam Novaliciensem suis temporibus fælix fæliciter atque prudenter.*

Hic ergo tales habuit adjutores & amatores, quales fuerunt Reges Italiæ, atq; Franciæ, Carolum scilicet patrem suum, ac alios

post

post istos sequentes, Ludevicum fratrem suum, & Lhotarium nepotem suum: Voyez ci-devant au nombre 49. ce que son pere à donné à cette Abbaye.

Ludovicus vero cum Patre suo Carolo eidem auxit vallem Bardoniscam (vulgo Bardonance dans le Dauphiné) *cum Castrobardino, de eadem valle.*

Ce Louys n'a rien donné, mais il pria son pere de donner cette vallée & le château à ladite Abbaye l'an 783. & le méme Louys dont nous parlons n'est pas Louys son frere, qui fut Empereur, apres Charles leur pere: parce que au temps de ces donations, il ne pouvoit étre âgé que d'environ quatre ans, & par consequant il n'avoit pas la connoissance: ni l'usage de raison de sçavoir faire telles demandes, ni la connoissance de l'Abbaye de la Novalese, ni des sudits château & vallée:c e fut un autre Louys leur frere qui fit cette demande avec un autre frere nommé Hugues, qui fut par succession de temps Archevesque de Rhoans, duquel sera fait plus ample mention au nombre 53.

Hoc siquidem tempore Carolus Magnus Rex Francorum atque Imperator, & Patritius Romanorum postquam annis vitæ 76. vixerat in Sæculo: migravit ex orbe, quinto Calendas Februarij, (à sçavoir le 28. de Ianvier 814.) *ad cuius funus adfuit Abbas Hugo, cum reliquis fratribus.*

Erat præterea in Arva Francorum Monasterium quoddam ditissimum in honorem sancti Medardi Episcopi & Confessoris fundatum: quod nuper (scilicet anno Christi septengentesimo octogesimo tertio) Carolus Magnus ob amorem filij sui Hugonis, quem oppidò (vulgò beaucoup) *videbat incrementis sanctæ Religionis & sanctitatis uberitim excrescere: & ad exemplum Beati viri Patris Frodoini Magistri sui, de die in diem proficere: auxit ut dicunt* (il est ainsi) *ipsum Monasterium Novalicienſe, ubi ipse Frodoinus præerat Pater.*

Donatiō de Saint Medard en Soyssons.

S. Frodoin Maître d. Saint Hugues fils de Charlemagne.

Cantantur denique Antiphonæ de prædicto Confessore Hugone benè compositæ per Abbatiam Nuvalicienſem, quæ per nulla Monasteria cantari videntur, maximè infra Regnum Italiæ: nam incomparabilem thesaurum, & præcipuum honorem, ab ipsis

Regibus Francorum, quondam prænominatæ Abbatiæ audivimus, & vidimus collatum.

Post paucos vero annos idem vir venerabilis Hugo cum quadam die, secundum morem Abbatiæ suæ, cellas causa providentiæ, & amonitionis circuiret, devenit in Franciæ tellus, ubi multæ cellæ erant sub ditione Novaliciensis Cœnobÿ erectæ: quas cum ex parte requisisset, concedit mox in præfatum Monasterium Sancti Medardi, Confessoris, in quo cum aliquantis commoratus esset diebus, infirmitate corporis tactus ægrotare cœpit: de qua ægritudine ad mortem usque per Ducens, obÿt illic Idibus Junÿ (id est die 13. ipsius mensis) per omnia fœlicissimus ibique sacrum eius corpus honorificè quiescit sepultum: erat enim sapientia & scientia præcipuus, elæmosynis largus, pietate laudabilis, corpore castus, mente devotus, animo vigil, mira corporis pulchritudine decoratus: post vero multos annos retulit nobis Abbas Sancti Medardi, quod præfatus Hugo Abbas apud ipsos multas virtutes, & miracula per illum Dominus in illo loco operatus sit, & quanta veneratione ab incolis loci haberetur.

Il a été dit ci-devant, en divers endroits, que le venerable Saint Frodoin avoit éte le Maître de ce Saint Hugues, je repeteray de nouveau ce que ledit autheur en a dit en particulier.

Eo tempore licet anno Christi septengentesimo septuagesimo quarto, Carolus Magnus Hugonem filium suum puerulum Papiam adduci præcepit quem beato viro Frodoino commendans rogavit, ut in Sancta & Monastica professione illum nutriret, qui benignè eum suscipiens aluit, & nutrivit ut filio tanti Imperatoris decuit, ob cuius amorem illo in loco multa prædia terrarum, & thesaurum multum ibi largitus est. Nam sanctos Cosmam & Damianum ibi adducens donavit, sanctum quoque Valericum, similiter ibi largitus est: atque aliorum Sanctorum pignora.

ABBREGE'

ABBREGE'
DE L'HISTOIRE DE
TROIS HVGVES
FRERES, ET ENFANS DE
L'EMPEREVR CHARLEMAGNE,

Qui furent tous trois Moynes, & Abbez en diverses Abbayes, de l'Ordre de S. Benoict, ainsi qu'il sera remontré parlant d'un chacun en particulier.

PLusieurs autheurs ont parlé de ces trois Freres Hugues: mais ils les ont tous trois consideré pour un à sçavoir pour le dernier nay, de l'an 803. de nôtre salut, d'une concubine du nom de Reine: & les uns ont aussi consideré de bonne foy ainsique je crois que ledit Empereur Charlemagne n'a eu autre fils du nom d'Hugues que ce dernier nay de l'an 803. & qui ayant fait rencontre de plusieurs memoires convenables aux deux premiers, ils les ont attribué à ce dernier sans considerer qu'elles ne correspondoient pas au temps de sa naissance, & qu'il n'étoit pas encore n'ay au temps dont il font mention de luy & des memoires qu'il luy ont attribué. Et les autres par une manifeste contrarieté, non seulement ils ont nié l'identité de la personne de ces autres d'eux, mais

David Blondel.

ils les ont traitté de *Pseudo Hugones*: & chargé d'invectives les autheurs qui en ont bien & deüement parlé, & qui les ont reconnu, en persistant dans leur opinion erronée que cet Empereur Charles le grand n'avoit eu autre fils du nom d'Hugues que le dernier nay l'an déja dit 803. de cette Reine concubine: & voicy le fondement de leur dire, & de leur opinion erronné: *Quis unquam* (disent-ils) *inter Caroli Magni liberos Hugonem alium recensuit, ab illo quem Eginarthus in vita ejusdem Caroli Hugum appellat, traditque ex Reginâ concubinâ natum, fratremque Drogonis fuisse. Atqui Hugo ille ex Regina concubina ante annum 783. nasci non potuit, quo, ex fragmento codicis Nazariani, Hildegardis Regina obijt: Post cujus mortem cum Carolus uxores successiuè duxisset Fastradam, & Luigardim demum Luigardis mortua* (elle est morte l'an 800.) *quatuor concubinas habuit, ex quibus fuit illa nomine, non re Regina, Hugonisr, & Drogonis parens. Quomodo ergo Hugo Archiepiscopatum adeptus est anno 762.* (erreur de l'autheur dans l'Impression lisez 798.) *qui nondum natus, aut quomodo vivo Patre unquam adeptus, qui parvulus post ejus mortem, in Ludovici fratris curam & potestatem venit. Sic enim Nithardus libro primo loquitur: Fratres quoque adhuc tenera ætate, Drogonem, Hugonem, & Theodoricum participes mensæ effecit, quos & in Palatio unà secum nutriri præcipit. Theganus quoque auctor est Ludovicum excæcato Bernardo* (il étoit fils de Pepin son frere Roy d'Italie) *jussisse fratres suos tonsurari Drogonem, Hugonem, & Theodoricum ad discordiam mitigandam, & liberalibus disciplinis instrui, eosque postmodum honorificè constituisse, Drogoni Episcopatum dedisse, Hugoni Cænobialia Monasteria.* C'est le rapport, & l'opinion des sieurs freres Sammarthanis inseré dans le premier Tome de leur Gallia Cgristiana page 565. qui ne sont pas excusables touchant ce soutenement, puis qu'ils ont eu connoissance que Charles le grand a eu deux fils du nom d'Hugues l'un est celuy dont nous venons de parler, & l'autre c'est celuy dont ils ont parlé au quatriéme Tome de leur Gallia Christiana, où ils le donnent pour sixiéme Abbé de Saint Medard fondé dans Soissons, & luy assignent pour successeur

un

un Hilduinus de l'an 817. Asseurement que ces sieurs Sammarthanis ont suivi David Blondel, qui au second Tome de sa Genealogie françoise page 179. & suivant jusques en la page 185. incluse a tenu semblable discours de cet Hugues fils de Reine, & de plus il a dit en la page 180. qu'il n'est pas nay avant l'année 802. & qu'il est mort le 7. de Iuin de l'an 844.

En la page 184. continuant son discours touchant ce méme Hugues, il dit qu'Eginhart a laissé par écrit, que Charlemagne Empereur apres l'année 800. eut une concubine du nom de Reine, & qu'elle le rendit pere de deux fils, le premier fut Drogon & le second Hugues, nay seulement dans l'année 804. & qu'en l'année 818. Louys Empereur leur Frere les fit tondre publiquement, puis les fit mettre dans des Abbayes, où il leur fit embrasser la vie Clericale, & Monastique, & qu'Hugues fut constitué dans une Abbaye qu'il appelle *Attiniacensem*, où l'an 822. du Mois d'Aoust, le méme Louy Empreur se reconcilia avec luy, & qu'il luy donna la regence de plusieurs Abbayes, & entr'autrrs celle de S. Quintin le 13. d'Octobre de l'an 838. & duquel Don Pierre de Saint Romuald Feüillien, Tome second de son Tresor Chronologique & historique page 537. rapporte qu'il fut tué l'an 844. en une bataille faite devant Tolose, & qu'il portoit le titre de Duc de Bourgogne, & par sa valeur il s'étoit acquis le surnom de Grand, & qu'alors qu'il fut tué, il combatoit pour son Neveu Charles le Chauve, & qu'il se nommoit aussi l'Abbé Duc à cause de l'Abbaye de Saint Bertin, & d'autres qu'il tenoit en commande, & qu'il eut deux filles: & ledit Blondel dit qu'il n'eut aucun fils, ni aucune fille, qu'il étoit Moyne Proffés & Prétre, & les raisons qu'il en donne sont fort approchantes à la verité: Et Iacques Chiflet accorde bien qu'il étoit Moyne Proffés & Prétre, mais qu'il étoit marié (*pessimo more hujus saeculi*) & vaillant soldat; qui en voudra sçavoir davantage de cet Hugues, qu'il lise ces trois autheurs, Blondel, Don Pierre, & Chiflet aux lieux ci dessus nommez: Ce que j'en ay dit, c'est tant seulement pour le faire recon-

noître d'avec ces deux autres Freres Hugues, desquels je pretens de parler ci apres : & notamment pour le faire reconnoître d'avec son frere saint Hugues Moyne de la Novalese, puis Abbé de Saint Medard de Soissons, & en apres Abbé de la méme Abbaye de la Novalese.

Pour bien connoître cet Hugues fils de la concubine Reine d'avec saint Hugues de la Novalese son frere, il faut lire ce que j'en ay rapporté au nombre 50. & les Patentes de Charlemagne Empereur leur pere, ci-devant tenorizées au nombre 49. qui sont de l'année de nôtre salut 783. & qui font foy qu'audit an cet Hugues étoit déja Moyne Proffés de l'Abbaye de la Novalese, apres quoy on n'aura aucune difficulté de les reconnoître l'un d'avec l'autre : & le discours icy suivant le fera encore mieux reconnoître.

Addition à la vie & à l'histoire de Saint HUGUES, Moyne & Abbè de l'Abbaye de S. Pierre de la Novalese, &c.
Voyez ci-devant au nombre 50.

52. POur faire connoître la Sainteté & la Naissance de ce grand Saint, il suffiroit de ce que j'en ay rapporté au nombre 50. mais pour mieux le faire connoitre, j'ay voulu y ajoûter ce qui s'ensuit. Pour faire voir le temps de sa naissance, il faut, se me semble, faire sçavoir le temps de la naissance de l'Empereur Charlemagne son pere, qui nâquit l'an de nôtre salut 742. au dire de Don Pierre de S. Romuald Feüillen, de Iean Iacques Chiffletius, & de plusieurs autres.

Il y en a aussi qui disent qu'il est nay l'an 738. & je croy qu'il a eu des enfans en l'âge de 19. ans, qui arriva l'an 760. ou peut-étre plûtôt, s'il est nay l'an 738. (c'est l'autheur de la Chronique de la Novalese qui dit qu'il est nay l'an 738.) ce qui se verifie du recit de l'histoire suivante, rapportée par l'autheur de la Chronique de la Novalese de l'an 1040. à sçavoir l'an de nôtre Redempteur 770. Le méme Empereur épousa Berthe fille du Roy Didier, dernier Roy des Longo-

bards

bards en Italie.(& l'an 772. il époufa Hildegarde de Sueve ce que nous avons trouvé chezChifflet Blondel,& Don Pierre de Saint Romuald Feüillen : & de méme en difent les hiftoires de cet Empereur:)& l'an fuivant il paffa en Piedmont en compagnie de la méme Berthe & de fes enfans, fans les nommer ni par nom, ni par nombre, & fans faire autre mention de l'année qu'il y paffa, fauf qu'il dit que c'étoit la Semaine Sainte(laquelle il paffa dans l'Abbaye de la Novalefe,avec fa femme, fes enfans, & fa fuite.) Mais encore qu'il ne face pas mention de l'année de ce voyage nous en venons en connoiffance des circôftances du temps,qui fut fur la fin de l'an de nôtre falut 771.puis qu'il avoit époufé Berthe l'an 770 (qui mourut de mort foudaine devant la porte de cette Abbaye le foir du Ieudy Saint) & l'an 772. il époufa Hildegarde fa feconde, ou troifiéme femme(il y a quelque autheur qui a voulu dire qu'il repudia cette Berthe, mais l'on connoît par le recit de cette hiftoire le contraire.] Ie n'ay pû fçavoir la caufe de ce voyage finon que je crois qu'il alloit vifiter le Roy Didier fon Beaupere. I'ay rapporté au long cette hiftoire ci devant au nombre 33. (où je renvoye le Lecteur, s'il luy plaît de le fçavoir) du contenu de laquelle l'on vient en connoiffance que le méme Empereur avoit déja eu une autre femme avant ladite Berthe, ou peut étre quelque concubine que nous ignorons: puis que cette hiftoire dit qu'il avoit fes enfans en fa compagnie, qui portoient les flambeaux au devant de luy quand il alloit affifter à l'office avec les Religieux de cette Abbaye. Ie dis une autre femme ou concubine que nous ignorons, parce que j'ay trouvé chez le méme Don Pierre de S.Romuald au fecond Tome de fonTrefor Chronologique & Hiftorique, que ce Charles le grand a eu quatre femmes dés l'an 770. de nôtre falut jufques en l'an 800. qui ne l'ont rendu pere d'aucun fils, ni d'aucune fille jufques en l'année 773. & huit concubines qu'ils ne l'ont auffi rendu pere d'aucun enfant avant l'année 802. fauf de Pepin le Boffu. Il faut donc avoüer qu'il a eu femme ou concubine avant l'an 770. de Iefus Chrift; Et comme il eft auffi evident que le méme

méme Empereur a eu plusieurs fils avant ladite année 770. sans que nous ayons pû sçavoir leur nom: il me semble que ces enfans qui étoient à sa suite & déja âgez l'an 771. qui ne peuvent étre autres que les deux Saints Hugues ses enfans, (l'un Moyne & Abbé de la Nnvalese, & l'autre Abbé de S. Oven, & de la Croix de Saint Leufroy) & Louys nommé dans les Patentes de cet Empereur de l'an 783. enregistrées ci-devant au nombre 49. Le fondement de ma croyance est, que le méme Empereur fit plusieurs cōsiderables donations à l'Abbaye de la Novalese par lesdites patentes à la demande de ces deux Hugues, & Louys (& l'un desdits Hugues étoit déja Moyne Proffés de cette Abbaye) il me semble donc que mon fondement soit bon, méme qu'il conste d'ailleurs que cet Empereur n'a eu aucun fils du nom d'Hugues dés l'année déja dite 770. iusques en l'année 804. ni aucun Louys iusques à la fin de l'an 778. (au rapport du méme Don Pierre Feüillien, & de plusieurs autres) lequel en l'année 783. n'avoit pas l'usage de raison, ni la connoissance de l'Abbaye de la Novalese, pour induire son pere à faire semblables donations à cette Abbaye, moins pouvoit il avoir connoissance des Abbayes, regions & autres choses qu'il luy fit donner, le tout specifié dans les mémes Patentes; Il faut donc que ce fût un autre Louys que celuy qui est nay de l'an 778. qui fut depuis Empereur aprés son pere, & surnommé Louys le Pieux

Don Pierre de Saint Romuald sur plusieurs Autheurs. Puis pu'il conste aussi du nom de ses huit concubines, & du nom & du nombre des fils & des filles dont elles l'ont rendu pere, & de méme il cōste du nom des quatre femmes qu'il a euës entre les années de nôtre salut 770. & 800 & du nom des fils & des filles qu'elles luy ont enfanté, au nombre desquels enfans, tant legitimes que bâtards ne s'y retrouvent point ces deux premiers Hugues, ni ce Louys premier: ie ne peux faire du moins que de croire que cet Empereur a eu une femme, ou une concubine avant l'année 770. qui me sont inconnuëes (sauf Austrude dont i'ay fait mention dans le recit que i'ay fait d'Huges tenu pour Archevesque de Roüen,

&

& fils de la méme Austrude) qui l'ont rendu pere de ces deux premiers Hugues, & de ce Louys aussi premier, nommez dans les Patentes tenorizées au nombre 49. & comme il ne conste pas de la mere d'Hugues de la Novalese, ni de Louys premier, & qu'il conste qu'Austrude a été sa femme, ou concubine avant l'année 770. je croy qu'elle luy a aussi enfanté cet Hugues de la Novalese, & ce Louys premier: & je crois qu'elle fut sa femme : car qui oseroit croire qu'Austrude fille de Tassyllon Duc de Bavierre eût servi de concubine à un autre Prince au vivant de son pere. Il est vray que Iean Iacques Chifflet a dit qu'Hugues de la Novalese étoit Bâtard: mais comme l'a-t-il pû sçavoir, puis que l'on ne sçait point qu'elle a été sa mere que par conjecture : & Don Pierre de Saint Romuald a dit aussi que cet Hugues qu'on dit avoir été Archevesque de Roüen étoit bâtard, mais il ne se faut pas arrester sur son dire, attendu qu'il a pris pour Hugues fils de la concubine Reine nay sur l'an 804.

Temps de la Naissãce d'Hugues de la Novalese.

Du recit que j'ay fait en cette addition nous venons en connoissance que Hugues de la Novalese est n'ay environ l'an 759. ou 760 & qu'en l'année 771. il pouvoit étre âgé d'environ 12. ans, il se vint rendre Moyne à l'Abbaye de la Novalese entre les années 777. & 783. sous la regence de Saint Frodoin son parent & là Abbé seulement dés l'année 777. ainsi que j'ay remarqué en lisant les Ecritures anciennes de cette Abbaye, lequel l'éleva avec un soin particulier en toutes sortes de vertus, bonnes sciences, & notamment de la Loy Evangelique, & Ecriture Sainte, Discipline reguliere, & vie Monastique & il s'y rendit si parfait & si sçavant qu'un chacun l'admiroit, & entr'autres bonnes qualitez qui reluisoient en luy sont les suivantes (dequoy nous asseurent l'autheur de la Chronique de la Novalese de l'an 1040. & Ildefonse Vrayette Moyne Prétre de l'ordre de Saint Benoict de la congregation de Saint Maure autheur de la Chronique de Saint Medard de Soyssons, toutesfois au rapport des sieurs Sammarthanis au quatriéme Tome de leur Gallia Christiana) à sçavoir: *Hugo filius Caroli Magni erat enim spectata virtu-*

Chronique de la Novalese.

tis, & sapientiæ, & per omni fœlicißimus; item erat enim sapientia, & scientia præcipuus, eleemosynis largus (fils de pere diton) *pietate laudabilis corpore castus.* (Cette qualité me fait croire qu'il étoit legitime, car les bâtards sont rarement chastes) *mente devotus, animo vigil, pulchritudinis corporis valdè decoratus.* Et beaucoup d'autres bonnes qualitez qui reluisoient en luy, non seulement le rendirent recommandable de tous dans l'Ordre de Saint Benoict, mais envers les Empereurs, envers les Rois: & envers les Princes, ainsi qu'il a été remarqué ci-devant au nombre 33. & 50 & à cause de quoy son pere se montra par effet grand liberal envers les Moines de l'Abbaye de la Novalese, & lesquels il cherissoit d'une affection particuliere, de quoy conste du recit aux nombres 33. & 49. & du nombre 39.

Chronique de l'Abbaye de la Novalese. Pingon.

Il y a quelques autheurs modernes qui ont dit que ce Saint Hugues de la Novalese fut remis par son pere à Saint Frodoin Abbé de l'Abbaye de la Novalese, à sçavoir les uns l'an 773. & les autres l'an 774. mais il ne les faut pas croire, car en ce temps étoit Abbé de cette Abbaye Asenarius: & les années 775. & 776. étoit Abbé Amblulphe, & ne conste pas que Frodoin l'ait été avant l'année 777 ou 778. & puis que cet Hugues c'est venu rendre là au temps que Frodoin en étoit Abbé, il faut donc croire qu'il n'y est pas venu avant l'année 777. ou 778. il étoit neantmoins déja là Moine Proffés l'an 783. ainsi qu'en font foy les Patentes tenorisées au nombre 49. Et je vous prie cher Lecteur de les lire, & de les bien considerer, & vous viendrez en connoissance comme cet Hugues étoit déja Moine Proffés audit an 783, de la sainteté & bonté de vie des Moines de cette Abbaye dés lors sur ces paroles y inserées *huic tanto Cœnobio*; lesquelles confirment ces paroles *Ipsi Sancto Loco*, proferées par Abbon Pair de France, & Marquis de Suse &c. dans sa constitution de l'an 726 de nôtre salut ci-devant imprimé aux pages 42. & 43. d'où l'on vient en connoissance que ce lieu étoit déja sacré, & portoit le nom de Saint avant l'année 726. à cause de la bonté & sainte vie des anciens Religieux de cette

Hugues Moyne Proffés de l'Abbaye de la Novalese

te Abbaye qui l'avoient habitée avant l'an déja dit 726. & 783 & qu'au dit an 783. Charles le grand Empereur avoit eu deux fils du nom d'Hugues : & finalement vous connoistrez la liberalité de cet Empereur envers les Moynes de cette Abbaye, & la grande estime qu'il faisoit de ces deux Hugues ses fils, & de l'Abbé S. Frodoin son parent.

Retournons à Saint Hugues de la Novalese.

CE glorieux Hugues étoit en si grande estime parmi l'Ordre de Saint Benoict, que les Religieux de l'Abbaye de Saint Medard de Soissons en France, où ils étoient au nombre de 400. l'élurent pour leur Abbé, & lesquels sans discontinuer chantoient l'office au Chœur jour & nuit *(Laus perennis)* de quoy nous asseure de tout cela l'autheur de la Chronique de cette Abbaye selon le rapport qu'en ont fait les sieurs Sammarthanis au 4. Tome de leur Gallia Christiana, le mettant le sixiéme Abbé de là, & luy donnent pour successeur un Hilduinus de l'an 817. parce qu'il se retira dans l'Abbaye de la Novalese d'où il en étoit Proffés, là où il en fut élu Abbé l'an 820. du Mois de Iuin, & successeur de Saint Frodoin (& non pas d'un Amblulphe ainsi que quelques autheurs modernes ont dit.) qui mourut le 20. jour de May du méme an 820. au dire de l'autheur de la Chronique de cette Abbaye de l'an 1040. lequel le met au rôle des Saints de la méme Abbaye, & dit aussi qu'incontinent qu'il fut élu Abbé de la Novalese il se mit en devoir d'aller visiter en France les Abbayes dependantes de celle là où il y en avoit beaucoup: & dit aussi qu'étãt arrivé dãs l'Abbaye de Soissons qu'il tõba malade, & y mourut de cette maladie le 15. du Mois de Iuin, & y fut honorablemẽt enterré, & que Dieu opera plusieurs miracles en ce lieu par son intercession aprés son decez, & qu'il y est tenu en gran- veneration par les habitans de ce pays-là, & voici ce qu'en ont dit les prenommés Sammarthanis au dit Tome 4. & l'autheur de la Chronique de S. Medard : *Hugo filius Caroli magni sextus Abbas sancti Medardi item Abbas Novalicienfis, spectata*

Hugues Abbé de S. Medard en Soyssons.

virtutis & sapientia in S. Medardo obijt Idibus Iunij (le 13 de Iuin) *per omnia fœlicißimus, ibique corpus ejus honorificè quiescit humatum.* Voyez ce que i'en ay dit au nombre 50.

Remarque. Les mémes Sammarthanis au ja dit 4. Tome de leur Gallia Christiana, rapportent qu'autres fois l'on conservoit dans l'Eglise de S. Medard 36. corps Saints, & un nombre infini d'autres saintes Reliques, lesquelles furent brûlées par les heretiques l'an 1567. *In hoc enim Monasterio* (disent-ils) *servata sunt olim 36. beatorum corpora, & innumera Reliquiæ, quas Novatores anno 1565. sacrilegis flammis dederunt.* Nous sommes en doute si le corps de ce S. Hugues en ait été du nombre encore qu'il y soit toûjours tenu en grande veneration. Ie n'ay pû sçavoir precisément le temps de la naissance de ce Saint, ni de son decez & touchant sa naissance j'en ay dit ci-devant en cette addition mon sentiment; & quant à son decez il y a de la preuve qu'il arriva environ l'an 822. puis que le méme autheur de la Novalese dit qu'il mourut peu de temps apres qu'il fut Abbé de l'Abbaye de la Novalese.

ADVIS AV LECTEVR.

Touchant Amblulphe & Hugues Abbés de l'Abbaye de la Novalese.

CHER *Lecteur, s'il se presente l'occasion de lire l'histoire Cronologique de Monseigneur Don François Augustin de la Chiesa Evesque de Saluce, Chap. 16. page 200. & 201. ie te prie de ne croire pas qu'Amblulphe ait été successeur de Frodoin, car il a été son antecesseur, ni qu'Hugues fils de Charles le grand Empereur, ait été successeur d'Amblulphe, C'est Frodoin qui a été son successeur, & Hugues fut successeur de Frodoin. Et ie te prie aussi de n'ajoûter aucune foy à ce qu'il a dit du méme Hugues, attendu qu'il s'est méconté l'ayant pris pour Hugues dont i'ay parlé ci-devant au nombre 52.*

HISTOIRE

HISTOIRE
DV
SECOND HVGVES,
FILS DE
L'EMPEREVR
CHARLEMAGNE.

DON Pierre de Saint Romuald Feüillien au second Tome de son Tresor Chronologique & Historique pag. 509. dit qu'environ l'an de Iesus Christ 795. que Hugon (lisez Hugues) bâtard de Charlemagne, s'en alla à Rome voir le nouveau Pape, Leon III. & que l'histoire porte qu'étant à S. Pierre il s'y fit couper les cheveux, & les offrit à Dieu, puis il fut ordonné Prétre & sacré Archevesque de Roüen, bien que contre son gré pour sa grande humilité. Il est, dit-il, inhumé à Chambray en la Prevosté de Saint Vedast, appellé vulguairement Haspres. 53è

Asseurement que cette histoire est veritable, car un Religieux de cette qualité, comme étoit le pere Don Pierre, il n'auroit pas mis en lumiere semblable histoire sans la bien examiner, & sans l'appuy des bons, graves & anciens autheurs desquels nous ferons mention ci-apres : mais il s'est aussi méconté comme les autres, sur ce qu'il a pris cet Hugues, pour Hugues fils de la déja dite concubine Reine, du- Remarque.

quel nous venons de parler succinctement au nombre 51. car il n'y a pas apparence, que cet Hugues dont il parle soit bâtard de Charlemagne, attendu que cet Hugues qui est bâtard de Charles le grand est tant seulement nay dans l'année 804. Il rapporte aussi de luy, au lieu que dessus page 519. que environ l'an 808. de Iesus Christ, il étoit Abbé de Sithieu en Flandres, & qu'il fit enlever secretement de ce lieu le corps de Saint Omer, autres fois Evesque de Valenciennes, afin d'en gratifier le Vermandois: & que plusieurs disent qu'il fut Archevesque de Roüen, & un Prelat fort pieux: Ces deux histoires suffiroient, ce me semble, pour nous faire connoître ce second Hugues fils de Charlemagne d'avec le premier & dernier Hugues ses freres dont j'ay parlé ci-devant au nombre 50. 51. 52. & notamment d'avec le dernier fils de la concubine Reine puis qu'il n'est nay que dans l'année 804. auquel temps il n'étoit capable d'être ni Abbé ni Archevesque. Et pour le faire connoître d'avec le premier, il nous suffit ce que i'en ay dit dans le discours de son histoire aux nombres 50. & 52 où ie n'ay rien omis à dire de luy touchant ce qu'il luy étoit convenable & dû, & que i'ay pû retrouver, duquel ie n'ay pû retrouver aucune memoire qu'il fût Archevesque de Roüen ni Abbé d'autre Abbaye que de Saint Medard de Soissons, puis de l'Abbaye de Saint Pierre Apôtre de la Novalese: Neantmoins pour plus grand éclaircissement de la verité de mon dire ie rapporteray icy (toutes fois apres les sieurs freres Sammartanis au 1. Tome de leur Gallia Christiana page 564.) ce qui se retrouve écrit de luy chez l'ancienne Chronique manuscrite du Monastere, soit Abbaye de Iumieges situé dans le terroir soit mandement de Roüen, & par Baldericus Archevesque de Dol, situé dans la Basse Bretaigne environ l'an 1100. de I. Christ, & par un Iean Gazæus, qui en a écrit sa vie en langue vulgaire: lesquels disent que Saint Hugues fils de Charlemagne Roy de France & d'Austrude fille de Tassilon Duc de Baviére fut pourveu par son pere des Abbayes de Saint Oven, de Roüen, & de la Croix de Saint Leufroy situé dans le Diocese

cese d'Eureus en Normandie, puis ordonné Prêtre dans Rome par le Pape Leon III du nom, environ l'an 795. de Iesus Christ (d'autres disent qu'il fut seulement ordonné Diacre) & étant de retour en France les habitans de la Cité de Roüen le demanderent à son pere Charlemagne pour leur Archevesque, ce qu'il leur accorda à Aix la Chappelle le 19. du Mois de septembre de l'an 762. & cela ne provient que d'une faute d'Impression dans la datte que l'Autheur a laissé passer: Pour connoître cette histoire, il suffit de sçavoir qu'il fut consacrè Archevesque du temps du Pape Leon III. qui fut éleu Pape l'an 795. & mourut le 12. du mois de Iuin de l'an 816. dit Platina, de quoy l'on en vient d'avantage en connoissance du recit, qui en ont fait les mémes Sammarthanis au lieu que dessus pages 564. & 565. car en la page 564. ils disent qu'il fut consacré Archevesque de Roüen l'an 762. le 19 Septembre & en la page 565. ils disent que ce fut l'an 781. donc l'an qu'il fut consacré Archevesque de Roüen est incertain, mais pour le sçavoir suffit de sçavoir qu'il en a été consacré au temps de ce Pape Leon, & apres avoir regi cette Archevesché 26. ans il s'en demit, & au temps de Louys Empereur son frere il rentra dans le méme Monastere de Iumieges, où il y finit ses jours dix ans apres à sçavoir le 9. du Mois d'Avril âgé de 74 ans. C'est ce qu'on ont dit lesdit Baldericus, Iean Gazæus, la Chronique du Monastere de Iumieges, le Breviaire de la Prevosté de saint Vaast d'Arras, & les breviaires de Roüen & de tout le Diœcese: & le tout a été rapporté par les déia dits sieurs Sammarthanis au Tome premier de leur Gallia Christiana page 564. où, & à la page suivante, ils n'ont pas manqué de contredire cette histoire, & d'appeller ce S. Hugues *Pseudo Hugo*; Mais quand leurs contredits seront bien considerez, l'on connoîtra qu'ils sont sans fondement & lesquels consistent en trois raisons Sophistiques, qui seront bien tôt abbatuës. La premiere est qu'ils se sont attachez sur cette date erronée de l'an 762. mais puis qu'il conste qu'il a été élevè en cette dignitè Archepiscopale du temps du Pape Leon III. & qu'il a regi 26. ans entre Magenardus & Vvillebertus

Ar-

Archevesque du méme Roüen, l'on vient facilement en connoissance que ce n'est qu'une erreur que l'autheur a faite dans l'Impression, qui a mis 762. au lieu de 797. auquel an ou environ, il succeda à Magenardus, & à luy il succeda Vvillebertus l'an 823. & entre l'an 797. & 823. s'y rencontrerent les 26. ans qu'on dit qu'il a regi cette Eglise de Roüen.

La seconde raison qu'ils alleguent c'est de dire que l'Empereur Charlemagne n'a eu qu'un fils du nom d'Hugues, à sçavoir celuy dont sa concubine Reine l'en rendit pere, au commencement de l'année 804. duquel a été parlé ci-devant au nombre 51. laquelle se trouve suffisamment abbatuë par les preuves rapportées à l'encontre, ci devant au nombre 49. 50. & 52. & en ce nombre 53. où j'ay fait connoître qu'il y en a eu deux autres, & en lisant les Patentes du méme Empereur de l'an 783. enregistrées au nombre 49. l'on trouvera qu'en ce temps-là il avoit deux fils du nom d'Hugues y nommez, & qu'à la consideration de celuy qui étoit là Moyne, il confirma les donations faites à l'Abbaye de la Novalese par Pepin son Pere, & par Abbon-Patrice soit Pair de France, & Marquis de Suse &c Et à la consideration de l'autre qui ne peut étre que cetuicy dont nous parlons (puis que le dernier n'étoit pas encore nay) il fit les donations à la méme Abbaye qui commancent par ces paroles : *Et ex regalibus verò beneficijs nostris, huic tanto Cœnobio pro mercede, &c.*

Et la troisiéme raison est, qu'ils disent qu'au temps qu'on dit que cet Hugues a regi l'Archevesché de Roüen, qu'il étoit occupé par le prénommé Vvillebertus, mais ils se sont
Remarque. trompez d'eux-mesmes, car en la page 567. du méme Tome premier de leur Gallia Christiana ils disent, *Anno octingentesimo vigesimo tertio Vvillebertus in provinciam Rotomagensem destinatur, quemadmodum produnt capitularia Ludovici I. Pij lib. 2. cap. 25. Aimonius lib. 5. cap. 5.*

Ce n'étoit pas mon interrest de parler d'Hugues de Roüen, ni d'Hugues fils de la concubine Reine, puis qu'ils n'appartiennent pas à mon histoire, mais j'ay été contraint de le faire pour faire connoître nôtre Saint Hugues de l'Abbaye de

la Novalese, d'avec ces autres deux, notamment d'avec celuy nay de la concubine Reine, que les adversaires ont pris pour fils unique du nom d'Hugues de l'Empereur Charles le grand, afin de faire perdre la memoire des autres deux, & specialement de celuy de l'Abbaye de la Novalese, & aussi pour faire passer pour menteurs les autheurs qui en ont bien & deüement parlé avec bon fondement & verité: car qui voudra contredire les Patentes de Charles le grand Empereur bien, & deüement signées & scelées de son Sceau: ci-devant tenorisées au nombre 49. où ces deux premiers Hugues sont nommez.

Et comme le fondement des raisons des adversaires ne consiste qu'en cette croyance erronée qu'ils ont eu que Charlemagne n'a eu que ce fils du nom d'Hugues dont sa concubine Reine le rendit pere dans l'an 804. & ayant suffisamment fait conster du contraire, nous n'avons rien à douter que les autres deux n'ayent étés tels que je les ay representé, appuyé sur les autheurs citez en parlant d'eux: & puis que leur unique & principal fondement est nul, parconsequent tout ce qu'ils en ont dit en suite se trouve aussi nul; Car *Corruente principali, corruit & accessorium, &c.* I'ay dit notamment d'avec celuy nay de la concubine Reine, &c.



re & mere, & le temps du decez d'iceux, & en quel âge il étoit lors de leur decez, moins sçavons-nous par qui & comme il fut élevé : mais de la lecture des memoires qu'avons retrouvé de luy dans l'Archive de la prénommée Abbaye, & dans le troisiéme Tome du Sanctorale d'icelle: Nous venons en connoissance qu'il fut élevé, & addonné dés son bas âge en toutes sortes de vertus, bonnes sciences (pour sçavoir eslire le bien, & eviter le mal) à la parfaite doctrine Chrestienne & Evangelique, de laquelle il se rendit parfait, & exact observateur, & qu'il suivit sans rien obmettre ses conseils & commandemens, & les mit en execution, de telle sorte qu'il se rendit sçavant disciple & imitateur de Iesus Christ : pour l'amour duquel il se rendit pauvre, des biens terriens, & perissables, pour acquerir les celestes & eternels avec la vie & la gloire eternelle.

Et par la même lecture l'on connoît, qu'il fut rempli du S. Esprit dès sa jeunesse, & que sa vie n'étoit pas en cet âge-là la vie d'un jeune enfant, mais d'un Saint, docte, & venerable vieillard, & d'un homme consommé en toutes sortes de vertus : ce qui arrive rarement parmi la ieune noblesse puissante & riche, car comme nous enseigne le même Sanctorale: *Solet evenire ut nobilitas generis: pariat ignobilitatem mentis.* Nous ne nous arresterons pas à d'écrire les imperfections de plusieurs jeunes nobles, & d'autres conditions, mais tant seulement à d'écrire les perfections de ce glorieux jeune soldat de Iesus Christ.

Ce qui n'advint pas à nôtre glorieux Saint Eldra en son bas âge (ni en aucun temps de sa vie) lequel étoit beaucoup plus noble d'esprit & d'entendement qu'il ne l'étoit pas de naissance (jaçoit qu'il ne la cedoit à aucun de son temps pour ce regard) attendu que son rare esprit & son rare entendement furent tellement élevez, & penetrerent si avant, qu'il sceut tres-bien connoitre que le Royaume de Dieu appartenoit aux pauvres (& difficilement aux riches) & que les richesses, noblesse & grandeurs de ce monde n'étoyent que transitoires & perissables, & qu'une fumee à comparaison des

grandeurs, biens celestes, & gloire eternelle: & élire le vray chemin pour les acquerir (ainsi qu'il fit) & l'ayant éleu, il le suivit sans jamais s'en détourner: & pour le continuer sans détourbe, il bannit son esprit de la noblesse, richesses, honneurs, plaisirs, la vaine gloire, & toutes sortes de voluptez & plaisirs mondains: & non seulement fit cette genereuse action interieurement, mais la mit exterieurement en execution à l'aspect d'un chacun, en se depoüillant des vestemens que les grands Seigneurs de ce temps-là étoient en coûtume de vêtir, & se vêtit des habits de pauvres Contadins & de mémes il en fit des vestemens de ceux de sa suite, & des arnois de ces chevaux: & distribua tous ces biens aux pauvres & Eglises ainsi que nous ferons conster par la suite du discours de sa vie, quoy fait s'addonna entierement à la devotion envers Dieu, & ses Saints, & aux œuvres de misericorde & pieté envers tous, & notamment envers les pauvres, s'attristant & fondant en larmes lors qu'ils étoient affligez & accablez de miseres: dontoit son corps & le rendoit sujet à soy-méme, avec haires, jeûnes, veilles, abstinence, sobrieté, oraisons, & avec autres saints exercices, & ne faisoit gloire que de la pauvreté, & d'imiter Iesus Christ, ses saints Apôtres en cela, & s'addonnoit en toutes autres sorte de vertus.

Il étoit d'un naturel benin, courtois, affable, pieux & modeste, & un modele de toutes vertus, & par son exemple attiroit à la vertu tous ceux qui le frequentoient, & leur enseignoit à bien & saintement vivre, à füir le mal & à pourchasser le bien, notamment à ses domestiques, & sujets; & par ses saintes admonitions & bonté de vie, les rendoit tres-parfaits & capables pour parvenir à la gloire & vie eternelle. Il étoit grand amateur de la pauvreté pour luy seul, mais non pas pour son prochain, cherissoit les personnes humbles (l'étant luy en toute perfection) les pauvres leur portant une extreme compassion, les assistoit en toutes leurs necessitez, & consolloit, comme aussi tous autres affligez, & tiroit à soy-méme leurs afflictions, sans rien oublier de ce que leur

étoit

étoit convenable, & necessaire pour leur salut corporel, & spirituel, consolation & assistance.

Vivoit dans le siecle sous l'habit Laïcal, soit de pauvre Contadin en parfait Religieux, observant en toute perfection les conseils Evangeliques,méprisant les richesses, pompes, vanitez & tous plaisirs mondains, il abborrissoit l'orgueil, vaine gloire la superfluité, gourmandise, & viandes delicates, s'estimoit le moindre de tous, vil & abject & s'estimoit glorieux lors qu'il étoit méprisé & moqué, & n'aspiroit que d'imiter Iesus Christ & sa vie comme faisoient les Saints Apôtres.

Il surpassoit en vertu, bonté de vie, modestie, en toutes bonnes qualitez requises à un Seigneur, tous ceux de sa parenté & autres Seigneurs quelconques. Il étoit grandement zelé pour le service de Dieu, & non seulement luy le servoit en toute perfection, mais il portoit ses serviteurs & sujets,leur servant de guide,de maître&de pere spirituel pour les rendre parfaits serviteurs de Iesus Christ: & non seulement il y portoit ses domestiques & sujets, mais tâchoit d'y attirer les Nations circonvoisines & éloignées de ces Etats, par toutes voyes à luy possibles, mémes par voyes interressées & recreatives, & afin que le divin service continuât à perpetuïté, & qu'un chacun y pût assister avec plus grande commodité; & y fut attiré ses peres & meres luy ayant laissé un tres-ample & tres-riche heritage, il l'employa à bâtir au lieu de sa naissance de Lambées, ou Lambellées, ou Lambelly,une grande & magnifique Eglise, à l honneur du Prince des Apôtres S. Pierre, l'orna & garnit de riches ornemens, suffisans pour le divin service, & l'enrichit d'amples revenus pour alimenter les Ministres là servans Dieu, & chantoit le divin office: & tout aupres de ladite Eglise, y fit bâtir quantité de cellules pour y loger & recevoir tous indifferemment qui là viendroient en devotion,& pour assister à l'office divin: & de méme donna des revenus suffisans pou alimenter les venans en ce lieu, pour l'effet que nous venons de dire. Seroit impossible à moy d'exprimer & faire connoître l'ar-

dent desir que ce glorieux Eldra avoit pour le service de Dieu & de l'augmentation & continuation d'iceluy : & d'y attirer un chacun comme nous avons dit, par voyes mémes interressées, quoy que loüables, & accompagnées d'une parfaite charité : car afin que son loüable desir pût sortir en son plain & entier effet, & pour y attirer d'avantage ceux dont nous avons ci-devant parlé, luy méme planta un verger de grande étenduë à l'entour desdites Eglises & cellules de toutes sortes d'arbres fructueux, notamment d'arbres pomiers, afin d'attirer en ladite Eglise le divin culte, & que les venans là, & passans eussent du divertissement, repos, & dequoy s'assoüir & rassasier des fruits de ces arbres. Tout ce que nous avons raconté de luy par ci-devant luy sembla peu de chose, & qu'il ne luy suffisoit pas pour étre parfait disciple de Iesus Christ : & comme il étoit tres bien versé en la Loy Evangelique, & desirant de l'observer sans rien obmettre, & d'embrasser ses saints Conseils pour étre parfait ainsi cõme il desiroit de l'étre, il vendit le reste de ses biens, dont il n'avoit encore disposé, & distribua le prix aux pauvres, aux hôpitaux, & aux Eglises déja bâties: & à l'Evesque du lieu pour en faire bâtir des autres, ne soy reservant aucune chose de sorte qu'il demeura denüé & dépoüillé de richesses & biens mondains & de toutes sollicitudes humaines, & riche de dons celestes, &c. Il ne se contenta pas d'avoir tout abbandonné (comme nous venons de dire) pour l'amour de Iesus Christ, mais pour se rendre entierement imitateur des Saints Apôtres (de ce faire inspiré de Dieu) à quoy il ne fit pas la sourde oreille) il se resolut de totalement abbandonner le monde, & de suivre Iesus Christ : & pour ce faire, il fut divinement inspiré d'embrasser la vie Monachale, & en suite de cette divine inspiration, il partit nud & pauvre de sa patrie, & du lieu de sa naissance, ne portant avec soy qu'un bâton, & une méchante besache, attachée avec une corde dés l'épaule droite tendant sous le bras senestre, à la façon d'un pauvre mendiant (ainsi qu'on le void dépeint & écrit d'ancienne peinture & characteres & murailles, & voûte d'une chappelle fondée

dée & dedié à ſon honneur environ l'an de Ieſus Chriſt 1240. (par le venerable Iacques des Eſchelles Noble SAVOYARD, des Seigneurs des Eſchelles mémes proche Chambery) pour lors à cauſe de ſes merites, & bonté de vie) Prieur de ladite Abbaye de la Novaleſe & Abbé de l'inſigne Abbaye ſituée dans l'ancienne Cité de Suſe, fondée & erigée à l'honneur de Saint Iuſte Martyr & Moyne de la prénommée Abbaye de la Novaleſe, par Oleric Manfrey & Berthe ſa femme, Marquis de Suſe, l'an de nôtre ſalut 1029. pere & mere de cette grande & illuſtre Princeſſe Adelaïde (de laquelle eſt iſſuë la Royalle famille de Savoye) ſituée ladite Chappelle tout au pres de la déja dite Abbaye de la Novaleſe du côté du Midy) paſſa par la Provence pays de ſa naiſſance, par l'Aquitaine inferieure, & ſuperieure, par toute la France, puis en Eſpagne, cherchant un lieu propre pour y recevoir l'habit Monachal, & embraſſer la vie reguliere, où elle ſeroit exactement obſervée avec l'étroitte clôture: & n'ayant trouvé aucun lieu tel qu'il deſiroit, conduit par le S. Eſprit, paſſa en Italie, pous y faire la méme recherche: là où diverſes pieuſes perſonnes l'informerent, que dans les extremitez d'Italie, à l'entrée de la Ligurie, au pied des Alpes Cottiennes ou Montcinis, il y avoit un ancien Monaſtere appellé de tous temps *Novalicium*, , vulguairement Novaleſe, ou lieu de *Nova Lege* ou *Nova Luce*, à cauſe qu'en ce lieu là (luy diſoient-ils) la Loy Nouvelle, Lumiere Evangelique, & Foy Chrétienne avoient eu leur commancement univerſel, avant qu'en autre lieu, & publiquement embraſſé & obſervé de ce lieu de tous les habitans, & de là divulguée par tous les lieux circonvoiſins deçà & delà les Alpes, & qu'au méme Monaſtere la Sainteté & vie Monaſtique avoient de méme eu leur commancement & y floriſſoient en toute perfection: & que ce Monaſtere étoit regi & adminiſtré par un venerable Abbé de Sainte vie, pieux & exemplaire, et exact en toute perfection touchant l'Obſervance et Diſcipline Reguliere et Monaſtique, lequel (luy diſoient-ils) s'appelloit Amblulphe, ſous la Regence et diſcipline duquel militoient cinq cens Religieux, me-

menans une vie ſainte et fideles obſervateurs de leur Reigle & Diſcipline Reguliere, & qu'ils obſ rvoient exactement l'étoite clôture, c'étoit tout ce qu'il recherchoit. De laquelle information bien ſatisfait, pour étre tout ce qu il deſiroit pour lors, & notamment pour avoir ſceu que là il y avoit une ſainte famille, plus angelique qu humaine, composée de cinq cens Religieux, leſquels ſans ceſſe jour & nuit ſervoient Ieſus Chriſt, & chantoient ſes loüanges au Chœur ſans diſcontinuer *(Laus perennis)* & que ledit Monaſtere étoit gouverné par un ſi venerable & ſaint Abbé, duquel il eſperoit apprendre le vray chemin du ciel, & que par cette maniere & façon de vie, l'on parvenoit à la gloire & vie eternelle. Et deſirant d'étre du nombre de ces Saints perſonnages, il reſolut en ſoy-méme de ſe rendre audit lieu de la Novaleſe pour y ſervir Ieſus Chriſt, qu'il éleut pour ſon habitation, & domicile, ſa vie durant. Et ſur ce ſaint propos, conduit par le Saint Eſprit, prit la route vers ce ſaint lieu joyeuſement, nonobſtant qu'il fût pauvrement couvert, & qu'il n'eût autre choſe riere ſoy que ſeſdits bâton & beſace, où il parvint heureuſement & droit à la porte du Monaſtere, où il fit rencontre du venerable Abbé Amblulphe là auſſi divinement conduit, leſquels s'embraſſerent & ſe donnerent le baiſer de paix: apres quoy ledit Eldra ſe preſenta à ce venerable Abbé pour étre receu au nombre de ſes ſaints Religieux, luy diſant qu'il n'avoit aucun autre deſir, ni n'étoit venu en ce lieu là pour autre deſſein, que pour y ſervir Nôtre Seigneur I. Chriſt & pour embraſſer la vie Monaſtique & Reguliere, & imiter avec l'habit Monachal ſous la Reigle du glorieux pere Saint Benoiſt: & de méme luy fit recit de tout ce qui luy étoit arrivé étant dans ſa maiſon paternelle, avec une fidele relation de ſa parenté, de ſon ſus narré voyage, & de la cauſe d'iceluy, & de tout le ſuccez de ſon voyage, & des relations & informations qu'on luy avoit fait de ſon venerable Monaſtere & de ſon ſaint troupeau: & la concluſion de ſon diſcours tenu qu'il fit à ce venerable Abbé, fut qu'il le pria avec grande inſtance, humilité, & prieres accompagnées de

larmes

larmes, les genoüils en terre, les mains jointes, & élevées au ciel, de le vouloir recevoir pour l'amour de Iesus Christ, & aggreger au nombre de son saint troupeau, & luy donner l'habit Monachal, & l'entrée dans son sacré Monastere.

Ce venerable Abbé Amblulphe illuminé du Saint Esprit, ainsi que nous venons de dire, il connut que ce jeune postulant avoit été là conduit par le Saint Esprit, & que sa demande étoit sincere, & non dissimulée, & qu'elle procedoit d'un vray zele, & bonne volonté, qu'il avoit de servir en ce saint lieu Iesus Christ, tres volontiers luy donna l'entrée dans son Monastere, tant par luy avec toute humilité supplie: l'embrassant de nouveau tout cordialement, les larmes aux yeux & en luy reïterant le baiser de paix, luy leva ses besace & bâton, avec une mine & face riante, témoignant la grande charité, amour & douceur, avec laquelle il le recevoit: puis le conduit dans l'ospitalité du Monastere, conformement est décrit dans la Reigle de nôtre pere S. Benoiɛt, là où il le traiɛta avec toute humanité, courtoisie, & charité, ainsi que le tout se voit encore à present representé & décrit par des peintures qui se voient és murailles & voûte de la ci-devant mentionnée chappelle, erigée à son honneur, & dans une autre cheppelle aussi erigée à son honneur, & des Saints Martyrs Cosme & Damien, fondée par le venerable Don André Provana pour lors Prieur de cette Abbaye de la Novalese, dans l'Eglise Abbatiale du côté du Midy.

Puis quelques jours de là, il le conduit dans la Noviciatie, avec les autres Novices, & voyant qu'il perseveroit de vouloir servir en ce lieu Iesus Christ, & d'étre aggregé au nombre des Novices & militer sous la Reigle du pere saint Benoiɛt, le connoissant méme habile pour ce faire & digne de l'habit Monachal, luy donna ce saint habit, qu'il receut avec grande humilité, reverence & devotion, s'en reputant méme indigne (l'on ne doit pas douter qu'il n'en rendit à Dieu graces infinies, à son venerable Abbé Amblulphe, & à tous les Religieux de ce sacré College) lesquels en ce temps portoient l'habit de couleur violet tendant sur le tanet, ainsi

que ce void de méme representer és dites Chapelles, avec les inscriptions de cette histoire par des caracthaires anciens.) Le sus narré contient tout ce que nous avons pû trouver de la vie de ce glorieux Saint pendant qu'il vivoit en habit de Seculier dans le monde, je dis en habit de Seculier, parce qu'en ce temps-là, il vivoit déja en parfait Religieux sous l'habit Laïcal, comme en fait foy ledit Sanctorale.

C'est une vie qui servira de modelle à la jeunesse, pour sçavoir bien se comporter à l'endooit d'un chacun, & notamment aux enfans des Princes, & d'autres grands, puissants, & riches Seigneurs, pour aussi sçavoir bien enseigner, gouverner & conduire leurs sujets, & à bien employer leurs biens & revenus, & à un chacun d'user de pieté & misericorde envers son prochain & de bien employer leurs biens pour le salut de leurs ames: & si bien il semble que cette vie soit en beaucoup de points plus admirable, qu'imitable: elle est neantmoins imitable en tous ces points à ceux qui desirent d'étre parfaits, & d'embrasser la vie Reguliere: & aussi à toutes sortes de jeunesse, & notamment à la ieunesse noble, en ce qui concerne la modestie, autres qualitez & vertus, dont ils doivent étre doüez, & sans lesquelles l'on est indigne du nom de Noble: & sans espoir du salut de leurs ames; s'il m'étoit permis i'exorterois un chacun en ce qu'il le concerne, & qu'il luy est convenable pour acquerir la gloire eternelle: d'imiter les vertus de ce glorieux Saint & ieune Seigneur.

Ie n'ay pû sçavoir precisement l'année que ce glorieux Eldra arriva audit Monastere de la Novalese: mais on le peut sçavoir par les circonstances icy à deduire: à sçavoir, nous trouvons qu'en l'année de Iesus Christ 774. un venerable Abbé nommé Asenarius des principaux Seigneurs de France, étoit Abbé de cette venerable Abbaye, & les années suivantes 775. & 776. étoit là Abbé le prenommé S. Amblulphe, lequel receut ledit Eldra, & l'année 783. de nôtre salut en étoit Abbé S. Frodoin proche parent de Charle le grand Empereur, & frere de Theobalde, second Marquis de Suse, & Prince des Taurinois, &c. Et le tout se verifie du contenu des Ecritures authentiques de ce temps-là.

confer

conservées dans l'Archive de cette Abbaye, que j'ay vû & lû: Et si bien l'on ignore l'année du decez d'Amblulphe, & aussi l'année que Saint Frodoin luy succeda: nantmoinr il conste que les années 775. & 776. Amblulphe étoit là Abbé, & qu'il receut ce Saint Eldra, & qu'en l'année 783. Frodoin en étoit Abbé: nous devons donc croire que Saint Eldra s'est venu rendre en ce sacré College entre lesdites années 775. & 783.

L'on croiroit peut-être que le recit ci-devant fait touchant la Sainte vie Laïcale de ce Saint Eldra fût de mon invention, si je n'en rapportois la preuve, attendu qu'il y a environ 826. ans qu'il est decedé: & pour faire connoître que ledit recit & histoire de ce Saint sont tres-veritables, je redigeray cyapres les memoires authentiques que j'en ay tiré du Sanctorale de cette Abbaye Tome troisiéme, lesquelles l'Eglise de la Novalese est en coûtume de chanter à son honneur de tous temps immemorables, le 13. Mars, & les autres Eglises circonvoisines: & celebrent ce jour là sa Feste comme une de principales de l'année.

PROBATIO VITAE BEATI

ELDRADI MONACHI,

ET

ABBATIS NOVALICII

EX NOTIS IPSIVS ABBATIÆ.

Beatus ELDRADVS ex Gallicana Patria, qua dicitur provincia, non infimis parentibus ortus, & ut Acertum dicatur

Ambolianensis, oppidi, Alpinis montibus undique septi municeps, & indigena fuit nobilis quidem genere sed nobilior animi virtute. Ex Ambelli Castello Gallia inter Alpes ortus Provinciæ prope flumen Dederausum. Pompas detestans hujus sæculi sequebatur exemplum parvuli.

Solet evenire ut nobilitas generis pariat ignobilitatem mentis. At non ita in Eldrado nostro Sancto exitit: qui mundi faleramentis, deposito generositatis cothurno, se pauperibus conformabat.

Nullis equos ornabat faleris, nec ridebat in flectu pauperis, sed vitabat prorsus ingluviem imitatus Christi pauperem.

Solet esse invectus lubrica plena luxus, mundique pacifica; Sed Eldradi mira constantia mactabat carnem carnisque vitia.

Exemplo vitæ per virtutum suffragium, suis ad cœli bravium monstrabat iter subditis.

Eldradus insignis genere, fide plenus, devotus opere, genus suum præcedens moribus.

Adhuc itaque sub Laicali habitu militem contegens, eodem in vico ex quo carnis decusatam duxerat originem, Ecclesiam Beati Petri meritis dicatam construxit: At nonnulla pro susceptione hospitum peregit habitacula. Composuit verò ibi pulcherrimum viridarium, ex quo cuncti venientes, habere possent edulium.

Sed dum crebescentibus curis, alia, pro aliis cogitare compelleretur: Non modicam à parentibus, sibi relictam substantiam partem Ecclesiis, partem etiam pauperibus distribuere curavit: qua pauperum Christi finibus recepta, illius ne in nexibus, quibus illa ætas flammis juvenibus dedita amplicari solet, absolutus, & liber ad hujus mundi naufragio nudus evasit, ut se rebus mundi expediat, & Cameli gibum abiciat, vult Eldradus cuncta deponere, quæ perectis possunt officere: Ergo largis dispersis opibus partem dedit pauperibus, & quod restat datur Ecclesiis promovendis, & locis aliis: Christi ditus, à mundi sarcina liberatus, à cura pristina, nudus, nudi sequens vestigia, pro quolibet, reliquit omnia.

Volens Eldradus, iugo subesse Regulæ, inquisivit sedulè aptum locum si quem inveniat, ubi sacram vestem suscipiat. Nam

expe

expectebat laborem divinum spargi, terram imbre serotino, ut ubertim fructus serotinus responderet labori pristino; & ut in vitæ, præsentis termino servo daret mercedem Dominus (hac infrà se dicens; iuxta mensuram mercedem crede futuram.)

Oculis, siquidem mentis circumcirca prospiciens intrà dignissimum suæ cogitationis sacrarium sagacias perquirens; sicubi locum invenire potuisset dignum, quo Monachorum Regula, arciorque custodia vigeret, & religio maneret solicitior: curvlensque Galliam, atque sibi domesticam peragavit Provinciam; Translatus Aquitanias devenit ad Hispanias, inde (Lassus) digrediens regressus in Italiam. Vbi multorum relatione didicit, præcipuum, Cænobium ex antiquo vocabulo, vocatum Novalicium, eo quod novæ lucis, & sanctitatis exordia ibi exorta noscuntur esse, & fundata: quod Ambiulphus pervigili, & solerti disciplina regebat: Sub cujus venerando moderamine, quingentorum Monachorum, Domino dignißima militabant agmina.

In ingressu soli Liguriæ intrà colles stabat Cænobium, ubi sacra chorus familiæ, jugi pugna sperabat bravium; hic vir fixit vestigium: hujus forum elegit Curiæ, per quod quies vitalis patriæ, summum sibi conferret gaudium.

In adventu denique Sanctißimi hujus isdem Rector prælibati Cænobij Spiritus Sancti docente instinctu exitus, sicut dignanter ab eodem suscipi, rogitavit, dignius etiam quod postulaverat susceptus est: proinde susceptus, intrà claustra Monasterij detentus est. Fin de la preuve de ce premier Chapitre.

CHAPITRE II.

De la vie du glorieux Saint ELDRA dés qu'il fut receu Religieux.

APrés que ce glorieux Eldra eut receu l'habit Monachal, le venerable Abbé Amblulphe, luy donna la Reigle de nôtre pere Saint Benoict, les enseignemens de Saint Colombain Abbé du méme ordre, & les ordonnances de S. Basille, 54.

fille,

fille, sous lesquels il devoit militer, pour Iesus Christ, lesquels il receut avec pas moins d'humilité, reverence, & rendemens de graces, dont il avoit usé en recevant ce saint habit, & non seulement rendit graces à son saint Abbé, & Religieux de ce sacré College, mais il en rendit d'avantage à Dieu avec tref-abondantes larmes, (ainsi qu'on peut croire,) de ce qu'il l'avoit conduit en ce saint lieu, port asseuré de son salut. Il ne manqua pas de s'en prevaloir, car il mettoit tous ces soins pour se rendre capable, & sçavant du contenu desdites Reigle & enseignemens, & ordonnances, dont il eut un si grand soin d'apprendre, & comprendre leur contenu, qu'en peu de temps il s'en rendit sçavant & parfait observateur; De sorte que l'Abbé & les Religieux admiroiont sa grande ferveur, bon jugement, rare esprit, bonté de vie, & vertus surnaturelles, qui reluisoient en luy: connoissant par là, qu'il étoit rempli du Saint Esprit, & dons celestes; Car étant encore Novice, il étoit déja doüé de toutes les qualitez requises & convenables à un parfait Religieux: Et entr'autres bonnes qualitez qui reluisoient en luy, étoient d'étre grand amateur du service divin, de l'observance Reguliere, d'étre courtois, doux, benin, humble, affable, modeste, obeïssant en toute perfection, & charitable envers les pauvres (qu'il cherissoit tendrement) & envers tous, aimoit la pauvreté, & faisoit gloire d'étre pauvre, & que ses oraisons & prieres (auquelles il étoit tres-assidu) étoient par l'ordinaire accompagnées de larmes. Et d'autant qu'il avoit été élevé au siecle en dignité, honneurs, grandeurs, puissant & grand riche, d'autant plus se montroit-il vil, humble, & abbaissé en la Religion, faisant grande gloire d'obeïr promptement, & sur tout de servir à Dieu, d'étre pauvre, & de se conformer à eux, n'ayant retenu aucune chose de ce qu'il possedoit au siécle, que les vertus dont il exerçoit, desquelles nous avons fait mention au chapitre premier de sa vie. Il mena cette sainte, loüable, admirable, & inimitable vie dans ce saint lieu l'espace d'environ cinquante & un an, à sçavoir dés environ l'an de nôtre

tre salut 775. jusques environ l'an de Iesus Christ 825. sous la Discipline & Regence de trois Saints Abbez, Amblulphe duquel il receut l'habit Monachal, Frodoin, & Hugues fils de l'Empereur Charles le grand.

Pour justifier la verité du second Chapitre de la vie du glorieux Eldra, j'en rapporteray ci-apres la preuve tirée du méme Sanctorale, laquelle fera d'avantage paroître ses vertus & ses merites que je n'ay sceu ni deduire ni exprimer.

PREVVE.

PROINDE susceptus, infra Claustra Monasterÿ detentus, quæ Monachis digna, & eorum studÿs apta sunt, omnium visu coligens: & ut prudentissima apes, infra sui aluearia optima quaque recondens, brevi regulariter edoctus, quicquid Sancti Benedicti Regula, Colombani edicta, Basilÿ scita: Continent, perpeti volatu studiosissimè penetravit. Sub Amblulpho patre Cænobÿ mandatorum prælibans pabula Monachali, more Novitÿ est astrictus Eldradus Regula, & imbrevi cuncta capitula Regularis novit consilÿ (noscere dignus erat, quem Spiritus Sanctus ipse repleverat.) Mente servus cum sedula, Dei servivit filio, Benedicti sub Regula in Novalicio: Et quanto altius in sæculo vixerat, tanto vilius abjectusque Christo adhærere cupiens, Summi Regis paupertate ditatus, ipse pauper pro Christo effectus seipsum pauperibus conformabat. Eldradus simplex, & humilis, relictis mundi sordibus, Servus Deo amabilis divinis hæret cultibus: & institutis divinis serviens, & se jugo Christi subÿciens intendebat orationibus, quas fundebat cum largis fletibus.

CHAPITRE III.

Saint Eldra est éleu Abbé de l'Abbaye de la Novalese.

APres le decez du prénommé S. Hugues fils de l'Empereur 55.
Charles le grand (qu'arriva environ l'an de Iesus Christ 822.)

822.) Ce glorieux Saint Eldra, fut élevé en la dignité Abbatiale de cette venerable Abbaye de la Novalese, d'un commun vouloir, & d'un commun consentement de tous les Religieux d'icelle (qui excedoient le nombre de cinq cens) & telle election fut faite en consideration de ses grands merites, bonté de vie, & comme le plus capable, & habile pour cette charge, d'entr'eux: & de ce faire divinement inspirez; Il s'en excusoit avec grande instance & prieres accompagnées de pleurs & larmes, s'écriant en étre indigne, & incapable, mais ne pouvant resister à la volonté de Dieu, il l'accepta (avec le gouvernement & regence de cinq cens Religieux là residens) de laquelle tâcha bien & deüement s'en acquiter, n'oubliant rien du dû de sa charge, & qu'étoit ceant & convenable à un bon Superieur, Prelat, & Pasteur. Et tant s'en faut qu'il s'en glorifiât, ni qu'il s'en reputât plus grand & eminent au dessus de ses Religieux, qu'au contraire, il se rendoit serviteur de tous, sans feintise, en toutes les occasions: & d'autant plus qu'il se consideroit étre élevè en cette dignitè & honneur, il s'abbaissoit d'avantage, & se reputoit indigne, & inhabile de semblable dignitè & charge, & se montroit humble envers un chacun, & il étoit si parfait en toutes ses actions qu'il fut doüè de toutes les qualitez, dons, graces & faveurs, dont Dieu par sa bontè & clemence avoit honorè les saints serviteurs Religieux du passé de cette venerable Abbaye, un chacun en particulier; Comme se verifie des effets & miracles, desquels Dieu l'honora sa vie durant, à cause de ces merites. Car (comme a rapportè Monseigneur *Don Paul Britio Evesque d'Albe en Piedmont, dans son progrez de l'Eglise Occidentale.*) les uns avoyent le Don de rendre la santé aux malades, d'autres de ressusciter les morts, d'autres de fortifier les foibles, aucuns avoyent le Don de penetrer le cœur & pensées secretes d'autruy, & des autres la grace de trouver les choses occultes & cachées, & les larrecins, & de sçavoir connoître les larrons mêmes, quoy que tout fût bien secret & cachè, & lesquels étoyent doüez de plusieurs autres graces, & Dons de

de Dieu, comme de rendre la veüe aux aveugles, le marcher aux boiteux : & tous ces Dons & graces de Dieu, & plusieurs autres : ce glorieux Saint les possedoit, ce qui se prouvera par la description des miracles que Dieu opera par luy : & entr'autres Dons qu'il possedoit, fut le Don de sagesse & patience: pour se sçavoir bien conduire en cette charge, regir & conduire son saint troupeau, & les sujets de cette Abbaye, desquels par la prudence, sagesse, douceur, & patience, il captivoit le cœur & bienveillance, & par cette voye les rendoit fervans, parfaits, & exacts serviteurs de Dieu, & observateurs de leur Reigle, constitutions & discipline reguliere, laquelle ils observoyent sans s'attrister, de gayeté de cœur, & de bonne grace pour l'amour de Iesus Christ, & à consideration de leur bon Saint, vigilant, & bien aymé Pasteur : à ce attirez par ces bons exemples, Saints documens, & loüables & inimitables coûtumes, & les commandemens duquel n'étoyent que de douces, agreables, & raisonnables prieres : ce qui les enflammoit d'avantage à rendre leur devoir. Ils vivoyent en sainte paix, union & concorde, & tres-contents, satisfaits & joyeux sous la regence d'un si bon & vigilant Pasteur : comme parfumez & embaûmez de sa douceur, sainteté, bonnes œuvres & bien-veillance en leur endroit : par lesquels moyens, voyes, & autre convenable proceder, attiroit un chacun à leur devoir & leur montroit le vray chemin de la gloire & vie eternelle, & les y conduisoit insensiblement.

Comme les suiets de l'Abbaye de la Novalese sont traittez par Saint Eldra.

IL n'avoit pas moins de soin des suiets de cette Abbaye & d'un chacun, que de ses Religieux, afin de les attirer par les mémes voyes, & moyens, comme bon & vigilant Pasteur, & Seigneur qu'il leur étoit au vray chemin de sa- 56.

lut, & lesquels faisoyent gloire d'étre sous son domeine, & de l'avoir pour Pasteur spirituel, & Seigneur temporel, dequoy il en rendoit grâces à Dieu, & ont toûjours continué jusques au temps present, notamment les Novaliciens, qui habitent ces contrées, dés l'Anslebourg, jusques aupres l'ancienne & noble cité de Suse: & avec son loüable & agreable proceder, il reduisoit toutes choses en leur perfection, surmontoit toutes sortes de difficultez, ramolissoit les cœurs endurcis, & remettoit les esprits revesches, les apprivoisoit, & reduisoit benins, doux, & traittables, comme des simples, brebis, & collombes, & comme privez (pour ainsi dire) de leur liberal arbitre: Il n'assistoit pas tant seulement ses sujets, & tous autres des documens necessaires pour leur salut: mais aussi en toutes leurs necessitez & disette, & notamment les pauvres, desquels il avoit un soin particulier: comme aussi des malades, tant Religieux que Laïcs: & sa bonté de vie, ne le rendoit pas luy seul illustre & recommandable envers Dieu & les hommes, mais aussi ses Religieux & sujets de cette Abbaye, & le lieu méme de sa jurisdiction & autres lieux circonvoisins, & leurs habitans.

PREVVE sur le troisiéme chapitre de la vie de Saint Eldra, tirée du méme Sanctorale.

Saint Hugues Abbé.

HVGO Magni Caroli filius, post Ambulphum Abbas efficitur; Cui Erdradus Pater egregius dato fatis substitur, ad quod tamen invitus trahitur, indignum se clamans attentius, sed sancti dono fit flaminis Abbas sui Cœnobij; fitque Legislator quingentorum Monachorum, legis amator: in Abbatem sublimatus; Igitur fit, humilior, quanto major exstat status: Vult Eldradus cuncta deponere, quæ perfectis possint officere. Copiosa virtutis gratia, in Eldrado semper exuberat, odor quarum mira fragantia corda fratrum fovet & hilarat, & effectu adversa prosperat cuncta vincens cum patientia; Vir Eldradus insignis, fide plenus, devotus opere, decoratur virtutum floribus, (fortis hebet mente,

mente, cum vincitur à sapiente.) Exemplo vitæ cælitis, per virtutum Suffragium, suis ad cæli bravium, iter monstravit subditis.

Lætare Novalicium patris Eldradi meritis, qui claris locum ditavit incolis, quos exemplo clarere docuit.

L'on connoit par ces paroles, que ce glorieux Saint n'attiroit pas tant seulement par ses bons exemples ses Religieux à bien faire, mais aussi les sujets de cette Abbaye, & qu'il rendoit les uns & les autres illustres & saints, & de même a rendu à perpetuïté illustre la Vallée de la Novalese, & lieux circonvoisins.

CHAPITRE IV.

De la vie de Saint ELDRA, Moyne & Abbé de la Novalese.

LA Sainteté, sagesse, & prudence de ce glorieux Eldra, furent si considerables, & admirées d'un chacun & notamment des Empereurs, Rois, Princes, & autres grands Seigneurs, qu'ils se rendoyent protecteurs de luy de ses Saints Religieux, & de son Abbaye & appartenances d'icelle: & entre autres fut Louys Empereur fils de Charles le grand, Lothaire fils dudit Louys, pour lors Roy d'Italie, puis Empereur, Herigaire fils de Dodon, & de Dode Marquis de Suse. Les hommes d'Ecile, & d'Ours, s'étant de nouveau rebellées contre ces saints Abbé & Religieux; Ces Louys & Lothaire l'an 827. de nôtre salut, les remirent & rengerent à leur devoir, & les condannerent à être eux & leurs successeurs à perpetuïté serfs de cette Abbaye. Et dans laquella adjudication y sont inserrées ses paroles *ubi videtur esse* (parlant de l'Abbaye de la Novalese) *venarabilis Eldradus Abbas.* Et de plus Lothaire au vivant de son pere, à la consideration du même Saint Abbé, & de ses saints Religieux, & à cause de la grande Sainteté qui reluisoit en eux, leur fit de riches 57.

Dons, & augmenta leurs possessions, & revenus, & se rendit en tout & par tout leur bien facteur: & protecteur & entr'autre Dons qu'il leur fit, ce fut un royal Monastere situé dans Saluce, fondé par le Roy Aistulphe Roy des Longobards, avec ses appendances, & un autre riche més situé riere le mandement de Saluce, appellé *Pagnum ditissimum.* Desquels bienfaits, & bienveillance, de ce pieux Roy Lothaire en leur endroit, les Religieux dés lors de ce sacré Monastere ils en ont enregistré dans le Sanctorale dudit Monastere l'Antienne suivante, laquelle se chante le jour de la feste de ce glorieux Saint Eldra, le 13. Mars de chaque année *Et Dum splenderet in Novalicio sanctitatis corrusca radius, quingentorum fratrum solatio, quos regebat pater Eldradus eximius, Rex Lothurius nomine, ex Caroli Magni progenie, fines Regni Italici gubernabat eximiè: intentusque bonis operibus, eleemosynas: agebat frequentissimas qui prædictum Cœnobium Sanctitate præcipuum, honorabat attentius, & munerabat sapius: qua de re horum crevit possessio: sacricepta Gracis, augentur pijs muneribus Regijs.*

Et Herigaire Marquis de Suse leur donna un lieu appelle *Venesium*, avec les Alpes au dessus, qui je crois qui soit Venaux, situé du côté du Midy de cette Abbaye: de quoy les Ecritures d'icelle en font foy, rapportées par le Pingon sur l'an de Iesus Christ 839. en sa *Augusta Taurinorum.*

Le zele qu'il avoit du service de Dieu, & qu'il fût loüé & servi d'un chacun pour le salut de leurs ames, étoit si grand que comme bon & vigilant Pasteur & Seigneur qu'il étoit, tant sur son saint troupeau cloistré, que sur ses sujets de la Vallée de la Novalese, pour y attirer un chacun, & aux lieux circonvoisins: pour convoquer le peuple à la Messe, & aux offices divins, lesquels y accouroyent à foule, & y assistoyent tres-volontiers & devotement, aux jours & heures destinées par leur saint Pasteur: Et pour les y animer & attirer d'avantage, il leur disoit (ce qu'il étoit en coûtume de dire à soy méme, & à ses domestiques & sujets étant encore au siécle, & à ses Religieux) Soyez asseurez, mes chers freres en Iesus Christ, que tel sera le loyer envers Dieu, quel sera le travail

vail pour l'amour de luy. *Iuxta mensuram, mercedem crede, futuram.*

Miracles de ce Saint ELDRA, *faits étant en vie, Moyne & Abbé de cette Abbaye.*

Dieu voulant manifester aux hommes combien son serviteur Eldra, & ses œuvres luy étoyent cheres & agreables, il le voulut honorer de plusieurs miracles, pendant sa vie, d'aucuns desquels je feray mention ici-apres, qui j'ay trouvé enregistrées dans le troisiémeTome du Sanctorale de cette Abbaye.

Dans la Vallée de Briançon en Dauphiné, il y avoit un Monastere dependant de cette venerable Abbaye, là où grande multitude de serpens s'étoyent retirez tous ensemble, lesquels incommodoient les Religieux de ce Monastere, en sorte qu'ils étoient contraints & reduits de l'abbandonner: Ils eurent recours à ce Saint Abbé, lequel émeu de compassion vers ces pauvrer Religieux desolez: Il se transporta audit Monastere, & y fit oraison à Dieu avec ferme foy puis commanda à ses serpens de ce retirer sans offencer personne, ils luy obeïrent incontinent, & sortirent du méme Monastere tous ensemble, comme de paisibles brebis; lesquels il conduit avec un bâton à la main dans un desert, & là, les confina dans une étroite caverne, sans jamais avoir plus force d'en sortir, & où ils perirent tous, & laquelle est encore à present en existence.

Dans les Alpes il y avoit un Berger, des bœufs, & des chevaux, lesquels étoyent tous infectez du mal contagieux, & incurable, il eut recours à ce saint Abbé, lequel se transporta sur le lieu, où étoyent ces bœufs, & chevaux, leur donna sa benediction en implorant avec ferme foy l'assistance de Dieu, ils recouvrerent incontinent la santé, dequoy cet innocent & devot berger en rendit graces infinies à Dieu

& au Saint, en invitant son troupeau d'en faire le méme, en leur disant, *O bœufs & chevaux qui avez receu la Santé par l'intercession de ce Saint Eldra, donnez-en gloire à Dieu & luy en rendez graces, & au Saint Eldra.*

Vn certain homme avoit promis de faire un don à ce Saint d'un ch val, n'effectuant pas la promesse, le cheval tomba dans un precipice, & dans un danger evident de mort: cet homme eut recours à ce méme Saint Abbé, lequel,il delivra de ce peril & danger.

Le méme Saint se retrouvant une fois dans la Cité d'Ast, il rendit la santé à une femme abandonnée des Medecins.

Et en un certain temps, les Vallées de Suse & de Novalese, & autres lieux circonvoisins se trouvoyent infectées de peste: en telle sorte que tous ceux qui en étoyent infectez mouroyent: Le Saint fit oraison à Dieu avec ferme foy (ainsi qu'étoit sa coûtume de faire) le mal & mortalité cesserent incontinent, & entierement.

L'on conduit vers ce saint Abbé un muet, il luy rendit la parole.

Et un sourd il luy rendit l'ouïr. Et à un lepreux la santé qui resta delivré de la lepre, & son corps net comme si jamais il en eut été atteint.

Se rencontrant en certaine occasion, prés le fleuve Pau, où une femme y étoit tombée, & morte, il luy rendit la vie.

Ceux qui étoyent atteints de fiévres, & d'autres maladies, ayans recours à l'intercession de ce Saint Abbé ils recouvroyent la parfaite & entiere santé.

Dieu luy avoit donné le Don de grace, & force de remettre les fols, insensez, & frenetiques, en leur parfait, & bon sens & jugement: Et de changer la mauvaise volonté d'autruy en une bonne, & leur mauvais dessein aussi par sa seule presence, douces, saintes & agreables paroles.

Les miracles dont nous venons de faire recit, qui ne sont pas enregistrez dans ce Sanctorale, sont enregistrez dans la derniere Chronique de cette Abbaye que j'ay leu.

CHAP

CHAPITRE V.

De la vie de Saint ELDRA, là où il sera fait mention de son decez, de ses obséques, des pleurs & lamentations de ses bons Moynes, sur la perte de leur S Pere & vigilant Pasteur, de sa sepulture, & du temps de son trépas.

DIEV ayant reconnu ce sien serviteur fidele & prudent, par sa bonté & clemence, il l'en voulut recompenser, tirer à soy & faire participant de sa gloire eternelle. Il luy revela le temps & heure de son decez: & dequoy luy en ayant humblement rendu grace, il fit assembler tous ses Religieux, auxquels il notifia cette sainte Revelation. Et lesquels bien étonnez, & dolens, ils se mirent tous en prieres, recommandans à Dieu le bien heureux esprit de leur tant aymé Pasteur, le priant les larmes aux yeux qu'il luy plût le faire participant de sa gloire eternelle: & s'approchant l'heure de rendre son ame à son Createur, il receut avec grande humilité & devotion les Saints Sacremens, qu'on a de coûtume de conferer à ceux qui sont reduits à l'article de la mort. Et les ayant receu, & rendu à Dieu graces, il luy rendit son ame (chargé de merites, bonnes & saintes œuvres) entre les bras de ses tres-affligez & dolens Religieux, qui pleuroient amerement, à qui ils firent les deuës obséques, à lesquelles y assisterent les Novaliciens & grande multitude de peuple des contrées circonvoisines, qui tous ensemblement pleurans, & lamentans leur bon, & saint Pasteur, maître & seigneur: donnerent à la sepulture son saint, glorieux, & precieux corps, dans une tombe entaillée dans le roch, sur un costau (où à present il y a une honorable chapelle erigée à son honneur) & la couvrirent d'une grosse & honorable ardoise. (étant la coûtume de ce lieu, d'ainsi ensepulturer

turer les corps des personnes illustres) dequoy font foy plusieurs autres semblables sepulchres que j'ay vû & retrouvé aux environs de ce saint tombeau) chantant Hymnes & Psalmes, versets & antiennes avec grande devotion, reverence, & tendresse de cœur, ne pouvans oublier leur aimable Pasteur & Seigneur.

Etant les obséques & funerailles parachevées; lesquels sçavoient, au moins ils le croioyent, que leur Pasteur étoit Saint, divinement inspirées, tous ensemblement, tant les Religieux, Novaliciens, qu'autres peuples là assemblez, les genoüils en terre, & les mains élevées au ciel, se recommanderent à ses prieres envers Dieu, qu'il luy plût d'étre leur protecteur, & de les deffendre contre la puissance du malin esprit, & contre tous inconveniens & sinistres rencontres, & de leur implorer la vie eternelle, en disant: *O Confessor assidua prece tua, roga Regem angelorum ut hic nobis det veniam peccatorum: Ergo Sancte, te rogamus, Dei roges, & filium, necnos ladat hostis manus, & ut nobis sit refugium: O Eldrade celeste lilium, pie Pater, & Domine, da virtutem, succide vitium, serva tuos ab omni crimine, ut substracto carnis spiramine, transeamus ad vita gaudium, contemplantes Patrem & Filium conregnantem cum Sancto flamine.* Apres quoi tous ensemble comme dessus, rendirent à Dieu graces, de leur avoir donné un si bon Pasteur & Seigneur, lequel (disoient ils) leur avoit enseigné le vray chemin du ciel, (luy en donnant la gloire) & enrichi leur pays, & contrées, de ses saintes memoires, doctrines, & documens, voire mémes de son saint corps, de quoy firent entr'eux grande réjoüissance, & chanterent à son honneur, & loüanges, le cantique suivant: *Latare Novalicium Patris Eldradi meritis, qui parentum nobilium rebus ditatus inclytis: exemplo vita cœlitis: per virtutum suffragium suis ad cœli bravium monstravit iter subditis.*

Miracles

Miracles de Saint Eldra operez apres sa mort.

Dieu n'a pas tant seulement honoré ce sien serviteur Eldra de plusieurs miracles sa vie durant, mais aussi de plusieurs, & d'avantage apres son decez, lesquels continuent encore en nostre siecle : Et desquels en premier lieu je feray en partie mention de ceux, que j'ay tiré de l'office dudit Saint enregistrées dans le même Sanctorale, dont nous avons fait ci devant mention, & dans l'acienne Chronique de cette Abbaye, écrite l'an de Iesus Christ 1040 au dire de David Blondel & de Iacques Chiflet Espagnol.

ET en suite, je feray aussi mention d'autres miracles desquels j'ay eu connoissance par relation des personnes dignes de foy, & grands devots envers ce Saint, & des memoires, que l'on void dans la Chappelle erigée à son honneur, là apportées par ceux qui en ont obtenu les graces de Dieu par son intercession.

Vn aveugle fut conduit au Sepulchre du Saint là où il fit oraison à Dieu, implorant l'assistance du mesme Saint incontinent il recouvra la veüe: De mesme un boiteux là conduit faisant oraison à ce glorieux Saint avec larmes, recouvra la parfaite santé & marcha comme s'il n'eust jamais été boiteux: Vn muet conduit audit Saint Sepulchre, où il se recommanda à l'intercession de ce Saint, & son oraison finie recouvra la parole, & parla parfaitement: Vn autre boiteux se fit porter au méme Sepulchre, son oraison aussi finie fut delivré de toute incommodité, & marcha librement: Vn frenetique fut conduit au méme Sepulchre, les conducteurs l'ayant recommandé à l'intercession du mesme Saint, incontinent retourna en son bon sens & jugement: Vn sourd de méme là venu faire oraison, se recommandant avec grande devotion à saint Eldra, au mesme temps recouvra le parfait ouyr. De mesme un lepreux estant aussi là venu en devotion

P apres

apres avoir invoqué l'aide du Saint, fut au méme temps delivré de lepre. Vn autre detenu de long temps de la fievre s'étant rendu à ce Saint & recommandé à son intercession envers Dieu, fut delivré de toutes fievre & maladie. Vne nourrice ayant perdu le laict, ne pouvant allaiter son enfant, s'en vint faire oraison sur ce saint sepulchre, & ayant imploré l'ayde du méme Saint, obtint le laict qu'elle desiroit suffisant pour nourrir son enfant. Quinze paralitiques ayant devotement & tant seulement invoqué le nom de Saint Eldra à leur ayde, resterent entierement guaris & libres de tous leurs membres. L'Historiographe ancien de cete Abbaye a écrit de soy-mesme, qu'en écrivant les anciennetez de la mesme Abbaye de la Novalese, qu'il fut saisi, d'un extreme mal de dents, & qu'ayant imploré l'ayde de ce grand Saint, qu'il resta au méme temps delivré de ce mal.

S'ensuivirent diverses graces, que plusieurs ont obtenu de Dieu, s'étans recommandez à l'intercession de ce glorieux S. Eldra, que des personnes dignes de foy & de bonne reputation m'ont rapporté, lesquelles je nommeray icy par ordre: le venerable Seigneur Don George Gropel, lors âgé d'environ septante ans, dernier des Moynes noirs de cette Abbaye de la Novalese: Mon intime ami, Vicaire general pour le Spirituel en la iurisdiction de la méme Abbaye, homme docte prudent & illustre, & de sainte vie (& qui a introduit là, nostre Congregation, Reformé de Saint Bernard, Ordre de Cisteaux militans sous la Reigle de Saint Benoict, qui ont remis cette Abbaye à son premier lustre & observance reguliere: du consentement & approbation toutes fois de l'Illustrissime Seigneur Don Philiber Mauris Provana, fils de l'Illustrissime & puissant Seigneur Iean François Provana Comte de Frusas & des Seigneurs de Laini, Prieur soit Abbé commendataire de cette Abbaye.

Ayant eu l'honneur d'entrer diverses fois en discours avec luy touchant ce glorieux Eldra, entr'autres recits qu'il me fit ce fut qu'une fontaine qu'il y a audevant la Chapelle erigée à l'honneur du méme Saint (de laquelle nous avons fait mention

tion ci-devant) de laquelle il me dit qu'elle étoit medecinale par l'intercession de ce Saint Eldra, & que plusieurs des contrées circonvoisines detenus d'infirmitez, venans en devotion au méme Saint & qu'en boivant de l'eau d'icelle ils recouvroient la santé, & que les Moynes de cette Abbaye avoient tenu de tout temps là une grande cuiller de cuivre (que le vulguaire appelle Casse) pour la commodité des allans & venans là pour boire de cette eau, avec plus de commodité, & que cela (disoit il) se pratiquoit encore de son temps, & qu'un jour un pragelin heretique, vint là, avec des Catholiques Dauphinois (qui y venoient en devotiō) derroba cette cuiller, à l'insceu des Catholiques là venus en sa compagnie, & qu'en s'en retournant en leur païs étant éloignées d'icelle d'environ deux cens pas: ce miserable heretique perdit la veüe & la force de pouvoir marcher, qui ayant reconnu que cela procedoit à cause de ce larrecin, les Catholiques le retournerent en derriere vers cette Chapelle, où ayant fait restitution & demandé pardon audit saint il recouvra la veüe & le marcher en la presence de tous ceux qui l'avoient là reconduit: & de luy-méme & de plusieurs autres, & se fit Catholique. I'ay vû au devant la Chapelle dont nous avons parlé, du côté du midy une ancienne peinture, où étoient depeins les saints Iacques de Galice, & le prénommé Eldra, & un jeune garçon à genoüils au milieu d'eux avec cette inscription: *Horum duorum nempe Sanctorum requisionem, exiui vinculis detentus iniquè* & une tour au dessus ledit tableau en reliefz: m'étant enquis du sieur Don George Gropel, & de plusieurs hommes anciens de la Novalese & Venaux, qui pouvoit étre ce ieune homme là depeint, & qu'elle grace pouvoit étre celle là, l'on me dit que c'étoit un jeune homme de la Novalese & de la famille des Odeards, qui s'en alloient rendre un vœu à saint Iacques de Gallice, lequel arrivé environ trois journées aupres de Gallice, qu'il fut pris pour un espion, & detenu dans une forte tour, & condamné à mort sans cause, et que la nuit auparavant qu'il devoit estre executé, il se recommanda à la protection de ses deux saints, lesquels luy apparurent la

Miracle

Miracle

nuit en dormant & luy promirent de le delivrer de ce peril, & de le sauver, & continuant son sommeil fut miraculeusement conduit environ de demie lieuë pres de Gallice, & étant éveillé continua son voyage, & sa devotion finie, s'en retourna sain & sauvé en sa patrie, & en memoire de cette grace il fit faire lesdits tableau & tour avec la méme inscription. Vn honorable homme du lieu de Venaux maître Tailleur, appellé Amed Caffoz, âgé d'environ cinquante six ans, m'a raconté de soy méme que l'onziéme du Mois d'Avril de l'année 1611. que sa mere nommé Laurence avoit demeuré trois jours en travail, sans le pouvoir enfanter, & qu'il n'y avoit autre remede sauf de le tirer du ventre d'icelle, par personnes expertes, pour ce faire, & pour à ce parvenir Iacques Caffoz Notaire Ducal & Royal, son oncle paternel, vint au lieu de la Novalese, prendre une femme appellée Barge, & qu'en s'en retournant avec cette Barge, pour assister sa mere, étans arrivés dans la vallée au droit, où est situé la Chappelle de ce Saint Eldra, qu'ils se mirent à genoüils & luy firent oraison implorans son ayde & assistance pour la patiente, puis continüerent leur chemin, arrivez qu'ils furent aupres du lit d'icelle, elle l'enfanta heureusement, & sans difficulté: Et cela a dit l'avoir sceu de sesdits pere & oncle: Ce que le sieur Iean Baptiste Clapiet natif & Curé dudit Venaux, homme de grand renom, m'a aussi asseuré étre veritable, & qu'il l'avoit entendu raconter par ces Caffoz, freres, pere, & oncle d'Amede: Et Egregio George bon Iean, natifs & Notaire de la Novalese, m'a rapporté qu'étant à la mammelle, qu'il fut detenu long temps de maladie, de laquelle il resta mort, & qu'ayant ses pere & mere déja donné ordre de faire la fosse pour l'enterrer de quoy le sieur Don George Gropel eut compassion (attendu qu'il l'avoit tenu sur le font du Saint Baptesme) il s'en alla faire oraison au S. Eldra dans sa mesme Chapelle, implorant sõ ayde & de la glorieuse Vierge Marie pour luy, l'oraison finie qu'il retourna en vie: & de l'avoir sceu dudit sieur Don George Gropel, & de Iacques bon Iean son pere, lequel, il m'a aussi asseuré étre veritable, & de méme m'en a asseuré le prenommé

nommé sieur Don Iean Baptiste Clapier,& d'avoir été present quand ce cas arriva, attendu qu'en ce temps il étoit étudiant sous le sieur Don George Gropel.

L'on voit aussi dans la Chapelle de ce saint un grand nombre des memoires anciennes, & modernes, des graces receuës de Dieu par l'intercession du mesme Saint, là portées par ceux qui les ont receus, d'aucuns desquels & des modernes tant seulement j'en feray icy recit, laissant les autres sans les rediger par écrit, pour étre en un si grand nombre, que me seroit chose difficile d'en faire le recit.

Donc du Mois de Iuin de l'année 1644. le sieur Bernardin Iacomeli de Suse, homme tres-honorable & devot envers ce Saint, étant tombé dans le fleuve Siniscle (par la faute de son cheval) & par un precipice effroyable, & dangereux, que de cent mille qui seroient là precipitez il n'en eschaperoit pas un sans la grace speciale de Dieu, ainsi que l'on m'a dit, en tombant il invoqua l'ayde de ce Saint, luy & son cheval sortirent du fleuve sans aucun mal, & c'est luy-méme qui l'a rapporté & fait depeindre en la muraille de ladite Chapelle la memoire du méme miracle. Et l'an 1657. honorable Iean Baptiste Broncin Notaire Ducal & Royal, natif de la Novalese, ayant été detenu d'une grande maladie; & abbandonné des Medecins, & perdu la parole, l'ouyë, & la faculté de tous ses membres; le tres-reverend Don Iean Laurent de saint Cesareo, lors Prieur en ladite Abbaye, & Iannine Lambert femme du sieur Broncin, le recommanderent à ce saint, incontinent il recouvra la santé & en memoire dequoy le mesme Broncin a fait tirer cette grace en la muraille de la mesme Chapelle, avec l'inscription du succez.

L'on lit en un tableau l'inscription suivante Antoine Philip, du lieu du Monestier en Dauphiné se retreuvant infirme d'une maladie incurable; & s'étant voüé à la glorieuse Vierge Marie,& à l'intercession du bien heureux S. Eldra a été delivré, & obtenu entiere guerison en l'année mil six cens cinquante neuf.

De plus l'on y void un petit ancien tableau d'une femme

accouchée & de l'enfant qu'elle avoit enfanté, tous deux en denger de mort, la femme ayant invoqué l'ayde dudit Saint resterent tous deux sains & sauvez de ce danger. Du Mois de May en la méme année 1659. les honorables Iuste Chapuis & Estiena Vilar Mariez, de la Novalese, ayant un enfant âgé de deux ans appellé Dominique Maleficie, aveugle & detenu d'une grande maladie sans espoir d'en échapper, l'ayant recomman é à ce Saint, fut incontinent delivré du malefice, & recouvra la veüe & entiere santé, lequel à present est en bonne santé & prosperité, & sans aucun defaut de son corps. On voit aussi un autre veu fait par la Dame Ianine Armand de Suse, femme de Monsieur Sebastien Marchandi de la Movalese, laquelle ayant eu leur fils nommé Iean Estienne detenu de maladie incurable: elle le recommanda audit Saint, il recouvra incontinent la santé.

Il seroit impossible de rediger par écrit toutes les graces que reçoivent les peuples des Vallées de la Novalese, Suse, & dautres lieux circonvoisins de Dieu, par l'intercession de ce glorieux Saint Eldra, lesquels l'ont en grande veneration, & l'invoquent en toutes leurs adversitez & necessitez urgentes, & ils obtiennent de Dieu les graces qu'ils luy demandent par son intercession, & plusieurs en portent le nom. Il y a aussi quantité de Chapelles erigées à son honneur, en divers lieux, notamment dans le Dauphiné, voisin de Suse, où il est en plus grande veneration, qu'en aucun lieu, sauf dans les Vallées de la Novalese & de Suse, où il en font la feste le 13. Mars au méme jour qu'elle s'observe par les Religieux de cette Abbaye de la Novalese, où il y a vn office propre du mesme Saint enregistrè dans le troisiéme Tome du Sanctorale d'icelle, fort elegamment composé, lequel sera inseré à la fin de ce discours pour plus grande preuve de la verité du recit que j'ay fait de sa vie: Et dans l'Eglise Abbatiale de saint Iuste de Suse, Moyne & Martyr de la Novalese (erigée par Olerich Manfrey Marquis de Suse, & par Berthe Marquise d'Ivrée sa femme, l'an de Iesus Christ 1029) Il y en a aussi une fondée & rentée par les Moynes de la

No

Novalese étant pourlors ces deux Abbayes unies & du méme ordre de Saint Benoiſt.

Nous n'avons pas pû ſçavoir en quel âge ce Saint étoit lors qu'il ſe rendit Religieux en cette Abbaye de la Novaleſe : neantmoins en conſiderant, la vie qu'il a menée étant ſeculier, & tant de bonnes œuvres qu'il a faits pendant ce temps-là, nous pouvons juger qu'il étoit âgé d'environ vint-cinq ans : car un jeune garçon, n'auroit ſceu, ni pû accomplir ce qu'il a accomply, & ce qu'il a fait avant de ſe rendre Religieux, qui fut entre les années de Ieſus Chriſt ſept cens ſeptante cinq & ſept cens huitante trois, ainſi que nous avons déja dit dans le diſcours de ſa vie : Nous n'avons pas auſſi pû ſçavoir l'année qu'il fut éleu Abbé en ce ſacré lieu, mais nous ſçavons qu'il ne l'eſtoit pas avant l'année de Ieſus Chriſt huit cens vint deux, & qu'en l'année ſuivante huit cens vint ſept qu'il en étoit Abbé, ainſi que de méme avons preuvé en la ſuite du diſcours de ſa vie, & que l'on viendra en plus ample connoiſſance en liſant le Catalogue des Abbez de cette Abbaye, ſes predeceſſeurs, ci-devant enregiſtrez avant le diſcours de ſa vie; Et du Catalogue des mémes Abbez de la méme Abbaye ſes ſucceſſeurs : Et comme dés l'an huit cens & vint ſept, juſques en l'année de nôtre ſalut huit cens quarante deux inclus, ne ſe trouve aucun Abbé, qui aye gouverné cette Abbaye : nous pouvons croire qu'il, a regi, dés environ l'an de Ieſus Chriſt, huit cens vint trois juſques en l'an de nôtre ſalut huit cens quarante deux inclus, parce que j'ay trouvé qu'en l'année huit cens quarante trois, étoit là Abbé un Ioſeph (duquel ſera parlé immediatement apres la fin de ce diſcours:) ſeroit donc à dire qu'il a gouverné cette Abbaye environ vint années, & porté l'habit Monachal tant en qualité de ſimple Religieux, que d'Abbé ſoixante huit ans : & attendu ce que nous venons de dire de ſa vie ſeculiere, il doit eſtre mort âgé d'environ nonante quatre ans.

Lieu de la sepulture de ce Saint Eldra.

IE ne rapporte pas icy la preuve du lieu de sa sepulture mais je prie le sieur Lecteur de croire qu'il fut ensepulturè au lieu où à present est erigée cette Chapelle à son honneur, (de laquelle nous en avons diverses fois, fait mention, et fondè par le prenommè Don Iacques de Scalis. Lequel sepulchre est entaillé dans le Roch sous l'autel de cette Chapelle, que j'ay vû.) Nous n'avons pas aussi pû sçavoir l'année que le precieux corps de ce Saint fut enlevè du tombeau auquel il avoit étè ensepulturè, lequel à present repose à la maniere que nous dirons tout maintenant, dans une Chapelle fondée entre l'Eglise Abbatiale, & le Cloistre de ce sacrè lieu, l'année de Iesus Christ mil cinq cens huit, par l'illustrissime Don Andrè Provana, pour lors Prieur de cette venerable Abbaye. A SCAVOIR, la teste est dans une teste d'argent faite bâtir par le venerable Don Ruffin Prieur, de la noble famille des Bartholomèes de Suse, environ l'an de nôtre salut mil trois cens soixante six, attendu qu'en ce temps-là, il étoit Prieur de cette Abbaye: (duquel sera parlè sur le dit an mil trois cens soixante six) & que ces armes (qui est un Damier) y sont attachèes.

Plus un bras dans un bras d'argent dorè, & le reste de son sacrè corps repose avec quantitè d'autres saintes reliques de plusieurs saints, dans une manifique & ancienne Chasse d'argent, je dis ancienne parce qu'en l'année mil quarante, ce sacrè corps reposoit dèja dedans, au dire de l'autheur de la Chronique de cette Abbaye, ècrite en ce temps, soit anrèe mil quarante, lequel parlant de ce saint Eldra il dit: *Pater Sanctus Eldradus exhalat animant, qui sepultus intra Cœnobium, infra Thecam pausat dignissimam.* Ce rapport nous fait d'avantage connoître la saintetè de ce glorieux Eldra, puis que

qu'en ce temps-là 1040. & déja long temps auparavant, que la memoire en étoit fraîche, son precieux corps avoit déja été enlevé du lieu de sa premiere sepulture, & placé dans cette honorable Chasse d'argent & qu'on le tenoit pour saint, en signe dequoy l'on en faisoit déja l'Office, qui fut reduit en office propre par le méme autheur ainsi, que luy nous a laissé en memoire : & la voicy: *Sancto Hugone defuncto exellentissimus Pater Eldradus in Abbatia præficitur: hujus itaque vitam Patris: nostris temporibus. quantumcunque ex suis miraculis, atque virtutibus collligere potuimus, tam visis, quàm auditis, lectisque, quibus Dominus per eum operare dignatus est, devotissimè in ejus laudibus simul scribere curavimus, &c.*

Il n'est donc pas sans cause, ni sans fondement qu'on a institué & observé sa feste de tous temps immemorables le 13 Mars dans les Vallées & Eglises de la Novalese, Suse, & par les contrées leurs voisines: Et qu'annuellement & le second jour de Pasques, il y a devotion parteuliere envers ce saint, où de toutes parts viennent des personnes en grand nombre rendre leurs vœux, & portent les memoires des graces qu'ils ont receu de Dieu par son intercession. Et l'on y fait une procession solennelle à laquelle tous y assistent, & accompagnent le precieux corps de ce grand saint qu'on y porte, & plusieurs autres saintes Reliques: & de méme s'observe le jour de sa feste.

Les habitans de cette Vallée de la Novalese, ont de tous temps tenu & saisi ce glorieux saint pour leur particulier advocat, & protecteur envers Dieu, & conservateur des fruits de leurs fonds, & bétail, l'invoquant en toutes leurs necessitez, & adversitez, & par son intercession, ils obtiennent de Dieu les graces qu'il luy demandent, ainsi que plusieurs de ce pays m'en ont asseuré, & le tiennent en grande veneration: & entr'autres loüanges qu'ils luy chantent c'est la suivante, à sçavoir:

Lætare Novalicium Patris Eldradi meritis, qui parentum nobilium rebus ditatus inclytis, exemplo vitæ cælitis, per virtutum suffragium, suis ad cæli bravium monstravit iter subditis. Et

apres ils implorerent la misericorde de Dieu par les merites du mesme saint, en luy addressant les oraisons suivantes:

℣. *Ora pro nobis Sancte Eldrade.* ℟. *Vt digni efficiamur promissionibus Christi.*

Oremus.

Deus qui nos beati Eldradi Confessoris, atque Abbatis laetificas, commemoratione solemni: da nobis quaesumus, eius perfrui aeterno consortio, cuius festivo gratulamur officio; Per Dominum nostrum Iesum Christum, &c.

Oremus

Da nobis quaesumus omnipotens Deus beati Eldradi precibus consequi veniam delictorum, qui miraculis astantibus tecum vivit in regione vivorum; Per Dominum nostrum, &c.

Ces Antienne Laetare Novalicium, &c. & oraisons suivantes le sieur Iean Baptiste Broncin Notaire Ducal Royal,& Procureur de la Novalese, il me les a envoyez avec plusieurs autres saintes memoires de ce Saint & des autres Saints de cette Abbaye, n'ayant manqué d'en faire la recherche à luy possible.

Les hauts Mauriennois, les Dauphinois leurs voisins, & voisins des Susins, & les Susins mémes ne l'ont pas en moindre veneration, y venant souventesfois en devotion, & plusieurs de ces regions, ils en portent le nom par devotion.

Et les déja dits Novaliciens en témoignages de l'honneur qu'ils luy portent, & de la grande confience & devotion qu'ils ont envers luy, le Lundy des Rogations viennent processionnellement à l'Abbaye prendre la Chasse où repose le precieux corps de ce Saint, & l'apportent par deux habillez en Diacre dans leur Eglise, & aux environs de leur terroir, accompagnez des Religieux de cette Abbaye, & de leur Curé, là où l'on fait plusieurs stations, & à chaque station un des Religieux Chante un chapitre des quatre Evangiles, donne la benediction aux fruits de la terre avec la Croix, le Cierge Paschal & l'Aspergez. Et en sortant des Eglises, ils élevent cette Chasse en haut au devant de la porte, & tous y pas

passent par dessous, en signe d'humiliation, & soûmission qu'ils font envers leur ancien Pasteur & Seigneur, protecteur & advocat envers Dieu. Et afin aussi qu'il les deffende de tous sinistres accidens, des fiévres, du mal de dents, des reins, mauvais rencontres, & de toutes autres sortes da maladies, & adversitez, Et le Mardy suivant le Curé, & habitans de Venaux ils en font autant que les Novaliciens.

Et puis que le discours de ce glorieux saint Eldra a pris fin sur le particulier honneur, & respect que luy portent les Novaliciens (*quand ie parle des Novaliciens, i'entens parler de tous les peuples qui habitent la region dés le pont haut (situé au dessus, & tout proche de l'Anslebourg) jusques en deux lieux appellées pierre étroitte, & la montée du Stadio, proche de Suse,*) & sur la grande confiance qu'ils ont en luy, & sur le grand desir qu'ils ont toûjours eu, & ont d'eterniser sa glorieuse mémoire, & de faire sçavoir, & connoître à leur posterité sa sainteté & bonté de vie, ainsi qu'elle a été connue par eux & par leurs ayeulx par anciene traditiõ paternelle: il me semble que mon devoir m'oblige de le preuver par les effets, & pour parvenir à cela je dis que cette region est partagée en trois bourgs, & parrochiales, le premier & principal c'est le bourg qu'on appelle la Novalese, & appellé par Abbon-patrice de France & Marquis de Suse, &c. bourg du Mont cenis *Pagus Seuxinus.* Le second & non moins considerable que l'autre s'appelle Venaux, en Latin *Venalicium & Venesium*, attendu que c'étoit l'ancienne Venerie des Marquis de Suse, donné à l'Abbaye de la Novalese soit à saint Eldra l'an 839. par Herigaire Marquis de Suse: Et le troisiéme c'est la Ferriere, *Pagus humilis*, petit bourg: dont les habitans de ces trois bourgs pour effectuer leur desir duquel je viens de parler, ils m'ont fait diverses instances de vouloir faire recherche des memoires de la vie & origine de ce grand saint Eldra leur patron, &c & de les mettre en lumiere pour le bien connoître & faire connoître à leur posterité tous les dons & vertus qu'il possedoit, & tous les miracles qu'il a fait pendant le cours de sa vie: Ce que je n'ay pas osé refuser, &

l'ay redigé icy à perpetuelle memoire du mieux qu'il m'a été possible.

Dieu soit loüé, sa benite Mere, Saint Eldra, & tous les Saints & Saintes du Paradis, Ainsi soit-il.

FIN de la vie de Saint Eldrá.

Remarque touchant ce Saint Eldra & Ioseph son Successeur.

IE te donne advis, cher Lecteur, que s'il se presente l'occasion de lire le Chapitre 16. de l'histoire Chronologique de Monseigneur Don François Augustin de la Chiesa Evesque de Saluce, page 201. de ne croire pas que Saint Eldra fut, ni en vie, ni Abbé de la Novalese l'an 845. car l'an 843. du 8. d'Octobre indiction 6. de nostre salut. Ioseph son Successeur en la dignité Abbatiale de cette Abbaye, receut en qualité d'Abbé de la Novalese, & d'Evesque d'Ivrée, de Lhotaire Empereur fils de Louys, qui fut fils de Charles le grand, Empereurs, la confirmation de tous les dons, & privileges, dont ces ayaulx, & autres Princes avoyent enrichi cette Abbaye, & specialement la confirmation de la Vallée & du Chasteau de Bardonnence en Dauphiné, donné à la méme Abbaye l'an 783. de Iesus Christ, par Charlemagne son grand pere, Avus, *à la demande de Louys premier & Hugues second ses fils: & partant ne faut pas aussi croire, ce rapport de mondit Seigneur Don François de la Chiesa en la page 200. du méme chapitre 16. où il dit,* Ioseph (*sans luy assigner aucun temps de sa regence*) cui Carolus Magnus Villam Bardonissam donavit. *Méme qu'au temps de la regence de ce Ioseph, Charles le Grand Empereur n'étoit plus en vie, étant mort le 28. de Ianvier de l'an 814. moins le faut-il croire en ce qu'il a dit qu'Eirardus a été successeur Abbé de S. Eldra, ce fut Ioseph, & Eirardus, successeur du méme Ioseph.*

Ioseph

L. 6. 2.

REMARQVE
SVR LA VIE
DE S. ELDRA,
MOYNE.

CETTE REMARQVE DOIT ETRE MISE ENTRE les Pages 124. & 125. du II. Livre aprés la vie de S. Eldra.

Les anciens Habitans de la region de la Novalese en Piemont ont laissé en memoire à leur posterité (laquelle s'est conservée jusques au temps où nous sommes) que ce Saint & ancien Moyne (duquel Monseigneur Mauris du Sully Evesque de Paris a rapporté l'histoire l'an 1164. de nôtre salut en un sermon qu'il fit la troisiéme Dimanche apres Pasques, *de la Gloire du Paradis*, de laquelle jouïssent les Bien-heureux, tiré sur les paroles de l'Evangile : *Mulier cùm parit tristitiam habet, quia venit hora ejus. Cùm autem peperit jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum &c*) Est ce Saint Eldra, duquel j'ay transcrit la vie dans le second Livre dés la page 90. jusques à la page 124. inclus.

Le tres Reverend Pere Don Jean Laurent de Saint Cesareo moderne Prieur de l'Abbaye de la Novalese, & les modernes habitans de la déja dite region de la méme Novalese, & notamment le sieur Jeambaptiste Broncin Notaire Royal du méme lieu, & grand devot envers ce Saint, m'ont fait diverses instances de faire recherche de cette histoire, & de la

joindre à la vie de ce Saint pour la consolation d'un chacun, laquelle j'ay retreuvée dans un ancien livre, incitulé les Expositions des Evangiles en François, par Mauris Evesque de Paris (duquel les sieurs freres Sammarthanis ont fait mention dans leur GalliaChristiana sur l'an 1164.) dans le Sermon qu'il fit le 3. Dimanche apres Pasques.

Et pour satisfaire, à ce donr j'ay tant été diverses fois prié, j'ay rapporté icy la méme histoire, telle qu'elle a été rapportée par Monseigneur de Sully sans rien y ajoûter, ni diminuer, & sans alteration d'aucun mot, ni syllabe, ni d'aucune prononciation, parce que j'ay crû que soit le meilleur François de tous pour, avoir été publiquement presché dans Paris, où les Etrangers y vont pour apprendre à bien parler, je l'aurois reduit selon mon François de Maurienne) *dont je me suis servi dans mon histoire,*) mais plusieurs m'ont dit que celui de Paris étoit beaucoup meilleur, à cause dequoy je ne l'ay pas voulu alterer en cette histoire suivante: méme cet ancien langage la rendra plus authentique, étant la mode de parler au temps de ce glorieux Saint Eldra auquel l'on attribuë l'histoire suivante;

Il fut vng moult bon homme de religion qui souuent prioit nostre seigneur qui luy demonstrast aulcune chose de la beaulte de la doulceur, & de la ioye qui garde a ceulx qui layment. Nostre seigneur louyt. Aduint a vne foys a vng bien matin quil estoyt au cloestre tout seul que noẽ seigneur luy envoya vng ange en semblance dvng oyseau & sassit deuant luy, il cuidoit que ce fust vng oyseau Si mit si fort son entente en la beaulte de luy quil en oublya tout ce quil auoit veu le temps passe, celluy hõme se leua sus pour cuider prendre loyseau, mais quant loyseau veoit quil s'aprouchoit de luy il se recalloit vng peu arriere, & tant reculla loyseau que le bon homme allant apres luy fut hors de son abbaye & entra en vng boys, & cuidoit prendre loyseau, mais loyseau sen alla sur vng arbre & commenca a chanter si doulcement que le prudhomme nauoit oncques oy chose si doulce. Si fut ententif a regarder la beaulte de cestuy oyseau & a escouter la doulceur de son chant quil en oublya toutes les choses terriennes, &

quant cestuy oyseau eut tant chante comme il peut si battit ses alles & sen vola. Et le preudhomme commenca a penser en luy mesme enuiron heure de midy & dist. Dieu ie ne dis huy mes heures comment recommenceray ie meshuy. Quant il regarda son abbaye si ne la recognut pas. tout luy sembloit estre change. He Dieu dist il ou suis ie, nest ce pas mon abbaye dont suis issu au matin Si vint a la porte & le preudhomme appella le portier. Le portier vint a la porte, & quant il vit le portier si ne le cognut pas, ne le portier le preudhõme, & le portier demanda quil estoit. Ie suis moyne de ceãs dist le bon hõme si veulx entrer. Vous nestes pas moyne de ceans dist le portier ie ne vous vy iamais, si vous estes de ceans quant en issites vous. Huy au matin dist le preudhomme. De ceans nissit huy hõme dist le portier, adonc fut le bon homme tout esbahy & dist. Faites moy parler au portier. Vous me semblez dist le portier homme qui est hors du sens, ceans na portier que moy, ie scay bien que vous nestes pas moyne de ceans. Si suis dist il. Nest ce pas labbaye & nomma le nom. Ouy dist le portier, doncques suis ie moyne de ceans dist le bon homme. Faites moy venir labbe & le prieur si parleray a eulx. Adonc vint labbe & le prieur a la porte. Et quant il les vit il ne les cognut pas, ne aussi ne firent ils luy. Que demandez vous firent ils au bon homme. Ie demande dit il labbe & le prieur a qui veulx parler, ce sommes nous firent ils. non estes dist le bon homme, car ie ne vous vis iamais. Adonc fut le bon homme tout esbahy, car il ne les cognut, aussi ne firent ils luy. Quel abbe quel prieur demandez vous dist labbe, & qui cognoissez vous ceans. Ie demande labbe & le prieur qui estoient nommez ainsi, & les nomma. Ie cognois vng tel & vng tel & dautres. quant ils oyrent ce si cogneurent bien les noms de ceulx quil avoit nommez Beau sire tous ceulx que vous demandez sont mors & ya trois cens ans. Or advisez en quel lieu vous auez este. Adonc sapperceut le bon homme du grant miracle que dieu luy auoit fait, doncques il faut dire que les ioyes de paradis sont grandes qui donnera a ses amys. Si sesmerueilla grandement le bon homme pource que trois cens ans auoit veu & escoute celluy oyseau, & pour le grant desir quil auoit il ne luy sembloit que temps fut passe, mais que depuis le matin iusques a midy, & que de troys cens ans nestoit enuyelly ne sa barbe vsee.

Errata sur la vie de Saint Eldra qui commence à la page 90. du Second Livre: & aussi les Errata des matieres qui sont en suite de cette vie.

P. *signifie page*, l. *signifie ligne* lis. *signifie lisez.*

PAge 90.l. c. du Chap. I. cousteau, lisez *coustau.*

P.92.l.15.& 16.miseridorde,li.*misericorde.*

P.92.l.16.mais il portoit,lis.*il y portoit.*

l.24.ses peres & meres,lis.*ses peres & mers.*

P.94. l.dern.& murailles, lis.*és muraille.*

P.96.l.28.imiter,lis. *militer.*

P.98.l.9.à l'endooit,lis. *à l'endroit.*

P.99.l.3.nantmoinr,lis *neantmoins:* l.4.co:ste, lis.*conste.*

P.100.l.13.bræv:um,lis.*bravium.* l.28.ad.lis.*ab* l.30 perectis,l.*perfectis.*

P.101.l.9.peragavit,lis *peragravit.*

Chapirre 2.l.2.receu, lis.*recen.*

P.102 l.33. inent on, lis. *mention.*

P.104 l.5.saite, lis. *faite.*

P.106.l.1.de là prouve Ambulphum, lis. *Amblalphum.* l.4.de la méme prouve, fit flaminis, lis *fit flaminis.*

P.108.l.24.qu'it,lis.*qu'il.* l.dernier tel fera lis.tel *sera.*

P.109.l.12.Monatsere,lis.*Monastere.* l.19.à ses serpens, lis. *à ces serpens.*

P.112.l.17.nee nos, lis. *ne nos.*

P.114.l.16.s'ensuivirent, lis. *suivent.*

P.115.l.31.s'en alloient.lis. *s'en alloit.*

P.120.l 3.sur la fin de cette page,animant lis *animam.*

P.121.l.23.y pote,lis.*y porte.*l.29 auesitez. lis.*adversitez* l.30 plutieurs,lis.*plusieurs.*

P.124.l.16.de la remarque erançois, lisez *François.* l.19.de la méme remarque, iemps.lis.*temps.*

P.125.l.9.l'an 834.lis.l'an 843.

P.127.l.1.Demontibns,lis.*Demontiits.* l.9. & 10. nacati, lis. *necati.* l.30.& 31. each , lis.*chassé.*

P.128 l.18.à la fin.de l'Archevesque,lisez *de l'Archevesché.*

P.129 l.14.Guiuzenaiũ,lis.*Guinzenarum.* lign.15.sangouem,lis.*sangonum.*l.33. Dondiversum,lis. *Dondivertum.*

P. 130. pertain comiratem, lis. *portam comitalem.* l 26.ils paitagerent, lisez *ils se partagerent.*

P.131.l.3.dn,lis.*du.* l.18.amœnia, lis.*mœnia* l.22.Doudivertus, lis. *Dondivertus.* l.24.cette equivoque, lis.cet equivoque. l.27.rétabit,lis.*restablit.*l.34.viudo.li.*vindo.*

P. 132 s'appellatle, lis. s'appellasse. l.32. reclame, lis. *reclama.*

P.133 l.23.& Adalaïde femme dudit bienfacteurs, lis. *& à Adelaïde sa femme bienfacteurs.*l.24.ils obtiudrent,lis.*ils obtiendrent.*l 27 Brmés.lis. *Bremes.*l.32. & confirmé,lis.*continué* l.34. pri ur, lis. *prieur.*

P.134.l.1. sur la fin situé, lis. *situé.* l.5. il forma,lis *forma.*l.25.Ybbatiam.lisez *Abbatiam.*

P.137.l.26.Aipere, lis. *Aipera.*

P.139.l.15.gonvernoient,lis.*gouvernoient.* l.21.Beoict, lis. *Benoict.*

P.142. l.5. ou prieur contamine, lisez *ou prieur de contamine.*

P.144 l.11.1 48.lis. 1348. l.21. des prieurez;lis.*des prieurs.*l.31.tont lis.*tout.* & puis en suite sonpatrimoine.lis.*patrimoine.*

P 147.l.29.il mournt,lis.*il mourut.*

P.148 l.7 bcaucoup,lis.*beaucoup.*

P.149.l.1. sous le, lis. *sous le.*

Ioseph dixiéme Abbé de la Novalese.

IOseph fut successeur de saint Eldra, & dixiéme Abbé de la Novalese, aprés l'an 726. ses merites & vertus furent si considerables, que non seulement pour cette cause il fut élevé en la dignité Abbatiale de cette Abbaye, mais aussi tout au méme temps il fut élevé en la dignité Episcopale d'Ivrée : ce qui se verifie par des Patentes authentiques conservées dans l'Archive de cette Abbaye du 8. Octobre de l'an 834. de Iesus Christ, indiction six, données par Lhotaire Roy d'Italie, fils de Louys Empereur, qui fut fils de l'Empereur Charlemagne, par lesquelles il califie ce Ioseph d'Abbé de la Novalese, & d'Evesque d'Ivrée, disant : *Damus & confirmamus in manus Ioseph Novalitij Abbatis, & Eporedia Episcopi:* Ce grand Prince à consideration de ce venerable Ioseph, confirma toutes les donations & privileges concedées à l'Abbaye de la Novalese, par ses predecesseurs, & specialement il confirma la donation faite de la Vallée, & chasteau de Bardonnance, par son pere grand Charlemagne à cette Abbaye, à consideration de ses oncles Louys & Hugues, nommez dans les Patentes de Charlemagne, ci-devant tenorizées au nombre 49. & le méme Roy Lothaire luy confirma de nouveau, la donation qu'il avoit fait à saint Eldra de ce lieu situé rierre Saluce, qu'on appelle *Pagnum ditissimum*, & du Monastere Royal, aussi situé dans Saluce, & bâti par Aistulphe Roy des Lombards : dequoy nous assure l'autheur des antiquités de cette Abbaye: Ie n'ay pû sçavoir le temps qu'il se rendit Religieux, ni celuy de son election ausdites dignitez, ni de son decez : il étoit encore en vie l'an 847. au dire de mon Seigneur Don François Augustin de la Chiesa. 57.

EIRARD onziéme Abbé de la Novalese, apres l'an 726. le 58.
méme Autheur, des Antiquitez de cette Abbaye, le met *Onziéme Abbé.*

au rôle des Saints d'icelle, où il dit qu'il se rendit là Religieux, au temps de la regence du venerable Abbe Amblulphe (fut doncques entre les années de Iesus Christ 775. & 783.) Et à cause de ses merites Sainteté & bonté de vie, & rares vertus, Manfrey second du nom, Marquis de Suse, fils d'Herigaire, & de Lea sa femme, aussi Marquis de Suse, il luy donna un grand nombre de fonds & possessions au nom de l'Abbaye de la Novalese, l'an 875. de Iesus Christ, & de la date de cette donation, & du temps qu'il se rendit Religieux, nous venons en connoissance qu'il a passé cent ans de vie dans cette Abbaye, sans que nous ayons pû sçavoir l'an qu'il fut là éleu Abbé, ni de son decez : dequoy nous asseure le même autheur des Antiquitez de la Novalese, au rapport du Pingon en sa Augusta Taurinorum sur l'an 875. de nôtre salut.

59. *Dousiéme Abbé.* Demontius dousiéme Abbé de la Novalese, apres l'an 726. de nôtre salut, lequel a souffert de grandes tribulations, car pendant qu'il a regi cette Abbaye, arriverent les Sarrazins, gens cruels, inhumains, barbares & heretiques, & peut étre encore idolatres, sortis d'une region Arabique, voisine de la region des Nabathées (dit Ambroise Calepin,) lesquels l'an de Iesus Christ 906. arriverent deçà & delà les Alpes Maretimes & Cottiennes, les Regions desquelles ils mirent dans un entier dégât, où ils firent obtenir la coronne du Martyre à tous ceux qu'ils purent attraper. Etans le méme an 906. arrivez en l'Abbaye de la Novalese (où pour lors ce Demontius étoit Abbé sous la regence duquel militoient plus de cinq cens Religieux,) ils la brûlerent entierement, & y firent mourir tous les Religieux d'icelle (qui ne s'étoient pas retirez dans les forets & dans Turin) avec les habitans du pays, qui étoient aussi là restez en compagnie des religieux, qui tous ensemble receurent la couronne du Martyre : dequoy j'en rapporteray icy l'histoire tiré des Archives de cette Abbaye, rapporté par le Pingon au lieu ci-dessus sur l'an 906.

4. Martyre des Religieux de la Novalese & habitans d'icelle.

Anne

Anno Christi 906. Grassantibus Sarracenis Domontibus Abbas Novalciensis Cœnobio egressus, ut alij quot, quot, qui in agris minus tuti videbantur, Taurinum cum Sarcinis, ingentibus aufugiunt, octo plaustra onusta è Novalicio mittuntur, sex mille sexcentum & sexaginta sex libri illius Bibliotheca numerantur, signa, statuta aureæ, argenteæ, & divorum reliquiæ innumeræ, in Templo divi Andreæ, & Clementis Cœnobitæ illi excepti sunt quod Templum è regione arcis portæ secusinæ situm erat. Monasterium verò Novaliciense ab impijs hostibus combustum, necati qui illic remanserant. Ce Monastere des saints André & Clement étoit situé, où à present est fondé la Citadelle de Turin) bâti par les Religieux de la Novalese apres l'an 575. de Iesus Christ, qui se refugierent le méme an, avec Boniso leur Abbé dans Turin, échappez des cruelles mains des Lombards, dont nous en avons parlé ci-devant.

La persecution & le mal-heur de ses pauvres Religieux de l'Abbaye de la Novalese ne finit pas là, ains dés ledit temps, cette Abbaye tomba toûjours en decadence, ainsi que sera representé par les discours suivans.

Le méme autheur des antiquitez de l'Abbaye de la Novalese, rapporte, par le méme Pingon au lieu que dessus sur l'an 910. nous raconte un cas étrange, qui arriva l'an 910. au prejudice de ces pauvres Religieux de la Novalese refugiez dans Turin & dans le Monastere des saints André & Clement, avec les Choses sus designées en ce méme nombre 59. lequel dit qu'au méme temps il y eut une guerre sanglante entre Ardoin I. des Marquis d'Ivrée, (tiré sur la fondation de l'Abbaye saint Iuste de Suse de l'an 1029.) frere d'Augbert vray Marquis d'Ivrée, & fils d'Ardoin ou Dodin, & Annon Marquis de Suse, & Duc de Turin, &c. & qu'Ardoin avoit chassé de Turin le pieux Prince Annō Marquis de Suse, & eu certaine victoire sur les Sarrazins, desquels il en detenoit une quantité prisonniers dans Turin, lesquels dans une nuit au temps que tout le monde se repose, qui est l'heure de minuit ils brûlerent ce Monastere, des saints André & Clement, & de telle sorte qu'il n'y eut rien de sauvé que les Religieux

qui

qui se sauverent avec grande difficulté, & la Bibliotheque fut aussi presque toute brûlée, reservé cinq cens livres que Riculphe prévost de la Cathedrale de Turin avoit retiré quelques jours auparavant (ce Riculphe fut du depuis Evesque de Turin, de l'an 928 dit l'Autheur méme de la Novalese, & mondit Seigneur de la Chiesa.)

Et les Religieux de la Novalese ne furent pas seuls qui sentirent les effets de la cruauté de ses Sarrazins, mais autant en arriva aux habitans de la Region d'icelle Novalese, des Vallées de Suse & Maurienne, & à leur Evesque, lesquelles furent reduites en un entier dégât, & partie des habitans d'icelle receurent la couronne du Martyre, sur les lieux mémes, & une grande multitude d'iceux, qui s'étoyent refugiez avec leur Evesque dans la Cité d'Embrun en Dauphiné receurent tous là la couronne du Martyre, avec l'Archevesque méme d'Embrun: dequoy nous assurent les sieurs freres Sammarthanis dans leur Gallia Christiana Tome premier, page 125. sur les discours de l'Archevesque d'Embrun en ces propres termes: *Anno Christi 916. Sanctus Benedictus Ebredunensis Archiepiscopus Martyrium subiit, à Sarracenis unà cum Maurianensi Episcopo* (Ie croy que cet Evesque de Maurienne fut Edolardus où peut étre Saint Æmilius qu'on dit avoir été martirisé) *in Civitate Ebredunensi, & numerosa plebe, ex Segusiana valle, Novalesia atque Maurianensi Diœcesi transfuga:* Autant en ont dit l'Autheur de la Novalese, & Baldessano. Ces Barbares ne se contenterent pas de mettre en cendres l'Abbaye & Eglise Abbatiale de la Novalese, mais renverserent la closture, & l'Eglise de Nôtre Dame dont nous avons parlé ci-devant: & dés ce temps là l'on perdit la coûtume de lire dans l'Abbaye cette constitution ancienne dont j'ay aussi parlé ci-devant & la clôture ne fut plus si exactement gardée: le méme autheur des antiquitez de cette Abbaye dit, qu'en ce saint lieu il y avoit plusieurs Eglises bâties par les Religieux: desquelles nous n'avons pû avoir aucune notice, que de l'Abbatiale de celle du Sauveur, & de Nôtre-Dame.

Martire des habitans de la Novalese, Suse, Mauriene, & de leur Evesque.

L'an

L'an 924. mourut ledit Demontius, & dequoy aussi nous asseure le Pingon, au lieu que dessus, sur ledit an 924 disant l'avoir tiré de l'Archive de cette Abbaye (laquelle selon son dire, demeura deshabitée & renversée par terre, depuis son invasion par les Sarrazins l'an 906. d'autres (& mieux ce me semble) disent que cela arriva l'an 916. jusques l'année 987 de quoy il en sera traitté plus au long ci-apres au nombre 63.

Monseigneur Don François Augustin de la Chiesa dans son histoireChronologique Chapitre 16 nous donne pourAbbé de la Novalese de l'an 926. Dondiuvertus, duquel il fait ce recit: *Dondiuvertus ad cuius requisitionem Adalbertus Marchio anno tertio Regni Hugonis huic Abbatiæ Castrum, & villam Gujuzenarum* (Gonsole) *& cortem Sancti Dalmatij propé Sangouum donavit.* Cette donation fut faite au Monastere de Saint André de Turin (à present la Conselata) qui pour lors dependoit de l'Abbaye de la Novalese, & encore à present ledit Monastere la possede.) Et puis il adjoûte: *Eoque regente, fuit hoc celebre Monasterium à Sarracenis penitus eversum, & ipse Abbatiam rexit annis 42.* — 60. *Troisiéme Abbé.* — *Nota bené.*

Il faut icy remarquer que la troisiéme année du Regne de ce Hugues en Italie, selon le dire de Monseigneur de la Chiesa, fut l'an 929 & selon le Pingon en sa Augusta Taurinorum fut l'an 928. & selon Iean Tarcagnota, dans son histoire du Monde, Partie Seconde, page 392. fut l'an 927. — *Equivoque.*

Il semble que Monseigneur de la Chiesa se soit méconté, touchant ces Demontius, Donduiertus, & Pellegrinus (duquel nous parlerons au nombre 61.) car il les met tous deux d'une méme année à sçavoir de l'an 906. disant, & parlant de Demontius au méme Chapitre 16. il dit, *anno 906. Demontius Novaliciensis Abbas.* Et au chapitre 5. de la méme Chronique, page 16. il dit aussi *Guillelmus Taurinensis Episcopus anno 906. Abbatem Dondinersum ac Monachos Novalicienses à Sarracenis expulsos in Civitatem Taurinensem excepit.* (ils y étoient déja établis dés l'an 575.) Cette question sera decise ci-aprés au nombre 62. apres que j'auray parlé de l'Abbé Pellegrin ou Bellegrin. — *Equivoque.*

R Les

61. Les Ecritures soit memoires de cette Abbaye nous donnent pour Abbé de cette Abbaye (*nomine sed non re*, parce qu'en ce temps-là l'Abbaye étoit vacante) un du nom de Pellegrin, ou Bellegrin, & voicy ce qu'en dit le Pingon au lieu ci-dessus sur l'an de nêtre salut 924.

Quatorziéme. Abbé.

Anno Christi 924. obijt Demontius Abbas, cui Bellegrinus successit, & ab Annone Secusiæ Marchione Civitati Taurinæ restituto: donatur alio templo divo etiam Andreæ sacro (à present la Consola) *ad Civitatis mœnia: & Portam Comitatem* (porte Castel) Et Monseigneur de la Chiesa dit, *Pellegrinus Novaliciensis Abbas, qui cum Amalrico Episcopo Taurinensi quædam bona permutavit Anno 955. & fuit vir benè educatus, & peritia literarum eruditus, &c.*

Decez de l'Abbé Demontius. Donation à l'Abbaye de la Novalese du Monastere de la Consolata.

Venons maintenant à la decision de cet equivoque, ou relation mal entendue, & pour parvenir à cela nous remarquerons que l'an 905. Domontius Abbé de la Novalese, se
62. retira à Turin avec ses Religieux, au nombre desquels étoient ces Dondiuertus, & Pellegrinus, ou Bellegrinus, & que ledit Demontius vêquit encore dix ans avec le nom d'Abbé de la Novalese dans Turin, à sçavoir jusques en l'année 924. Et le nombre des Religieux de la Novalese refugiez dans Turin avec l'Abbé Demontius étoit grand, & comme leur Monastere des saints André & Clement situé dans Turin avoit été mis en dégât l'an 910. par les déja dits Sarrazins. n'ayant aucun lieu suffisant pour ce loger tous, ni dequoy s'entretenir, ils partagerent en deux troupeaux, l'un desquels demeura dans Turin sous la regence & conduite de Demontius, & l'autre troupeau, qui étoit le plus gros, fut conduit a Brémés par le Seigneur Marquis Albert (Marquis d'Ivrée ainsi que ie crois) lequel donna, ou nouvellement fonda, un Monastere erigé à l'honneur de Saint Pierre Apôtre, à present appellé l'Abbaye de Saint Pierre de Bremés) dont en fut éleu pour Superieur le prenommé Don Divertus sous le titre d'Abbé de la Novalese, soit des Moynes d'icelle, là conduits, attendu que ce Monastere de Bremés en dependoit, & lequel a regi ce Monastere de Bremés

42. ans selon le dire de Mondit Seigneur de la Chiesa sous le nom d'Abbé de la Novalese (*nomine sed non re*) & le tout se verifie de la teneur d'une Bulle du Pape Benoit (VIII. Pape du nom) du Mois de Fevrier de l'année 1014. Indiction 12. la 3. année de son Pontificat, la premiere année de l'Empire de Saint Henri Empereur, laquelle bulle est enregistrée sur la fin de l'histoire Chronologique de Monseigneur de la Chiesa.

Et Demontius étant decedé l'an 924. qui gouvernoit dans Turin ce troupeau de Religieux de la Novalese, dont nous avons parlé dans ce nombre 62. & precedent, luy succeda le déja dit Bellegrinus, ou Pellegrinus, nommé aussi cidevant au nombre 61. neanmoins pour plus grand éclaircissement de l'histoire, nous repeterons ici le dire du Pingon: *Ex Notis Novalicij, anno Christi 924. obijt Demontius Abbas, cui Bellegrinus successit ab Annone Secusiæ Marchione Civitati Taurinæ restituto, donatur alio Templo Divo, etiam Andreæ Sacro ad Civitatis amœnia, & portam Comitalem, &c:*

Et combien d'années il a regi ce Monastere sous le nom d'Abbé de la Novalese: je n'ay pû avoir des informations pour m'en éclaircir.

Ie remarque aussi icy que ces Doudivertus & Pellegrinus qu'ils ne furent jamais Abbez de la Novalese qu'à la façon que j'ay deduit & par méme moyen cette equivoque se retrouve eclaircy & decidé.

Gezon fut successeur de Pellegrin, & treiziéme Abbé effectif de la Novalese, lequel rétabit cette Abbaye apres qu'elle eut vaqué environ 81. an, dés l'invasion d'icelle par les Sarrazins, & l'ayant rétably, il s'y retira avec quelque nombre de Religieux environ l'an 987. de quoy nous asseurent les écritures de la méme Abbaye, le prenommé Monseigneur de la Chiesa au susdit Chapitre 16. & duquel il parle comme s'ensuit: *Anno Christi 987. Gezon Abbas Novalicij cui Vvido, sive Viudo quidam, donavit Castra Rodi, & Virduni ultra Tanagrum in Diœcesi Albensi.* Et le Pingon en dit le méme, au lieu ci-dessus sur l'an 987. en ces termes:

63. *Treiziéme Abbé. Rétablissement de l'Abbaye de la Novalese.*

Tiré sur la Fondation de l'Abaye de Saint Iuste de Suse de l'an 1029.

Anno Christi Gezon Novaliciensis Abbas, Novalecianam Abbatiam restauravit ædificys, illucque cum Monachis redijt, atque ita Cœnobij dignitate restituta, plurimorum pÿs legatis cumulantur reditus. Extant inter cætera Odonis, & Vuidonis Bertæ fratrum non modica (cette Berte étoit fille d'Augbert Marquis d'Ivrée, & femme d'Oleric Manfrey Marquis de Suse & Duc de Turin, pere & mere de la Adelaïde Ayeule de la Royalle maison de Savoye) Pour sçavoir quelles donations ils firent à l'Abbaye de la Novalese, il faut lire la Bulle du Pape Benoiẗ VIII. de laquelle nous avons fait ci-devant mention au nombre 62.

64. *Origine de la decadence de l'Abbaye de la Novalese.*

Icy commence le cinquiéme mal-heur de cette Abbaye, causé par l'Ambition des Moynes residans dans l'Abbaye de Bremés, qui pretendoient étre les vrays Religieux de la Novalese, à cause que leurs predecesseurs en étoient sortis comme nous avons dit ci-devant: Et ceux de la Novalese disoient qu'ils étoient successeurs des Religieux restez dans Turin l'an 906. sous la regence de Demontius vray Abbé de la Novalese, & qu'ils avoient rebâti, & remis ladite Abbaye, & que Bremés dépendoit entierement d'eux, & sur cette querelle & conteste ces deux Abbayes Novalese & Brémes se retreuverent sans Abbé: puis quelque temps avant l'an mille & huit fut éleu Abbé de l'Abbaye de Bremés Gottofredus qui residoit dans l'Abbaye la Novalese, & qui s'usurpa le titre d'Abbé de Bremés & de la Novalese, surquoy Ardoin Roy d'Italie s'opposa, & vouloit que Gottofredus s'appelasse tant seulement Abbé de Bremes, & que l'Abbaye de la Novalese en dependît entierement, & qu'à luy appartenoit l'institution de l'Abbé de Brémes, attendu que cette Abbaye de Bremés avoit été fondèe & enrichie par son ayeule Albert Marquis d'Ivrèe, & en effet il y introduit un Oddon pour Abbè, de quoy Gottofroy reclame vers Oleric Manfrey Marquis de Suse, & vers le Pape Iean XVIII. du nom donc l'an 1008. il y eut une grande conteste entre ces deux Princes pour ce regard, car Ardoin portoit les interets d'Oddon qu'il avoit introduit dans l'Abbaye de Bremès, & Manfrey

Quatorziéme Abbé.

frey portoit l'interest de Gottofroy Abbè de ces deux Abbayes, à cause que l'Abbaye de la Novalese avoit ètè remise & enrichie par ses ayeulx; à la fin Gottofroy eut la victoire, & obtint le nom avec l'effet d'Abbè, tant de Bremès que de la Novalese: & en voicy l'histoire tirée de l'Archive de la Novalese, rapportèe par le Pingon en sa Augusta Taurinorum: *Anno Christi* 1008. *magna dissidia inter Magnifredum Marchionem Secusia & Arduinum suscitata, ob Bremensis Abbatia collationem, qua à Novaleciensi dependebat, cum Magnifredus Gottofredum Abbatem tueretur, Arduinus Oddonem alium intruderet, vicit Gottofredi causa: Ioanne etiam Pontifice maximo* 18. *authoritatem interponente. Ita ut supplex Oddo peccati veniam à Magnifredo petierit, & se Gottofredo Abbati legitimo submiserit tenuiore Sacerdotio contentus.* Apres quoy Gottofroy transporta le Siege Abbatial de la Novalese à l'Abbaye de Bremès, & l'ètablit chef de la Novalese, laquelle dés lors fut gouvernèe par des Prieurs Clostrals dependans des Abbez de Bremès, qui portoient le nom & titre d'Abbè de la Novalese. Et pour le tout mieux ètablir le mème Gottofroy & les Moynes de Bremès l'an de Iesus Christ 1014. du Mois de Fevrier, Indiction 12. implorerent l'authoritè dudit Saint Henri Empereur, & d'Albert Marquis d'Ivrée & d'Adelaide femme dudit bienfacteur de l'Abbaye de la Novalese: & par leur authorité ils obtiudrent une Bulle du Pape Benoict VIII. de ce nom, par laquelle il confirma cette translation, & ordonna qu'à l'avenir l'Abbé de Brmés seroit aussi Abbé de la Novalese & de ses dependances quelconques.

Et dés ce temps-là, l'Abbaye de la Novalese est toûjours allé de mal en pire, & les Superieurs d'icelle n'ont porté que le nom de Prieur & Seigneur de la Novalese, & reconnu les Abbez de Bremés pour leur Superieur & confirme jusqu'à l'année de Iesus Christ 1350. au 3. du Mois de Septembre, auquel temps deceda Antelme Gay Prieur de l'abbaye de la Novalese, les Moynes éleurent pour leur Prieur un Ruffin, de la noble famille des Bartholomées de Suse, qui 65.

étoit des Religieux de l'abbaye de Saint Iuste, située dans Suse; Et comme l'Abbé de Bremès étoit fondé en privileges qui portoient que nul Religieux pût étre éleu Prieur de la Novalese qu'il ne fût Proffés & de la famille ou de Bremès, ou de la Novalese méme, il forma opposition contre cette élection, mais les Novaliciens eurent recours au Pape Clement VI. de ce nom, lequel le 5. de Septembre année déja dite 1350. confirma l'élection de ce Ruffin pour Prieur de la Novalese, par des Bulles données en Avignon & par lesquelles il se reserva pour luy & pour ses successeurs l'institution des Prieurs de la méme Novalese, en reservant toutesfois à l'Abbè de Bremès les autres droits qu'il avoit acquis sur cette abbaye, ce qui causa sa plus grande ruïne & desolation, & ainsi a continuè jusques en l'annèe 1601. dequoy sera parlè plus amplement en son temps & en son lieu.

Odilon 15 Abbè de le Novalese & second de Bremès, ne-
96. veu de saint Odilon Abbè de Cluni, lequel fut successeur de Gottofroy l'an 1027. qui envahit cette abbaye, contre les statuts d'icelle & voicy l'histoire tirèe de la méme Abbaye de la Novalese, & rapportèe par le Pingon en son Augusta Taurinorum sur l'an déja dit 1027.

Anno Christi 1027. mortuo Gottofredo Abbate Novaliciensi, qui Gesoni successerat; Odillo Monachus Cluniacensis, Sancti Odillonis nepos, Novaliciensem Abbatiam invasit, prater antiquum morem electionis Abbatum ipsius Abbatia, qui à Conrado Cæsare Romæ confirmatur; hunc quoque Magnifredus Secusiæ Marchio, quem Taurini residentem adijt, consilio fratris, Alrici præsulis Astensis confirmavit. Reclamantibus licet Monachis Novaliciencibus, quibus cives Taurinenses favebant, quos tamen Magnifredus Marchio armato milite repressit, At Odillo ab Episcopo Taurinensi Landulpho comprehensus, non prius dimissus, quàm jurejurando clientelari præstito

Cette controverse fut si grande entre les Religieux de la Novalese, & cet ambitieux Odillon, que l'Empereur Conrado fut contraint de mettre cette Abbaye en sequestre sous

l'Evesque

l'Evesque de Como, qui est un Eveschè dans le Milanois, dequoy nous asseure Don François Augustin de la Chiesa Evesque de Saluce dans son histoire Chronologique Chapitre 16. page 201.

Le même Odillon, l'an de Iesus Christ 1031. & le 17 du Mois de Fevrier indiction 24. fit un échange, avec un nommè Mauro fils do Dominique Domestique de l'abbaye de saint Pierre de Bremès de certains fonds situez aupres de l'Eglise de Saint Martin d'Alpiniani: & Mauro encontre échange luy donna des fonds situez dans le finage d'Avilliane.

Ioseph second, fut 16. Abbé dela Novalese, & 3. de Bremés, qui l'an 1042. receût en donation le Prieuré de Voglan proche du Lac du Bourget en Savoye, duquel en sera fait mention au premier Chapitre du livre 3. 67.

Otton 4. Abbé de Bremés, & 17. de la Novalese, lequel mit en entiere & parfaite execution, le mauvais & pernicieux dessein des prenommez Abbez Gottofroy & d'Odillon, qu'ils avoient eu de mettre l'Abbaye de la Novalese avec ses dependences sous le domaine de l'Abbaye de Bremés: & ce fut fait en vertu des Patentes du 19. Avril de l'an de nôtre salut 1048. indiction neuf, données par Henry III. Empereur à Mulmo, a la demande & faveur de l'Abbave de Bremés par lesquelles il luy confirme l'abbaye de la Novalese avec ses dependances quelconques: & lors les Abbez de Bremés furent Abbez commandataires de l'Abbaye de la Novalese, qu'il saisirent pour leur mense Abbatiale, les fonds plus precieux: & plus considerables d'icelle, qu'ils possedent encore au temps où nous sommes année 1669. & reduirent cette Abbaye en Prieuré, & les Religieux au nombre de 12. selon le rapport de Mondit Seigneur de la Chiesa au lieu ci-devant mentionné. 68. *Dixseptiéme Abbé.*

Le venerable Eldra second, Moyne de la Novalese, cinquiéme Abbé de Bremés & cinquiéme Abbé Commendataire de la Novalese lequel l'an 1060. de nôtre salut du 4. du Mois de Mars, il fit un échange en faveur de l'Abbaye de Bremés avec une Marie, laquelle luy donna certains fonds 69. *Dixhuitiéme Abbé.*

riere

rierre le finage de Camerlat, & ledit Eldra encontre échange luy donna certaines Possessions situées riere le finage d'Alpinian le tout confiné dans le contract d'échange signé Theodorich Notaire Imperial, lequel est noté par moy au dessus nombre six, & remis avec les écritures de Camerlat, conservées dans l'Archive de la Novalese: & environ ce temps à sçavoir l'an 1064. Saint Pierre Damien écrivant à cette grande Princesse Adelayde Marquise de Suse, Duchesse des Taurinois, des Alpes Cottiennes, & ayeule de la Royalle famille de Savoye, il saluë ce venerable Eldra, l'appellant *virum bonum*, Recteur de l'Abbaye de Bremés, & Mondit Seigneur de l'Eglise Evesque de Saluce en son histoire Chronologique chapitre 16. fait mention de luy sur l'an 1050 ajoûtant qu'il est mort fort âgé & homme de sainte vie.

70. *Dixneufviéme Abbé.* Eraudus sixiéme Abbé de Bremes, & aussi sixiéme Abbé Commandataire de la Novalese, lequel est signé au bas d'une donation faite à l'abbaye de la Novalese de l'an de Iesus Christ 1093. par Humbert second Comte de Maurienne.

Vintiéme Abbé. Guillaume second 20. Abbé de la Novalese dés l'an 726. de nôtre salut, & 7. Abbé de Bremés, soit 7. Abbé Commendataire de la Novalese: & nonobstant qu'il fût Abbé Commandataire de la Novalese, il a fait beaucoup pour icelle: car il mit un Monastere dependant de Bremés à la mense Monachale de la Novalese avec tous ses droits, qu'il appelle *Ecclesia Beatæ Mariæ de Sualmis*, riere le mandement de Castigliole à present *La Madona de Tineli*, dequoy conste d'une écriture reservée dans l'archive de l'abbaye de la Novalese dans le sac des écritures de cette Eglise; Et lan de Iesus Christ 1097. indiction cinq, par un jour de Dimanche Lune 27. dans les Cloistres de la méme abbaye de la Novalese, en presence de cet Abbé Guillaume, & des Moynes d'icelle un noble George Vuigon ascher, du consentement de Milbourge sa femme, & de ses fils Richard Vuigon, Ebrard & Vuillielme Ascher offrit à Saint Pierre Apôtre & au Monastere de la Novalese entre les mains de cet Abbé

Année 1077. Fondasion de l'Eglise d'Antreville au dessus

l'Eglise.

l'Egliſe de Nôtre-Dame avec le cimitiere, offrandes & dependances d'icelle, & avec la troiſieme partie des dimes de cette region, laquelle Egliſe eſt erigée dans un village appellée haute ville deſſus Coyſe en Savoye, pas beaucoup éloignée de Mont-meillant. 71.

Et le 14 de May de lan 1127. indiction cinq reignant l'Empereur Lothaire, & Amed Comte de Maurienne, il obtint de Cono ſecond du nom Eveſque de Maurienne la confirmation de tous les biens fonds & Egliſes & dimes que le Monaſtere de la Novaleſe avoit acquis rierre le Diœceſe de Maurienne, & qu'il pourroit acquerir par ci-apres de l'authorité, & conſentement du méme Comte Amed III. du nom & fils d'Humbert ſecond: & des Chanoines de ſa Cathedrale.

Et le tres-reverend Don Bernardin de S. IeanBaptiſte Religieux de nôtre Congregation, qui fut élcu Prieur de cette Abbaye, le 10 du Mois de May, de l'an 1648. a laiſſé la memoire ſuivante de cet Abbé Vuillielme, tiré de l'Archive de cette Abbaye.

Villielmus Novalicienſis Abbas cum Domino Bernardo Epiſcopo Maurianenſi tranſactionem fecit, nam ipſe Epiſcopus dedit Monaſterio Novalicienſi quartam partem decimarum totius Epiſcopatus Maurianenſis (il ne les donna pas, mais il les ceda par force) *& è contra Prior Novalicienſis in præſentia dicti Abbatis conceſſit dicto Epiſcopo quidquid juris habebat in Eccleſia de Alta villa, & in Eccleſia Sancti Michaëlis ſuper Coſiam, & in Eccleſia de Aipere* ((*vulgò* Epierre.) *& in Parrochia Sancti Stephani de Cuina* (*ſic vidi*, dit-il) *in inſtrumento authentico* (dequoy ſera parlé plus amplement ſur l'an 1203. nombre 84.

Ie remarque que ce Bernard Eveſque de Maurienne, étoit Eveſque entre les années 1145. *&* 1160. *Premiere remarque*

Il y en a qui ont crû que ce *Guillielmus* ou *Vuillielmus* Abbé, dont nous avons parlé en ce nombre 70 ſoit le méme que celuy dont l'autheur de la Chronique de la Novaleſe fait mention, qu'il fut Abbé de cette Abbaye, mais il ne le faut pas croire, parce que cet autheur n'a rien écrit depuis l'an 1040. (vray eſt que je ne luy ay aſſigné aucun temps qu'il aye *Seconde remarque.*

S regi

regi cette Abbaye, par ce que ie ne l'ay pû sçavoir, croyant qu'il a été là, Abbé avant l'année de nôtre salut 726. car en apres l'on ne peut venir en connoissance qu'il aye regi ladite Abbaye.)

Abbé vint & unié-me. Bernard 8. Abbé de Bremes & 21. de la Novalese lequel l'an 1162. commanda à Pierre Prieur de la Novalese & aux Moynes d'icelle, de donner en commande le Prieuré de Coyse à certain Guillaume Evesque de Maurienne sa vie durant.

72. *Amed Abbé vint & deuxiéme.* L'an de Iesus Christ 1182. indiction 15. du 5. du mois d'aoust, ayant l'Eglise soit Prieuré de Saint Pierre de Rivera (qui je crois qu'il soit situé riere le mandement de Quiers en Piedmont) été long temps sous des Prieurs Commandataires, soit Recteurs, un certain Guigo pour lors Commandataire, la remit avec ses droits aux Religieux de la Novalese. entre les mains d'Amed Abbé de Bremes & Commandataire de l'abbaye de la Novalese, pour la mense des Religieux de la Novalese, dequoy conste de la teneur d'une écriture du méme an 1182. conservé dans l'Archive de cette abbaye, dans le sac des écritures de ce Prieuré de Rivetta.

73. *Abbé vint & troisié-me.* L'an de Iesus Christ 1211. étoit Abbé 23. de la Novalese & 10. Abbé de Bremes Reymond Berengaire. Voyez ci-apres au nombre 84. au Rôle des Prieurs de cette abbaye: ce que j'ay remarque de cet Abbé.

74. *Abbé vint & quatrié-me.* Pierre 24. Abbé de la Novalese dés l'an 726. de Iesus Christ & unziéme Abbé de Bremes, il en étoit abbé de l'an 1234. du 9. Octobre indiction 7. & étoit encore en vie du 13. de Mars de l'an 1240.

L'Abbé 25. manque, attendu que j'en ay perdu les memoires, que j'avois rencontré de luy.

76. Antelme 26. abbé de la Novalese, & 13. de Bremes de l'an 321. du 9. du Mois de Fevrier, il a été un bon & vray Pasteur, & fort utile à l'abbaye de la Novalese, luy ayant conservé & augmenté ses droits, notamment la mense Monachale.

Ie n'ay pû faire rencontre d'aucun autre abbé.

Suivent

Suivent les Prieurs de l'Abbaye de la Novalese.

CEtte suite ne contient autre chose que le nom & nombre des Prieurs de l'abbaye de la Novalese dés l'année 1093. jusques en l'année 1669 ayant laissé à part leurs actes, j'ay tant seulement marqué le temps qu'ils ont regi cette abbaye: mais avant de les deduire je feray les remarques suivantes.

I'ay fait sçavoir ci devant parlant de l'abbé Gottofredus comme l'abbaye de la Novalese avoit été mise en commande sous les abbez de Bremes l'an 1014. & reduite en titre de Prieuré, & les Superieurs d'icelle changerent le nom d'abbé & prirent le nom de Prieur Clostral. *Remarque I.*

Et nonobstant qu'elle fût sous les abbez de Bremes en titre d'abbez Commandataires, les Prieurs avec leur Chapitre soit Religieux, gouvernoient absolument, tant le spirituel, que le temporel (ce qui a continué jusqu'en l'année 1601.) administroient la justice spirituelle, & temporelle, tant civile que criminelle, par leurs Ministres de Iustice, à ce deputées par le Prieur, & par les Religieux assemblez au Chapitre, & où ils elisoient aussi tous les Officiers du Monastere, selon qu'il est marqué dans la Reigle de nôtre Pere S. Benoît; Ils conferoient de méme tous les benefices en dependans, & instituerent les Ministres d'iceux sans authorité d'aucun abbé de Bremes, ni d'aucun Evesque, & de meme les corrigeoient, & le tout étoit en commun entre le Prieur & les Religieux, ce que j'ay remarquè en lisant les actes capitulaires de cette abbaye annèe par annèe, &c. *Remarque II.*

I'ay aussi remarquè, ci devant au commencement de mon œuvre, que quand les habitans de la Novalese (pour lors appellez Nemaloni) eurent receu le saint Baptême, & embrassè la Foy Chrêtienne & Loy Evangelique, qu'ils jetterent tous leurs biens, & fonds & leurs personnes mêmes sous *Remarque III.*

la puissance, & domination de Priscille, & des Saints Romains là venus, en sa compagnie (dont j'ay aussi fait mention au commancement de cet ouvrage) sans se rien reserver, pas méme la partie collonique, se contentans de cultiver ses biens & fonds qu'ils avoient en qualité de domestiques, & de vivre fraternellement avec leurs saints donataires ; Si je n'en rapportois la preuve, peut étre que le Lecteur croiroit que cela viendroit de mon invention, & une flatterie.

Et pour ma preuve & justification de mon rapport, je dis avoir vaqué trois ans, à la lecture des écritures de cette Abbaye, qui sont en grand nombre, j'ay retrouvé que les modernes habitans de cette region ne possedent ni en particulier, ni en genaral, aucuns fonds, ni prés, ni terres, ni vignes, ni forests, ni communages, ni montagnes, ni plainures, que les anciens Religieux de la méme Abbaye n'ayent albergé à leurs predecesseurs dés l'an 1163. de nôtre salut, sous la servitu & cense, y reservées payables au Prieur, & aux Religieux annuellement aux termes aussi y convenus.

Il me semble que ma preuve soit bonne pour faire connoître comme les Nemaloni, à present Novaliciens, ne s'étoient reservez aucuns fonds, & qu'ils en avoient fait un don entier, & absolu pour eux, & leurs successeurs, à Priscille, & à ceux de sa suite sans se rien reserver, se contentans d'en étre les cultivateurs au nom de leurs donataires, & de recevoir d'eux leur simple nourriture, & habits sans esperance d'aucun autre salaire, ni d'avoir aucune proprieté, comme de vrays & parfaits observateurs qu'ils étoient de la Loy Evangelique.

Et quant à leurs personnes, elles ont toûjours étées, & sont à present sous la jurisdiction spirituelle & temporelle & tant civile que criminelle de cette Abbaye : en ayant diverses fois passé reconnoissance en faveur d'icelle, à sçavoir du Prieur, & des Religieux, & reconnu en general & en particulier que tout ce qu'ils possedoient dependoit & tenoit d'eux.

L'on me répondra peut-étre que cette sujetion procede des donations qu'en ont fait Abbon-Patrice, soit Pair de France,

ce, Duc ou Marquis de Suse, & de Maurienne, &c Charles le grand Empereur, Louys Empereur son fils, Lhothaire Roy d'Italie, fils de ce Louys, Henry III. Empereur de l'an 1048. l'a Adelaïde de Suse, ces fils Pierre, & Amed second, Humbert fils de cet Amed, Thomas fils d'Humbert III. & les autres Comtes de Maurie, & de Savoye, puis Ducs de Savoye des Amed VIII. qui en fut le premier Duc.

Quand l'on me feroit semblable objection, je diray qu'il est vray que la Vallée de la Novalese étoit du domeine signorial de ces grands & pieux Princes, & qu'ils avoient droit d'exiger des habitans d'icelle, le droit & servitu, que tous sujets doivent à leurs Souverains Seigneurs, lesquels de leur grace speciale ils s'en sont departis, & l'ont donné en patrimoine aux Religieux de cette Abbaye pour leur entretien. Mais quant à la proprieté des fonds & des fruits d'iceux, ils appartenoient aux Nemaloni, soit Novaliciens, qui les avoient offert aux mémes Religienx de cette Abbaye, puis par succession de temps albergé d'eux, &c.

Rôle des Prieurs de l'Abbaye de la Novalese dés l'an mil nonante trois de Iesus Christ.

LE venerable Pierre de Rambaldo premier Prieur de l'Abbaye, soit Prieuré, de la Novalese, à la consideration duquel l'an 1093. du 15. de May Humbert premier confirma toutes les donations, & privileges donnez à cette Abbaye paricdevant, tant en faveur der Religieux d'icelle, qu'en faveur des habitans de la Novalese leurs sujets, & leur fit d'amples donations & ent'autres des dimes de Maurienne, & de Lans-le-Villar, Bessans, & Bonneval qu'on appelle, *Lancium Supereius*, en presence & du consentement de Cono premier du nom, Evesque de Maurienne, en l'année 1093. *Premier Prieur.*

Otto second Prieur, de luy font mention les manuscripts de cette Abbaye des années 1097. & 1127. 2.

 Estienne

3. Estienne I. troisiéme Prieur, lequel receut en hipotheque certains biens situez rierre Venaux d'un certain Arnauldus de Suse, le 4. de Ianvier de l'an 1128.

4. Bernard I. fut quatriéme Prieur, lequel l'an 1150. apres avoir long temps plaidé avec Arguizon ou Prieur Contamine au Diœcese de Geneve pour regard des Prieurez de Thiez, & de Chastillon situez dans le méme diœcese, & dependans de l'Abbaye de la Novalese, il termina le different par devant Estienne Abbé de Saint Michel de la Cluse en la Vallée de Suse à ce deputé par le Pape Adrian en la presence d'Ardution Evesque de Geneve, d'Humbert III. du nom Comte de Maurienne, de Bernard ou Benoict Prieur du Prieuré de Saint Estienne d'Aiguebeile, & de plusieurs autres; desquelles Prieurez ce Bernard s'en departit moyennant la somme de 1500. sols monoye de Suse: ledit an 1150 ce méme Bernard Prieur de la Novalese fut depuis Abbé de Bremés de l'an 1151. Le tout & plus amplement a été rapporté par le sieur Guichenon en sa Bibliotheque Sebusiane, autrement Bresse chap. 20.

S. Estienne d'Aiguebelle Prieur.

5. Aripert, ou Aribert fut cinquiéme Prieur, lequel receut en don, une piece de terre, & d'autres fonds situez dans un lieu appellé Pierre-grosse, lequel m'est inconnu, ce fut du 4. du Mois de May de l'an 1151.

6. Pierre II. aussi de *Rambaldo* Rembaud, sixiéme Prieur, lequel avec le consentement de ses Religieux capitulairement assemblez donna l'administration du Prieuré de Coyse proche de Montmeillant à Guillaume Evesque de Maurienne, (en qualité de Prieur dependant de la Novalese) sa vie durant: ce fut l'an de nôtre Seigneur 1162 & en cette année mourut ledit Pierre Prieur de la Novalese.

7. Amed I. fut septiéme Prieur de la Novalese, lequel du consentement de ses Religieux capitulairement assemblez, il donna en albergement perpetuel une piece de vigne avec des maisons & places situées riere Venaux à un Estienne Gastald, de Suse, le 22. du Mois de Novembre de l'an 1163. Indiction 9. il fut depuis Abbé de Bremes, voyez ci-devant le

le nombre 72. & c'eſt en luy que les albergemens de la Novaleſe ont eu leur commencement.

8. Eſtienne II. Noble Savoyard des Seigneurs des Echelles fut huitiéme Prieur: Les écritures de cette Abbaye font mention de luy dés le 4. du Mois de Novembre de l'année 1202. indiction 5. juſques au 13. de Iuillet de l'année 1228. indiction 1.

Lequel l'an 1223. indiction 11. du 17 de Novombre du conſentement de ſes Religieux, & des Prieurs de Coyſe, & de la Corbiere, ils inſtituerent *Thomas de Savoye* Prieur du Prieuré de Mureta ſitué riere le Diœceſe de Vienne en Dauphiné. *Thomas de Savoye.*

9. Iacques des Seigneurs des Echelles proche de Chambery, qui de Prieur de Coyſe, & du Monaſtere des ſaints Michel, & Germain ſitué ſur la montaigne d'Aiguebellette, fut éleu neufviéme Prieur de la Novaleſe l'an 1229. & le 13. de Ianvier de l'an 1230. il donna en albergement certains fonds ſituez entre Suſe & Venaux au lieu dit le Stadio. & l'an 1233. il fut éleu Abbé de l'Abbaye de S. Iuſte de Suſe.

10. Richard dixiéme Prieur de l'an 1233.

11. Item le méme Iacques le 9. du Mois d'Octobre l'an 1234. indiction 7. fut de nouveau éleu Prieur de la Novaleſe à la requeſte des Religieux d'icelle: & à cauſe de ſes grands merites il regit ces deux Abbayes juſques en l'année 1266. inclus.

12. Thoſet fut douſiéme Prieur, duquel les écritures de la Novaleſe font mention dés l'an 1267. juſques au 23. de Iuilet de l'an 1273. indiction 1.

13. Amed II. fut treiſiéme Prieur dés le 2. du Mois d'Aouſt de l'an 1277. indiction V. juſques au 15. de Ianvier de l'an 1302. indiction 15. diſent les écritures de la méme Abbaye.

14. Lantelme I. de Barlandet fut quatorſiéme Prieur: les écritures de la méme Abbaye font mention de luy dés le 26. de May de l'an 1303. indiction 1. iuſques au 15. de Iuin de l'an 1307. indiction 5.

Guigo

15. Guigo fut quinfiéme Prieur dés le 14. de Février 1308. jusques au 13. de Iuillet de l'an 1316. indiction 14

16. Iean fut XVI. Prieur dés le 6. de Février de l'an 1317. indiction 15. jusques au 9. de Février de l'an 1321.

Ces deux Prieurs Guigo & Iean ont regi saintement ce Monastere, & conservé la mense Monachale sans en rien aliener.

17. Lantelme II. dit de Barlandet de la famille des Gays fut dixseptiéme Prieur, duquel les écritures de cette Abbaye font mention du 22. du Mois de Février de l'an 1322. jusques au 24 de May de l'an 1348. indiction 1.

18. Ruffin de la noble famille des Bartholomées de Suse, qui de Moyne de l'Abbaye de Saint Iuste audit Suse fut éleu dixhuitiéme Prieur de l'Abbaye de la Novalese, & l'a regi dés le 3. de Septembre de l'an 1350 jusques en l'année 1397. indiction 5. furent les Religieux de la Novalese, qui l'élurent contre les statuts de cette Abbaye & de celle de Bremes, & n'y voulant pas consentir l'Abbé de Bremes, ils recoururent au Pape Clement VI., qui l'institua, & se reserva l'institution à l'advenir pour luy, & pour ses successeurs des Prieurez de la Novalese.

19. Matthée Gastaldi, de Saint Ambrois dans la Vallée de Suse, & Moyne de la déja dite Abbaye de Saint Iuste de Suse, lequel le 19. de Iuin de l'an 1384. indiction 7. fut éleu Cohaiuteur du prenommé Ruffin, & le 9. d'Aoust de l'an 1397. indiction 5. il fut Prieur absolu, étant decedé Ruffin, & fut le dixneufviéme Prieur.

20. Noble Vincent Ascher, des Seigneurs de Iallion dessus Suse, & d'Auteville en Savoye dessus Coyse, fut vintiéme Prieur de l'Abbaye de la Novalese du 12. de Février de l'an 1399 indiction 7. iusques au 12. de Decembre de l'an 1452.

Il a vrayement suivi la Loy Evangelique pour étre parfait, car il donna tout son patrimoine à Saint Pierre de la Novalese, puis il s'y rendit Moyne, & y fit profession, & à cause de ses merites, & rares vertus par succession de temps il fut éleu Prieur, & l'a regi saintement environ 54. ans.

Vbertin

Vbertin Borrel de Montcallier autresfois de l'Ordre de Saint François, l'on treuve qu'il a regi cette Abbaye dés 21.
le 7. du Mois d'Avril de l'an 1455. indiction 3. jusques au 22. de Decembre de l'an 1457. indiction 5. il a été le 21. Prieur.

Martin Lanfranc, qui de Prevost de Lauzanne au pays de 22.
Vauds fut éleu le vintdeuxiéme Prieur de l'Abbaye de la Novalese, duquel les écritures de cette Abbaye font mention dés l'an 1459. 1460 & 1461. du 15. du Mois de Ianvier.

Don Eusebe Margerie de Versel fut vinttroisiéme Prieur, 23.
nommé par les écritures de cette Abbaye dés le 17. de Février de l'an 14.4 jusques au 20. du Mois de Ianvier.

Don George de Provana fut vintquatriéme Prieur nommé par les écritures de la méme Abbaye dés le 18 Octobre de l'an 1476. indiction 1. jusques au 1. de Decembre de l'an 1501. L'on dit qu'il est mort l'an 1502. 24. *Monsignur de la Chiesa.*

André Provana fut vintcinquiéme Prieur, duquel font 25.
mention les écritures de la méme Abbaye dés le 10. du mois de May de l'an 1504. indiction 6. (c'est alors qu'il en prit la possession) jusques au 10. de Decembre de l'an 1517 indict. 5.

Remarque. Ie remarque que ces deux Prieurs George & André Provana, qu'ils ont regi ce Monastere, comme bons & vrais Religieux, & Prieurs Clostrals, lesquels administroient tant le spirituel que le temporel d'iceluy, & conferoient les benefices en dependans, situez deçà & delà les Monts, avec la participation, conseil, & consentement des Religieux capitulairement assemblez, où ils y faisoient tous les actes concernans l'administration de ce Monastere, & y établissoient tous les officiers d'iceluy, saiss des mémes Religieux: Et les officiers de Iustice Civile & Criminelle, (la Iustice spirituelle étoit exercée par le Prieur, ou par le Souf Prieur qu'ils appelloient *Præpositus*, conforme à la Reigle de Saint Benoict) vivoient en communauté, & faisoient conduire tous les revenus du Monastere, dans iceluy, par le Procureur établi par le Chapitre (que Saint Benoict appelle *Cellerarius*) & entr'autres les revenus de Camerlat.

Et ayant les Citadins de Suse serré un passage en un lieu

T tout

tout proche de leur ville, appellé Pierre étroitte le Reverendissime André Prevana eut recours à l'Altesse du Serenissime Emanuel Philibert, lequel fit ouvrir ce passage par ces Ministres de Iustice, afin que le Prieur & les Religieux de l'Abbaye de la Novalese à l'avenir puissent transporter par là,en la dite Abbaye le bled, vin, & tout ce qui leur étoit necessaire pour leur entretien, & y passer en tout temps tant le Prieur, Religieux que leurs serviteurs, & domestiques, & autres sujets de la méme Abbaye, notamment les Novaliciens, ainsi qu'ils avoient fait par le passé.

Autre Remarque. Ie remarque de méme, que de tous temps le Prieur & les Religieux capitulerement assemblez conferoient tous les benefices dependans de cette Abbaye encore méme qu'ils fussent parrochiaux, sans l'intervention des ordinaires où ils étoient situez

26. George Provana II. du nom fut vintsixiéme Prieur, duquel fait mention Mondit Seigneur de la Chiesa Evesque de Saluce au Sexiéme Chapitre de son Histoire Chronologique sur l'an 1520 Il faut que ce soit sur le commencement de cet an, car sur la fin en étoit Prieur Gaspard Provana.

27. Gaspard Provana I. Moyne de l'Abbaye de la Novalese, & Prevost de sainte Marie au dessus du Bourg de la Novalese, puis vintseptiéme Prieur, lequel le 19. du Mois de Decembre de l'an 1520. receut en sa faveur, & de ses successeurs Prieurs & de ses Religieux presens & advenir, la prestation & serment de fidelité, des habitans de la Novalese, Venaux & Ferriere, qui au méme temps passerent reconnoissance generale en faveur, qui dessus de tout leur terroir & finages, &c.

28. Charles Provana vinthuitiéme Prieur, duquel les Ecritures de la méme Abbaye font mention dés le 10. de Févier de l'an 1525. indiction 13.jusques au 27. de Septembre de l'an 1556.

Il fut troublé en sa possession entre les année 1538.& 1548. par George de Thadée de nation Françoise, lequel se prevalant de ce qu'Henry II. Roy de France détenoit les Etats de Son Altesse Royalle, il envahit ce Monastere, & n'y étant pas bien

bien vû des Religieux, il se retira avec tout ce qui étoit de plus precieux du Monastere, notamment les saintes Reliques d'iceluy, dont les Novaliciens eurent notice, ils le suivirent jusques dans la France, où ils l'attraperent & s'en saisirent, & luy enleverent le butin, & se retirerent bien satisfaits d'avoir recouvreé ces saintes Reliques, notamment celles de saint Eldra : Mais ce Thadée se voulant iustifier il en fit ses plaintes au Roy, les accusant d'avoir été assassiné par eux, dont le Roy donna ordre de leur former un procez, ce qui fut fait, aprés quoy ils furent citez à comparoir pardevant luy, ce qu'ils firent sans rien apprehender, qui les entendit volontiers; puis il les fit confronter devant l'accusateur: & ayant reconnu que les Novaliciens avoient fait une action genereuse, il les renvoya quittes, & absolus avec des patentes de lan 1438. declarantes qu'ils n'étoient ni atteints ni conveincus d'aucun crime, ni d'aucune peine.

Nous appellerons donc ce Thadée *Prior Invasor*, de l'an 1548.

Gaspard Provana vintneufviéme Prieur, duquel les écritures du méme Monastere font mention dés le 17. du Mois d'Octobre de l'an 1556. jusques au vinthuitiéme du Mois d'Aoust de l'an 1596. il n'a fait aucun acte sans l'assistance, vouloir, & consentement de ses Religieux, qui gouvernoient à son ababsence tout le temporel, & spirituel, & ainsi en a été usé au temps de Charles Provana son antecesseur. 29.

Ie n'ay rien rapporté des precedens Prieurs qui ne soit veritable, & que je n'aye leu dans les écritures de cette Abbaye.

Le Reverendis. Antoine Provana trentiéme Prieur de l'an 1601. jusques au 25. du Mois de Iuillet de l'an 1640. auquel jour il mourut, & duquel Don François Augustin de la Chiesa Evesque de Saluce au 16. Chapitre de son Histoire Chronologique, fait le rapport suivant, à sçavoir, *Antonius Provana filius Ioannis Francisci ex Dominis Bozzoloni, & magni Cancellary, qui recuperata dignitate Abbatiali, fuit inde Archiepiscopus Taurinensis.* 30.

D'avoir recouvré la dignité Abbatiale de cette Abbaye, Il a fait une action digne & meritoire, puis qu'elle luy a-

voit été envahie apres l'avoir possedée plus de 900. ans à sçavoir dés l'an de Iesus Christ 69. ou environ jusques en l'année 1014. Mais s'il avoit recouvré tout ensemble la mense Abbatiale, possedé par les Abbez, & par les Religieux de Saint Pierre de Bremes dans le Milanois, seroit été encore mieux.

S'étoit un Seigneur qui affectionnoit beauceup nôtre congregation, en temoignage dequoy l'an 1640 il se mit en devoir de l'introduire dans la Prevosté appellée Ste.Marie Majeur de Suse, en ayant méme passé le contract d'Introduction avec nos Peres. La cause pourquoy il n'eut pas effet, fut que l'on fit entendre à nos Peres, que cette prevosté dependoit de l'Abbaye d'Ours proche du Mont Genevre, & qu'ils y vouloient former opposition: & moy porté de curiosité d'en sçavoir la verité: aprés avoir bien examiné le tout, j'ay treuvé qu'ils n'y ont aucun droit, ainsi que je feray conster parlant de la méme Abbaye.

31. Philebert Maurice Provana fils de Iean François Provana Comte de Frusach, & des Seigneurs de Lini, Prieur tenteuniéme soit second Abbé Commandataire sur la mense Monachale dés l'an 1601. des effets l'on vient en connoissance de l'affection qu'il porte à nôtre Congregation, puis qu'il a introduit dans ce saint & sacré lieu (qui est l'Abbaye de la Novalese) le 1. du Mois de Février de l'an 1646. Dieu le conserve, donne longue vie, & à la fin la vie eternelle.

PRIEURS de l'Abbaye de Saint Pierre de la Novalese, de la Congregation de S. Bernard Ordre de Citeaux dés le 1. de Février de l'an 1646.

1. DON Ioseph de Sainte Catherine de Villenove du Mondovis de la famille des Bovets, qui fut le premier Prieur sous

ſous ſe titre de Superieur, lequel fit fondre trois cloches rompuës, & tombées par terre, n'y en ayant aucune pour ſonner l'office, & les Meſſes: & les fit mettre en un lieu prepre pour les ſonner; A preſent il eſt Prieur de Nôtre Dame de la Place en un lieu appellé *Montogroſſo*, au de là du Tanet Diœceſe d'Aſt.

Don Bernardin de Saint Ieambatiſte, qui fut élevé dans Chambery, à cauſe que ſon Pere étoit de la Cour du Sereniſſime Prince Thomas Gouverneur en Savoye, apres le decez de ſes Pere & Mere, il ſe rendit Religieux de nôtre Congregation, & donna tout ſon bien pour l'entretien des Novices, il fut le ſecond Prieur de cette Abbaye le 10. de May de l'an 1648. & l'a regi juſques au 11. d'Avril de l'an 1650. il eſt encore en vie & ſecond Aſſiſten de la méme Congregation, pour ſes merites, & rares vertus qui reluiſoient en luy. 2.

Don Pierrie Marie de Saint Ioſeph de la Noble famille des Barbians de Quiers troiſiéme Prieur du Mois d'Avril du méme an 1650, & l'a regi, juſques au 25 du Mois de Novembre de l'an 1656. auquel jour il mourut. C'eſt luy qui a fait bâtir la Clôture du Monaſtere, laquelle avoit été ruinée l'an 906. par les Sarrazins. 3.

Don Iacques de Saint Ioſeph fut ſon ſucceſſeur du 2. de Decembre de la méme année 1656. & l'a regi juſques au 25. du Mois d'Aouſt de l'an 1657. n'ayant pù continuer plus outre à cauſe que l'air de cette region luy etoit nuiſable: il fut natif, & ancien bourgeois de l'ancienne, & noble cité de Chambery, & ville capitale de la Savoye (*de laquelle ſera faite plus ample mention au traitté des regions, Abbayes, Prieurez, &c: dependentes de l'Abbaye de la Novaleſe.*) fils de noble Daniel Iacques Procureur au Senat de Savoye, & de la méme Cité de Chambery; & frere des nobles François Iacques, qui par ſes merites a été élevé au rang des Senateurs, & mort au grand regret d'un chacun ſans enfans (*qui a laiſſé ſes heritiers ſpectable François Vibert ſon nepveu Advocat au Senat de Savoye, bourgeois, & des Conſeilliers de la Cité de Chambery, & Pierre Iacques ſon frere*) de Pierre Iacques premier auſſi Advocat au Senat de Savoye, homme

de grande esperance qui est mort l'an 1630. Ieambaptiste, qui est mort Religieux des Augustins Reformez. George mort jeune. Melchior mort Religieux de S. François surnommez les Cordelliers:Charles mort sans enfans Charles Emmanuel, qui au temps que nous sommes florit parmi les Chatroux, dont il en est Prieur de Ripaille: de Damoyselle Amedé Marie avec N. Vibert: Ieanne Claude morte Religieuse Visitandine en opinion de Sainteté. Et finalement de Pierre Coheritier du prenommé Senateur Iacques.

Don Iean Laurent de S. Cesareo de l'honnorable famille de Trombetta du Mont de vis, 4. Prieur dés le Mois d'Aoust de l'an 1657. qui a continué jusques en l'année courante 1669. de I.Christ à cause de sa grande economie, & zelé qu'il a eu de retablir cette Abbaye, qui en avoit de besoin, tant les Eglises Abbatiale, que cinq autres, qui en sont tout proche, & une autre au dessus du bourg de la Novalese appellée sainte Marie, lesquelles il a remises en bon & parfait état, orné de peintures, fait des vitres aux fenestres de l'Eglise Abbatiale, où il y en avoit aucunes, rebâty la moitié de l'Eglise de Saint Eldra, & reduit en un parfait état, & de méme l'Eglise de Sainte Marie. Et fait bâtir tout de nouveau une fort commode & reguliere habitation, pour les Religieux; dont l'ancienne est reduite partie en ruine, & l'autre partie en étables de bœufs, vaches, chevaux, & d'autre bêtail au devant & tout proche l'Eglise Abbatiale, & il a de méme meublé le Monastere, & fait bâtir aussi tout de fonds le Refectoire, Cuisine, & autres habitations necessaires pour l'observance reguliere, & continue toûjours: & la plus grande partie a été fait tant de l'argent provenu de nôtre Congregation, que des bienfacteurs qui avoient compassion de voir ce saint lieu reduit en un pauvre & desolé état.

Dieu le conserve en bonne santé, & longue vie, & à la fin luy donne la vie & gloire eternelle.

FIN.

TABLE

DES ABBEZ DE LA NOVALESE,

desquels j'ay pû avoir connoissance.

Nombres.		Années de I. Christ.
7.	*S. Frodoin couſin germain de l'Empereur Charlemagnes, p.55.& ſuivantes.*	783.
8.	*S.Hugues fils du méme Empereur,p.72.*	820.
9.	*S.Eldra Seigneur Provençal,pag.90.*	826.
10.	*Ioſeph ſecond , page 125.*	843.
11.	*Eirardus, page 125.*	875.
12.	*Demontius Saint perſonnage, p. 126.*	906.
13.	*Bellegrinus,ou Pellegrinus.page 130.*	924.
14.	*Dondivertus,page 129.*	926.
15.	*Gezon , page 131.*	987.
	Suivent les Abbez Commandataires de Bremes.	
16.	*Gottofroy,page 132.*	1008.
17.	*Odillon , page 134.*	1017.
18.	*Ioſeph troiſiéme. page 135.*	1042.
19.	*Otton, page 135.*	1048.
20.	*Le venerable Eldra ſecond,page 135.*	1060.
21.	*Eraudus, page 136.*	1093.
22.	*Guilliaume ſecond, page 136.*	1097.
23.	*Bernard, page 138.*	1162.
24.	*Amed, page 138.*	1182.
25.	*Reymond Berengaire, page 138.*	1211.
26.	*Pierre, page 138.*	1214.
27.	*Antelme, page 138.*	1321.

AV LECTEVR.

Accompliſſement de la Gloire de l'Abbaye de la Novaleſe.

LIVRE TROISIEME.



E Livre troiſiéme n'a été dreſſé à autre fin, que pour manifeſter l'ancienneté, gloire, & Nobleſſe de la Cité de Chambery, ville capitale de Savoye, & pour faire ſçavoir la pieté & bonté de ſes anciens Seigneurs à l'endroit des Moynes de l'Abbaye de la Novaleſe, ſitué au bas du Montcinis, proche de Suſe.

La curioſité que j'ay eu de ſçavoir les antiquitez, dependances, & bienfacteurs de cette Abbaye, a été la cauſe que j'ay fait un heureux rencontre des anciennes memoires de 634. ans des anciens Seigneurs de cette ville, qui font foy, que ces anciens Seigneurs ne ſont pas étés moins liberals, & pieux envers les Moynes de cette Abbaye, que ſont étez un Abbon Patrice de France, & Marquis de Suſe, &c. & Charles le Grand Empereur & pluſieurs autres Seigneurs. Ces memoires de ces Seigneurs de Cambery, ſont qu'ils ont fondé l'an 1036 le Prieuré de Coyſe, l'an 1042. le Prieuré de Vouglan, & long temps au paravant un autre Prieuré, avec un hoſpital ſur la montagne d'Aiguebellette, en foy dequoy j'ay enregiſtré ſes trois fondations aux chapitres 7.8. 9 de ce troiſiéme Livre.

Et comme ces fondations m'ont fait connoître que la Ville de Chambery eſt plus ancienne, que je ne croyois pas, & que l'on m'avoit fait entendre, & connoiſſant par ces actes de fondation que cette ville n'avoit pas été fondé au temps de ces donations, mais long temps auparavant, j'ay fait la recher-

che à moy possible, si ie pourrois rencontrer quelque memoire du temps qu'elle fut fondé au moins qu'elle étoit déia en existence, i'ay treuvé qu'il y a 2640. années qu'elle étoit déia fondé, & qu'elle a porté divers noms, dont le nom de Chambery est le dernier, sans avoir pû sçavoir le temps quo ce nom luy a été imposé: & ces mémes écritures font foy qu'en l'année 1042 il y a voit deux Chambery le ieune, qu'est cettui-cy duquel ie parle: & Chambery le vieil, qu'on dit que c'est le chasteau & la parroisse de saint Vmbre, laquelle ie laisse en l'état qu'elle est. & suivray le discours de Chambery le ieune de 2640. années.

Et comme ie sçay que plusieurs ont crû que cette cité de Chambery fut moderne sans toutes fois faire conster du fondement de leur croyance, & rapport: pour les en desabuser, & pour faire sçavoir aux modernes, & à la posterité qu'elle est ancienne, & qu'elle n'a pas été moins illustre par le passé, qu'elle l'est à present, i'ay dressé ce 3. livre en grace & à l'honneur des Nobles Syndics, Conseilliers, & autres nobles, spectables bourgeois de la méme cité, & pour parvenir à mon dessein, ie commenceray parle commencement même, à sçavoir dés le deluge universel, & suivray iusques au siecle où nous sommes.

CHAPITRE I.

Deluge universel. *Bergomas*

LE deluge universel selon les 70. Interpretes arriva l'an du monde 2242 & selon la Genese chapitre 7 il arriva l'an du monde 1656, étant Noe age de 600. années, & Sem étoit age de 100 ans.

Ie fais connoitre icy de suite la cause de ce different tirè du chapitre cinq de la même Genese, & du calcul des 70. interpretes, des annees du monde, des la creation d'Adam jusques au deluge rapportè par Bergomas.

Genealogie des Saints Peres des Adam iusques à Noe inclus en la ligne directe.

Bergomas.

Adam XV. ans apres la creation il engendra Cain, & XV. ans

ans apres il engendra Abel, leſquels ne ſont pas compris en la ligne directe de I. Chriſt.

Genealogie de Ieſus Chriſt en la ligne directe.

Les 70. interpretes diſent qu'Adam étant agé de 230. années, qu'il engendra Seth. & auſſi l'an du monde 230. *& ſelon la Geneſe chapitre 5. fut l'an de ſon age* 130. *& du monde CXXX.* il y a cent années de different.

Seth ſelon les mémes interpretes étant agé de 435. ans il engendra Enos, & du monde fut auſſi l'an 435. *& ſelon la Geneſe, il n'étoit agé que de* 105. *années, & l'an du monde CCXXXV. ils ſont auſſi different de* 235. *années,*

Enos agé de 190. il engendra Cainam, que fut l'an du monde 635. & ſelon les mémes iuterpretes, *& ſelon la Geneſe chapitre* 5. *il n'étoit agé que de* 90. *années qu'eſtoit l'an du monde* 325.

Cainam ſelon les 70 interpretes étant agé de 170. années, il engendra Malalehel, que fut l'an du monde 195.

Et ſelon la Geneſe chapitre 5. *il n'étoit agé que de* 100. *années qu'étoit l'an du monde* 395. *que ſont en tout* 400. *années de different.*

Malalehel au dire des mémes interpretes l'an de ſon agé 165. il engendra Iared, que fut l'an du monde 960.

Et ſelon la Geneſe chapitre 9. *il n'étoit agé que de* 65. *années que fut l'an du monde* 460 *que fait en tout* 500. *années de different.*

Iared l'an de ſon age 162. il engendra Enoc, ce fut l'an du monde 1122 ſelon les mémes interpretes.

Et ſelon la Geneſe chapitre 5. *fut l'an du monde* 622.

Enoch en l'age de 165 annés, il engendra Mathuſalem, que fut l'an du monde 1287. au dire des mémes interpretes.

Et ſelon la Geneſe il n'étoit agé que de 65. *ans, que fut l'an du monde* 687. *ils ſe rencontrent icy déja differens de* 600. *années.*

Mathuſalem ago de 167. années il engendra Lamech, que fut l'an du monde 1454.

Et ſelon la Geneſe chapitre 5. *il étoit agé de* 187. *que fut l'an du monde* 874. *ils ſe rencontrent icy differents de* 580. *années.*

Lamech en l'age 188. années il engendra Noe, que fut l'an du monde 1642. disent les 70. interpretes,

Et selon la Genese il n'étoit agé que de 182. & du monde étoit l'an 1056. de sorte qu'ils sont differents de 576. annees.

Noe age de 500. annees il engendra Sem, & en apres Cam, & puis Iaphet qu'étoit l'an du monde 2142.

Et selon la Genese fut l'an du monde 1556.

Deluge. L'an du monde 2242. étant Noe agé de 600. ans arriva le deluge universel Genese chapitre 7.

Et selon la méme Genese 7. fut l'an du monde 1656. Icy finit le premier siecle.

I'ay fait cette indication à cause que j'ay tiré les memoires dont je pretends de me servir pour preuver l'ancienneté de la ville de Chambery chez divers autheurs, qui ont les uns suivi les années du monde avant, & apres le deluge selon le denombrement qui en ont fait les 70. interpretes, & les autres celuy des Hebreux, lesquels je suivray en marquant le temps des mêmes memoires, tant du monde, que du deluge, jusques à la naissance de Iesus Christ qu'arriva selon les mêmes Hebreux l'an 4001. & selon ces 70. interpretes fut l'an du monde 5199.

Martyrologe Romain Ie remarque icy, que semblable different ce rencontre de même entre les 70. interpretes, Saint Augustin, Isidore, & plusieurs autres qui ont suivi les 70. interpretes, & les hebreux, touchant les années du second siecle (qui commence des le deluge jusques à la naissance d'Abraham) lequel les interpretes, & ceux qui les ont suivi font durer DCCCCXXXXII. années, & les hebreux ne le font durer que 292. années, que sont 650. années de moins, & pour faire aussi connoitre la cause de ce different, j'ay dressé la genealogie suivante rapporté dans la Genese chapitre XI. & par Bergomas sur les mêmes interpretes, Saint Augustin, Isidore, & sur plusieurs autres dont il fait mention.

CHAPITRE II.

Genealogie de Iesus Christ des le deluge.

Sem

Sem étant agé de 102. annees il engendra Arphaxat l'an du monde 2244 & du deluge 2. selon les mémes interpretes.

Et selon la Genese 11. fut l'an du monde 1658. & l'an 100. *de son age il a vescu 600. ans.*

Arphaxat selon les mémes interpretes l'an du monde 1379. & du deluge 137. il engendra Sala.

Et selon la Genese XI. fut l'an du monde 1693. & du deluge 37. en l'age de 35. années. Arphaxat a vescu 338. années.

L'an du monde 2509. & du deluge 267. selon les interpretes, étant Sala agé de 130. annèes il engendra Heber.

Et selon la Genese XI. fut l'an du monde 1723. & du deluge 67. agé de 30. annéès, Sala a vescu 433. ans.

Ils se rencontre icy differents de 202. années.

L'an du monde 2643. & du deluge 401. an Heber, étant age de 130. années selon les interpretes, il engendra Phalech

Et selon la meme Genese fut l'an du monde 1757. & du deluge fut l'an 101. age de 34. années, Heber a vescu 434. années. Ils sont déja differents, de 302. années.

L'an du monde 2773. & du deluge 531. Phalech agé de 130. annees il engendra Reu; selon les memes interpretes.

Et selon la Genese chap. XI fut l'an 1787 & du deluge 131. & en son age de 30. années, Phalech a vescu 239. années. Ils se rencontrent icy differens de 402. années.

L'an du monde 2905. & du deluge 663. selon les interpretes Reu ètant agé de 132. années il engendra Saruch.

Et selon la Genese XI. fut l'an du monde 1819. & du deluge 163. en l'age de 32. années. Reu a vescu 239. années. Genese XI. ils sont icy differens de 505. années.

L'an du monde 3035. & du deluge 793. selon les interpretes Saruch age de 130. annees il engendra Nachor.

Et selon la Genese chap. XI. fut l'an du monde 1849. & du deluge 193. en l'age de 30. ans. Saruch a vescu 230. années, ils sont icy differens de 602. années.

L'an du monde 3114. & du deluge 872. selon les interpretes Nachor agé de 79. années il engendra Thare. Nachor a

vescu 148. ennées Genese XI.

Et selon la Genese chap. XI. fut l'an du monde 1878. *& du deluge* 222 *que sont (* 50. annees de moins*) en l'age de* 29. *ans.* Ce different ce recontre icy de 650. annees entre les 70. interpretes, & les hebreux.

L'an du monde 3184 & du deluge 942. selon les memes interpretes Tharé agè de 70. annees il eugendra Abraham.

Et selon la Genese chapitre XI. Abraham est nay l'an du deluge 292. *& du monde* 1948. Tharé a vescu 205. annees.

L'on connoit que les septante interpretes font durer le second siecle du monde, qui commence des le deluge, jusques à la naissance d'Abraham 942. & les Hebreux ne le font durer que 292. ans, que sont 650. annees de moins; de plus les 70. interpretes ils font durer ces deux siecles premiers 3184. annees, & les hebreux ils ne les font durer que 1948. ans que sont 1236. années de moins, & ce grand different ne procede d'autre, que de ce, que les 70. interpretes font naitre les saints Peres 100. années, ou autrement comme est marque en ces deux chapitres, plus tard, que non pas les hebreux lesquels je suivray en la suite du contenu en ce 3. livre en marquant icy que le deluge selon les memes hebreux arriva l'an du monde 1656. que sont 2345. années avant la naissance de Iesus Christ, qui est nay l'an 4001. du monde, & 2345. apres le deluge: & les memes interpretes le font naitre l'an du monde 5199. que sont selon leur calcul 2957. années apres le deluge.

D. Pierre de S. Romuald Feuillien. Martyrologe Ro-

CHAPITRE III.

CE 3. chapitre contiendra le temps, soit années que la Savoye, piemont & toute l'Italie furent peuplées: & par qui

Deluge universel.

I'ay fait conster que le deluge universel, arriva l'an du monde 1656. dequoy nous asseurent Pavillon, Horatius Tursellinus, D. Pierre de saint Romuald Feuillien, & plusieurs autres autheurs Gaullois de glorieuse memoire: il commençà le 17. du mois d'Avril, & la pleuë continua 40. jours &

40. nuits, & tout le genre humain perit, huict personnes ex- Genese
ceptées, qui furent conservées dans l'Arche bastie par le pa- 7.
triarche Noe, par le commandement de Dieu: A sçavoir Pavillé.
le meme Noe, Thythea la grande sa femme, & leurs trois
fils Sem, Cam, & Iaphet, & Pandora femme de Sem, Noela
femme de Cam, & Noegla femme de Iaphet, & ce deluge
universel continua 150. jours: quand le deluge fut cessé Dieu Genese 7. sur la
commanda à Noe de sortir de l'Arche (qui s'étoit arresté sur fin.
l'haut des montagnes d'Armenie) avec sa famille ausquels il Genese
donna sa sainte benediction, & commanda de multiplier & 8. & 9.
remplir la terre du genre humain, à quoy ils obeïrent & y
furent si antentifz pour reparer la perte du genre humain que
Noe surnommé Ianus (*à cause qu'il avoit veu serrer le premier
siecle & ouvrir le second*) il engendra tente enfans.

Apres le deluge, à sçavoir 25. masles, qui furent Tuiscor, Pavillé
le Geant Promoteus, l'ancien Capetus, & le jeune Mactus, sur Berosus, &
& dixsept autres tous Geans, & encore quatre autres, qui le Mai-
furent Tranus, Cranus, Oceeanus, & Typheus, & cinq re.
filles, Ataxa la grande, Rhea, Pandora la jeune, Crana, &
Thetis.

Sem deux ans apres le deluge engendra Arphaxat, & en Genese,
suite, Helam. Assur, Lud, & Aram desquels sortirent 27. li- 10.
gnées, qui habiterent les regions d'Asie.

Cam engendra Cus, Mixram, Phut, & Canaan: desquels
descendirent trente lignées qui habiterent l'Afrique. Genese 10.

Et Iaphet engendra Gomer surnommé Comerus Gallus, Item Ge-
qui fut premier Roy d'Italie, Magog, Madai, Iauan surnom- nese 10.
mé Samothes autrement Dis, qui fut premier Roy des Gaules Pavillé.
Transalpines; Tubal premier Roy d'Espagne, Mesech, &
Tyras, & d'eux descendirent quinze lignées qui habiterent
l'Europe.

Il nous faut maintenant sçavoir qui d'entr'eux peupla la Savoye, la Gaule Cisalpine, de present le piemont: & l'Italie des le fleuve Rubicon en là, du cousté du levant & mydj.

L'an du monde 1760. & du deluge 104. le patriarche Noe, surnommé Ianus, voulant accomplir la volonté & comman-
dement

Pavillô sur le Maire Berosus & frere Iean de Viurbe. ment de Dieu, qu'étoit de remplir la terre du genre humain, il partit d'Armenie par mer en compagnie de ses trois fils Sem, Cam, Iaphet, & de plusieurs autres leurs descendans pour leur faire indication de toutes les mers, isles, & de la terre universelle; lesquels étant arrivez en un lieu où à present est Marseille, il y descendit un nombre de peuple, qui se retira vers les costés du Rhosne (& une partie parvint en Savoye:) & l'autre partie en Languedoch, puis Noe, & sa suitte suivirent leur chemin jusques à ce qu'ils arriverent où à present est Rome, où ils descendirent, & s'arresterent sur le cousteau d'une riviere que Noe appella *Ianiculum* de son surnom *Ianus*, à present ce fleuve s'appelle Tybre où il y laissa quelque peuple, cela arriva l'an du deluge 106. & du monde 1762. & de là à quelque temps, le méme Noe, s'en retourna en Armenie, en compagnie de ses trois fils Sem, Cam, & Iaphet, & de quelques autres de ses plus favoris, où il y arriva de retour l'an du deluge 108. & du monde 1764.

Commé cement du Royaume Savoy. sien.

Item Pavillô sur ses Autheurs. L'an du deluge 114. & du monde 1770. Noe envoya en heurope Iaphet son troisiéme fils (*qu'il a peuplé pû à pû*) avec 14. Ducs de sa generation dont Noe partagea l'heurope en 4. Royaumes le premier fut l'Italie où l'an 149. du deluge, & du monde 1805. il y envoya pour Roy Gomer surnommé Comerus Gallus; fils aisné de Iaphet, avec une grande suite de peuple.

Ioseph.

Le second Royaume fut hiberie de present Espagne dont Tubal autre fils de Iaphet il en fût le premier Roy l'an du deluge 151. & du monde 1807.

Le troisiéme Royaume fut la Gaule Transalpine (*la Savoye, excepté qui fut erigé en Royaume particulier*) où l'an du deluge 152. & du monde 1408. le méme Noe y envoya pour Roy, & pour la peupler, Iavan surnommé Samothés, & Dis 4. fils de Iaphet.

Fodere.

Et touchant ces peuples conduits en Gaule Transalpine, Cisalpine & en Italie par les mémes Noe, Gomer, & Iavan; le Pere Foderé sur l'appuy de ses autheurs, qu'il cite, il nous en fait le recit suivant.

Le

Le peuple étant de telle sorte multiplié apres le deluge, que le pays d'Armenie ne les pouvoit nourrir, étant survenuë la division des langues, en 72. langues, qui firent 72. nations, lesquelles ne s'entendoient pas parler l'une, l'autre, ce que la cause, qu'ils se separerent par bandes: & ces bandes selon leur langage se reduisans ensemble, s'élurent chasque d'une un conducteur, & s'en allerent qui deçà, qui delà cherchans fortune; & entr'autre Iaphet 3. fils de Noe vint planter son bordon en l'heurope. *Genese 10.*

Et d'autant qu'il avoit apprins de son pere l'art de fabriquer les navires, il en bastit quelque nombre, avec lesquelles il envoya une bonne partie de son peuple chercher habitation. Dont les uns prirent la brisé d'Italie, qui furent nommees *aborigines* quasi sine origine, un autre troupe print terre es ports de Gaule, tant en Provence, qu'en Languedoch. surquoy Genebrard nous asseure, (dit-il) avec le témoignage de plusieurs autheurs Chrestiens, qu'ils ont colligé de l'histoire des Iuifz, que de la troupe de Iaphet sortirent 200. peuples divisez en 23. langues, & que les conducteurs de cette seconde troupe (*qu'il appelle la troisiéme*) furent Gomer, Longo, Celtes, Bardus, Lugdus, Narbo, & Belgius, &c.

Il a aussi remarqué, qu'une partie de ceux de cette derniere troupe, singlant en haute mer vinrent prendre terre es ports de Gennes, & de liborne, ou ils se separerent, & diviserent par tributs, & chasque tribut eleut un chef pour sa conduite, & prirent leur route qui çà, qui là, &c. & qu'une de ses troupes apres avoir passé les Alpes marines (que sont le montagnes entr'autres de Gennes, Nice, & Ambrunois,) s'arreta, & commença à bastir es petits vallons, qui costoient depuis le mont Genevre, tirant au Septentrion, venant dessous du mont Cinis, en traversant la Maurienne, la Tarentaise jusques au pays de Vallay: finissant au mont Saint Plomb.

Et d'autre cousté traversant depuis Grenoble jusques au Rhosne costoiant les eschelles, les monts d'Aiguebellette, d'Espine, du Chat, finissant au detroit de pierre Chastel.

C'et ainsi que la Savoye fut habité apres le deluge, & erigé

Commēcement du Royaume Savoysien. en Royaume. gouverné par Roys electifs environ 239. ans à ſçavoir des l'an du deluge 151. & du monde 1808. & déja commence l'an 106 du deluge & du monde 1762.

Pavillõ. Geneſe 11. Bergomas. Le méme Fodere aſſeure ſur l'appuy de ſes autheurs qu'au temps d'Abraham la Savoye étoit déja erige en Royaume, Abraham eſt nay l'an du deluge 292. & du monde 1948. (qui a vécu 175.ans,à ſçavoir juſque en l'année du monde 2123.&du deluge 467. Avant que de finir le diſcours du Royaume Savoiſien qui ſera reprins au chapitre cinq il nous faut retourner Noe:

CHAPITRE IV.

L'On ne doit point douter, que la Savoye, le Piemont, l'Italie, & la France nayent étées peuplées au temps apres le deluge, dont j'ay marque au chapitre 3. tant par le patriarche Noe, que par Gomer, Samothées, & par d'autres conducteurs nommez par le pere Fodere ainſi que plus amplement ie preuveray en ce 4. chapitre.

Pavillõ. Les contrées de ſes pays qui ne furent pas peuplees avant l'anné du deluge 268. & du monde 1924. le meme Noe les peupla, lequel eut toujours un ſingulier voulpir de laiſſer le pays d'Armenie pour aller viſiter ſes petits enfans Tubal, Gomer, & Samothées Roys d'Eſpagne, Gaule, & d'Italie pour le bon rapport, que luy en avoient fait leurs Ambaſſadeurs. Et pour à ce parvenir, il delibera de faire reveuë de toutes les regions, qu'il avoit peuplées, & fait peupler. dont Tythea ſa femme eut volonté de le ſuivre, ce que volontiers il luy accorda.

Noe peuple toutes les regions de l'Heurope pour la seconde fois. Noe part d'Armenie pour Et des lors il fit diviſion de ſon peuple d'Armenie & en retint la plus grande partie; pour *en faiſant ſon voyage)* le laiſſer & diviſer en petites bandes afin de peupler les regions qu'il trouveroit inhabitées

Et de cette compagnie furent pluſieurs de ſes enfans naiz depuis le deluge, & ſur cette deliberation il partit d'armenie, ſuivi de ſa femme & de pluſieurs de leurs enfans, & d'un grand nombre de peuple, leſquels arriverent au pays d'hircanie

canie region d'Asie, l'an du deluge 177. & du monde 1833. *la sect. de fois.*

L'an 213. du deluge & du monde 1869. ils partirent d'hircanie, & s'en vinrent en Mesopotamie, & en l'Arabie l'heureuse. *apres le deluge.*

L'an du deluge 243. & du monde 1899. ils partirent d'Arabie, & s'en vinrent en Libie region d'Afrique.

Cet anné 243. du deluge Gomer Gallus mourut dans viterbo cité d'Italie par luy fondé, où il avoit regné 94 années. *Mort de Gomer Gallus Rey d'Italie.*

L'an du deluge 244. & du monde 1900. Cam second fils de Noe il vint occuper le Royaume d'Italie au prejudice des enfans de Gomer. *Cam, usurpateur du Royaume d'Italie.*

Le meme patriarche Noe partit avec sa suitte d'Afrique, & s'en vinrent en hiberie *(que nous appellons Espagne)* ou ils y arriverent l'an du deluge 259. & du monde 1915. ou il fut receu avec joye incredible par Tubal qui en étoit le Roy, fils de Japhet, l'an 115. de son regne, ou il sejourna huict années. *Genese 10.*

L'an 268. du deluge, & du monde 1924. ils arriverent en Gaule, & sur la fin de la même année, ils passerent les monts, & ils s'en allerent au pays de Rithin en la province dite Toscane *(à present florentin)* & de là ils arriverent en une Cité fondé par Gomer Gallus, nommé vetulonia, à present viterbe. *Pavillo sur le Maire.*

L'histoire porte, que pendant ce voyage de Noe des Armenie jusqu'en Italie, qu'il laissa par touttes les regions ou il passa, qui étoient inhabitées quelque petit nombre de peuple pour les peupler.

Etant donc arrivé en Italie il en print la souverennite du gouvernement, & apres quelque temps, il en laissa gouvernante Tythea sa femme, & luy s'en alla découvrir l'isle Sicanie de present Sicile, puis retourna à Vetulonia, d'où il en fit partir Cam avec sa suite depravé comme luy, & l'envoya peupler la Sicile, l'an du deluge 27 & du monde 1927. que fut l'an 163 apres que le meme Noe avoit assis le premier peu ple au pay Rithin à present Italie. *Le Maire sur Berosus.*

L'an du deluge 275. & du monde 1931. il fonda une Cité, *Premie-*

re fonda tion de Rome; qu'il nomma Ianiculnm de son surnom Ianus, & depuis Maticanum, & par succession de temps fut nomme Rome où il *Pavillõ.* y eleut le siege perpetuel de son Royaume & y finit ses jours apres y avoir regné 79. ans, ce qu'arriva l'an du deluge 350. & du monde 2006. agé de 950. années: il fut enterré en un *Genese chap. 9.* lieu appellé, *San Pietro de Montorio* selon Don Paul Britio Evesque d'Albe en Piemont, qui asseure que c'est la commune opinion de tous les anciens, & saints autheurs, que Noë sur le nom de Ianus premier à peuplée l'Italie, & qu'il y a regné, & qu'il y est mort, & qu'il a de meme peuplé le Piemont *Foderi.* (*Voyes ce, que j'en ay dit cy devant en ce meme chapitre* 4.) qui *Premiers Roys du Piemont* eut pour premiers Roys Longo, & Bardus qu'y vinrent d'Armenie là, envoyes par Iaphet du commandement de Noe son pere, l'an apres le deluge 152. & du monde 1808.

Lombardie peuplée. Ces Longo, & Bardus habiterent le Milanois & le Piemont, qu'ils appellerent de leurs noms Longobardie de quoy nous asseure le meme Pere Fodere sur Genebrard & autres autheurs qu'il cite.

Plus ample preuve comme Noe à peuplee le pays, & region dont j'ay fait mention en ce chapitre, & aux precedens, & qu'il a regné en Italie, & quant au lieu où il mort, & enterré tous ne sont pas d'accord comme je marqueray à la suite de ce discours.

Don Pierre de Saint Romuald Feuillen sur l'appuy de ses autheurs il nous asseure que Noe surnommé Ianus à peuplée les regions desquelles j'ay fait ci-devant mention, & qu'il à regné en Italie sur le nom de Ianus, & voicy, ce qu'il en a dit;

Quelques autheurs disent (dit-il) que Noe ayant regné quelque temps en Armenie, laissa en sa place Sabarius Saga, *Genese. 10.* dit Saturne pour Roy de la méme Armenie, (*qui fut fils de Cus, premier fils de Cam, & frere de Nembroth, qui fonda Babylone*) & passa dans l'Italie avec sa femme Tythea, & les Vestales ses filles (ce fut l'an apres le deluge, quant à la premiere fois 106. & la seconde fois, fut l'an du deluge 268 & du monde 1924. dit Pavillon, & non pas l'an 12. du deluge, ainsi que quelques autheurs ont dit) ou il commença de regner sous le nom de Ianus composé du mot Hebreu Iain,

qui signifie vin, & du terme Armenien Iane, qui veut dire porte vigne, parce qu'il y porta cette plante, & enseigna l'art d'en tirer du vin.

Et de plus (dit-il) que les plus doctes preuvent que ce Prince Ianus (*Don Paul Britio en dit le meme*) ne doit point étre entendu, ny prins pour Iaphet, ny pour Bel, ny meme pour ce Saturne Babylonien, qui laissa son Royaume à son fils afin d'aller regner en Italie (*comme veuillent quelques historiens*) Mais pour Noe surnomme Ianus, par les Latins à cause qu'il fut inventeur des portes qu'ils appellent *Ianuas*. *Preuve.*

Et que cinq annees (*selon les histoires anciennes*) avant le deces du meme Noe, dit Ianus) que fut l'an du deluge 345. & du monde 2001. & 2000. avant la naissance de I. Christ,) Saturne Roy de Crete (*à present Candie*) étant échappé, des prisons de Iupiter son fils, il s'en fuit par mer vers Noe, dit Ianus, auquel il apprit plusieurs choses, dont il ne s'étoit pas encore advisé, sçavoir de couper le foin avec des faux & de greffer les arbres, &c:

En recompense dequoy, Ianus le fit son Collegue; & meme desirant retourner en Orient luy laissa le Royaume d'Italie afin qu'il le gouvernat luy seul comme il fit, dont il en fut le quatrieme Roy, Gomer le premier, Cam le second & Noe le trois, &c.

Le meme Don Pierre Feuillen sur l'appuy de ses autheurs nous asseure que Noe surnomme Ianus s'en retourna en Orient, & qu'en l'anné du deluge 350. & du monde 2006. il parvint au dernier jour de sa vie en Lubares confins d'Armenie, ou saint Epiphane asseure qu'il y habita & planta la vigne. *Retour de Noe en Armenie. Genese 9.*

Il y peut bien avoir habité avant de venir en Italie pour la seconde fois, mais cela n'est preuve suffisante, pour nous faire croire qu'il y soit retourné finir ses jours, &c.

Nous sçavons maintenant le temps, que l'Italie, Piemont, Savoye & la France furent peuplées, par qui apres le deluge; & que Noe a été le premier, principal, & dernier, qui les a peuplée: & que les autres y sont venus entredeux par le com-

mandement du méme Noe, &c.

Il nous faut sçavoir pourquoy les anciens autheurs ont appellé la Savoye pays des Allobroges : attendu que ses peuples s'appelloyent Aborigines quasi sine origine.

CHAPITRE V.

Royaume Allobrogié. Fodere.

Apres que ce peuple fut arrivé en Savoye dont j'ay fait ci devant mention, eut peuplé la méme Savoye, & erigé en Royaume & gouverné par Roys electifs dés l'an du deluge 106 jusques en l'année du meme deluge 301. & du monde 2047.

Savoysiens premiers Allobroges.

Allobrox natif d'Ascallon ville de la Palestine (*que Ptolemée au rapport d'Ortellius asseure qu'au commencement de sa fondation s'appelloit Benibera*) lequel venant en ces quartiers, il s'en empara, & s'en rendit le maître, du nom duquel, ce pays Savoisien fut appellé Royaume des Allobroges, s'est le pere, Fodere, qui nous en a laissé la memoire sur l'appuy d'une ancienne Chronyque, & de plusieurs autres autheurs, qu'il cite ; lequel dit que cette arrivée d'Allobrox en ces cartiers arriva l'an du monde 3274. & du deluge 10 2. parce qu'il a suivi le calcul des années du monde des 70 interpretes; & selon les hebreux, que je suis, cette arrivée d'Allobrox, fut l'an 1954. avant la naissance de Iesus Christ, & du deluge 391. & du monde 2047.

Pingon, Chorier, & les autres.

Ce Royaume Allobrogien, eut fin l'an de Iesus Christ 67. (apres la mort de Mario Iulle Cottio, fils d'un autre Cottio, les deux derniers Roys des Allobroges) parce que Neron le reduit en province & le remit à l'Empire Romain au prejudice de leurs successeurs.

Remarque.

Ie remarque avant que passer plus outre qu'il est vray que toute la Savoye selon sa moderne étanduë s'appelloit Allobrogie, au dire de plusieurs anciens Geographes, ainsi qu'ont remarqué Ambroise Calepin, Musæus, qui dit, (*Centrones Allobroges* Tarentaise) puis *Ocelum* Exiles, *in summis Allobrogibus* qui est au dessus de Suse, (les mémes Allobroges s'étendoient

Piemont des Allobroges.

bien

bien avant dans les Cisalpines Gaules encore qu'elles n'en portassent pas le nom, ainsi que je feray conster parlant du Royaume du Piemont: Scudus prend toute la Savoye pour les Allobroges, Marliam & d'autres y ajoûtent tout le Dauphiné, & le Pere Monet, y comprend la Maurienne sous le nom de Garocelli, & chorier dit aussi que la Maurienne étoit des Allobroges: & de méme le Focigny y est comprins par le méme Pere Monet, & le Chablais, la Val-douste, & la Tarentaise.

Ce nom Allobroges, luy étoit un nom-generic, neantmoins tous les peuples Allobroges n'étoyent pas considerez pour tels, il n'y avoit que ceux, qui habitoyent proche du Rhosne dés le Lac Leman, & voicy ce qu'en dit Marliam.

Allobroges, erant populi citra Rhodanum fluvium, & Lemani Lacus Ripas locaque finitima incollentes, qui etiam fuere finitimi Vocontijs populis propinqui Centronibus (Tarentaise) *ac trans Rhodanum vicos & possessiones habebant, circa regionem, quæ hodie Bressa dicitur.* Il dit de méme qu'ils s'étendoient au long du Rhosne jusques à Vienne inclus. Ce sont donc ces peuples dont Marliam parle sur l'appuy des autheurs qu'il cite, qu'étoient considerées en particulier pour peuples Allobroges, autant en a dit Ambroise Calepin, sur l'appuy de Ptolemée, Ortelius sur le méme appuy, neantmoins en general ils y comprennent toute la Savoye, & tout le Dauphiné, & Musæus asseure que tous étoient Allobroges & plusieurs autheurs citez par le méme Ortellius sur le nom d'Allogroges.

Et les peuples entre Aiguebelle & Chambery étoient considerez en particulier pour Voconces, dont Chambery en étoit la ville capitale, ainsi qui de méme la remarqué Marliam qui dit, *Vocontij populi citra Rhodanum Centronibus,* Tarentaise, *finitimi & Allobrogibus ultra Alpes Graias quibus hodie mons cinerum siue cinesius* (la Maurienne) *nomen est. hos Isara fluvius alluit.*

Chambery ville capitale des Voconces Savoysiens.

(Il faut icy remarquer que plusieurs ont compris sous le nom de *Mons cinerum* toute la Maurienne) & de mémes ils ont

ont consideré les Alpres Grecques pour toute la Tarentaise) Guichenon est du sentiment de Marliam touchant ces Voconces.

Et Abraham Ortellius sur Pline, & Antonin dit que Chambery en étoit la ville capitale disant, *forum Voconij* Chambery, & Varrerius dit qu'il faut lire *forum Vocontij*, & non *Voconij* tant chez Antonin, Ciceron, que chez tous les autres autheurs.

Et encore que Chambery, & les peuples ses voisins fussent des Voconces étoient neantmoins considérées en particulier pour les Caturiges, ainsi qu'a remarqué Musæus qui dit, *Caturiges* le mont du Chat, Chambery, la Chambre: je ne m'arresteray pas d'avantage à décrire en particulier la particularité des noms anciens des regions de la Savoye, car ils sont assez connus chez plusieurs Geographes, mais je me retireray à Chambery à la consideration de laquelle soit de son peuple, qui j'ay dressay ce 3 livre, n'ayant autre intention que de faire connoître qu'elle à toûjours été du nombre des villes les plus illustres, & plus anciennes de Gaule Transalpines.

FONDATION DE CHAMBERY.

LE Pere Fodere dans la description des Convents de son Ordre pages 924. & 925. sur l'appuy de la Chronique, & autheurs qu'il cite, il nous asseure, que les Allobroges ont eu 30. Roys avant la Monarchie des Romains (*qui a commencé, comme je crois, au temps de leurs premiers Empereurs Iulle, & Ottavian Cesar à sçavoir* 50. *années avant la naissance de Iesus Christ*) Et que Caturigus en fut le XIII. qui fonda Chambery 964 années avant l'incarnation du verbe eternel, ce fut l'an du monde 3030 & du deluge 1174. & avant la naissance de Iesus Christ 971. (& non pas 964.) car cette fondation fut la 10 année du regne d'Aza cinquieme Roy des Iuifs qui commença à regner l'an du monde 3021. selon Bergomas & Don Pierre de S. Romuald Feüillen

Et quand le rapport du pere Fodere touchant le temps de

la

la fondation de la ville de Chambery fut mis en doute, par quelques contrarians, & sophistiques, nous leur répondrons en premier lieu, qu'ils nous fallent confter du contraire, & par les effets, & sur l'appuy des bons & anciens autheurs je feray confter que son rapport est veritable.

Et venant sur l'effet je dis que cette ville a pourté le nom de Caturigus, & le peuple Caturiges nom du méme Roy Caturigus son fondateur, surquoy Simlerus au rapport d'Ortelius dit que le nom de Caturigus est ancien: & Musæus interprete des noms, des regions, & peuples des Gaules Transalpines, dit *Caturiges* Chambery, le mont du Chat, la Chambre, ainsi que déja a été dit ci-devant, &c. donc par cet effet nous venons en connoissance, que ce Roy Caturigus à fondé Chambery, & qu'il appellee de son nom Caturigus.

Et par les mémes effets nous venons aussi en connoissance, que ces Caturigées de Chambery, avec leurs voisins, furent peuples grands guerriers & genereux lesquels occuperent la plus grande partie du Dauphiné (au moins l'Ambrunois & le Briançonnois, & des Gaules Cisalpines, ainsi que tout maintenant j'en rapporteray la pruuve;

Le pere Monet en sa Geographie, dit que les Caturiges occupoient l'Ambrunois, Briançonnois, & la vallé des le mont Genevre jusques à Suse, qu'il appelle Cottij Caturiges, & Strabon livre 4. dit que ces Caturiges (*qu'il appelle en Grec Catoriges*, occupoient la Vallé d'Isere, & de Tygni, & la vallé de Lans, & voicy comme il en parle, *Super Sallassios*, (les Canavesans, & Val-douste) *in vertibus montium Centrones* (Tarins) & Catoriges habitant; & Ambroise Calepin, Iean Tornesius, & Iacques Dallecampius, sur Pline, nous assurent qu'ils occupoient aussi la Gaule Cisalpine Transpade, XI. region d'Italie, & que Cauours en porte le nom. Le méme pere Fodere parlant des Caturiges de Cambery sur Pline livre 3 chapitre 17. dit qu'ils furent chassez, & bannis de la Lombardie, pourroit étre qu'ils furent chassez de la Lombardie Cispadanne, mais de la Transpadane

c non

D. Pierre de S. Romuald Feüillié

non, puisque au temps de Strabon qui mourut l'an 34. de Iesus Christ, & de Pline qui vivoit environ l'an 100 du méme Sauveur, ils y étoient encoure logées: & s'y establirent un Royaume dont en étoit ia ville capitale Suse duquel sera fait mention parlant du Piemont.

Il y a quelques autheurs modernes, qui nous ont laissé en memoire que les Caturiges dont Cesar se lamente, & que Strabon & Pline font mention, fussent les Caturiges Ambrunois & Briançonnois, en supposant que Cesar avoit conduit par le mont Genevre, & par le Dauphiné ces cinq legions dont il fait mentions dans le premier livre de ses commentaires page 7. de l'edition de l'an 1622. Ce que nous ne devons pas croire, parce que au temps de Iule Cesar, le passage n'étoit aucunement ouvert des Suse jusques au mont Genevre inclus, ni bien avant au delà, dans le Dauphiné, ce qu'a tres-bien remarqué Chorier autheur de l'histoire du méme Dauphiné.

Le passage donc, des Suse jusques au delà du mont Genevre, fut seulement ouvert par Cottio (penultieme Roy des Allobroges, qui residoit dans la ville de Suse comme capitale de son Royaume Cisalpin) en grace d'Ottavian Cesar Auguste son confederé & intime amy, au dire du méme Chorier & d'Ambroise Calepin, sur les noms Cottiæ Alpes: & puis qu'il conste qu'il n'a pas passé par le Briançonnois & Ambrunois, Caturiges nous n'avons à faire de croire, que ces Caturiges dont Cesar se lamente fussent les memes Briançonnois, & Ambrunois *& corruente principali corruit & accessorium, &c.*

Et encore que Cesar aye dit, qu'il demeura 7. jours des le lieu d'Ocelum jusques aux Voconces, qu'on a aussi supposé qu'ils fussent tant seulement logées dans le Dauphiné, & Provence, se n'est pas de ses Voconces qu'il parle, puis qu'il n'y a pas passé, s'est des Voconces Savoisiens qui habitoient és frontieres de la Tarentaise & dans la Vallé de Chambery l'isere entre deux, dont j'ay fait mention ci-devant en ce chapitre cinquieme, & dans le traicté de la Maurienne & pour en

en venir en une plus parfaite connoissance il ne faut que lire le méme commentaire de Cesar au lieu icy dessus marqué livre 1. page 7.

Il est certain que Iuille Cesar l'an 45. avant la naissance de Iesus Christ, passa par la Novalese appellé pour lors Ocelum, puis par la Maurienne, qu'il appelle Garoceli, & le 7. jour parvint à Aiguebelle, qu'il appelle Voconces, & de là à Chambery pour lors, & auparavant appellé Civaro dequoy nous asseure Abraham Ortelius qui dit *Civaro in finibus Allobrogum hujus mentio fit in Ciceronis Epistolis familiaribus*, que *Canalis* (dit-il) & *Castilionius* asseurent n'étre autre ville, quo Chambery, & premiere de la Savoye. Bergomas. Marliam. Civaro qu'est Chambery.

Et Marliam dit que Civaro est proche du fleuve Isere, des Allobroges, & des Voconces en Savoye, & de la Maurienno sous le nom de Monte Cinesio, & que ces Voconces confinent avec la Tarentaise, & que Cesar passa par la Maurienne & par la Vallée d'Aiguebelle qu'il appelle Voconces, & puis par Chambery sous le nom de Civaro, & qu'il n'y a rien plus certain que cela

Peu à peu nous venons en connoissance de l'ancienneté de Cgambery, mais avant que de passer plus avant dans cette preuve il me faut deduire la cause pourquoy je me suis attaché sur le passage de Cesar qui semble qu'il n'aye rien de commun avec cette histoire de Chambery. Chambery.

Plusieurs causes m'ont induit à faire mention de ce passage, & la principale a été pour prouver que les Voconces étoient aussi logées dans la Savoye, & au lieu que je les ay logé, sur l'appuis des autheurs, que j'ay cité, & de Guichenon, autrement on n'auroit pas creu que Chambery eut été une des villes capitales des mémes Voconces *Forum Vocontij*, puis que les Dauphinois, ont pretendu qu'ils ne fussent logées que chez eux, & dans la Provence: & comme il conste que les Voconces étoient peuples anciens, la memoire desquels a été mis en oubly dés la naissance du Sauveur, au mois depuis Neron, & par méme moyen, il conste que la ville de Chambery est aussi ancienne puis qu'elle en étoit Chambery ancien.

la ville capitale, de ceux qui étoient logées dans le pays Savoisien.

Vne autre cause, qui m'a induit à faire mention du méme passage de Cesar, s'est l'amour de la Patrie *(dulcis est amor Patriæ,)* car les Dauphinois nous ont laissé en memoire qu'il n'y avoit autres Caturiges, ni Garoceles que ceux qui étoient logées dans leurs pays, & que s'étoient ceux-là, qu'avoient combatu 7. jours avec les Tarins, contre Cesar, pour luy empescher le passage qu'il fit en Gaule (duquel j'ay déja parle ci-devant) & comme il conste evidemment du contraire, à sçavoir que Cesar n'a pas passé par le Dauphiné, & qu'il n'y avoit autres Garoceles que l'haute Maurienne ainsi qu'a remarqué le pere Monet & que la premiere, siege des Caturiges a été Chambery, qui ont communiqué leur nom a diverses provinces deçà & delà les Monts, & que les Caturiges dont Cesar parle, qui luy ont voulu empescher le passage
Monet. ne sont autres peuples que les habitans de la Vallée de la Novalese iusques au mont Genevre de la Vallée d'Isere & de Tygni, s'est donc à ses trois peuples à qui faut donner la gloire de cette guerre, & generosité, & non pas aux Briançonnois, ni aux Ambrunois, qui n'y contribuerent en rien, mémes, qu'il ne l'auroient pas pû faire quand ils en eussent eu la volonté, ni les Tarins se ioindre avec eux, à cause des montagnes, qui sont entre les Vallées de Suse, & de la Maurienne, & le Dauphiné, dans lesquelles en ce temps-là, le passage n'y étoit aucunement ouvert, ainsi qu'ont remarqué Ambroise Calepin, Chorier, & plusieurs autres.

Et afin que l'on ne croye pas que les Voconces dont Cesar parle, fussent autres peuples que les habitans du mandement d'Aiguebelle iusques à Chambery l'Isere entre deux, & les Allobroges desquels il fait aussi mention, fussent autres peuples que les Savoisiens, ie rapporte icy, ce que Guichenon
Guich. en a dit, sur Ptolemée, qui dit que les vrays Allobroges étoient placées entre le Rhosne au sortir du Lac Leman, les Antuates (Chablais) les Centrons (Tarentaise) & l'Isere, iusques à son embouchcure dans le Rhosne environ

une

une lieuë, au dessus de la ville de Vallence, ce qui enveloüppoit le Foucigni, Geneve, le Genevois, la Savoye, & partie du Viennois en Dauphiné, ayant pour voisins les Voconces au delà de l'Isere, l'on ne sçauroit donc douter qu'au temps de Iulle Cesar les Voconces ne fussent pas logez dans la basse Maurienne & en partie dans la Savoye puisque Chambery en étoit la ville capitale ainsi que déja a été dit plusieurs fois: Et voila la cause pourquoy i'ay fait mention de ce passage de Cesar, & pour faire sçavoir que la Novalese est bourg ancien duquel le méme Cesar fait aussi mention sous le nom d'Ocelum duquel a été suffisamment parlé dans le traitté de la Maurienne, &c.

Remarque.

Novalese bourg ancien.

Reprenons maintenant le discours de Chambery; & la preuve de son ancienneté, sur l'appuy des autheurs que je citeray de nouveau, & y feray sçavoir la diuersité des noms anciens qu'elle a possedé, & d'où luy est advenu le nom de Camberium, &c.

CHAPITRE VI.

LA ville de Chambery a possedée anciennement divers noms.

Noms anciens de la ville de Chambery.

Le premier dont i'ay eu notice, fut Caturigus, ou Caturigum du nom de son fondateur Caturigus XIII. Roy des Allobroges 971. années avant la naissance de Iesus Christ, dequoy a été suffisamment parlé, & preuvé ci-devant tant par authorité des autheurs que par des effets,

Le second Civaro, ou Civarona, duquel sera parlé plus amplement sur la fin de ce chapitre 6.

Le 3. ou peut étre 2 fut forum Vocontium, (que quelques uns par erreur survenue dans l'Impression, ont appellé forum Voconium) ce qu'a remarqué Ortelius sur Pline, & Antonin. & de méme Pinet, qui disent que forum Vocontium n'est autre ville que Chambery capitale des Voconces, & à present de toute la Savoye.

Ie remarque que Varrerius, ne sçachant pas le lieu de ce Forum Vocontium, il l'a placé entre Chambery & Freius qui

Remarque.

est en Provence(Forum Iulium) sans luy assigner aucun lieu particulier, *il a dit cela pour avoir crû qu'il n'y eut autres Vo-conces que dans le Dauphiné & dans la Provence, mais puis qu'il ne luy a sceu assigner aucun lieu, & qu'il n'a aucun autheur pour luy; nous ne le devons pas suivre, ni douter que Chambery ne fut le vray forum Vocontium,* à sçavoir ville capitale des Voconces & à quand ie dirois de tous les Voconces je crois que j'y serois bien fondé, puis qu'il n'y aucun Geographe qu'aye donné le titre de forum à aucune ville dans tous les Voconces qu'à Chambery, & Malumbra sur Ptolemée dit, que Chambery s'appalloit aussi Forum Neronis: ce sont des noms que Chambery a possedé avant l'Incarnation du Verbe eternel.

Ambroise Calepin. Il n'y a personne, qui ne sçache que Forum signifie, hales, lieu public, où on vend, & achette, & lieu où l'on exerce la justice, & que l'on donne audience aux parties, ce qu'à remarqué Ambroise Calepin: qui dit *forum propriè dicitur locus quo res venales afferuntur, & locus in qua judicia exercentur.* Et puis qu'on administroit la justice dans Chambery, & qu'on y tenoit les foires & marchez publics avant l'incarnation du verbe eternel, nous ne devons pas douter de son ançienneté, & qu'elle ne fut la ville caqitale du pays. Guichenon a remarqué que la ville de Chambery a aussi possedé le nom *Camerinum Lemnicorum*, dans l'Itineraire d'Antonin publié par Pithou, ou Lemnicum simplement à cause de Lemencs au dire de Cluuer, ou Lemnico, dans la Table de Peuringer, & Paradin sur Antonin dit, *Camberi ab antiquis Camerinum vocari,* & les modernes l'ont appellé Camberiacum ou Cameriacum, & moy j'y ajoûte Cambium & Emporium.

Nous aurions de la peine de trouver l'etymologie de tant de noms, que la ville de Chambery a possedé, soit changé de temps en temps: c'est pourquoy je ne m'arresteray que sur l'etymologie des noms de *Camerinum, Cameriacum, Camberium, & Cambium,* car se sont tous des noms qui ont tiré leur orignie, soit etymologie, du nom forum & du verbe cambio.

Et pour le connoître, il suffit de sçavoir qu'anciennement

avant

avant la multiplication des monoyes, que dans les marchez & foires publiques (ainsi qu'à remarqué le Pere François Tolet sur le nom Cambium) l'on y faisoit echange d'une marchandise avec une autre, à sçavoir, par exemple, qui avoit besoin d'etoffe, pour en avoir donnoit une autre marchandise encontre change de l'etoffe, & ainsi en étoit du reste: & comme ces echanges s'exerçoient dans cette ville & qu'on y venoit pour cet effet, & pour y avoir justice, elle prit le nom de Cambium tiré du verbe cambio, que veut dire en François changer, en Italien cambiar, & en Espagnol trocar, à sçavoir ville où l'on faisoïent les echanges d'une marchandise avec une autre, ou ville où l'on venoit aux marchez, & foires, & à l'audience de Iustice; car cambire les anciens l'ont prins pour iter inchoare, flectere, unde campso campsas, quod est iter flectere, *ita Calpin*, car flectere signifie s'en aller en un lieu pour y negotier, flectere, iter ad locum aliquem, capere viam alicuius loci, &c. *Ambroise Calepin.*

A cause de quoy cette ville par emphase prit le nom de *Cambium*, & *Camerinum à camera*, Paradin a été du méme sentiment, à sçavoir ville où l'on administroit la Iustice, & & que la chambre de Iustice residoit, & par succession de temps fut appellé Camberium, Cameriacum, indifferemment: par l'alteration de son vray vocable, & par adiction des lettres E. & R. au lieu de *Cambium* il fut appellé *Camberium*, & par addition des lettres *A.* & *C.* & soustraction de la lettre N. de Camerinum fut appellé Cameriacum.

Et touchant ces noms Camerinum, Lemnicorum, ie ne sçaurois y dire autre, sauf que les peuples de cette ville & aux environs d'icelle par succession de temps fussent appellées Leminisci à cause de la montagne de Lemenes, & c'ette leur ville capitale retint son nom *camerinum* à *camera justitiæ* à cause que là y habitoit la chambre de iustice du pays, laquelle fut aussi appellé Lemnicum, & Lemnico *pars pro toto*, à sçavoir ville de Lemenes, ou proche de Lemenes qui de *Lemnicum* fut appellé par le vulgaire *Lemencum*: mais je cröis que ces noms Lemnicum & Lemencum ils soient corrompus &

alterées, & qu'il faut lire *Lemnium*, *Lemniorum*, à sçavoir Saxum Lemnium, aut Saxa Lemnia, dit Ambroise Calepin, qui signifie caillou, une roche ou rocher dur, ainsi qu'est la montagne appellée Lemencs par vocable corrompu, & alteré; il semble donc qu'il faille lire Lemnij populi, peuples qui habitent és environs du fleuve l'Esse, & en une region remplie de cailloux, & d'effet nous voyons que cette riviere, les terres & chemins de cette region sont remplis de cailloux & environné de rochers.

Remarque sur l'anciènneté de Chambery.

Remarque. PVis que Chambery a été consideré sur tant de diversitez de noms il semble qu'il n'y aye rien de certain touchant son ancienneté, & sa denomination, surquoy l'on répondra, que cette diuersité de noms qu'elle a possedé denote, & nous fait connoître d'avantage qu'elle est ancienne, parce qu'elle n'a pas possedé tous ces noms en un temps, mais successivement selon qu'elle a été considerée par les autheurs, qui en ont parlé, qui l'ont appellé les uns d'un nom, les autres d'un autre, pour les causes à nous inconnuës, qu'à leurs étoient presentes & connuës; ainsi qu'en a été de plusieurs autres anciennes citez, & entre'autres de Turin qui fut nommé *Eridana*, *Phaëtontia*, *Taurina*, & auparavant Lamisonem, puis Taurinum: & Suse fut appellé Susa, Secusia, Segusio, Segusium, Regusio, Ciusa, Seclusa, Ianua Italiæ, & Seuxina, & de méme de Rome, qui fut appellée Ianiculum, l'an 272. apres le deluge, puis Maticanum, & finalement Rome l'an 752. avant la naissance de Iesus Christ & ainsi en a été de plusieurs autres anciennes villes.

Turin. *Pingon.* *Suse.* *Ortelius* *Rome.*

Seconde Remarque sur la Ville de Chambery.

II. Remarque QVelqu'un dira peut-étre, que si la ville de Chambery étoit ancienne, comme je l'ay representé, & qu'elle eut été

été la ville capitale du pays, ainsi que j'ay de méme asseuré qu'elle seroit plus grande qu'elle n'est pas.

Si j'étois interrogé sur cela ie répondrois que s'est une des principales raisons, par laquelle ie preuve, que cette ville de Chambery est ancienne car au temps que l'on fondoit les anciennes villes, les regions n'étoient pas baucoup peuplées, & par consequent l'on n'avoit pas besoin de grandes villes, soit citez; & outre de ce, la noblesse & chephs des peuples de chasque region battissoient des chasteaux, dans la campagne, tant pour leurs habitations, que pour le refuge de leurs peuples en temps d'hostilité, qui commencerent au temps de Cam, l'an du deluge 244. dequoy sera parlé ci apres, & dans les villes anciennes, n'y habitoyent que les Magistrats de Iustice, Police, & les marchands, banquiers, & artizzans, & les Seigneurs & autre noblesse habitoient à la campagne dans les chasteaux dont ie viens de parler, à cause dequoy au temps ancien, l'on ne bastissoit pas de grandes villes *(C'est Sabellicus qui nous a laissé cette memoire)* & ainsi en a été de Chambery, qui est environné de tous coustées d'une multitude de chasteaux anciens, & presque tous élevées sur des coustaus pour découvrir l'ennemy. Pavin.

L'on sçait que nous avons beaucoup d'ennemis, le diable, la chair, & ces deux, ils nous causent beaucoup du mal, quand nous leur pretons nostre consentement, & les autres qui sont l'homme, l'envie, & l'embition qui regnent tous trois ensemble, sont eux qui nous causent le plus grand mal (car un autheur dit, *homo, homini lupus*:) lequel nous ne pouvons pas eviter que par la resistence accompagnée d'une grande force, & prevoyance: autrement il luy faut ceder la place.

Et le premier qui se fit connoître apres le deluge plein d'envie, & d'ambition se fut Cam, qu'au vivant de son Pere desirant de regner en plusieurs lieux l'an du deluge 244. & du monde 1899. ne se contentant pas du lot de toute l'Afrique à luy escheuë, il s'en alla occuper le Royaume d'Italie, étant mort l'année precedente le Roy Gomer (premier fils de Iaphet) Pavin.

phet) & premier Roy d'Italie, d'où il en expulsa ses enfans, & usurpa leur Royaume, le gouverna tyranniquement, & maltraitta le peuple delaissé par Gomer Gallus.

L'envie d'usurper, & regner sur le pays des étrangers ne se termina pas en Cam, car l'an du monde 2297 & du deluge 641. Hercules le grand Lybien, ou Egyptien fils de Iupiter III. & petit fils de Saturne, (successeur de Noe au Royaume d'Italie de l'an 345. du deluge) passa en Italie & s'empara du Royaume Italien, où apres y avoir regné sept ans, il y laissa à sa place son fils Tuscus (qui donna le nom de Toscane à l'Etat Florentin) & s'en alla en Espagne, & delà en Gaule Transalpine: Nous avons tenu ce recit sur Ambroise Calepin, Bergomas, & Don Pierre de Saint Romuald Feuillen.

L'on sçait aussi, que *nostra res agitur cum paries proximi ardet*; surquoy nos Allobroges Savoisiens doutant que leur pays ne fust envahi à l'avenir comme avoient été l'Italie; & d'autres regions; & prévoyans que leurs forces n'étoyent pas encore suffisantes pour resister aux usurpateurs, & à ceux qui les viendroient assaillir, & occuper leurs pays, ils treuverent l'invention de bastir plusieurs chasteaux, & tours fortes sur des coustaus, pour leur refuge, & de leur avoirs monibles en temps d'hostilité, & afin que l'ennemy ne treuvât rien à manger dans leur pays, qui auroient sujet de le vuider plûtost, & de ne s'y arrester pas, & comme cela ils se conserverent, & leur pays aussi encore que les assauts des barbares y fussent frequens ainsi que les histoires anciennes en font foy: & ces aggressions furent la cause qu'ils ne purent pas bastir de grandes villes, parce qu'il les falloit abbandonner de temps en temps, & se retirer dans les chasteaux dont je viens de parler; & comme ces barbares ne treuvoient aucune chose dans les villes n'y à la campagne, ils n'y faisoient que d'y passer, & alloient travailler l'Italie, ainsi firent Brenus Roy des Senonois (*Senones*, ou *Senonenses* qui ont pour leur ville capitale Sens, pays des Albanois, qui l'an 314. selon Bergomas, & selon Don Pierre de Saint Romuald, fut l'an 381. avant la naissance de I. Christ.

Sabellicus.

Brenno.

Ortelius, sur ses autheurs.

Annnibal

Annibal de Cartage l'an 219. avant la naissance de I. Christ, & plusieurs autres desquels Bergomas, & Sabellicus font mention, & d'autres autheurs. *Tarcagnota. Pingon.*

Les anciens habitãs de Chãbery non seulemẽt avec cette prudence dõt je viens de parler conserverent eux, les leurs, & leurs biẽs movibles, & leur ville, dãs laquelle les ennemis ainsi que nous devons croire, n'y osoient pas entrer depeur d'y étre attrapées des peuples retirées dans le chasteau & dans les autres tours qui étoient au dessus, & és autres environs) mais par leur plus grande prudence ils se maintenirent en amitié avec Ottavian Cesar Auguste, qui commença à regner 42. ans avant la naissance de Iesus Christ, & reduit tous les peuples Alpins sous l'insupportable joug des Romains, exceptées 12. citées, les peuples desquelles ne furent pas leurs ennemis, & ne leverent pas les armes contr'eux, au nombre desquelles citées, qui furent conservées, & exemptes du domeine Romain fut Chambery, ainsi qu'a remarqué le Seigneur Louys de la Chiesa, dans son histoire du Piemont page 11. sous le nom de Civaro: & il le preuve par Castillion, & Cenal, & par linscription de l'arc de Suse rapporté par Pline, par luy, par Guichenon, & par plusieurs autres, où tous les peuples Alpins ennemis des Romains y sont inscripts au nombre desquels ne s'y rencontre point Chambery, sous aucun nom, & dit aussi qu'Aiguebelle; se maintenit aussi du cousté des Romains à l'exemple de Chambery: qu'on appelle Civaro, *de laquelle faut reprendre le discours ainsi que j'ay promis de faire au commencement de ce chapitre six puis je reprendray le discours des anciens Seigneurs de Chambery dont j'ay pû avoir notice.* *Prudence des habitans de Chambery. Martyrologe. Romain*

Musæus suivi du Campana, veut que Civaro soit Grenoble, & non pas Chambery, ce que nous ne devons croire à cause qu'il ne cite aucune authorité, & l'histoire rapportée par Marliam dont j'ay fait ci-devant mention, fait voir du contraire, laquelle dit que Iule Cesar passa par la Maurienne sous le nom de *Cinesius*, ou *Cinensus*, puis par les Voconces, par Civaro, & par le pays des Allobroges Savoysiens, donc

cette cité Civaro ne peut pas étre Grenoble, car comme j'ay suffisamment preuvé ci-devant Cesar ne passa pas par le Dauphiné, & tous les anciens & modernes autheurs qui ont parlé de Grenoble l'ont appellé Cularona; & les raisons qu'il apporte pour prouver que Grenoble est Civaro, sont sans fondement, & contre luy.

Il y en a aussi qu'ont crû, que Civaro fut saint Iean de Maurienne à cause que le méme Cesar y passa, mais ils n'ont pas mieux rencontré que Musæus, parce que tous les autheurs, qui ont parlé de Civaro disent qu'il n'est pas éloigné du fleuve Isere & la cité de Saint Iean de Maurienne en est éloigné prenant la longueur du cousté d'Eton de 7. lieuës, & au temps que les autheurs ont parlé de Civaro, cette cité de Maurienne dont je sors de parler s'appelloit *Acitavona*, & les habitans *Acitavones*, disent Iean Tornæsius & Iacques Dallecampius, sur Pline, & pour tels inscripts en l'arc de Suse au nombre des ennemis des Romains.

D'autres ont prins Civaro pour Centron en Tarentaise, mais ils se sont aussi mécomtez comme les autres, parce que tous les autheurs, qui ont fait mention de Civaro ils ont aussi fait mention de ce Centron, & des Tarins, qu'ils ont nommée Centrons,, ou *Centrones* en asseurant que les *Centrones*, tenoient, ce nom de leur cité Centron, & Cesar environ l'an 45. avant la naissance du Sauveur parlant des Tarins il les appelle *Centrones.* Et Ambroise Calepin dit *forum Claudii oppidum Alpinum Centronum*, (Tarins) *Metropolis*, & Musæus dit *Centrones Allobooges* Tarentaise *dicti ab oppido Centrum*

Et finalement il y en a qu'ont prins Civaro pour le chasteau de Chevron en Savoye que Monsieur Louys de la Chiesa en son histoire de Piemōt appellé *Castellucio* petit chasteau: ceu-cy ne sont pas moins mal fondées en leur opinion que les autres pour deux raisons, la premiere est que Musæus, Marliam, Ortelius, & tous les autheurs qui ont parlé de *Civaro*, ils ont dit *Civaro oppidum*: & l'on ignore pas que *Oppidum* est une ville moyenne, un grand bourg ferme: sur quoy Ambroise Calepin dit, *est autem oppidum locus mœnibus conclusis*,

conlcusus in quem homines multi habitandi causa conveniunt: & puis il continue disant *legimus eandem civitatem oppidum, & urbem appellari, &c.*

Et la seconde raison est que chasteau Chevron, s'appelle en Latin Tygnus, & en François Chevron, dont les Seigneurs d'iceluy tiennent pour leurs armoiries en signe que leur chasteau, a toûjours été appellé Tignus: & où il n'y a aucune ville, ni cité, ni vestige, qu'il y en aye en une.

Il n'y a donc rien, qui nous pût persuader à croire que Civaro, & Châbery ne soient pas une méme cité, & que Iuille Cesar n'y aye pas passé au temps ci-devant marqué, attendu les circonstances des lieux de son passage, & qu'il n'y avoit en ce temps-là, ni à present dans la province de Savoye aucune ville, qui fut enfermé de murailles, & eut un chastéau, ni plus proche d'Isere, que Chambery.

Il me semble d'avoir suffisamment prouvé tant par autheurs, par des effets, que par d'autres raisons, que Chambery, est une des citées des plus anciennes, plus illustrs de Gaule Transalpine, & s'il y avoit quelque deffaut, & manquement, en mes preuves, ce que je ne crois pas, les écriptures & raisons, que je pretends de produire aux chapitres suivans suppliront.

Suivront les Prieurrées, & autres droits données anciennement, à l'Abbaye de la Novalese par les anciens Seigneurs de Chambery.

CHAPITRE VII.

FOndation du Prieuré de Sainte Marie de Coyse situé dans la Savoye, fondé & donné à l'Abbaye de Saint Pierre de la Novalese l'an 1036. par Marie fille de Maginier des Seigneurs du mandement de Coyse, & vefve de Hugues Seigneur de Chambery, & par leurs fils Vifrey Seigneur de Chambery, Berlio, Hubert Moyne de la Novalese, Sigebod des Seigneurs de Coyse, à cause de sa femme Ote, & Aymo fondateur du Prieurè de Vouglan de l'an 1042. tous freres, ita Guichenon.

Foudation de la Prieuré de Coyse en Savoye.

Divina Snnctorum Patrum testatur authoritas, nec non sacræ scripturarum pagina confirmant, neminem posse fieri salvum, nisi ab illo custodiatur qui cælum palmo ponderat, terramque pugillo concludit. Qua propter ego Maria filia quondam Magineri optans mihi domum in celestibus construi, in qua conditorem, aut justificatorem nostrum est tueri, & indesinenter animo cogitavi sollicitò quatenus de rebus proprijs juris, & Deo sanctisque ejus justißimè oblatis idem opus conficerem. Ergo ut pietatis supernæ misericordia de tantorum peccaminum meorum grevadine me absolvat, & per clementißimam, suæ miserationis gratiam suæ absolutionis tribuat, ob animæ meæ, seu viri mei Hugonis, & sepulturam filij mei Hugonis, quem apud Novalicium sepelivi. vel aliorum filiorum meorum id est Vifredi, sive Berilionis, nec non Huberti, Monachi, vel etiam Sigebodi, atque Aymonis Seu aliorum parentum meorum æternam remißionem: concedo omnipotenti Deo, & Monasterio Novalicio, quod est constructum in honore Sancti Petri Apostoli, ut sit ipse advocatus meus, nec non, & viri mei Hugonis, sive supra scriptis filijs meis in corpore, sive in anima. Ideoque ego (supra dicta Maria dono & offero in supra scripto Cænobio Sancti Petri à present*i die, res quasdam juris proprij, quæ mihi advenerunt ex parte Patris mei Maginerij quas volo ut in perpetuò teneant, & quiete poßideant, & pro meorum seu parentum meorum absolutione scelerum, juges ante conspectum summæ Majestatis, & sanctorum ejus preces aßiduas indesinenter fundere studeant. Hæc autem res situm habent in pago* Savogense *in agro Pignonense, in valle, quæ dicitur Coysia, ibiq; dono Ecclesiam constructam in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ cum Decima. Dono etiam quid quid ibi visa sum habere vel possidere, campos, vineas, prata, sylvas, & portum super Isara, aquas aquarumque decursus, usque ad exquisitum vel inquirenrendum, cum omnibus omninò rebus quibuscunque ibi experiar habere Terminantur autem ipsæ res à manè* terra regis sive Humberti comitis, *nec non terra Ota uxoris, Sigibodi, à meridie, sive ad*

ad occidentem terra regis, & Humberti comitis, *à Circio flumen quod dicitur Isara; hac omnia supra scripta quid quid videlicet infra prædictos fines, sive terminationes in prædicto loco usque in hodiernum diem visa sum possidere, terras; scilicet cultas, & incultas, vineas, prata, sylvas, Decimas, domos, cateraque ædificia, aquas aquarumque decursus: Dono omnipotenti Deo, & prælibatæ sanctæ Virgini Mariæ, volo, & constituo in prænominata Ecclesia ibidem Deo militantibus deinceps de supradicto Cœnobio Monachos; & ipsi Monachi per singulos annos persolvant libram argenti aut valorem supra memorato Cœnobio: & volo, ut nec ego, vel filii mei, vel aliquis externus, vel propinquus aliam superimpositionem Monachis ibidem habitantibus faciant: per eius autem Testamenti auctoritatem, fratribus ibidem Deo militantibus, ad victum & substentationem digna collatione cedo, atque transfundo perpetualiter ad habendum & possidendum, ad laudem, & honorem Dei, suæque sanctæ Ecclesiæ, ut quidquid in proprios usus iustè: & rationabiliter agere voluerint liberè fruantur arbitrio, absque alicuius subtractione. Quicumque ergo ad hoc opus quod cæpimus, consilium, vel adiutorium dederit eam habeat benedictionem & gratiam, quam Dominus tribuit cunctis fidelibus suis. Verum si quis præter hoc quod supra insertum est, aut secus fecerit, si potest quilibet, vel propinquus, nostram dationem, & oblationem Ecclesiæ Dei in usus suos transferre, aut alicui de suis dare, aut consentire voluerit, iram omnipotentis Dei patiatur & à liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ alienus efficiatur, & consortio Christianorum privetur, &c. & nihilominus præsens testamentum firmum, & inconvulsum permaneat cum stipulatione subnixum.*

Signum Mariæ, quæ hanc cartam fieri, ac firmare rogavit.

Signum Vitfredi filij eius.
Signum Berlionis filij eius.
Signum Sigebodi filij ejus.
Signum Aymonis filij eius.

Donata per manus Vinzoni Monachi in feria sexta, mensis Novembris, anno incarnationis Domini 1036.

Tencur

Teneur d'autre donation inserée au bas de la precedente, faite au méme Prieuré de Coyse.

Subsequenter ego Iarentus cum matre mea beatrice, damus Deo, beataque Maria de Coysia, & servientibus dictæ Ecclesiæ, pro remedio animarum nostrarum: Damus scilicet terram iacentem in parrochia Sancti Petri de Saucei(qu'est Saint Pierre de Sauci) *in locis ubi dicitur ad Cruenicum, cum medietate decimarum; Item aliam terram, ubi dicitur Clesim cum decima, laudantibus fratribus meis Amedeo, Monacho Novaliciensi, Hugone, Gauterio atque Pontio, &c.*

CHAPITRE VIII.

DOnation d'un Prieuré, & d'une autre Eglise, & du mandement de Vouglan proche du Lac du Bourget, du méme Lac, & du fleuve Lesse, faite à l'Abbaye de la Novalese l'an 1042 par Aymo nommé dans la donation du Prieuré de Coyse chapitre 7. fils d'Hugues Seigneur de Chambery, & de Marie donatrice du Prieuré de Coyse à la méme Abbaye de la Novalese, par commandement & du consentement de ses freres Vifrey, & Berlio Seigneurs de Chambery, & aussi du consentement d'Anselme Evesque de Grenoble, de Louys, & de Vifrey Seigneurs de Viri proche de Geneve tous ses parents, & de la méme famille des Seigneurs de Chambery ainsi que je crois, puis que ce Aymo donateur les appelle ces parents.

In nomine Dei Salvatoris nostri Iesu Christi Henricus Dei gratia Imperator Romanorum secundo anno regni eius Deo propitio, 15, *die mensis Martij anno* 1042. *indictione* 12. *Monasterio Sancti Petri: quod est constructum in Novaliċis loco: Ego Aymo Clericus filius cuiusdam Vgonis, qui professus sum ex natione mea lege vivere Romana, iussione & assensu parentum meorum offero, & dono ipsi Monasterio, mercedem promissam consequi credens, qua dicitur: quisquis venerabilibus locis de suis aliquid*

quid contulerit iuxta Salvatoris vocem centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit, pro mercede animæ meæ & parentum meorum, nominativè Ecclesiam Sancti Martinis de Voglano & aliam Capellam, quæ super hunc locum posita est, cum his omnibus ibi positis, quæ mei sunt iuris, & insimul dono villare quod dicitur Atone, cum omnibus ad ipsum pertinentibus, & duos mansos in loco qui vocatur poia: iterum alium mansum cum pertinentijs, qui iacet in villare quod richeruna vocatur, & medietatem de sylva quæ nominatur Sauvargia, cum omnibus, quæ inde pervenerint, sive de Pascuis, sive de omnibus alijs servitijs. Insuper dono medietatem totius terræ sive sylvarum, quæ extenditur à lacu usque ad aggerem ubi terminatur Sauvargia & à flumine Lessiæ, & medietatem piscationis ipsius fluminis, usque ad superficiem montis, qui est supra Voglanum, mensura terræ huiusmodi est, tam de vineis & terris arabilibus, & pratis quingenta & viginti quatuor iugera suis locis disposita, de gerbis, & sylvis sexcenta iugera; & si amplius de meo iure infra scriptos terminos inventum fuerit, sive fuerint divisa vel indivisa, sive culta, sive inculta, ripas, ruinas, seu paludes & usus aquarum, & ductus earum, nihil excepto; dono & offero, & medietatem piscationis omnium aquarum quæ in lacum ingrediuntur, & propriam piscationem in ipso lacu, ex his investituram facio terræ, & ramum arboris, & me ipsum pro Monacho prædicto Novaliciensis Monasterio tradens. Si quis super his ex hæredibus successorum nostrorum, vel aliorum molestiam intulerit (quod absit) & infringere tentaverit, omnipotentis Dei maledictionem consequatur, & filij ejus fiant orphani, nec sit qui misereatur illis, & hæreditatem ipsius accipiat alter. Insuper pœnam hanc sustineat centum uncias aurei; & trecentas marchas argenti potestati persolvat: qui maledictionem prædictam consequatur, nisi condignam vindictam ex eo sumpserit. Hanc cartam offersionis in præsentia Domini Anselmi Episcopi Grationopolitani bonæ memoriæ laudavit, & confirmavit: Dominus Vifredus de Cambertaco, cum uxore sua, & filiis suis & Dominus Berlio cum filiis suis, Dominus Ludovicus, & Dominus Vifredus de Viriaco, anno ab incarnatione Domini Iesu

Raz̃iẽ

Ioseph Abbas Novalisij. *Christi 1042. actum infra Casterum, quod Carboneria dicitur, Data per manus Domini Ioseph Abbatis Novalicienfis.*

Echãge. Ce Prieuré de Vouglan a été échangé entre une Comte de Savoye, & le Prieur de la Novalese: Ledit Comte donna au Prieur de la Novalese, certains prais & fonds situez rierre le finage d'Avilliane, & le Prieur encontre-échange, il donna au Comte de Savoye, le Prieuré de Vouglan avec ces appartenances: ce que ce verifie par un contract d'accensement des fruits des mémes prays, du 28. May de l'an 1315. indiction 13. lequel contract d'accensement j'ay leu, & marqué au dessus article six, & joint avec les écritures de Porquerar, Aviliane & Camerlat conservées dans l'Archive de l'Abbaye de la Novalese.

L'on connoît que cet échange ou alienation de fonds de ce Prieuré de Vouglan a eu effet, parce que le Baron du Bourget possede tous les biens, fonds, & droits mentionnez dans la donation, ci devant enregistrée.

CHAPITRE XI.

Prieuré, & Hospital anciennement assis au sommet de la montagne d'Aigue bellette anciennement du domeine des anciens Seigneurs de Chambery.

IL y avoit sur l'haut de la montaigne d'Aiguebellette (du domeine des anciens Seigneurs de Chambery,) un ancien Monastere (duquel je n'ay pû sçavoir le temps de sa premiere fondation, ni asseurement par qui il fut fondé, il y a neantmoins indice qu'il avoit été fondé par les mémes Seigneurs de Chambery, ainsi que je le feray connoître par la suite de ce discours) avec un hospital fondés, & erigés à l'honneur des Saints Michel & Germain, qui de long temps avoient étez ruinez, ou par l'injure du temps, ou par les ennemis de la foy Chrétienne: l'an 1220. du 13. du Mois de Iuillet, indiction 1. Don Estienne second du nom, Prieur de l'Abbaye de la Novalese, avec ses Religieux capitulerement

rement aſſemblez, auſquels ils appartenoient. ils en donnerent la regence, & adminiſtration, au venerable Iacques des Echelles Moyne de la Novaleſe, & Prieur du Prieuré de Sainte Marie de Coyſe proche Montmeillant, iſſu de la noble famille des Seigneurs des Echelles proche de la méme montaigne d'Aiguebellette du couſté du midy, pour le rétablir, à leur nom, avec le vouloir, conſentement, conſeil & aſſiſtance de l'excellent Berlio Seigneur de Chambery, étant cette montagne de ſon domeyne.

Peutétre que l'on ne croiroit pas qu'il y eut un Monaſtere & hoſpital à l'haut de cette montagne d'Aiguebellette ſi je n'en rapportois pas la preuve icy de ſuite.

Anno Domini 1228. indictione 1. die 13. Iulij cum Dominus Iacobus de Scalis Prior de Coyſia de pracepto, & voluntate Stephani Prioris religioſa Domus de Novalicio, ejuſdemque loci conventus, collatio ſancti Germani de monte Aquabellctta longo tempore deſtructa, ad eos pertinentes, & locum, atque domum, cum univerſis Appenditijs, & pertinentijs habitationem quondam, videlicet ſuorum Monachorum, ad honorem Dei, & utilitatem, atque rehadificationem, ejuſdem Domus, & loci, nomine dicta domus de Novalicio, tenendam, regendam, & manutenendam vellet, & recuperare, mediante conſilio, & auxilio, Domini Berlionis de Camberiaco, ejuſdem loci patroni, ut eadem Domus cum ſuis rebus univerſis libera, & immunis ab omni exatione, ac gravanti conſuetudine, ſub ipſius, & haredum ſuorum, ſuccedentium, protectione in perpetuum permaneret. atque ſua jura pacificè poſſideret. **Preuve du Prieuré de la montagne d'Aiguebellette.** **Berlio Seigneur de Chambery.**

Idem Dominus Berlio intuitu pietatis & amore divino motus. in remiſſionem ſui, & anteceſſorum ſuorum, prædicta domui de Novalicio, atque ibidem Deo famulantibus, & ante nominato Domino Iacobo Priori, de Coiſia, pro eis recipienti, dictam Domum ſancti Germani cum acceſſionibus ſuis, & pertinentijs ſuis, ubicunque fuerint, ſuperioribus, & inferioribus univerſis, per inveſtituram perenniter conceſſit. ad habendum, tenendum, & quiete, ſine calumnia, & vexatione aliqua poſſidendum. & quicquid eis placuerit faciendum tactis ſacroſanctis Evangelijs juramento **Donatio Domini Berlionis.**

corporaliter præſtito, promittendo per ſe, vel per alium nunquam contravenire, ſed ab omni homine manutenendo, modis omnibus legitime pro juribus deffendere, ſemper, & auttorizare.

Inſuper ut res eſſet ſtabilis horum: Guillielmus ejus filius hoc idem laudando, & concedendo, atque permittendo, ſalubriter juravit. Actum eſt hoc apud Camberium in Caſtello ſub ulmis in platea: inter fuerunt teſtes ſubrogati Dominus Petrus de Fruentia, procurator, & deffenſor Gebenis, Girardus dictus Lauſanenſis ejus Socius, Humbertus de Favergijs Clericus, Hugo atque Ganterius de Camberiaco veteri miles, Oddo de Tavoletis, Hugo, Pautrerij, Aymo Gargia, Hebertus d'Oſta.

Subſequenter ad majorem Dei gloriam & rei firmitatem, præſentibus iterum ſurrogatis teſtibus Domino Berlione de Camberiaco, Humberto de Favergijs Clerico, & Petro de Moletis milite, Auberto de Savatisij, Ioanne Polozij, & Hugone ejus filio, in Domo Granda Boſonis lordani de Chamberiaco: Guido ſupra nominati Domini Berlionis filius: dicta omnia laudavit, voluit, & conceſſit, & ut Superius legitur, firmiter ſemper, & inviolabiliter teneri, per omnia. Tactis ſacroſanctis Evangelijs juramento corporaliter præſtito, quemadmodum, & pater ſæpè dictus Dominus Berlio promiſit: Ego Vuillielmus Notarius interfui, & ſic rogatus ſcripſi, & ſubſcripſi & tradidi feliciter.

Remarque. Et encore que dans la ſus tenorizée écriture ne ſoit pas fait mention, que l'Egliſe y mentionné étoit auſſi erigée à l'honneur de Saint Michel, & que proche la méme Egliſe, il y eut un hoſpital, neantmoins j'ay leu pluſieurs écritures conſervées dans l'Archive de la Novaleſe, qui diſent, que cette Egliſe étoit erigée à l'honneur des Saints Michel, & Germain, & que là il y avoit un hoſpital de S. Michel.

Et le tout étoit encore en exiſtence les années de I. Chriſt 1432. & 1433. parce qu'en ce temps là, dont Vincent Aſcher Conſeigneur de Iallion proche, & audeſſus de Suſe, & des Seigneurs Aſchers de haute ville proche de Chaſteau neuf Diœceſe de Maurienne, Moyne & Prieur de l'Abbaye de la Novaleſe, il plaida en Court de Rome, ces Prieuré, & hoſpital, contre frere Antoine Barrery ſacriſtain de Saint George

à

à moitié chemin de Chambery & de Montmeillant.

Ie remarque en premier lieu, apres avoir bien consideré la fondation soit retablissement du Prieuré des saints Michel, & Germain, &c. qu'il fut fondé par les anciens Seigneurs de châbery, & antecesseurs du Seigneur Berlio & que Aiguebellette & ses finages étoient de leur domeine, & qu'ils étoient puissans Seigneurs, & de grande authorité & absolus dans l'étenduë de leur domeine, puis que ce Seigneur Berlio, & ses fils Guilliaume, & Guigo, ils demeurerent de nouveau à l'Abbaïe de la Novalese, ce Prieuré d'Aiguebellette qui étoit vacant avec ces dependances, & le prirent à perpetuité sous leur protection, & de leurs successeurs: ce qu'ils n'auroient fait s'ils n'eussent étez tels que ie viens de dire. Remarque.

Ie remarque sur le Chapitre 8. que le sieur Guichenon au chapitre 84. de son livre intitulé *Bibliotheca Sebusiana*, (Bresse) *sive variarum Chartarum diplomatum*, *&c.* qu'il fait difficulté de croire, que ce, Aymo, donateur du Prieuré de Vouglan avec ses dependances, à l'Abbaye de la Novalese l'an 1042. de Iesus Christ, fut de famille noble, & illustre puis qu'il se qualifie tant seulement dans la méme donation, *filius cujusdam Hugonis, &c.* Remarque.

Surquoy je dis, que c'est une difficulté qu'il a fait naître *Gratis*, car anciennement les grands Seigneurs, qui étoient assez connus de leurs peuples, & des circonvoisins, & qui ne faisoient gloire, que de se rendre bienfacteurs des Abyes, Prieurez & d'autres Eglises pour le salut de leurs ames, ils se contentoyent de faire sçavoir tant seulement le nom de leurs peres, sans les qualifier, ni eux mémes, d'aucun titre de Seigneur, ni de faire mention de leur famille, croyans qu'elle seroit assez connuë, & estimée en vertu des grands dons, & privileges qu'ils donnoient aux Eglises, qui ne pouvoient étre conferées que par des grands, puissans, & riches Seigneurs, surquoy je rapporteray icy un exemple sur un semblable cas.

Abbon Patrice de France, Duc des Taurinois, premier Marquis de Suse, Seigneur ou Prince de Maurienne, Dauphiné, & de Provence, &c. qui a remis & enrichi l'Abbaye *Pingon. Archives de l'Abbaye de la Novalese.*

de la Novalese l'an 726. de nôtre salut, il ne se qualifie autre que de fils de felix, illustre Chrétien, en disant, *Ego Abbo filius felicis quondam illustris Christiani*, & neantmoins il étoit tel que je viens de raconter, & son grand pere, qui s'appelloit Mero, ou Marro, pourtoit le tiltre de Duc, dequoy font foy les écritures de l'Archive de l'Eveschè de Maurienne.

Et les raisons suivantes eclairciront l'affaire, & nous feront connoître comme ce Aymo, étoit des Seigneurs de Chambery, & que les Seigneurs de Vouglan, Chambery, Viri, & de Coyse, n'étoient qu'une méme famille, ainsi que le méme Guichenon a remarqué, au lieu, & chapitre ci-devant mentionnés: là où il asseure, que Marie donatrice du Prieuré de Coyse étoit femme, soit vefve d'Hugues pere du méme Aymo de Vifrey, Berlio, Seigneurs de Chambery, d'Hubertin Religieux de la Novalese, & de Segibod des Seigneurs de Coyse, à cause d'Otte sa femme, desquels la méme Marie fait mention en la deja dite donation, soit fondation de Coyse, & que Vifrey Seigneur de Chambery, & Berlio dont je viens de parler sont les mémes, Vifrey, Seigneur de Chambery, & le Seigneur Berlio consentent à la donation faite par Aymo leur frere, du Prieuré, & mandement de Vouglan, & signez aux bas d'icelle.

Et étant Hugues, dont Aymo appelle son Pere Mary de Marie sa mere, pere & mere aussi de ses freres Vifrey & Berlio Seigneurs de Chambery, & de Segibod des Seigneurs de Coyse; qui nous voudra faire croire, que ce Hugues pere & Marie mere de ces Vifrey. Berlio Hubertin Moyne, & de ce Aymo aussi Moine de la Novalese, ne fussent pas Seigneurs & de Coyse, & de Chambery, & de Vouglan, & par consequant leurs déja dits enfans.

Et ce que nous en asseure d'avantage, est que le méme Aymo donnateur du déja nommé Prieuré de Vouglan, dit avoir fait cette donation par le commandement & du consentement de ses parents, qui ne pouvoient étre autres que les signez au bas de la méme donation, qui presterent leur consentement, & le confirmerent par leur signature (puis que

Hugues

Hugues, & Marie ses pere & mere étoient déja morts) qui sont Anselme Evesque de Grenoble, Vifrey, Seigneur de Chambery, sa femme & ses enfans, I. Seigneur Berlio, sa femme & ses enfans, & les Seigneurs Louys, & Vifrey, Seigneurs de Viri: dont si ses freres qu'il nomme sont le nom de ses parents étoient Seigneurs de Chambery, qu'elle raison pourrons-nous avoir pour ne croire pas qu'Aymo fut noble, illustre, & grand Seigneur, & des Seigneurs de Chambery, & de Coyse, & de méme nous venons en connoissance, que Anselme Evesque de Grenoble, & les Louys, & Vifrey Seigneurs de Viri, puis qu'Aymo les appelle ses parens, & qui ont aussi signé & approuvé la méme donation.

Seigneurs de Viri Seigneurs de Châbery.

Et à quant les sus alleguées preuves cesseroient ce que non les raisons suivantes suppleront car Vifrey frere d'Aymo donnateur est signé en cette donation Vifrey Seigneur de Chambery & ce Aymo son frere pourquoy ne sera-t il pas des mémes Seigneurs puis qu'ils sont freres de pere, & de mere, & par consequent Hugues leur pere, & Marie leur mere (donnatritrice de Coyse, n'auront-ils pas aussi étez Seigneurs de Chambery, puis qu'ils en ont laissé Seigneurs leurs enfans, & de méme en faut dire de Vouglan, & de Coyse.

L'on n'ignore pas, que l'exaction des servis riere un mandement, le droit de pescher dans les rivieres, & lacs, l'alienation des dismes, la transaction du domeyne des Eglises, les ports, & droicts des ponstanages, les rivieres, leurs cours, & les droicts d'icelle, & l'imposition des peines & amandes, sont tous droicts Seigneuriaux, & que personne n'en peut valablement disposer, que les Seigneurs du lieu, & des regions, ni imposer des peines & amendes qu'eux; & comme cette Marie donatrice du Prieuré de Coyse, & Aymo son fils donateur des Eglises de Vouglan, du consentement de ces freres Vifrey, & Berlio Seigneurs de Chambery, ont donné tous ces droits, dont je viens de parler, à l'Abbaye de la Novalese, ainsi qu'en conste du contenu és dites donnations ci devant tenorizées aux chapitres 7. & 8. & impose de nouvelles peines & de grosses amendes, seroit chose imperti

pertinente de vouloir asseurer qu'ils n'étoient pas Seigneurs de Coyse, Vouglan, & de Chambery, & mémes qu'ils firent cela sans l'authorité d'aucun Souverain, & que le tout sortit en son plein & entier effet.

Et pour faire d'avantage connoître, que ces donateurs étoient Seigneurs des regions, & d'autres droicts, dont ils avoient disposé en faveur de l'Abbaye de la Novalese, il faut considerer ces termes inserrez dans la donation de Coyse, à sçavoir, *terminantur autem ipsæ res scilicet data, à manè terra Regis sive Humberti comitis*(je crois que fut Humbert premier Comte de Maurienne) *nec non terra Otæ vxoris Segibodi,* qui étoit frére d'aymo, de Berlio, & de Vifrei Seigneur de Chambery, & de Vouglan) *à meridie sive ad occidentem terra regis, & Humberti Comitis*; & par ces limites l'on connoît que leur pays étoit separé d'avec celuy du Roy, & de la Maurienne, & qu'ils en étoient pour lors Seigneurs absolus, puis qu'ils donnent pour confins de la region qu'ils donnent, la region du Roy, soit du Comte Humbert, car *terra* en particulier signifie une region separée d'avec une autre, selon Ambroise Calepin, qui dit, *nam, & terra frequentissimè pro una qualibet regione legimus, & terras pro toto orbe.*

Nom de Chambery ancien. Ie remarque icy, que je me souviens avoir discouru plusieurs fois avec des personnes qui font profession de donner l'etymologie à toutes choses, & de sçavoir tout, &c. & leur ayant demandé s'ils sçavoient l'etymologie du nom de Chambery, de Lemencs, & du Mont du Chat, & si Chambery étoit ville ancienne, & si ce nom de Chambery étoit aussi ancien, plusieurs me dirent que le nom de Chambery & la ville méme étoient modernes, sans m'en donner aucune preuve ni raison, sauf qu'ils me renvoierent au livre, du pere Foderé, où je ferois rencontre, disoient ils, de tout ce que je desirois touchant ces demandes, &c. à cause de quoy j'ay vû ce livre, où je n'ay rien trouvé approchant à la verité touchant ces étymologies du mont du Chat, de Chambery, & de Lemencs, & toutes ces etymologies qu'il donne sur l'appuy de certains autheurs qu'il cite, tiennent de la fable, car

une vraye etymologie elle nous doit faire connoître clairement d'où la chose de laquelle nous parlons est procedée, ainsi que Ciceron a remarqué, qui dit *etymologia notatio est, quia notam facit rem de qua prædicatur.* & Ambroise Calepin dit aussi *etymologia veri loquium est.*

Si cette montagne, qu'on appelle au temps que nous sommes Mont du Chat, avoit tiré son etymologie d'un supposé Chat les anciens Latinistes l'auroient appellé *Mons Felis*, puis que *Felis* est cet animal qu'on appelle chat, & si on avoit tiré l'etymologie de ce Mont du Chat, du nom Catus, (ainsi qu'on veut inferer) qui signifie *Sagax*, & sagax signifie un qui à grand flairement, comme ont les chiens, qui naturellement sçavent flairer la trace de leurs maîtres, des animaux sauvages, & des autres, &c. puis que de ce nom ancien Catus, est derivé catulus qui signifie un jeune chien, ou le chien méme, on auroit appellé cette montagne, du langage du pays, selon la signification de son etymologie à sçavoir mont flairant, ou mont du Chien, mais comme le tout est fable, ainsi que pour telle l'ont reconnu ceux qui l'ont rapporté, l'on ne sçauroit pas tirer une etymologie d'une chose, qui ne fut jamais connuë; & que le tout est fable, ils l'ont tres-bien reconnu, Musæus, Iean Tornæsius, & Iacques Dallecampius, qui disent que le mont du chat s'appelloit Mons Caturigus, ou Caturiges, & les peuples de Chambery, & Chambery méme étoient appellez Caturiges. *Ambroise Calepin.*

I'avois dessein de contredire l'etymologie, dont Iacques de Lexius s'est servi pour prouver la derivation du nom de Chambery rapporté par le pére Fodéré: mais aprés avoir bien consideré cette histoire d'un supposé Berius, qu'ils disent, avoir fondé la ville de Chambery au temps du Roy Arthus en Latin *Arthurus*, Roy d'Angleterre, soit de la Grand Bretagne: j'ay treuvé que le tout n'est autre qu'une fable: car Arthus fils d'Vter Roy de la Grande Bretagne, il n'est nay que l'an 504. de Iesus Christ, & 519 étant Vther son pere mort, prit les resnes de l'Empire des anciens Bretons, & l'an 539. aussi de Iesus Christ, il fut tué en une bataille, qui se donna *Dom Pierre de Saint Romuald. & Bonjomes.*

Ortelius sur ses autheurs.

pres du fleuve Humbre, entre luy & Eugenes Roy d'Ecosse, & Modrede Roy des Pictes. *Ces Pictes habitent certaine Isle dans la Bretagne méme.*

C'est un histoire de Iean Renerius (rapportée par Fodere) porte que ce Roy Arthus passant en Italie (*il ne conste point par aucun autheur qu'il aye passé en Italie,*) qu'il laissa deux de ses capitaines Berius, & Melianus pour tuer un chat en forme de tygre (ce n'étoit donc pas un chat) qui s'étoit logé dans une montagne, qui de present s'appelle le Mont du chat, proche du Lac du Bourget, lequel infectoit tout le païs voisin, avec grande perte de ceux qui passoient par là; & apres qu'ils eurent tué cet animal, Berius ayant treuvé ce païs dés cette montagne, jusques à saint Ioire, agreable, & fertille, il y demeura, & bâtit la ville de Chambery, & qu'il la rendit si bonne, & si marchande, qu'elle étoit communement appellée par emphase *Emporium*, & s'y tenoient des belles & grandes foires, &c. & que ce païs s'appelloit *Campus pulcher*; & que de ce nom Campus & du sien Berius, qu'il en composa le nom de Chambery, &c.

Ambrois se Calepin.

I'accorde que la ville de Chambery fut marchande, & qu'on y tenoit de grandes foires, & qu'à cause de cela elle fut appellée par emphase *Emporium* (qui veut dire en langue vulguaire marché, & un lieu où l'on tient le marché, ou une foire) parce que ce nom d'*Emporium*, s'accorde avec le nom de *Forum*, duquel cette ville fut nommée aussi par emphase, à cause des marchez & foires que s'y tenoient, & que la chambre de la Iustice du pays y residoit; dequoy a été suffisamment parlé ci-devant: & de l'etimologie du nom de Chambery, où j'ai fait voir qu'elle n'a pas tiré son origine ni de *Berius* ni de *Campus*: parce qu'il n'y a aucune apparence de verité que ce supposé Berius aye fondé cette ville, puis que méme il conste, qu'elle étoit déja fondée 971. an avant l'incarnation du verbe eternel: & à quand la verité du temps de cette fondation manqueroit j'ay suffisamment prouvé par autres raisons, & par bons autheurs que cette ville fut long temps en existence avant la naissance de Iesus Christ, & par

consequent nous ne devons pas croire qu'elle aye tant seulement été fondée au temps de ce Roy Arthus qui est seulement nay l'an de Iesus Christ 504. corroné Roy l'an 519. & mort l'an 539. du méme Sauveur.

Pourroit bien étre qu'un Berlio eut amplifié & embelli cette ville, en qualité de Seigneur d'icelle, puis que ce nom de Berlio étoit commun parmi la famille des anciens Seigneurs de cette ville, ce que ce verifie des fondations ci-devant enregistrees dans les chapitres 7. 8. & 9. & que le terroir de cette ville fut appellé Campus Berlionis (& non pas *Bery*) du nom de Berlio: & touchant l'etymologie que le pere Foderé donne à la montagne de Lemencs qu'il dit avoir sceu de personnes d'authorité, *sans les nommer*, qui l'ont informé que le nom de Lemencs est procedé d'un supposé Lemanus fils d un Paris, qu'il y séjourna long temps, puis s'en alla fonder Losanne, & appella, le Lac y proche de son nom *Lacus Lemanus*, &c.

Sur quoy ie dis que cette histoire n'est qu'une invention du pere Foderè, car cette montagne de Lemencs à tiré l'etymologie de son nom, de la nature méme, ainsi que j'ay preuvé ci-devant, en ce méme chapitre 9. où je renvoye le Lecteur; & si le nom de Lemencs eut procedé du nom de ce supposé Lemanus, il s'appelleroit en Latin *Mons Lemanus*, & selon le langage du païs il s'appelleroit le Mont de Leman au singulier, & non pas le Mont de Lemencs au plurier, & s'il s'appelle Mont de Lemencs au plurier, ainsi que son dire le porte, il nous faut inferer que le peuple de Chambery, & les autres circonvoisins de la mémé montagne s'appelleroient Lemenses, ou Lemani, & que cette montagne n'a aucun nom propre mais tant seulement un nom appellatif tiré du nom *Proprietas* à sçavoir montagne, qui appartenoit aux peuples Lemens, ou Lemani, & si l'histoire suivante étoit veritable de laquelle le pere Foderé. & des autres ont tant fait de cas, au desavantage des peres Feüillens, nous n'aurions pas besoin de faire la recherche du nom de cette montagne, puis que Dieu l'auroit appellée Mons Lemencus. & selon nôtre langage Mont Le-

mene, & voici l'histoire: *D. Anselmus Abbas Cœnobij Athanatensis Lugdunensis, vir miræ sanctitatis &c. dum sanctum virum sexto Idus Decembris post matutinas sumnus arripuisset: per visionem Deus ad eum locutus est dicens. Cur non transmittis fratres tuos, Anselmum, & Gaufridum Cœnobitas meos Anachoritari, seu heremitari? surgant, & vadant ad heremum in loco inhabitabili, qui dicitur Mons Lemencis; & positus inter magnos montes, &c.*

Le méme pere Fodere, dit que cette histoire arriva l'an 546. de nôtre salut, laquelle (si elle étoit veritable) seroit admirable, mais *corruente principali, corruit & accessorium*, car en ce temps là l'Abbaye d'Aisney n'étoit pas fondée, & l'on sçait le temps qu'elle a été fondée & par qui, & le tout sera bien tôt mis en lumiere par un venerable Religieux là où on verra que l'Abbaye d'Aisney a été fondée long temps apres l'an 546. de Iesus Christ, & que l'Eglise de Lemenes fut seulement erigée en Prieuré l'année 1029. de Iesus Christ, par Rodolphe Roy de Bourgogne, & n'y a aucun Religieux d'Aisné, qui aye été avant l'an 1029. donc ce supposé Anselme ne l'a pas fondée. ni de méme Chambery comme quelques uns (au rapport du méme Foderé) ont voulu dire.

Quand l'on aura bien examiné l'ancienne histoire de la ville de Chambery avant l'année 1228. de Iesus Christ & les etimologies de ce nom de Chambery, & du Mont de Lemenes rapportées par le méme Pere Foderé, le tout se reduira en fumée, car il nous a fait entendre que cette ville fut fondée l'an 964. avant la naissance de Iesus Christ par Caturigus XIII. Roy des Allobroges. (Il avoit dit la verité) & sans demeurer constant sur icelles, il nous a rapporté une autre histoire, qui fait voir que la premiere n'est pas veritable, & que cette ville fut seulement fondée regnant Arthus Roy de la Grande Bretaigne, que furent entre les années 519. & 539 de Iesus Christ (voila déja 1503. années de rabbatuës.) & par là 3. fois il nous rapporte une autre histoire de l'an de Iesus Christ 546. qui dit que cette ville fut fondée par un supposé Moyne Anselme, qui vint en ce temps-là fonder le

Prieuré

Prieuré de Lemencs, & puis en apres la ville de Chambery: cette derniere histoire abbat les deux premieres, & cette-cy qu'est à correction fausse elle reduit cette ville sans fondateur, & sans certitude aucune du temps qu'elle a été fondée. Et voila le tout reduit en fumée Et ainsi en est-il de l'etimologie du nom de Chambery, car il dit que Paradin veut que cette ville soit appellée Camberiacum par un diminutif de Camera (Paradin a bien dit) laquelle il n'a pas voulu à mettre, disant en avoir treuvé un autre chez d'Elexius, qui dit que le nom de Chamberium vint de Chambero, qui sortent des sepultures de l'Eglise de Saint François, & que le vulguaire appelle les escrivices Camberos, & que de ces Chamberos l'on a composé le nom de Chambery: il ne tient qu'à nous de le croire, mais je n'exorte personne à ce faire: car si ce Chambery, dont je parle (qu'on appelle Chambery le jeune) a tiré son etimologie de Chamberos, qui habitent dans le fondement de l'Eglise de Saint François: Chambery le viel d'où aura-t il tiré son etymologie, sauf que les escrivisses n'habitent dans les fondemens du chasteau de Candie, (*que le papier est servitable il porte toutes les charges qu'on luy met dessus &c.*

Le méme pere Fodere, doutant que Chambery demeurât sans etymologie, il nous a fait present d'un 3. à sçavoir que le nom de Chambery avoit tiré son origine des noms de Campus & Beri, lesquels ont composé, (dit il) ce nom de Chambery entre les années de Iesus Christ 519. & 139. à cause qu'en ce temps-là Berius l'a fondée, selon son rapport l'on est aussi en liberté de saisir celle, qui sera plus plausible de ces deux dernieres de Chamberos, & de Campus Bery: pour moy je retiens la premiere à Camera, pour étre veritable, non pas que je me fonde sur le rapport du pere Foderé, moins me suis-je fondé sur son dire touchant ce qu'il a dit que Chambery a été fondé l'an 964. avant la naissance de Iesus Christ, mais parce que je l'ay sceu d'aillieurs, ainsi que je l'ay marqué par ci-devant.

La charte imprimée au commancement de ce chapitre 9.

nous donne connoissance, s'il semble, qu'il y a eu deux Chambery, cettui-cy dont nous parlons, & un autre que le vulguaire appelle Chambery le vieil, qu'est Saint Ombre, ainsi qu'on m'en a asseuré, parce qu'en icelle y est signé *Gautertus de Camberiaco veteri miles:* il semble neantmoins qu'il n'y en aye eu qu'un qu'est cettui dont je parle, car de cette charte, & de celle qui est tenorisée au chapitre 8. nous venons aussi en connoissance, que le mandemant de Vouglan, Ragé, le Lac du Bourget, Lesse, & les autres rivieres qu'entrent dans le méme Lac, le mandement d'Aiguebellette, au moins cette partie qui regarde Chambery, étoient du domeine des Seigneurs de Chambery, & comme le chasteau qu'on appelle Candie est situé entre Chambery & Vouglan, il est à presumer qu'il fust des mémes Seigneurs de Chambery, & le lieu de leur demeure, parce que anciennement les Seigneurs des regions habitoient dans leurs chasteaux à la campagne, & les Magistrats, & artizans dans les villes ainsi que j'ay preuvé ci-devant: à cause de cela ce chasteau fut aussi appellé Chambery, avec certains petits villages qu'il y a aux environs d'iceluy, à sçavoir le Chasteau des Seigneurs de Chambery: mais il n'est pas à dite pour cela qu'il y aye eu deux villes du nom de Chambery, ainsi que je crois, & qu'est aussi à presumer: Et étant ces mémes Seigneurs multipliez par familles, ils étoient de mémes partagez en fonds, & les uns habitoient au chasteau proche la ville de Chambery, les autres dans le chasteau qu'on appelle Candie, & étant cette méme famille des Seigneurs de Chambery reduite à un à Berlio Seigneur de Chambery, qui habitoit dans le chasteau y contigu, aussi appellé le chasteau de Chambery: le vulguaire qui a sceu par tradiction de pere à fils que le chasteau de candie s'appelloit aussi chasteau de Chãbery, ils ont crû qu'il y aie eu deux villes de Chãbery une à saint Ombre, & cette-ci en question & n'y ayant aucun vestige de ville ils ont aussi facilement crû que cette presumé ville de saint Ombre ait été demolie, & puis en apres Chambery, qu'est à present en existence ait été fondé apres le demolissement

lissement de l'autre, & par ainsi ils ont appellé cette parroisse de saint Ombre Chambery le vieil, sans qu'on aye leu jamais aucune écriture qui fasse mention d'un Chambery le jeune, ni aucun autheur qu'aye fait mention que cette ville de Chambery qui se void en bon état au temps où nous sommes: & le tout soit dit sous censure de plus intelligens & versez en l'histoire que moy, &c.

Remarque sur le nom de Savoye.

PEut-être qu'en lisant la donation de l'Eglise de Coise, faite à l'Abbaïe de la Novalese l'an 1036. de nôtre salut, qu'on croira, qu'en cette seule Vallée de Coise, consistoit en ce temps là la seule Savoye, à cause de ces paroles y inserrées à sçavoir, *hæc autem res situm habent in pago Savogense, in agro pignonense, in valle, quæ dicitur Coysia, &c.* Mais si l'on fait reflexion sur l'étenduë de la signification du nom *pagus*, l'on treuvera, que non seulement il est entendu & prins pour un gros village, ou bourg, mais aussi pour toute l'étenduë de la jurisdiction d'un païs, ainsi que Iulle Cesar nous a laissé en memoire dans son premier livre de la guerre de la Gaule Transalpine, où il dit *Helvetiam* (Suisse) *totam in quatuor fuisse divisam pagos. Hodie tredecim numerantur.* (les 13. Cantons) que les Gaules appellent en leur langue *Cantones*, dit le méme Calepin.

Il est chose facile à connoître qu'ici le nom de *pagus Savogense*, est consideré pour toute la province de Savoye, puis qu'il dit *in agro pignonense & in valle, quæ dicitur Coysia*: car si la vallée de Coise eut été en ce temps-là prinse pour la seule Savoye, le Notaire n'auroit dit autre sauf, que les choses que la Marie donatrice donnoit à l'Abbaïe de la Novalese étoient situées *in pago Savogense, in agro dicto pignonense*, sans repeter ni faire mention de la vallée de Coise.

Le sieur Guichenon au commencement du premier Tome de la Royalle Maison de Savoye, dit qu'un autheur nommé Saxi asseure que le mot de Savoye vient de Iupiter Sebadius *D'où est procedé le nom de Savoye.*

dius, qui étoit adoré par les peuples qui habitoient les Alpes, selon le rapport de Pausanias (*Ce Iupiter mourut l'an du monde 2236. & du deluge l'an 580. & avant la naissance de Iesus Christ fut l'an 1765.* l'on ne peut pas donc douter, que le mot de Savoye ne soit ancien, puis qu'il a tiré son origine de Iupiter Sebadius, Roy de Candie, qui étoit fils de Saturne, & frere de Pluton, & de Neptune, qui étoit adoré à Suse, & de Vestalis qui étoit adoré à Rome.

Bergomas. D. Pierre de S. Romuald Feuillen Pere Pomey.

Et quant à ce qu'on dit qu'il a été adoré par les peuples Alpins, il n'en faut aucunement douter : car il y avoit une statue sur le grand saint Bernard erigée à son nom, & honneur, qui là étoit adoré par les peuples circonvoisins, de quoi le sieur Guichenon en a suffisamment parlé sur l'appui des autheurs qu'il cite. Et ce Iupiter, il n'étoit pas seulement adoré sur la montagne du grand Saint Bernard (dont elle en porte encore le nom au temps que nous sommes *étant nommé par le vulguaire Mont Iou, & en Latin mons Iovis.*) Mai aussi sur le mont Geminin, (*Mont Cenis,*) où il y avoit un Tẽple erigé à son honneur, de quoi nous asseure le second autheur des antiquitez de l'Abbaïe de la Novalese de l'an 1040. de Iesus Christ, lequel (parlant du voyage de Charles le Grand, qu'il fit en Italie contre le Roy Didier, son beau pere l'an de nôtre salut 774. dernier Roy des Longobards Scandiens, usurpateurs d'une partie du Royaume d'Italie) dit, *movens interea Rex ingentem exercitum suum pervenit in montem Geminum, sive Ianuam Regni Italiæ,* in quo olim, *templum ad honorem cujusdam Caco Dei, Iovis scilicet, ex quadris lapidibus plumbo, & ferro valdè connexis mira pulchritudinis, quondam constructum fuerat, &c.*

Ie feray plus ample mention de ce Iupiter & de ses freres & sœurs Vestalis au Chapitre 11. parlant du progrez de nos Allobroges Savoysiens.

DOnc si ce Iupiter étoit surnommé Sebadius, il y a apparence que le mot de Savoye en aye tiré son origine, & par consequant, il ne peut être qu'ancien car de Sebadius

le

le pays aura prins le nom de Sebadia à *Sebadio*, puis changé la lettre e en a, & y ajoûtant u on aura formé le nom de Sabaudia: ce qui me confirme d'avantage en cette croyance, est que Cluver, Chorier, & Guichenon nous asseurent que Cottio, & Ideonne freres penultiemes Rois des Allobroges ont tiré leur origine de ce Iupiter: ce que peut-étre veritable, puis qu'il étoit adoré au milieu de leur pays & Neptune son frere dans Suse ville capitale de leur Royaume Cisalpin, où Cottio y commandoit, & au Transalpin Ideonne qui avoit, comme je crois, Chambery pour sa ville capitale, puis que là y residoit la chambre de Iustice, & que l'on y tenoit les marchez, & foires publiques, ainsi qu'à été amplement preuvé ci-devant: de ces Cottio & Ideonne Rois, il en sera plus amplement parlé au chapitre XI.

Pingon & Louys de la Chiesa.

Il y a encore une autre raison qui me persuade à croire que le mot de Savoye a tiré son origine de ce Iupiter Sebadius puis que l'an 1036. de nôtre salut, il étoit commun aux Provinces de Savoye & de la Maurienne, & peut-étre dans tout l'Etat de leurs A. A. R.R. au deçà les Monts, *que les Italiens appellent au delà les Monts*, ainsi qu'en a fait foy la charte tenorizée au chapitre 7. en ces paroles *in pago Savogiense*, & nous devons bien croire qu'en cette année 1036. le mot de *Sabaudia*, ou *Savogia* n'a pas été inventé, & qu'il étoit déja ancien dés un temps immemorable.

Et si le mot de Savoye est ancien, celuy de Chambery n'est pas beaucoup plus moderne, & si bien nous ne sçavons pas le temps de son origine, nous sçavons neanmoins que la cause de son origine est ancienne, dés déja avant la naissãce de Iesus Christ comme de méme jay preuvé par ci-devant sur les noms de *forum Vocontÿ & Neronis &c.* & que ce mot, soit nom de Chambery, est ancien dés un temps immemorable; la charte de l'an 1042 de nôtre salut imprimée au chapitre 8. le nous fait aussi connoître en ces paroles, *Signum Domini Vifredi de Chamberiaco*, & il ne faut pas aussi croire qu'en cette année 1042. ce mot de Chambery aye été seulement inventé, ni formé.

Mot de Chambery ancien.

CHAPITRE XI.

IL me ſemble que j'aye eu raiſon d'avoir dit au commencement de ce 3. livre que les anciens Seigneurs de Chambery avoient été le ſupplement de la Gloire de l'Abbaïe de la Novaleſe: laquelle n'a tiré ſon origine, que de la ſainte vie de ſes Religieux, des enfans des grands Seigneurs qui y ont embraſſé la vie Monachale, & fini leur vie ſaintement, & entr'autres furent Hugues, Bertin, & Aymo enfans d'Hugues & Marie, Seigneurs de Chambery, de Coiſe, & de Vouglan, & un Amed, deſquels eſt fait mention aux chapitres 7: & 8. de ce 3. livre: & cette gloire n'a pas tant ſeulement tiré ſon origine par les voyes dont je viens de parler, mais des Empereurs, Rois, Ducs, Princes, & des autres grands Seigneurs, leſquels admirans la ſainte vie des Religieux de cette Abbaye, ſe rendirent leur bienfacteurs, & protecteurs, & amplifierent leurs poſſeſſions & leur Congregation: & les principaux furent Abbon-patrice de France, Marquis de Suſe, Duc des Taurinois & puiſſant Seigneur deçà & delà les Monts, qui eſt nommé Empereur en *Pingon. Baldeſſan.* pluſieurs écritures de la méme Abbaye, Charles le Grand Empereur, Theutchaire Seigneur Allemand, Louys Empereur fils de Charles le Grand, Lothaire fils de ce Louys, Henry Empereur III. du nom, les Seigneurs de Chambery dont j'ay fait mention ci-devant aux chapitres 7. & 8. & plus amplement au chapitre neuf: cette grande Princeſſe Adelaide ayeule de la Royalle Maiſon de Savoye, & conſecutivement tous les Comtes, puis Ducs de Savoye, & finalement Berlio, & ſes fils Seigneurs de Chambery, qui ont coronné l'OEUVRE l'an 1228. de Ieſus Chriſt des Seigneurs de Chambery, ſans neantmoins que la Royalle Maiſon de Savoye aye diſcontinué, juſques au temps que nous ſommes.

Et tous ces grands Princes, & Seigneurs, ont fait éclatter par tout l'univers la Gloire de cette Abbaye, & fait connoître la ſaintété & bonté de vie de ſes Moines, de quoy nous ne devons pas douter: car ſi ces Religieux n'euſſent pas étez

gens de ſainte vie, ils ne s'en ſeroient pas rendus bien fa-cteurs, & protecteurs, comme ils ont fait: & en ce faiſant ils les ont fait connoître dans leurs pays, qu'ils étoient Religieux de ſainte vie: & eux-mémes ſe ſont fait connoître pour des Princes pieux, puiſſans & grands Seigneurs: ce qui rendoit leurs pays, citez, villes & peuples illuſtres, & nobles, qui étoient participans de la gloire, pieté, & bonté de leurs Seigneurs, de la gloire de cette Abbaye qui a été amplifiée, non ſeulement par ſes grands Princes, & Seigneurs dont je viens de parler, mais par pluſieurs de leurs fils, qui s'y ſont rendus Religieux, comme firent ces trois des Seigneurs de Chambery, deſquels j'ay fait mention en ce chapitre 10. & alieurs. ſaint Frodoin, que Charlemagne Empereur appelle *Conſanguineux noſter*, fils de Manfrey Geant des Princes de de Caſtille (lequel j'avois oublié de mettre au nombre des bienfacteurs de cette Abbaye) & frere de Theodalde ſecond Marquis de Suſe (pour avoir epouſé Honnoria fille de cet Abbon-patrice de France, Marquis de Suſe, &c.) deſquels ſont deſcendus les Marquis de Suſe, puis la Royalle Maiſon de Savoye du côté Maternel: & ſaint Hugues fils du méme Empereur Charles le grand, & pluſieurs autres grands Princes & Seigneurs dont j'ai fait mention au ſecond livre de la Gloire de cette Abbaye, &c. *Pingon.*

Ie remarque auſſi que pluſieurs des Seigneurs des Eſchelles, à l'exemple des Seigneurs de Chambery leurs voiſins, ſe ſont rendus Moines en cette Abbaye, & entr'autres furent deux Eſtiennes, & deux Iacques, qui l'ont regi longues années à cauſe de leurs merites & bonté de vie.

Et entr'autres bienfacteurs de cette Abbaye de la Novaleſe, les Nemaloni, *à preſent les Novaliciens*, ſont les plus admirables, leſquels receurent chez eux Priſcille parente de Neron, avec ſa ſainte ſuitte, deſquels j'ay fait mention cidevant au commancement du ſecond livre de cette hiſtoire, & non ſeulement ils les receurent chez eux, mais ils les rendirent maîtres abſolus de tout leur pays, & d'eux mémes, ainſi que j'ay fait conſter dans ce ſecond livre.

Les venerables & nobles Vincent Ascher, surnommé de Iallion des Seigneurs du méme Iallion proche & au dessus de Suse: & Aymo des Seigneurs de Chambery, & Seigneur de Vouglan, duquel est fait mention aux chapitres 8. & 9. de ce 3. livre, lesquels se donnerent avec tous leurs biens à cette Abbaye.

Taurinois bienfacteurs de l'Abbaye de la Novalese.

Le clergé, & citoyens de la cité de Turin ne se sont pas montrez aux occasions moins courtois, & affectionnez à l'endroit des Moines de cette Abbaye, que les Empereurs, Rois, Princes, & Seigneurs, desquels j'ay fait mention en ce chapitre 10. & en voici les effets.

Pingon sur les écritures de la Novalese.

L'an de nôtre salut 575. l'Abbaye de la Novalese ayant été mise en un entier dégât, & plus de 500. Religieux d'icelle faits mourir en hayne de la foy Chrétienne & Catholique, par les cruels Longobards *desquels j'ay fait mention au second livre sur mémes années* 575. l'Abbé nommé Bonifo & quelque nombre de ses Religieux étants échappez des cruelles mains de ces Tirans, ils se refugierent dans Turin où ils y furent receus à bras ouvers des Taurinois, qui leur fonderent un Monastere tout proche de la porte Susine, à l'honneur des saints André Apôtre & Clement.

L'an 906. de nôtre salut, les Abbé Demontius & partie de ses Religieux de la Novalese craignans la fureur de sarrazins, qui mettroient toutes les regions par où ils passoient en un entier degât, ils se retirerent de nouveau dans Turin, & dans le méme Monastere des saints André, & Clement, où ils furent receus courtoisement des mémes Taurinois: cette histoire a été deduite dans le second livre sur la méme année 906. l'an 1027. de nôtre salut, Odillon neveu de saint Odillon Abbé de Cluni, plein d'ambition, il s'en alla envahir l'Abbaye de la Novalese sur l'appui de l'Empereur Conrado, auquel les Religieux de la Novalese firent grande resistance, & ce Odillon n'y pouvant resister il s'en alla à Turin treuver Manfrey Marquis de Suse & Duc des Taurinois, qui par le conseil d'Aleric son frere, Evesque d'Ast,

le

le confirma Abbé de la Novalese : & les Taurinois qui portoient les interests des Religieux de cette Abbaye ils le mirent en armes pour les proteger, ce qui reduit Manfrey à mettre un armées sur pied pour leur faire poser les armes.

Ayant les Taurinois abbandonné leur ville l'an 1080. de Iesus Christ à cause des grandes calamitez, qui leur étoient survenuës, ils s'y rétablirent le 20. de Iuin de l'an 1104. (auquel temps fut retreuvé l'image de Nôtre-Dame de Consolata de Turin,) & comme le Monastere de saint André y proche avoit été mis en ruine au temps de ses calamitez dont je viens de parler, les Taurinois le remitent en son premier étre, & y établirent pour Prieur un Thomas Silius: c'est le Pingon qui a laissé ces memoires tirées des Archives de la Novalese, & plusieurs autres qu'il cite. pag. 85.

Les Marquis de Suse ont donné exemple à tous ces grands Seigneurs dont j'ay fait mention en ce 10. Chapitre d'étre bienfacteurs & protecteurs des Religieux de cette Abbaye de la Novalese, & comme peu d'autheurs en ont fait mention, je les enregistreray icy de suite, pour les faire connoître d'avautage & pour faire sçavoir leur origine. Marquis de Suse.

Abbon-Patrice de France, François de nation; fils de Felix, & de Rustique, petit fils du Duc Marro, ou Mero, & de Dode, Duc des Taurinois, (institué l'an 774 ou 775. de Iesus Christ par Charles le Grand Roy de France, Patrice Romain, puis Empereur de l'an 800. aussi de nôtre salut.) qui étoit Seigneur de Maurienne, Marquis de Suse, Duc d'Arles, des Grenoblois, Ambrunois de Tolon, & de Matacenne, ou Mascon, du Gappençois, Cisteron, de Ries, & de plusieurs autres pays, dont son testamment de l'an 789. du 7. du Mois de may signé & receu par Lidybert Clerc : fait mention: ce Prince par ce sien Testamment, & auparavant il donna à l'Abbaye de la Novalese, qu'il avoit rétablie l'an 726. de nôtre salut, le tiers de la Mautienne, & de la Vallée de Suse, les revenus du Grenoblois, du Masconois, de l'Ambrunois, d'Arles, de Tolon, & de plusieurs autres pays. Il maria Honoria sa 3. fille à Theodaldo fils de Manfrey Geant des Princes de Abbon premier Marquis. pag. 83. Pingon sur la Chronique de la Novalese.

Castille, & de la famille de l'Empereur Charles le Grand lequel, appelle saint Frodoin Abbé de la Novalese, & fils de ce Manfrey Geant, *Consanguineus noster*, &c.

Theodaldo 2. Marquis de Suse. Le méme Theodaldo fut successeur de cet Abbō au Marquisat de Suse, & au Duché des Taurinois, qui mourut l'an de Iesus Christ 795. & Abbon son beau-pere mourut l'an 789. six ans auparavant.

Dodon 3. Marquis de Suse. Dodon fut successeur de son pere Theodaldo, & III. Marquis de Suse & Duc des Taurinois, il mourut l'an de Iesus Christ 839. sa femme s'appelloit Dodæ.

Herigaire 4. Marquis de Suse. Herigaire fils de Dodon, & de Dode, fut IV. Marquis de Suse & Duc des Taurinois en qualité de legitime successeur & heritier de son pere Dodon, lequel donna à l'Abbaye de la Novalese un lieu appellé *Venesium cum locis motanis*, (je crois que soit Venaux avec les montagnes au dessus, situées entre Iallion, duquel j'ay déja parlé) & cette Abbaye: il mourut l'an 875. de nôtre salut, sa femme s'appelloit Lea.

Mãfrey premier du nom & 5. Marquis de Suse & Duc des Taurinois. Manfrey premier du nom, & V. Marquis de Suse, & Duc des Taurinois succeda à Herigaire son pere, qui fut appellé Comte du Palais, lequel fit donation d'un grand nombre de fonds à Heirard Abbé de la Novalese le méme an 875. & rétablit les Eglises de Turin: il mourut l'an 895. & laissa Annon son fils Marquis de Suse, & Duc des Taurinois.

Annon 6. Marquis de Suse & Duc des Taurinois. Annon fils de Manfrey I. fut VI. Marquis de Suse, & Duc des Taurinois. Ce méme Annon Marquis l'an 824. il fonda un autre Monast. dans Turin à l'hõneur du méme S. André Apôtre proche des murailles du méme Turin, & d'une porte appellée *porta comitalis* (que je crois que soit porte palais, & que ce Monastere soit *la Consolata* au temps que nous sommes, & ce méme Monastere il le donna à Bellegrin Abbé de la Novalese. Annon mourut l'an 967. auquel succeda Hieronyme Manfrey son fils & fut VII. Marquis de Suse & Duc des Taurinois: Hieronyme mourut l'an 986. qui laissa deux fils Alrich qui fut Evesque d'Ast homme de sainte vie, & Manfrey surnommé Olerich.

Hieronyme Mãfrey 7. Marquis de Suse.

Mãfrey Manfrey Olerich VIII. Marquis de Suse, & Duc des Taurinois

rinois, qui Epousa Berthe fille d'Augbert Marquis d'Ivrée, & frere du Roy Ardoin, qui étoient enfans d'autre Ardoin: ce Manfrey Olerich fut grand deffenseur des droits & privileges de l'Abbaye de la Novalese, luy & sa femme Berthe ont fondé plusieurs Abbayes, desquelles a fait mention Monseigneur D.F. Augustin de la Chiesa, (qui est mort l'an 1046.) & nõ pas l'ã 1027. cõme quelques uns õt voulu dire, car ces Abbayes qu'il a fondee, & enrichie font foy qu'il est mort le déja dit an 1036. de nôtre salut; il laissa deux filles Immille qui fut Duchesse des Taurinois, & Adelaïde Marquise de Suse qui s'appelloit Comtesse à cause qu'Immille étoit l'aisnée, cette Immile mourut sans enfans l'an 1078. dans Turin, & enterrée dans Saint Iean de Turin, au tombeau de ses ayeulx à laquelle succeda sa sœur Adelaïde.

second & 8. Marquis de Suse.

Immille Duchesse de Turin.

Adelaïde.

Adelaïde Marquise de Suse, & Duchesse des Taurinois laquelle epousa en secondes nopces Oddon, qui eut le titre de Marquis de Suse à cause de sa femme. Guichenon dit que ce Oddon étoit fils d'Humbert premier Comte de Maurienne: cet Oddon & Adelaïde eurent deux fils, Pierre qui portoit le titre de Marquis de Suse, & Amed second Comte de Maurienne duquel est descendu Humbert II & ensuite toute la Royalle famille de Savoye.

L'an 1080. Adelaïde se retira en Valperge, où elle mourut quelques années apres remplie de merites, à cause de quoy elle fut appellée par des Papes fille de saint Pierre Apôtre, &c.

Le Pingon a rapporté en sa Augusta Taurinorum cette genealogie des Marquis de Suse; je sçay qu'elle est veritable pour avoir vû & leu les authoritez & memoires sur lesquelles il a dressé: se sont les Religieux de la Novalese, qui en ont laissé les memoires authentiques, &c.

Albert premier du nom, Marquis d'Ivrée, Roy d'Italie, puis Empereur quelques annéos apres l'an 906 il fonda l'Abbaye de Bremés sur le Milanois, & y introduit les Religieux de la Novalese: Et Albert second Marquis d'Ivrée, Oddon, & Vindon freres & enfans d'Augbert ci devant mentionnez, ils

Marquis d'Ivrée bienfacteurs de l'Abbaye de la Novalese.

se

se montrerent par effet grands liberals envers les Moynes de la Novalese. *Il faut reprendre le discours de Chambery.*

Cette ville de Chambery n'a pas tant seulement été noble & illustre au temps de leurs premiers Seigneurs, pour les causes ci-devant narrées, mais encore d'avantage, de ce que leurs mémes Seigneurs avoient fondé trois hospitaux, aux environs de Chambery, à sçavoir un sur la montagne d'Aiguebellette, duquel a été fait mention au chapitre 9. Vn autre sur la montagne d'Espine, & l'autre sur le mont du Chat, & touchant celuy du mont du Chat, & de l'Espine nôtre tres-Reverend Prieur Don Hilaire de Saint Ieambaptiste m'a asseuré d'avoir leu plusieurs écritures qui en font foy, sans neantmoins avoir pû sçavoir leurs fondateurs ni le temps de leur fondation, sauf qu'on presume qu'ils ayent étez fondez par les mémes Seigneurs. L'on croit aussi qu'ils ayent fondez les Prieurez de Byssi & de la Mote, & donné à l'Abbaye de la Novalese, puis qu'ils en étoient les particuliers bienfacteurs & protecteurs; il est bien asseuré que ces deux Prieurez en dependoient, de quoy font foy plusieurs écritures de la méme Abbaïe.

Temps que la Savoye, Chambery, & la Maurienne ont receu la Foy Chrétienne.

LE Pingon sur Nicephore Caliste, livre second, & d'autres autheurs, que j'ay leu nous asseurent que le Milanois, le Piemont, & le païs de deçà les Monts, *(que les Italiens appellent du delà les Monts)* receurent la Foy Chrétienne à eux preschée l'an 50. de nôtre salut par Barnabé Disciple de Iesus Christ: & les memoires anciens de l'Abbaye de la Novalese rapportées par Monseigneur Don Paul Britio Evesque d'Albe en Piemont, elles nous asseurent que ces Romains Chrétiens, qui se refugierent chez les Nemaloni (*à present Novaliciens*) au vivant de Saint Pierre Apôtre, qu'ils prescherent au deçà, & delà les Monts la Foy Chrétienne, & que les habitans de ces regions l'accepterent, & bâtirent plusieurs Oratoires

Oratoires à l'honneur du Sauveur, & qu'ayant entendu la mort de saint Pierre Prince des Apôtres, ils changerent le nom de leurs Oratoires, & ils les dedierent à l'honneur du méme Apôtre saint Pierre, & l'on voit encore plusieurs anciennes Eglises dans la Maurienne, & dans la Savoye qui en portent le nom, & entr'autres l'Eglise de Lemencs les Chambery, laquelle est la primitive Eglise de la méme ville, combien *qu'elle soit au dehors de l'enclos d'icelle*: ce qui denote son ancienneté, car si l'on aura remarqué en plusieurs endroits les anciennes Eglises sont erigées & éloignées du lieu habité, comme l'Abbaye de la Novalese, premiere Eglise de la Chrétienté occidentale, saint Pierre d'entrevache au dessus de Bramas dans un desert, & plusieurs autres que j'ay vû en plusieurs lieux, & ainsi en a été de celle de Lemencs, que l'on croit qu'elle aye été fondée au vivant du méme Apôtre saint Pierre, laquelle fut erigée en Prieuré l'an de nôtre salut 1029. par Rodolphe Roy de Bourgogne, qui mourut l'an 1032.

Vne seule raison nous suffit pour prouver que l'Eglise de Lemencs a été fondée au vivant de saint Pierre Apôtre, ou bien-tôt apres son decez; qui est la suivante, à sçavoir il nous conste, ainsi que déja j'ay dit que la Maurienne & Savoye receurent la foy Chrétienne l'an 50. de Iesus Christ qui leur fut preschée par saint Barnabé, puis apres environ l'an 70. du méme Sauveur, elle leur fut de nouveau preschée par Elie, & Milet, & par leurs saints compagnons (*desquels j'ay fait mention au commancement du second livre*, & puisque les peuples Savoisiens receurent la foy Chrétienne au temps dont je viens de faire mention, nous devons croire que le peuple de Chambery a été du nombre, & ne constant pas qu'il y en aye eu un autre Eglise dans Chambery, ni dehors que celle de Lemencs, que longues années apres que la foy Chrétienne a été acceptée universellement dans toute la Gaule Transalpine; & que cette Eglise de Lemencs en qualité d'Eglise primitive perçoit partie des droits funeraux de toutes les Eglises de Chambery, nous devons croire qu'elle a été fondée au temps que j'ay dit puis qu'au méme temps le Christia-

nisme y fit son entrée, sans jamais en sortir ni étre infecté d'aucune heresie au moins que j'aye eu notice.

Et qui voudra croire que Chambery aye été sans aucune Eglise, ni sans recevoir la foy Chrétienne, jusques en l'année 546. de nôtre salut qu'on veut que ces supposez Anselme & Jophroy, supposez Moines d'Ainey, ayent fondé l'Eglise de Lemencs, & planté la foy Catholique dans Chambery & aux lieux circonvoisins: pour moy je ne le crois pas puis que la Maurienne qui est voisine, l'auroit receu au temps que j'ay dit: & que l'histoire de la Novalese porte que ces saints personnages Romains, refugiez à la Novalese an du Prince des Apôtres saint Pierre, planterent par tout deçà & delà les monts la foy Chrétienne, où elle n'avoit pas été preschée par saint Barnabé: il faut donc croire que les habitans de la ville de Chambery l'auront achetée, & que l'Eglise de Lemencs fut fondée en ce temps, puisque, comme j'ay déja dit, qu'il conste qu'il n'y a eu autre Eglise, ni dedans ni proche de Chambery que celle de Lemencs que longues années apres la naissance de Iesus Christ.

REMARQVE.

I'ay fait cette remarque touchant la foy Chrétienne, parce que j'ay leu chez quelques autheurs modernes, qui nous veulent faire croire que la foy Chrétienne n'a pas été ni preschée ni acceptée dans la Savoye, & la Maurienne, que longues années apres la naissance de Iesus Christ; j'ay donc voulu faire voir le contraire.

Il est certain que la ville de Chambery est tres-ancienne: & qu'elle a toûjours été illustre tant pour cette ancienneté, pour étre fondation Royalle, pource que ces anciens habitans furent le cheph, des Allobroges, qui s'étendirent en plusieurs regions étrangeres, dequoy sera parlé au chapitre XI. que pour toutes les raisons ci-devant deduites, & que l'on pourroit encore d'avantage deduire:

Il n'est pas moins certain & veritable, qu'elle a été beaucoup plus anoblie, illustre, & reduite en une plus belle forme & meilleur état, desquelles est parvenue sous le glorieux domeine de la Royalle famille de Savoye (*que Dieu conserve,*) qu'elle n'étoit pas auparavant: qui non seulement l'a renduë plus noble, & illustre qu'elle n'étoit pas, tant pour cette seulle cause: pour l'avoir continuée la ville capitalle de ses Etats Transmontains, pour y avoir habité longues années, pour y avoir étably quatre Magistrats, à sçavoir,

Le SENAT.
La CHAMBRE DES COMPTES.
Le BAILLIAGE, autrement, Le IVGE MAIE
Le MAGISTRAT de la POLICE, soit Conseil de Ville.

Ce Conseil de ville est composé de quarante neuf *Conseilliers*, d'un *Advocat*, d'un *Chastelain*, d'un *Procureur* & d'un *Secretaire de Ville*, desquels ce jourd'huy 29. Octobre 1669. j'en ay redigé les noms par écrit qui sont les suivants,

NOBLESSE.

1. *Monsieur le Comte de Beaumont.*
2. *Mr. le Baron de Grezi.*
3. *Mr. de Coysia.*
4. *Mr. Salteur.*
5. *Mr. de Iarsagne.*
6. *Mr. le Baron Darvey.*
7. *Mr. Pigner.*
8. *Mr. Debutet.*
9. *Mr. Demerande la Tour.*
10. *Mr. Capris de la Pesse I. Syndic.*
11. *Mr. de Salins.*
12. *Mr. le Baron de Faverges.*
13. *Mr. le Baron de Gilly.*

ADVOCATS.

1. *Monsieur Iacquier.*
2. *Mr. Blanc.*
3. *Mr. Ballin.*
4. *Mr. Vibert.*
5. *Mr. Grena.*
6. *Mr Perrin.*
7. *Monsieur Bally Syndic.*
8. *Mr. Paissard.*
9. *Mr. Farfein.*
10. *Mr. Genot.*
11. *Mr. Choüillet.*
12. *Mr. La-Breville.*
13. *Mr. Focoz.*

Serviteurs, pour la Campagne. Les RR. PP. de la Compagnie de Iesus, qui sont en un grand nombre, pour enseigner toutes les basses Classes, la Rethorique, Philosophie, Theologie, les Cas de consciences: & plusieurs Congregations qu'ils ont instituées pour reduire un chacun à bien & fraternellement vivre, se sont aussi leurs A.A. R.R. qui les ont fondées.

Autres Eglises, Hospitaux, & Confraternitez, qui sont erigées dans la méme Ville.

Il y a une Eglise ancienne d'une Commanderie appellée Saint Iean du Temple: deux Eglises Parrochiales, l'une sous le vocable de Saint Pierre Apôtre, & l'autre sous le vocable de saint Leger, qu'on dit qu'autresfois il y avoit un Hospital tout proche.

Vne autre Eglise de la Compagnie appellée les Penitens Noirs: une autre Eglise d'une autre Compagnie appellée les Penitens Blancs: & il y a plusieurs autres Confraternitez, les unes des hommes, & les autres des femmes erigées dans ces Eglises Regulieres, & Seculieres, dont j'ay fait mention.

Il y un Hospital, (qu'on appelle de Saint François pour étre tout proche de l'Eglise, & Convent de Saint François,) avec une Chapelle où l'on y éleve les enfans, desquels on ignore leurs peres, & meres: se sont les Messieurs de la ville qui entretiennent le tout & deüement, &c. Il y en avoit un autre proche de l'Eglise des P.P. de Saint Antoine qu'ils ont laissé perdre, avec un autre au dehors de la ville appellé l'Hospital de la Magdelaine, ils se sont neantmoins retenus les revenus. On dit aussi qu'autres fois il y en avoit un autre Hospital dans la ville appellé l'Hospital des Bonivards, avec une Chapelle qui est encore en existence proche le chateau de S. A. R.

Cette Ville est enfermée du Midy Levant & Septentrion d'hautes & fortes Murailles avec des profonds & larges fossez, & du Couchant du Chasteau de S. A. R.

Il y a trois fortes portes, par lesquelles l'on entre & sort de la ville, & au devant de chaque porte il y a un grand bourg en forme de ville, que s'ils étoient enfermez de murailles meriteroient de porter le nom de *Oppidum*, au moins deux & desquels je feray mention icy de suitte: Le premier Bourg, & plus ancien, ainsi que je crois, est le Bourg des Reclus, jaçoit qu'il ne soit pas si grand que les autres deux, & qui est partagé en deux, & l'un est le Reclus ainsi appellé à cause qu'autres fois il y avoit tout proche le Pónt une Maison des Recluses, ou Reclus, dequoy font foy les écritures du Prieuré de Lemencs, & l'autre s'appelle Nesin tout proche de l'autre qu'on dit étre le plus ancien de tous les autres: & où étoient ces Reclus, ou Recluses, il y a encore une Chappelle sous le vocable de Sainte Marguerite, & un autre tout proche, la ruë entre deux, sous le vocable de Saint Clair, où il y avoit un Hospital, ainsi qu'on dit: & tout proche il y a un Monastere de filles surnommées Annonciades, qui sont en nombre de 40. & au sortir de ce Fauxbourg du Reclus du côté du *Septentrion* il y a un Hospital ancien appellé l'Hospital du Paradis.

Et au haut de ces deux Bourgs, il y a un ancien Prieuré erigé sous le vocable de Saint Pierre, appellé le Prieuré de Lemencs, à cause du lieu où il est situé, qui s'appelle le Mont de Lemencs, qui au temps où nous sommes est servi par les Religieux de la Congregation Reformée de Saint Bernard Ordre de Citeaux, surnommez Feüillens, à cause que cette Reforme eut son commancement dans l'Abbaye de Nôtre-Dame de Feüillens en Picardie, & qui militent sous la Regle de Saint Benoiſt, & l'observent ponctuellement selon qu'elle est écrite, sans rien omettre, mais pource qu'est des vestemens, desquels le méme Pere Saint Benoiſt parle dans le LV. chapitre de sa Reigle, où il dit, *Vestimenta fratribus secundum locorum qualitatem ubi habitant, vel aerum temperiem dentur: de quorum colore, aut grossitudine non causentur Monachi, &c.* I'ay fait cette remarque en passant pour desabuser ceux qui ont crû, qu'il n'y aye aucun Benedictin, que ceux, qui vont vétus de Noir: & que Saint Benoiſt n'a rien

determiné pour regard de la couleur des habits des Moines, qui militent sous sa Reigle, & qu'en Espagne, & en divers endroits, les Benedictins vont vétus de Tanet &c. & qu'il dit de plus au méme chapitre LV. de sa Reigle, pour la chaussure des pieds, on aura de petits bas, & des souliers, ou sandales, &c. Et quant à ce Prieuré de Lemencs, je n'en fais pas plus ample mention pour le present, pour en avoir dit ci devant ce que j'avois intention d'en dire, je feray seulement mention de ce qui s'ensuit.

I'ay dit ci-devant que l'Abbaye d'Aynay à Lyon n'étoit pas fondée l'an 546. & que par consequant un supposé Abbé du méme Aynay, nommé Anselme, n'avoit pas pû envoyer deux de ses Religieux Anselme, & Geofrey, pour fonder le Prieuré de Lemencs, la ville de Chãbery, & y planter la foy Chrétienne le déja dit an 546. & afin que l'on ne doute pas de mon dire, j'ay voulu marquer l'année de la fondation de la méme Abbaïe d'Aynay; Cette Abbaïe donc d'Aynay fut seulement fondée l'an de Iesus Christ 619. par Brunechilde Reine de France, que sont 73. années apres qu'on a voulu supposer, que ce supposé Anselme Religieux d'Aynay, avoit fondé le Prieuré de Lemens, Chambery & planté la foy Chrétienne, cette fondation est rapportée par Don Pierre de Saint Romuald au Tome second de son Tresor Chronologique, & Historique, page 435.

I'ay remarqué touchãt la fõdation de Chambery du Prieuré de Lemencs, de la ville de Chambery, & de l'Abbaye d'Aynay.

Preuve que les Faux-bourgs du Reclus: Nesin sont plus anciens que les autres.

Touchant ce que j'ay dit que ces deux Fauxbourgs, sont plus anciens que les autres, je me fonde sur ce qu'anciennement il n'y avoit aucune Eglise fondée dans les autres deux Fauxbourgs, & qu'il n'y en a pas eu aucune, que de peu de temps ençà au moins qui pût arriver à 400. années de fondation: & comme il conste que les Eglises de Lemencs (qui est situé dans le finage de ces deux bourgs Reclus & Nesin) est ancienne de plus de 1500. années; de là je tire consequence que les Fauxbourgs du Reclus, & Nesin ont etez

fondez avant les autres deux, au moins rétablie.

Fauxbourg de Montmeillät. Le second Fauxbourg, est celuy qu'on appelle le Fauxbourg de Montmeillant, à cause qu'il est fondé entre la Ville de Chambery & le Chasteau de Montmeillant: il est de grand circuit & grandement peuplé, où il y a six Monasteres, à sçavoir trois d'hommes & trois de filles.

Le 1. & le plus ancien, est le Convent des Dames Religieuses de sainte Claire, où il y a 22. Religieuses, deux servantes, un Religieux de Saint François qui les sert, & trois serviteurs pour le rural.

Le 2. est le Convent des Religieux de Saint François de la Province de S. Bonaventure.

Le 3. est le Monastere des Religieuses de Sainte Vrsule, qui font profession d'enseigner & d'élever les jeunes filles, elles sont quarante sept Religieuses de Chœur, & douze domestiques.

Le 4. est le Monastere des Peres Reformez de Saint Augustin.

Le 5. & 6. sont les Monasteres, des Religieux & Religieuses de Sainte Teraise, les Religieuses sont en nombre de 21.

Il y a de plus une fort belle & grande Maison de la Charité, avec son Eglise, qui est fort considerable.

Et outre l'Hospital de la Magdelaine dont j'ay fait mention parlant des Peres de Saint Antoine, il y en avoit un autre distant de ce bourg d'un quart de lieuë appellé la Maladiere, proche d'un pont appellé, le Pont de Galla où l'on void encore les vestiges des bâtimens: j'ay leu d'anciennes écritures qui en font foy.

Le 3. Fauxbourg de Chambery, est Maché, sans sçavoir son etimologie: Ie crois que ce nom de Maché soit alteré, & qu'il s'appella Maraisché, à cause du Marais tout proche du Septentrion, & que dans ce Bourg il y a plusieurs sources d'eaux: il est grand & bien peuplé, où il y a trois Maisons Regulieres: & un Hospital, qui est en bon état & proprement tenu.

Maisons Regulieres qui sont dans ce Bourg.

Les premiers sont les R.R. P.P. de l'Ordre de Saint François appellez Capucins, qui habitent un ancien Monastere de Saint Benoict (*sans joüir des revenus*) qu'on croit qu'il aye été fondé par les Seigneurs de Chambery : puis qu'il est situé dans leur terroir) qui sont au nombre de 30. & tout proche un pont, & entredeux il y a une Parrochiale sous le vocable de Saint Pierre Apôtre : & au dessus du méme Bourg & tout proché il y a une autre Parrochiale sous le vocable de Saint Mauris : & encore plus proche il y a une Eglise erigée à l'honneur de Saint Sebastien : & au milieu de ce bourg y sont les Religieuses Reformées de Saint Bernard, qui sont au nombre de 36. & proche de l'Hospital (dont j'ay parlé ci devant) la riviere entredeux) il y a le monastere des Religieuses de la visitation de Nôtre Dame (appellées en France de Sainte Marie) fondées par Saint François de Sales: qui sont en nombre de 82. de sorte que, tant dans la ville de Chambery, que dans les Fauxbourgs, il se treuvent aujourd'huy 29. Octobre 305. Religieuses.

L'on voit aux environs de Chambery, & tout proche un grand nombre de Châteaux anciens, & forts possedez la plus grande partie par des anciens Seigneurs, qui au temps où nous sommes habitent presque tous dans Chambery: ce qu'ils ne faisoient pas anciennement, ainsi que j'ay remarqué ci-devant: & non seulement ces Seigneurs habitent dans cette ville, mais encore, plusieurs autres Seigneurs des châteaux plus éloignez, ce qui rend la méme ville, & plus noble, & plus illustre, & grandement peuplée, & j'estime qu'il y a plus de quinze mille personnes, & autant il y en avoit l'an 1655. de nôtre salut, au rapport de Monseigneur Don François Augustin de la Chiesa Evesque de Saluce, dans son Traitté de la Coronne Royalle de Savoye.

Le Pere Fodeté a laissé en memoire qu'anciennement cette ville de Chambery étoit de plus grande étenduë qu'elle

n'eſt pas au temps que nous ſommes: & que cette grande place, qui eſt à preſent au dehors du côté du Septentrion, *(qu'on appelle le Verney)* étoit au milieu de la ville: & que s'étoit là qu'on tenoit les foires, & marchez dont j'ay fait ci-devant mention: & qu'ayant été ruïnée par deux fois, l'une par le feu, & l'autre par la guerre, elle fut reduite à la grandeur & étenduë qu'on la void à preſent, &c.

Et encore qu'il aye fait ce rapport ſans en apporter aucune preuve, & ſans notifier le temps de ces ruïnes dont il fait mention: Il ſemble neantmoins qu'il aye rapporté la verité: *(Et que cette ville fut composée de pluſieurs bourgs, au deçà & au delà Leſſe, qui s'étendoient juſques au Château de Candie, puis qu'iceluy & la region y contigue, & etenduë juſques à Leſſe s'appelle encore au temps que nous ſommes Chambery:)* parce que l'hiſtoire des Longobards *(de laquelle j'ay fait mention, au ſecond livre, ſur l'an 575. de Ieſus Chriſt, rapporté par Monſeigneur Don Paul Britio, Eveſque d'Albe en Piemont* (qu'il a tiré des Archives de l'Abbaïe de la Novaleſe*) & par ſaint Gregoire de Tours;)* porte que les années de Ieſus Chriſt 573. & 574. de nôtre ſalut, ces Longobards entrerent dans la Bourgogne (*qui pour lors s'etendoit dans toute la Savoye, & autres regions voiſines*) où ils y cauſerent de grands dégâts, & ruïnerent pluſieurs villes, & en ayant été dechaſſez honteuſement l'an déja dit 574. avec notable perte de leurs gens: dequoy deſireux d'en avoir leur revenge l'année ſuivante 575. ils y retournerent avec une puiſſante armée, conduite par trois capitaines Amon, Zaban, & Rhodan: dont Rhodan, apres avoir mis les Vallées d'Ours, & de la Novaleſe en un entier dégât, ainſi que j'ay raconté dans le ſecond livre ſur la méme année 575. il paſſa le Montcinis, & reduit la Maurienne & le païs voiſin iuſques à Grenoble, en une totale ruïne, & deſolation, tant par le feu qu'autrement, ſans pardonner ni aux Egliſes, ni aux villes, ni aux villages, *(les Châteaux exceptez où ils ne pûrent pas entrer:)* & ayant aſſiegé Grenoble, une partie de l'armée ſe debanda és regions circonvoiſines, notamment du côté de la Savoye deſquelles ils reduirent les

villes

villes, villages, & Eglises, en semblable état qu'ils avoient reduit celles de la Maurienne, & par les lieux où ils avoint passé : nous pouvons bien croire que Chambery fut du nombre méme (comme ie crois) que ces bourgs dont elle étoit composée, n'étoient point serrées de murailles : & non seulement les Gaules Transalpines & Cisalapines furent mises en un entier dégât en ce temps-là, mais au paravant par les Vandales l'an 402. & par les Ongres conduits par Attila l'an 452. dequoy i'ay fait mention au second livre sur les mémes années 402. & 452, & par Totilla Roy des Gots, soit Danois, autrement Ongres, qui environ l'an de Iesus Christ 540. au temps de Saint Benoict (*qui luy predit le temps de sa mort*) il mit en desolation & les Gaules, l'Italie, & autres regions : donc il est certain que Chambery au temps de ces barbares & cruels tyrans ne fut pas plus épargnée que les autres villes, & voilà la cause qui me fait croire, ce rapport du pere Foderè, qui a dit que Chambery fut ruiné par deux diverses fois, l'une par le feu & l'autre par la guerre. *Bergomas. Sabelicus. Ortelius*

Et il y a apparence qu'il n'y resta autre que le Château de Candie, & que le reste de la ville ne fut plus remise, sauf cette partie, qui compose la ville & les bourgs de Chambery, qui sont en existence au temps où nous sommes : & comme ce Château de Candie, ainsi que ie crois, fut preservé, il retint le nom de Chambery le vieil, parce que Chambery de present avoit été de nouveau rebâty.

Il nous manquent par les Indices qui servent de preuve que Chambery est ville ancienne, & qu'elle a toûjours été illustre, & ville capitalle des Allobroges Savoisiens, avant la naissance de Iesus Christ, & en apres jusques en la presente année 1669. & que les Seigneurs & peuple d'icelle depuis la naissance de Iesus Christ sont toûjours étez pieux, devots, bons Chrétiens, & misericordieux envers les pauvres, & étrangers, & pour preuve de cela il nous suffiroit un si grand nõbre d'Hospitaux, qui étoient situez au dedans, & au dehors de la ville, & sur les montagnes d'Aiguebellette, Espine, & du Chat, & les Eglises, servies tant par les Reguliers, que Pré-

tres Seculiers, situez tant dans ville, que dans les Fauxbourgs dont j'ay fait ci-devant mention, que plusieurs autres Prieurez, & Eglises Parrochiales erigées aux champs, & tout proche de cette ville.

Prieurez proche de la Ville de Chambery.

Saint Bartholoméede Bassin, saint Badlulphe, celuy où habitent les Capucins, celuy de Bissi, la Motte, Vouglan, & celuy de Mery, tous proches d'un quart ou demie lieuë de la ville de Chambery, & un autre un peu plus loin, est le Prieur du Bourget erigé en Prieuré l'an 1030. de Iesus Christ par Humbert premier, & par Amed premier son fils, Comtes de Maurienne, & par Adalegida femme d'Amed, & par Ancilia femme d'Humbert: & les parrochiales qui sont au dehors & proche de la ville sont au nombre de 12. outre que dans les Prieurez dont i'ay fait mention il y a une parrochiale, sauf chez les Capucins: & un si grand nombre de châteaux anciens, qui sont tous proches de tous les côtez de cette ville, ils nous donnent une indubitable preuve, que le peuple de cette region est plus ancien, que nous ne sçaurions raconter ni faire conster. & le chemin qui sorr du bourg du Reclus pour aller à la Croix verde, & dés le Pré du Prieuré de Lemencs jusques au delà du Calvaire, il nous fait connoître l'ancienneté de la yille de Chambery, puis qu'il a été fait par artifice dans le rocher, &c. ainsi qu'on le void.

CHAPITRE XI.

DAns ce XI. chapitre je feray tant seulement mention des progrez de l'ancien peuple de Chambery, qui étoit un des peuples des Allobroges Savoisiens, & genereux entre tous les autres, (ainsi que leurs progrez nous le font connoître) lesquels étendirent leurs demeures, & domeine dans plusieurs regions circonvoisines deçà & delà les Monts: ce que je feray connoître icy tout de suite.

Ambroiſe Calepin, Muſæus, Schudus, Marliam, Polduſ & Rhenanus au rapport d'Ortelius, & le Pere Monet, nous aſ ſeurent, que les Allobroges en general, s'étendoient dans tout le Dauphiné & la Savoye, & le méme pere Monet y àjoûte la Valdouſte, la Vallée dés le Mont Genevre juſques à Suſe, & Strabon ſelon le rapport du méme Pere Monet y joint la Ligurie: deſquels je ne feray icy mention que des Allobroges Savoiſiens, & Liguriens.

Les Allobroges Savoiſiens furent partagez en divers peuples, dont Chambery fut toûjours la cité capitale, ainſi qu'à été prouvé ci-devant, & ſon peuple ancien s'appelloit Catuges, qui s'étendoit dés les Monts d'Aiguebellette, l'Eſpine, du Chat, juſques à la Chambre, leſquels furent auſſi conſiderez pour les Principaux Voconces, comme de méme j'ay fait conſter aux chapitres precedens de ce 3. livre.

Le 2. peuple furent les Mauriennois, conſiderez ſous divers noms, à ſçavoir ſous le nom de *Garoceli* deſquels Iulle Ceſar ſe lemente, & deſquels j'ay auſſi fait mention aux chapitres precedens: & ſous le nom de Branovices, deſquels Guichenon a fait mention ſur l'appuy du méme Iulle Ceſar, & de pluſieurs autheurs qu'il cite.

D'autres les ont conſiderez pour Cineſij, à cauſe dequoy cette grande Montagne qui eſt entre Suſe & l'Aiſlebourg, s'appelle Montcinis. *Marliam.*

D'autres autheurs ont conſideré le peuple aux environs de la cité de ſaint Iean de Maurienne pour des Blanonii: & les Romains ont conſideré tous les Mauriennois, pour les Citavones, deſquels i'ay fait mention au chapitre 10. & pour leurs principaux ennemis & grands guerriers, dequoy en font foy les Commentaires du méme Ceſar, & l'inſcription de l'arc de Suſe: & quand ie parleray des Prieurez, Parrochiales, & d'autres appartenances de la Mautienne dependantes de l'Abbaïe de la Novaleſe ie feray plus ample diſcours de la méme region. *Louys de la Chieſa.*

Le 3. peuple Allobroge Sauoiſien furent les Tarins deſquels le méme Ceſar ſe lamente ſous le nom de *Centrones* &, leſ-

lesquels n'ont iamais changé leur nom ni autrement considerez: leur pays s'appelloit *Alpes Graiæ*, ils se montrerent genereux contre le méme Iulle Cesar.

Le 4. peuple étoit le Foucigni, considerez sous le nom de *Focunates*.

Le 5. peuple le Chablais *Antuates*. Et le 6. étoient les Genevois, dont Geneve étoit la villa capitale.

Retournons aux Caturiges Allobroges à present peuple de Chambery, &c.

Il est assez notoire, que les Allobroges furent les peuples
Sabelichus. les plus considerables, genereux, & grands guerriers d'entre tous les peuples des Gaules, ainsi que l'a remarqué Sabellich, & entr'autres furent les Caturiges, desquels ie sors tout maintenant de parler; & lesquels apres avoir mis leur pays en seureté par le grand nombre des châteaux, & tours qu'ils y firent bâtir, de toutes pars, qu'on void encore au temps où nous sommes, & desquels i'ay déia fait mention: se voyans donc asseurez chez eux, & leur pays rempli de peuples, ils ne furent pas moins convoiteux de regner en plusieurs regions & d'agrandir leur Royaume, que furent Cam & Hercules fil.
Dion Cassius. de Iupiter troisiéme, desquels a été fait mention aux chapitres precedens: car ils entrerent dans le pays voisin, qui est à present le Dauphiné, & s'élargirent iusques à Vienne, delaquelle ils dechasserent les habitans (*lesquels s'allerent loger en une Isle enclose entre le Rhosne & la Saone, où à present est l'Abbaye d'Aynay) qui donnerent commencement à la ville de Lyon, puis*
Sabelichus. *Lepidus, & Plancus la reduisirent en une plus grande étenduë: (Il me semble que ces Viennois dechassez, qu'on dit avoir donné commencement à la ville de Lyon) fussent aussi un des peuples des Allobroges; Car Sabellich & Iean Tarcagnota parlant du voyage d'anibal de Carthage, qu'il fit en Italie l'an* 219. *avant la naissance de Iesus Christ, ils nous asseurent, qu'il fit rencontre dans Lyon des* deux freres *Roys des Allobroges, l'un desquels s'appelloit Branchus, qui étoit l'ainé, & qui eut le Royaume,*

qui

qui étoient en conteste entr'eux pour la succession du Royaume Allobrogien : Donc si le peuple Viennois a donné commancement à la ville de Lyon, & que cette ville fut du de puis de l'Allobrogie, il faut croire que les Viennois, qui l'ont commancé fussent aussi un des peuples Allobroges.

Remarque sur le passage d'Anibal en Italie.

Il me semble aussi que ceux qui nous ont laissé en memoire qu'Anibal de Carthage, fit son voyage par le Dauphiné, au temps, que j'ay ci-devant marqué pour aller en Italie, & qu'il ouvrit le passage au Mont Genevre, ou entre iceluy & le montViso,ou montui,qu'ils se sont mécontez,puis que dans ces montagnes le passage n'y fut aucunement ouvert, que jusques au temps d'Octavian Cesar Auguste, ainsi que j'ay marqué aux chapitres precedens : & sur ce passage il nous faut suivre le rapport de Iean Tarcagnota, qui dit qu'il passa par la Maurienne puis par le Montcenis, &c. puis qu'il nous conste que le passage n'étoit pas ouvert dans ces Montagnes du Dauphiné pour aller en Italie, que jusques au temps de Cesar Auguste qui commença à regner 42. années avant l'Incarnation du verbe eternel. *Martyrologe Romain*

Nos Caturiges Allobroges Savoisiens, ne se contenterent pas d'avoir penetré dans le Dauphiné jusques à Vienne: mais ils s'étendirent dans tout l'Ambrunois, & jusques à Suse selon le témoignage du pere Philebert Monet Iesuite, qui dit *Cotij Caturiges*, Ambrunois, Briançonnois, Chaumontois(qui est la Vallée dés le Mont Genevre jusques à Suse.) Il y a apparence de verité, que les Maurianois sous le nom de Garoceles fussent en compagnie des Caturiges en tous ces progrez dans le Dauphiné & aillieurs, puis que Chorier (autheur de l'histoire du Dauphiné les met au nombre des peuples du méme Dauphiné, & dit que Goncelin, & Guilliestre en portent encore le nom, & la Grave de méme selon Musæus: & de cette narrative nous venons en connoissance, que les Caturiges Savoisiens & les Garoceles se partagerent le Dauphiné *Les Caturiges vont en Gaule Cialpine & dâs les Alpes Maritimes.*

dés

dés l'Isere jusques au Mont Genevre, & Montui, & au Garoceles écheut cette partie voisine de la Mau ienne dés l'Ambrunois, & Briançonnois, & aux Caturiges écheut l'Ambrunois, & le Briançonnois & autres regions dans les Gaules Cisalpines, & dequoy à present i'en rapporteray la preuve.

Quand nos Caturiges Savoysiens se furent rendus maîtres des regions Transalpines, dont i'ay fait ci-devant mention, ils entrerent dans la Lygurie (qui est le pays qu'à present l'on appelle le Piemont, & Milanois iusques au fleuve *Adda*, l'Alexandrin, Nice, & l'Etat de Gennes iusques à la mer Lygustique, ce qui envelopoit les Gaules Cisalpines suivantes, à sçavoir la Gaule Lygustique qui contenoit Turin, Suse, Ivrée, la Valdouste, & toutes les autres villes, & citez du Piemont, & les Montagnes de Savoye.

Bergomas. Feüilles 67.

Item la Gaule des Insubres, qui contenoit Vercel, Novarre, Como, Bergamo, Laude, Pavie, & Milan, & la Gaule de Gennes, qui contenoit Gennes, Barcelonette, Alexandrie, Ast, Savone, Naule, & Albengue, lesquels pays ils unirent ensemble, & les reduirẽt en un Royaume particulier sous le nõ d'Allobroges Caturiges, qui non seulement étoit composé de ces trois Gaules Cisalpines, mais aussi du Briançonnois, & Ambrunois, regions Transalpines, lesquelles ils nommerent de leur nom Caturiges, & autant, ils en firent de la Gaule Cisalpine Transpadanne.

Il seroit difficile de sçavoir le temps que les Caturiges Savoisiens, ont usurpé la Gaule Cisalpine Lygustique de laquelle i'ay fait cydevant mention: neantmoins nous pouvons croire que cela a été au temps du méme. *Roy Caturigus. XIII.* Roy des Allobroges, qui a commencé à regner 971. avant la naissance de Iesus Christ, & qui a regné 16. années, & fondé la ville de Chambery, dont elle en a retenu le nom, & le peuple de méme, ainsi que i'ay remarqué au chapitre precedent: ce que ie preuve par deux raisons, la premiere est que les anciens Rois avoient de coûtume de faire appeller leurs païs & peuples de leurs noms afin d'eterniser leur memoire, & de se faire connoître d'avec leurs predecesseurs, & successeurs

&

16.3.

& quelques Rois des Allobroges, ils nous en ont laissé la connoissance; & le premier fut Allobroz, qui fit appeller de son nom le pays, Royaume Allobroge, & les peuples Allobroges: & Caturigus le fit de méme appeller de son nom, Royaume Caturiges, & les peuples Caturiges: & Cottio premier qui regnoit au temps de Iulle, & Ottavian Cesars, changea de nouveau le nom, & le fit appeller de son nom, Royaume Cottio, & le peuple Cottiés qui retinrent ensemble le nom de Caturiges, & furent nommez *Cotij Caturiges*, selon le rapport du pere Monet: & cela ne se pratiquoit pas tant seulement entre les Rois Allobroges, mais aussi entre les Rois de l'ancienne Italie, laquelle fut appellée *Ianicula* du surnom de Noe *Ianus*, *Hesperia* du nom du Roy Esperus, *Saturnia* du nõ de Saturne successeur en ce Royaume du Patriarche Noé, *Latina* du nom du Roy *Latinus*, & *Italia* du nom du Roy Italus. Et ainsi en a été de plusieurs autres Royaumes, surquoy faut lire Bergomas. *Ambroise Calepin.* *Ortelius*

La seconde raison est que dans l'onsiéme region d'Italie qui est entre le Pau, & les Alpes l'on n'y retreuve pas memoire d'aucun peuple Allobrogien, que des Caturiges, puis de Cotties, qui s'appellerent come i'ay déja dit *Cotij Caturiges*, ce qui nous sert d'ample preuve, se me semble, que sont les Caturiges qui ont donné le commancement à ce Royaume Allobroge Cisalpin, au temps ci-devant narré: & ce qui nous sert de plus ample preuve est, que ces Caturiges y étoient encore logez au temps de Strabon, qui mourut l'an 34. de Iesus Christ, & au temps de Pline qui étoit en vie l'an 100. du méme Sauveur. Et comme le nom de Caturiges Allobroges fut originaire de Chambery, & des autres peuples circonvoisins dés le mont du Chat, jusques à la Chambre: nous devons donc croire, que sont eux les premiers des Allobroges qui se sont logez dans la Gaule Lygustique & dans l'Ambrunois, & Briançonnois, & qu'ils y ont continué leur demeure jusques au Roy Cottio, auquels il communiqua aussi son nom, à cause dequoy ils furent appellez Cotij Caturiges; & le pere Foderé sur Pline, & sur Iean de Pineda, il nous asseure *A. Calepin sur Pline.* *D. Pierre de S. Romuald. Tom. 1.* *Musaus*

que les Caturiges occuperent toute la Lombardie, & qu'ils en furent chassez, à sçavoir d'une partie, parce que le méme Pline dit qu'en son temps ils étoient encore logez entre le Pau, & les Alpes.

Ie n'ay pû sçavoir si les Caturiges se logerent dans la Gaule de Gennes, & des Insubres sous le nom de Caturiges, ou non: Il est neantmoins certain qu'ils s'y logerent au temps du premier Roy Cottio & de Ideonne son frere sous le nom de Cotties, comme ie preuveray icy de suitte, & commenceray par Strabon. livre 4. qui dit, *In altera autem parte montanorum quæ ad Italiam vergit Taurini habitant Lygustica gens: aliique Lygures, horum est, & quæ Ideonni dicitur, & quæ Cotij terra: post hos, & padum* (le Pau entre-deux) *Salaßi*, (qu'est le Canavesan & la Vallée d'Aouste) *& super hos in verticibus montium, Catoriges*; (les Vallées de Lans, d'Isere, Tygny, de Suse & de la Novalese) *Centrones* (Tarentaise) *Veragri* (le païs de Saint Mauris en Gaune jusques au grand Saint Bernard) *Antuates* (le Chablaix) *& Lemanus Lacus* (Lac Leman) *per quem Rhodanus fertur, &c.* Il nous conste maintenant, que le païs au temps où nous sommes appellé Piemont, qui s'appelloit Ligurie, soit Gaule Ligurie, & que tout ce païs Cisalpin, & la Valdouste étoient du Royaume Allobroge acquis par les Caturiges Savoisiens, & que ces Caturiges, & Cotties n'étoient qu'un méme peuple consideré sous ces deux noms, & appellez *Cotij Caturiges*, ce qui a été confirmé par Pline livre 3. chapitre 16. qui dit, *Caturiges Italiæ populi sunt, Traspadum in undecima Italiæ regione collocati.* Et Ambroise Calapin nous en donne un plus ample témoignage en ces termes: *Cottiæ Alpes, pars Alpium, Lepontis proxima, duodecim olim Civitatibus insignis, quæ Cottianæ dicebantur, nomine accepto à Cottio Rege* (Chorier dit que chaque cité avoit sa province) *Augusti Cæsaris amico, qui cum tractum structis mollibus transitu commodiorem reddidit. Vulgo monte Ciniso, &c. Suetonius* appelle ce païs *Alpes Cottias*, & *Tacitus* l'appelle *Cottinnas à Cottio Rege*, & *Ptolemée* l'appelle *Cotias Alpes*. Iovius, & Lupanus disent que le païs és environs du Mont Genevre y étoit compris: & Leander y ajoûte

Le Pere Monet.

Bertius

ioûte le païs és environs du Montcenis: & Simlerus dit que ce Royaume Cottien étoit composé du païs, qu'on appelle Piemont, & autant en a dit le Pingon en son *Augusta Taurinorum*, & que Turin étoit une des principales citez du Royaume Cottio Cisalpin, & que 233. années avant la naissance de Iesus Christ Congoliranus, & Aneroëstus Rois des Allobroges regnoient sur les Taurinois: & apres ces deux Rois Allobroges, furent Brancus, & son frere, qui avoient guerre entre eux, lesquels Annibal de Carthages mit d'accord, l'an 219. avant la venuë de Iesus Christ, surquoy il cite plusieurs autheurs pour la verification de son dire. *Polibius livre 2.*

Valateranus dit que les Alpes Cotties Penines, & Grecques étoient un méme Royaume à sçavoir du Royaume Cottien: les AlpesGrecques envelopoient toute la Tarentaise, & la Vallée d'Aouste & les Penines le païs Valesan iusques au S. Plomb. *Le pere Monet.*

I'ay dit ci-devant sur Ambroise Calepin que les Alpes Cottiennes, soit Royaume Cottien étoient voisines des Alpes Lepontiennes, il nous faut maintenant sçavoir où sont ces alpes Lepontiennes, & si elles etoient de ce Royaume, &c. *Alpes Lepotia.*

Ie dis sur l'appuy de Marliam, d'Ambroise Calepin, d'Ortelius, & de plusieurs autres autheurs, que les Alpes Lepontiennes ou Leponties ne sont autre pays que le Mont Gothard soit le Mont S. Nicolas, appellé par le pere Monet le Grand Mont Adula, & les pays és environs entre le Valesan, & les Grisons, tant du côté d'Italie, que des Suisses, à sçavoir pays entre les sources du Rhosne & du Rhein: & les mémes Marliam sur l'appui de ses autheurs, & Ambroise Calepin sur le nom d'Oscella, autheur Ptolemée, ils nous asseurent que ce pays Lepontien étoit aussi du Royaume Cottien. & pour plus grande preuve que ce pays Lepontien s'étendoit aussi du côté des Insubres, je rapporteray ce qu'en ont dit Calepin, & Ortelius, qui dit *Oscella Ptolemæo oppidum Lepontiorum* Domo d'Oscella en Italien, *Scudo, Castilioneo, Simlero, & Vigenereo testibus*: ce Domo d'Ocella & distant du Saint Plomb d'une Iournée, Iduvedre entre deux est autant du Mont Vara, étant situé entr'deux dans le Milanois. Et Ambroise Calepin dit Oscella Lepontiorum oppidum in Al-

pibus Cotijs authore Ptolemæo, libro tertio, capite primo.

Etendue de la Ligurie. Puis que Strabon nous a laissé en memoire que toute la Ligurie étoit du Royaume Cottien Cisalpin, il nous faut sçavoir son étenduë, & où elle commence, & finit : & pour à ce parvenir je rapporteray ce qu'en dit Charles Sigonius en la page 3. du premier livre de son histoire du Royaume d'Italie où il dit *ab Abdua amne, Lyguria usque ad Alpes, Gallorumque fines porrigebatur.* Il nous faut sçavoir l'origine & le cours de ce fleuve *Addua*, appellé en Langue Françoise *Adeze*, & en Italien *Ade*. Le pere Monet nous asseure qu'il sort du Mont Gothard, qu'il appelle le Grand Mont Adula, & *Tornæsius & Dallecampius* disent que de là il se vient rendre dans le Lac de Como, de là il se rend dans le Pau proche d'un lieu qu'ils appellent Pisqueton, & de Cremone, & voila le confin de la Ligurie du côté du Levant soit d'Italie, & aussi du Septentrion, & du côté de la Savoye. *Il nous faut maintenant sçavoir le confin du Midy.*

Addua Amnis, fleuve Ade.

Ambroise Calepin nous confine la Ligurie d'une autre maniere, qui dit *Lyguria Italiæ Regio inter amnes varum & Macram, ab altero latere habens Appenninum, ab altero Padum,* (le Pau) *Tusciam attingens. cujus caput est Genua. Dicta Lyguria à Lygusto Phaëtontis filio.* Il nous faut maintenant faire indication de ces confins : & quant au Pau un chacun sçait qu'il sort du Montui, & vint passer à Turin, puis à Casal, & de là à Plaisance, & se retire dans la Mer, &c. *Tuscia* c'est le pays de Toscane, autrement, *Etruria & Tyrrhenia*, pays de Florence. *Varus Amnis*, le fleuve Varo, ou Var, qui partage la Ligurie de Gennes d'avec la Gaule Narbonnoise, soit Provence, il sort d'une Montagne, que le Pere Monet appelle *Acema* & se va rendre à la Mer entre Nice & Antipolin ou Antibo: *Macra amnis*, est un fleuve, qui sort de l'Appennin, & partage la Ligurie d'avec la Toscane, & tout proche de la cité Luni se jette dans la Mer Tyrrhene, autrement Lygustique. *Apeninnus*, le Mont Apennin, ou *Apœninus* selon Servius, *quasi Alpes pœni*, parce qu'Anibal Pœnus fut le premier qui les obtint, c'est une Montagne qui partage l'Italie par le milieu selon

Ortelius Ambroise Calepin.

lon sa longueur commençant à Gennes, & finit aux Montagnes de Trente, soit Alpes Iulles, là où finissent les Alpes, *Musans* [illegible] ne sont autres, que les Montagnes de Trente, des Grisons, des Suisses, de la Savoye, & du Dauphiné, qui partagent les Gaules Transalpines, & les Allemagnes, d'avec les Gaules Cisalpines, & Italie, & lesquelles commancent à Gennes & s'appellent Maritimes, qui envelopent l'Ambrunois, Nice, Provence, & Gennes, & autres pays voisins de la mer Lygustique: *Marliā* & en suite sont les Alpes Cottiennes, composées de tout le Piemont, Briançonnois, & de la Mauriene, & de suite sont les Alpes Grecques qui contiennent la Val Iouste, & la Tarentaise, à la cime desquels est le petit Saint Bernard, & en apres sont les Alpes Penines où est le Grand Saint Bernard, qui contiennent partie du pays de Valley ou la ville de S. Mauris en Gaune sert de ville capitale: & en suite est le Mont de Briga, & le Saint Plomb, qui comprend l'haut pays Valesan: & en suite sont les Alpes Lepontiennes desquelles j'ay déja fait ci-devant mention, & ce pays dont je viens de parler composoient le Royaume Cottien, tant Transalpin que Cisalpin, &c. & ensuite des Alpes Lepontiennes sont les Rhetiques pays des Grisons, puis les Noriques *Norica*, pays de Trentes, & Iulles, le Venicien.

I'ay déja fait conster que les Gaules Cisalpines Insubre, & Ligustique étoient du Royaume Cottien: Il nous faut maintenant sçavoir, si la Gaule de Gennes, aussi appellée Lygurie étoit de ce Royaume ou non, surquoy j'asseure le cher Lecteur qu'il est tres-certain que la Gaule de Gennes, ci-devant mentionnée, étoit du Royaume Cottien, & étoit comprise entre les Alpes Cottiennes Caturiges Allobroges, & pour preuve de mon dite ie rapporteray ce qu'en a dit Charles Sigonius en la 3. page de son premier livre de son histoire du Ryaume d'Italie, où il dit, *Alpes Cottiæ ab Occidente Alpibus, à meridie Thyrrenno pellago, usque ad oppidum Lunæ terminabantur*: cette Cité Luni est appellée par d'autres *Cariaria* c'est un port de mer situé à la rive de la mer Thyrrene, soit Lygustique, ou tout proche le fleuve *Macra*; don j'ay *Ortelius & Ambrosio Calepin*

fait ci-devant mention, s'y iette dedans.

Et afin que l'on ne doute pas du rapport de Sigonins i'en rapporteray icy tout de suite plus ample preuve, tirée de Bergomas *folio* 196. où il dit, *Aripertus XVI. Rex Longobardorum anno Christi* 708. *Alpes Cottias, in quibus Gennua est, & quicquid ab ea ad Alpes usque Galliarum fines continebatur: Beato Petro donavit, &c.* Laquelle donation Luitprandus XVIII. Roy des mémes Longobards, confirma l'an du méme Sauveur 722. selon le rapport de Bergomas folio 197.

I'ay rapporté cette histoire des trois Gaules Cisalpines, & Liguriennes (desquelles j'ay fait mention ci-devant) & de la Savoye, pour faire connoître aux modernes, & à la posterité qu'anciennement ces regions n'étoient qu'un méme Royaume, & que l'Abbaïe de la Novalese y est située au milieu: & comme cette Abbaye possedoit une grande partie de ces regions données par les Seigneurs & autres de ces pays, j'a crû qu'il étoit à propos d'en faire la mention & description que j'en ay fait, afin qu'un chascun sçache les bienfacteurs de la méme Abbaye, & l'étenduë de leur pays, & qu'ils soient participans de sa Gloire.

Il me semble d'avoir suffisamment preuvé la generosité & les progrez des Caturiges Savoisiens Cis, & Transalpins surnommez par le pere Monet *Coty Caturiges*, & l'ancienneté & Noblesse de leur ville capitale de Chambery, & de son peuple ancien, & moderne; surquoy je mets fin quant à present, priant Dieu qu'il les aye en sa protection, sauve garde, & qu'il les conserve de tous ciniſtres accidens. Ainsi soit-il

ADDITION à la page 60. *de ce III. Livre.*

APrés que la Page 60. de ce III. Livre a été imprimée j'ay eu notice que les Nobles CONSEILLIERS de la ville de Chambery avoyent éleu de nouveaux SYNDICS le 21. du Mois de Novembre de la presente année 1669. le premier est;

Monsieur le Baron de GILLY.

Le II. Monsieur FOCOZ.

Le III. Monsieur VESPRE.

Le IV. Monsieur RAMBERT.

FIN du III. Livre.

SVivra le IV. Livre, où je feray indication particuliere de toutes les regions que l'Abbaye de la Novalese possedoit anciennement, & de ceux qui les ont données: & de meme de toutes les Abbayes, Prieurèz, Parrochiales, & autres Benefices & Dîmes, Iurisdictions Spirituelles, & Temporelles aussi dependans de cette Abbaye.

Et de tous les anciens Rois de ces Regions, & de toute l'Italie dés le Deluge jusques à la Naissance de nôtre Redempteur, & de leur origine, & de la cause peurquoy une partie a étémise au rang des Dieux, & pourquoy on les adoroit, & qui a seduit les peuples à ce faire.

I'y feray aussi particulierement mention de la Maurienne, & d'où elle a tiré le nom de Maurienne & de l'ancienneté & generosité de son peuple, & des divers noms qu'ils ont possedez, &c. à consideration qu'anciennement les Religieux de l'Abbaye de la Novalese possedoient les deux tiers de cette Province de Maurienne, avec tous les Dîmes; & la plus grande partie des Benefices y situez & que l'Evesque, & Clergé de la méme Province & de Suse procurerent envers Abbon Patrice de France leur Seigneur de rétablir, & enrichir l'Abbaye de la Novalese l'an 726. de Iesus Christ.

I'y feray aussi sçavoir, que la Maurienne, la Province de Suse, & du Briançonnois n'étoient qu'un méme Diœceze, & qu'est faux, à correction, ce que quelques autheurs ont dit, que Suse étoit Diœcese particulier, & que les citadins du méme Suse avoient massacré 1.2.&3. de leurs Evesques: & en suite y seront enregistrez tous les Evesques de Maurienne & de Suse.

Il y sera aussi preuvé plus amplement comme la Savoye & ces trois Gaules Cisalpines, desquelles j'ay fait mention en divers endroits, n'étoyent qu'un méme Royaume, & qu'au temps de la naissance de nôtre Seigneur la Maurienne étoit Royaume particulier, & que ses Rois avoyent tiré leur origine de Iupiter III. & de beaucoup d'autres circonstances tendantes à la Gloire de l'Abbaye de la Novalese. Il y sera de méme preuvé que la plus grande partie de la Mense Episcopale de Maurienne, & partie de la Canonicale sont sorties de l'Abbaye de la Novalese: Et finalement y sera faite la description de la Vallée de la Novalese, & du Mont-Cenis, qui dépendent tous de cette Abbaye.

ERRATA DV TROISIE'ME LIVRE.

P. *signifie page*, l. *signifie ligne* lis. *signifie lisez*.

PAge 1. ligne 10. eue. lis. *eu*.
P. 1. l. 19. 042. lis. 1042.
P.2.l.5. du Chap. premier faire lis. *fairay*.
P.2.l.11. Chap.I.la Creariõ lis. *sa Creation*.
P.3.l.4. étoit âgé lis. *étant âgé*.
P.3.l.24.Chap.9.lis. *Chapitre 5*.
P.4.l.1.en lago lis. *en l'age*.
P.4.l.21. 5:99. lis.5199.
P.5.l.13. rencontre lis. *rencontrerent*.
P.6.l 13, 50. lis.650.
P.6.l.26.l'an du monde 5099.lis.5199.
P.7.l.12. antentifz lis. *attentifz*.
P.7.l.14. tente enfans lis. *trente*.
P.9.l.4.sur le fin apres ces deux mots *ce que* ajoûtez *y fut*
P.9.l.22. paitie lis. *partie*. l.25. chef lisez *cheph*. l.27.marimes lis.*maritimes*.
P.10.l.10. au commancement lis. *à Noé*.
P.12.l.21.où il mort lis. *où il est mort*.
P.13.l.17.advi-é lis. *advisé*.
P.13.l. 31. n'est preuve lis. *n'est pas preuve*.
P.15.l 30.ainsi qui lis. *ainsi que*.
P.16.l.12.ca. lis.*car*. l.15.qui j'ay dressay lis. *que j'ay dressé*. l.31.de ces paroles du regne lis.*d'Aza cinquième Roy des*.
P.18.l 4.étoit ia ville lis. *étoit la ville*. l.27. principnli lis. *principali*.
P.22.l.30. poss dé lis. *possedé*.
P.23.l 25.soustracton lis. *soustraction*.
P.26.l.6. 64. lis. 641.
P.26.l.21. monibles lis. *movibles*.
P.29.l.7.sur la fin,aye en unc lis.*aye en une*.
P.33.l.3. Martinis lis. *Martini*.
P.34.l.9.prays lis. *prées*.
P.34.l.13. *du chapitre 9*. & non pas chapitre 11. L'an 1220. lis. l'an 1228.
P.35.l.16. apres ces paroles Collatio lis. *Domus sancti, &c.*
P.37.l.9. demeurerent lis.*donnerent*.
P.39.l.5.sont le nom lis. *sous le nom*.
P.39.l.24. transaction lis. *translation*.
l.25. popstanages lis. *pontanages*
P.40.l.33.sur la fin,à la vee lis.*à la v. rité*.
P.44.l.15. sur la fin,là oû on lis.*là où l'on*.
P.47. l.3. sur la fia, que eette ville lisez *que de cette ville*.
P.48.l.16.sur la fin, mai lis. *mais*.
P.50.l.14.se tendirent leur lis. *se rendirent leurs*.
P.55.l.6.l'an 1046.lis.*l'an* 1036.
P.58.l.9.l'auroit receu lis. *l'avoit receu*.
l.11.sur la fin, au lis.*au temps*.
l.18. Chambry lis. *Chambery*.
P.59. l.3. desquelles lis. *dés qu'elle*.
l. 9. au commancement, pour lisez *& peur y*.
P.64.l.1. à la fin, rétablie lis. *rétablis*.
P. 65. l.6. un pont & entredeux lis. *un pont entredeux*. P.67.l.3.fuj l *fut*.
P.68.l.3.Prieur du lis. *prieuré du.&c.*
P.69. l.23. l'Aislebourg lis. *Lansbourg*.
P.70.l.20. fil lis. *fils*.

Au lieu de lire au titre des pages La Gloire de, &c. Lis. *Accomplissement de la &c.*

Ommiſſion des Errata du III. Livre qui ne ſont pas étées corrigées en la page precedente.

Au titre des pages, liſez, Accompliſſement de la gloire de l'Abbaye de la Novaleſe, ſans autre titre.

P.1 l.15 Camberv, liſ *Chambery.*

P.2 l.12. oité, liſ.*cité*.l.19 au commencement apres ſpectables, l ſ. *& autres honorables bourgeois.*

P.5.l.8.ſur la fin, étant âgé de 435. ans, liſ 205.*ans*. l.9.fut auſſi l'an 435.liſez, *fut l'an* 435. l.12. à la fin, & 13.au commencement, du monde 635. liſ. 625. l.17. du monde 195.liſ.795.l.19.du monde 395.liſ 495.l.24.360.liſ.560.item500.*année*, liſ.400 années.

P.6.l.5.à la fin, du monde 1379 liſez, 2379.

P.7.à la marge là l.21.apres Geneſe 10 ajoûtez pavillon qui eſt à la marge de la l. 28.

P.8.l.11 le couſteau, liſ le couteau l 14.1702 liſ. 1762.l.17.ſur la fin, du monde 2764. liſ.1764.l.19.ſur la fin u l'an, liſ.*ou l'an*.l 30.du monde 1408. liſ.1808.

P.9.l.16. te mognage, liſ. *temoignage*.l.17.depluſieur, liſ. *de pluſieurs*.l.23.vmrent, liſ. *vinrent*.l.24. pres, liſ. *peres*. l.25.chef.liſ.*chiph.*

P.10.l.14 quo par Gomet, liſ. *que par Gomer*. l.17.deluge 208.liſ.268.

P.12.l.26.cbapitre, liſ *chapitre.*

P.13.l.26.du monde 2000. liſ.2006.l.34.par qui, liſ. *& par qui.*

P.14.l.10.du monde 2047.liſ 1957.l.21.que te ſuis, liſ.*que te ſuy.*

P.15.l.6. Garocelli, liſ.*Garoceli.*

P.16.l.3 les voconces, adioutez *y qu'ils confinaſſent la Tarentaiſe*.l.13.ca ils, liſez *car ils*. l. 29 du deluge. 1274 liſ. 1364. l. 30. ſur la fin 904. liſ. 964. l.31. d'Aza, liſ. *d'Aza*, & en ſuite Roy es Iuifs, liſ *Roy des Iuifs.*

P 17.l.28.in verſibus, liſ. *in verticibus montium*.l.31.tranſpade, liſ. *tranſpadane*.l.33. Cambety, liſ. *Chambery.*

P.19.l.16 par la murienne, liſ. *par la Maurienne*.l.21.Cgambery, liſ.*Chambery*.l.28 ſur l'appuis, liſ. *ſur l'appuy* l.15. au mois, liſ. *au moins.*

P.23.l.29. leminiſci, liſ.*lemniſci*, ou *leminici.*

P.24.l 9. euvironné, liſ. *environnèes*. l.21.eutr'autres, liſ. *entr'autres.*

P.25.l.12. à la marge de cette ligne, pavill.liſ *pavillon.*

P 29 l.18 plus illuſtes, *liſ. plus illuſtres.*

P.30.l.10. grevadine, *liſ. gravedine.*

P.33.l 7. iteum, *l.ſ. iterum.*

P.34.l.3. une comté, *liſ.un comte*.l.9.prays, *liſ prées*. l.17.eniegiſtrées, *liſ enregiſtrées.*

P.39. l.26. droicts d'icelle, *liſ droits d'icelles.*

P.40 l.8.inſerrées, *liſ inſerees*. l.33.à la vce, *liſ. à la veritee.*

P.41.l.9.annimal.*liſ animal*.l.29 cette, *liſ.cette.*

P.42.l.5.avant le mot porte, *liſ.qui porte*.l. 6. apres le mot en Italie, *liſ au moins que i'aye ſçeu.*

P.44.l.17.& n'y a aucun religieux, *liſ.& n'y a eu aucuns religieux*.l.18.qui ay, *liſ qui aye*.l 31.que furent, *liſ. que fut.*

P.45.l.10. de.Chambero, *liſ Chamberos*. l.17. viel, *liſ. vieil.*

P.46. l.32. Chabety, *l.ſ. Chambery.*

P.47.l.4.à la fin, que cette ville de Chambery *liſ.que de cette ville de Chambery*.l.12. y inſertées, *liſ inſerees* l.22.que les gaules, *liſ.que les gaulois*.l.31 à la fin, apres le mot Coyſe aioûtez y ce que ce verifie d'une donation faite au prieuré du Bourget ſitué ſous le mont du Chat la méme année 1036. de certains fonds ſitué riere le mandement du Bourget in comitatu Savogienſe, dit-il. c'eſt le tres Rd D. Hilaire de S. Iembaptiſte prieur cloiſtral de Lemencs. qui m'en a aſſeurée, & dit que Guichenon a rapportée la méme donation.

l

P.48.l.2. Paufanias, *lis. Paufanias.* l.30. Sœurs veftalis, *lis. Sœur veftalis.*
P.52.l.16.fur mémes années 575. *lis. fur la méme annee 575.*
P.53 l.8. de confolata, *lis. de la confolata.* l.28. Gapoences, *lis. Gapençois.*
P.54.l.8. Dodon fut. *lis. Dodon fut.*
P 56. l. 28. memoires anciens, *lis. memoires anciennes.*
P.57.l.3. defquelles, *lis. dés qu'elle.*
P.61.l.4 cas de confciences, *lis. confcience.* l.20. un hofpital, *lis. il y a un hofpital.*
P.62.l 19. du core du Septentrion, *lis. du coftee du Septentrion.* l.28. picardie, *lis. Languedoch au dire de quelques autheurs.*
P.63. l.24. apres le mot reclus mettées y *&.*
P.64. l.3. à la fin reftablie, *lis. reftablis.*
P.66.l.27. Ziban, *lis Zaban.*
P.67.l.3. fut. *lis. fut.* l.11 envirou, *lis. environ.*
P.68.l.7. habireur, *lis habitant.* l 20. Sorr, *lis. Sort.*
P. 71.l.8. qu'Anibal, *lis. qu'Annibal.*
P.72.l.21. biançonnois, *lis. briançonnois.* l.30. regnee dix annees, *lis. 16. annees.*
P.74.l.27. Calapin, *lis. Calepin.* l.32. qui cum tractum, *lis. cum tractum.*
P.75.l 4.& 5. Royaume Cottio, *lis. Royaume de Cottius.* l 35. eft autant, *lis. & autant.*
P.78.l.2. de Sigonins, *lis. de Sigonius.* l.14. Novaefe, *lis Novalefe.*

Errata qui ont été omis dés le commencement de l'argument du fecond livre, jufques à la fin du méme livre.

Seconde page du 3. Chap. de l'argument l.11. au commencement, p.41. *lis.* 42.
P.4. du 3. chap. de l'argument, l.29. fur la fin guerriers & les plus.
Du fecond Livre.
P.18.l.32. que nous en avons, *lis. que nous en avons eu.*
P.19.l.29. y continuotent, *lis. y continuerent.*
P.35. l.4. profeffion, *lis. profeffion.* l.24. religieux, *lis. religieux.* & à la fin d'icelle ligne 6, *lis. fi.* l 28. tempa, *lis. templa.*
P.36. l.1. pilerent, *lis. pillerent.* l.10.& 11. pramptement, *lis. promptement.* l.13. au commencement avoient faits, *lis. avoyent faits.*
P.37.l.1. dans les rochs, *lis. dans le roch.* l.6. Chrift, *lis. Iefus Chrift.*
P.38.l.19.& 20. Abbayee d:, *lis. l'Abbaye de.*
P.45.l.2. à la fin, ad fuim revertatur, *lis. ad fuum revertatur.* l.5. coriganda, *lis. corrigenda.*
P.47.l.3 glife, *lis. Eglife.* l.24. le premiers, *lis. le premier.* & enfuite Chalmagne, *lifez Charlesmagne.* l.30. l'Abbay, *lis. l'Abbayee.*
P.49.l 23. fundarionis, *lis. fundationis.*
P.50.l.36. adem nocte, *lis. eadem nocte.*
P.51.l.25. nowbre, *lis. nombre.*
P. 52. fur le titre reflexion ligne premiere de cette reflexion, ces paroles, *lifez ces paroles.* l.2. au commencement que, *lis. que.* l.8. idevant, *lis. ci-devant.* l.9. lo nom *lifez le nom.*
P.53. ligne derniere lequ:el, *lis. lequel.*
P.55.l.4. de l'hiftoire de faint Frodoin. Longobats, *lis. Longobards ufurpateurs.* ligne derniere de la méme page 55. un grund, *lis. un grand.*
P.56.l.7. Thudalde, *lis. Theudalde.* l.13. à la fin, *lis. à la fin.* l.17. commandemens, *lifez commandemens.*
P.58.l.1. apres ces mots de beaucoup mettez y une parentefe.) l.30. duns, *lis.* dans.
P.60.l.1. Virgarius, *lis. Vuisgarius ou Vuilicarius.*

P. 61. ligne 10. hu us, lis. *huius*. l. 20. d'evesque, lis. *d'evesquez*. l. 30. Charles magnes, lis. *Charlemagne*.

P. 63. l. 5. Ambrum, lis. *Ambrun*. l. penultiéme page 63. ee ces, lis. *de ces*.

P. 64. Ambroise Calepin inserée à la marge de cette page à l'endroit de la ligne 4. lisez le à l'endroit de la ligne 6.

Le nom Pigon lisez le à l'endroit de la ligne 8. de la méme page.

l. 17. àà Taurinos, lis. *ad Taurinos*.

P. 65. l. 15. le testamment, lis. *ce testament*.

P. 69. l. 15. àà summitatem, lis. *ad summitatem*.

P. 70. l. 12. ant compatationes, lis. *aut comparationes*.

P. 72. nombre 50. l. 11. du même nombre euius certè vitam, lis. *cuius certè vitam*.

p. 63. l. 28. beauceup. lis. *beaucoup*.

P. 76. l. 8. Egina:thus, lis. *Eginarthus*, ou *Eginardus*. l. 26. & liberalihus, lis. *& liberalibus*. l. 29. inserrée, lis. *inserée*.

P. 77. l. 3 & suivant, lis. *& suivantes*.

P. 78. l. 3. Sint Hugs, lis. *Saint Hugues*.

P. 79. l. 15. semme, lis. *femme*. l. 22. de a, lis. *déja*.

P. 81. l. 2. preniers, *lis. premiers*. l. 9. bavierre, lis. *bavierres*.

P. 87. l. 8. il tustit, lis. *il suffit*. l. 18. cette Archevesché, lis. *c'est Archeveschée*

Ommission des Errata du Second Livre dés la page 90. iusques à la fin qui n'ont pas estees corrigées en la page qui est immediatement avant la page 115. du méme Second Livre.

P. 92. l. 3. de:ourner, *lis detourner*.

P. 93. l. 5. rich:sses, *lis. richesses*. l. 12. modestie en, *lis. modestie & en*. l. 16. il portoit, *lisez il y portoit*. l. 21. interressées, *lis interessees*. l. 24. ses peres & meres, *lis. ses pere & mere*.

P. 94. l. 1. à la fin, do, *lis. de*. l. 8. Eglises, *lis. Eglise*. l. 36. & murailles, *lis. ès murailles*.

P. 96. l. 3. l étoite, *lis. l'étroite*. l. 4 d:fi. oit, *lis. desiroit*.

P. 100. l. 18. in zico, *lis. in vico*. l. 28. ad huius, *lis. ab huius*.

P. 107. l. 14. de l'article 57. inserrees, *lis. inserée*.

P. 108. l. 14. Rex Lothurius, *lis. Rex Lotharius*. l. 24. & qu'it fut, *lis. & qu'il fut*. l. 29. convoqner, *lis. convoquer*.

L. 36. que tel fera, *lis. que tel sera*.

P. 109. l. 12. grande, *lis. grande*. l. 17. pauurer, *lis. pauvres*.

P. 112. l. 2. autrds, *lis autres*.

P. 114. l. 2. de lepre, *lis. de la lepre*.

P. 115. l. 7. apres le mot casse, *lis. & les Latins l'ont appellee*, **Capula**.

P. 118. l. 26. ou l. *lis. ou il*.

P. 119. l. 7. s:pt, *lis. sept*.

P. 120. l. 34 animant iutra, *lis. animant intra*.

P. 122. témoignages, *lis. témoignage*.

P. 123. l. 5. da maladie, *lis. de maladie*.

P. 126. l. 18. sur la fin, arriveren, *lis. arriverent*.

P. 127. l. 6. statutæ, *lis. statua*. l. 28. saint iuste, *lis saint Iuste*. l. 33. nuit, *lis. nuict*.

P. 128. l. 24. Novaesia, *lis. Novalesia*.

P. 129. l. 4. réiversée, *lis. renversee*. l. 7. l'année, *lis. en l'année*. l. 16. ces mots, *Nota bene*

qui sont à l'endroit de la 16. de cette page 129. lisez le à l'endroit de la ligne 19.

P.130. à la marge de la l.1.14. Abbé, *lis.* 13. *Abbee.*

P.131.l.26 13.Abbée, *l.s.* 14 *Abbèe.* & de même à la marge.

P.132.l.1.anno Christi Gezon, *lis. anno Christi* 987. *Gezon.* l.26.rapellasse, *lis. s'appellasse.* l.30 à la fin ayeule Albert, *lis. Ayeul Albert.*

P.134.l.15. sou temps, *lis. son temps.*

P.135.l.14 au premier chap. du livre troisiéme *lis. au* 8. *chap. du livre.* l.17. Gottofoy, *lis Gottefroy.* l.22. àla demande, *lis. à la demande.*

P.136. à la marge au droit de la ligne 29. & suivantes, années 1771 fondation de l'glise d'autre ville au dessus, *lis. année* 1097. *fondation de l'eglise d'hauteville au dessus de chasteau neuf, & de Cor's.* l 34. la femme, *lis sa femme.*

P.117. l. dix, rierre, *lis. riere.*

P.138.l.12. commandataires, *lis commendataires,* & ainsi aux autres pages, & lignes où se rencontrera le mot commandataires. à la marge de la ligne 10. & suivantes Amed Abbee vintdeuxteme, *lis. Amed Abbee vintdeuxiéme.*

P.139.l.23. instituerent, *lis. instituérent.*

P.140.l.6. si e, *l s si ie.* l.24. & tenoit deux, *lis. & le tenoyent d'eux.*

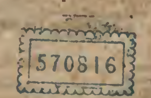
P.142.l.7. dixsec'e, *lis. dixsezze.* l. 10 le page drian, *lis. Adrian.* l 14. desquel'ees prieu recz, *lis. desquels prieurees.* l.22 lequel m'est incõnu, *lis. lequel lieu m'est incognu.*

P.145.l.8. dés l'an 1450. *lis. dés l'an* 1459. l.12. vintquatriéme, *l.s. vintquatriéme* l 14. l'an 1470. *lis l'an* 1476.

P.147.l.27.& 28. de l'an 160. *lis de l'an* 1601.

P.148. ligne onziéme, auec nos p̃res, *lis. avec nos peres.*

Pour sçavoir treuver les Errata corrigées de chaque page, & des lignes d'icelles, il faut remarquer le nombre de la page dont s'agira, & la chercher dans les Errata, & en apres la ligne d'icelle page, où l'Errata se rencontre, & vous là la rencontrerées corrigé, & pour sçavoir le nombre de la page il faut nombrer les lignes de la même page commençant par premiere ligne, & suivre iusques à ce qu'on aye rencontree la ligne où est l'erreur, & la chercher dans les Errata de la même page dont s'agira




Rarissimo
40
B.17.5.7
BNCF

